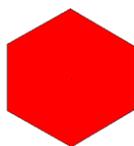


Cercle Inter Universitaire



Dialoguer pour agir !

Ouvrage collectif
Sous la direction de Pierre Chastanier

Tome 1

2013 – 2014

Dialoguer pour agir !

2013 – 2014

Tome 1

Institutions – Économie

Liste des auteurs

Pierre CHASTANIER

Président du CIU, Directeur de la Publication

Tome 1

Josiane ATTUEL

*Ancien Recteur d'Académie,
Doyen Honoraire de Faculté*

Pierre CHASTANIER

*Ancien Doyen de Faculté de Médecine,
Président du CIU*

Cécile CHAMPLAIN

Administrateur d'un organisme social

Michel DIXMIER

*Spécialiste du Marketing de l'Innovation
Directeur de Société*

Alain GRANGE-CABANE

*Ancien Membre du Conseil d'État
Président d'un Syndicat professionnel*

Patrice HERNU,

*Administrateur de l'INSEE,
Président de Cénacle*

Christian HUGLO

*Avocat, Docteur en Droit, Professeur au CNAM
Président de Cénacle*

David OFER

*Chef d'Entreprise
Membre du comité technique du CSA*

Haiba OUAISSI

*Avocat,
Maître de Conférences des Facultés de Droit*

Martine PRETCEILLE,

Professeur émérite des Universités

Nicolas SAHELIAR

Chef d'Entreprises

Christian VALLAR

*Professeur Agrégé de Droit et Sciences Politiques
Doyen de la Faculté de Droit de Nice*

Tome 2

Patrick BRUNEL

Maître de Conférences

Pierre CHASTANIER

*Ancien Doyen de Faculté de Médecine,
Président du CIU*

Catherine de la ROBERTIE

*Ancien Recteur d'Académie,
Professeur à la Sorbonne*

Jean-Louis GUIGNARD

X-Télécoms, Chef d'Entreprise

Michel MAFFESOLI

*Professeur à la Sorbonne, Administrateur du CNRS
Membre de l'Institut Universitaire de France (h)*

Pierre MAUREL,

*Inspecteur Général de l'Administration de
l'Education Nationale et de la Recherche (h)*

Jean MURAT

*Professeur de Médecine, Médecin Général (Cr)
Membre de l'Académie de Chirurgie*

Henri PARENT

Vétérinaire, Chef d'Entreprise

Michel PAYEN

*Proviseur Honoraire
du Lycée Janson de Sailly*

Charlotte RIEDBERGER

*Psychanalyste
Présidente de l'Académie de Psychanalyse*

Jacques SAMOUELIAN

Neuro- Psychiatre

Martine VALOT-FOREST

Avocate

Jean-Didier VINCENT

*Membre de l'Institut (Académie des Sciences),
Membre de l'Académie de Médecine*

« Rien dans l'Univers ne peut résister à l'ardeur
convergente d'un nombre suffisamment grand
d'intelligences groupées et organisées ».

RP Teilhard de Chardin (Synthèses, nov 57).

Principaux animateurs du Cercle Inter Universitaire

Pierre Chastanier,

Ancien Doyen de Faculté de Médecine, Président du CIU

Patrice Hernu,

Administrateur de l'INSEE, Administrateur du CIU, Président de Cénacle

Christian Huglo,

Avocat, Docteur en Droit, Professeur au CNAM, Administrateur du CIU, Président de Cénacle

Yvette Nicolas,

Membre du CESE, Administrateur du CIU, Présidente de Cénacle

Marcel Laurent

Administrateur du CIU, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Pierre Maurel,

*Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (h),
Administrateur du CIU, Animateur d'un Groupe rédactionnel*

Michel Payen

Proviseur honoraire de Janson de Sailly, Administrateur du CIU, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Jacques Samouelian

Médecin Psychiatre, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Martine Pretceille

Professeuse émérite des Universités, Animatrice du Comité Éditorial

Alain Grangé-Cabane

Ancien Membre du Conseil d'État, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Sommaire du Tome 1

Prologue

Avant-Propos

Par Pierre Chastanier

La République et ses valeurs

- P 21 Réveillons-nous ! Par Pierre Chastanier*
P 27 Ma République. Par Josiane Attuel
P 33 Choisir un Président ! Par Pierre Chastanier
P 37 Le Chef en Démocratie par Nicolas Saheliar et Alain Grangé-Cabane
P 53 Plaidoyer pour une République Fraternelle. Par Pierre Chastanier
P 57 Le temps de la social-démocratie est peut-être dépassé. Par Pierre Chastanier
P 63 Une troisième Force ? Par Pierre Chastanier
P 75 Pour un Humanisme du divers. Par Martine Pretceille
P 87 Droit du sol versus droit du sang : La manipulation des mots Par Patrice Hernu
P 91 La République Française et le multiculturalisme : une incompatibilité ? Par Christian Vallar
P 95 Réconcilier les Français ; une urgence salvatrice Par Pierre Chastanier

L'économie et son devoir de solidarité

- P 101 Pour une meilleure compréhension des réseaux d'information qui accompagnent voire maintiennent la crise Par Christian Huglo*
P 111 Croissance, PIB, Emploi, Mondialisation, Emprunts ... Par Pierre Chastanier
P 121 Crise, énergie, monnaie et efficacité productive : une autre analyse ! Par Patrice Hernu
P 135 Une urgence, l'emploi Par Pierre Chastanier
P 147 Lutter contre le chômage ou risquer l'inflation ? Relancer la croissance ou imposer l'austérité ? Emprunter sans cesse pour dépenser plus ? Taxer jusqu'à plus soif pour rembourser la dette ? Par Pierre Chastanier
P 159 Pour une véritable réforme fiscale Par Pierre Chastanier
P 165 Une nouvelle conception de l'entreprise Par Pierre Chastanier
P 171 Contrat de génération : un pari sur l'avenir des rapports sociaux en France Par Haïba OuaiSSI
P 175 Quel travail demain pour quel salarié Par Haïba OuaiSSI et David Ofer
P 187 Dossier retraite Par Cécile Champlain
P 191 Éthique et Finance....ou la Démocratie en danger Par Michel Dixmier.

Prologue

De Machiavel à Jonathan Swift en passant par Balthazar Gracian, les précepteurs des Princes leur ont toujours appris l'art du mensonge politique !

« *Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les reçoivent* » redisaient Pasqua et Chirac après Henri Queuille¹.

Nous allons pourtant tenter de reprendre la parole. L'Homme neuronal nous a démontré que mille intelligences valent mieux qu'une seule et que toujours, dans les méandres de l'Histoire, le Peuple voit surgir en son sein ceux qui à chaque époque sauront faire naître un sursaut salvateur.

Il n'est pas de domaines où, nées de sa réflexion, des idées nouvelles ne peuvent apporter des réponses aux problèmes du temps. Il suffit d'écouter, chose impossible pour les « politiques » qui à longueur de débats ne savent que décocher la petite phrase assassine, le bon mot qui tournera, pensent-ils, les rieurs de leur côté.

Pauvres rieurs qui ne se rendent pas compte qu'ils sont aussi les dindons de la farce !

Mais il faut beaucoup de pédagogie pour éclairer les hommes. Or, pédagogues et démagogues suivent des chemins bien opposés où toute rencontre se heurte chez ces derniers, non au désir de comprendre mais à la nécessité de convaincre puisque leur réélection en dépend.

Dialoguons pour agir et avançons ensemble sur cette route illuminée par l'intelligence collective des peuples, ceux-là même qui, si on refuse de les entendre finiront un jour par reprendre la parole comme disent les Anglais « by hook or by crook » !

Pierre Chastanier
Paris, avril 2014

¹ Celui-là le même qui déclarait sous la IV^{ème} « *La politique n'est pas l'art de résoudre les problèmes, mais de faire taire ceux qui les posent* »

Avant-Propos

Par Pierre Chastanier

Chaque mois, au sein du Cercle Inter Universitaire, nous réunissons des hommes et des femmes de talent provenant de diverses écoles de pensée (institutions initiatiques, philosophie, sciences, religions, armée, politique, haute fonction publique, clubs-services, universitaires, professions ordonnées,...), choisis avec le plus grand soin, qui par leurs formations diversifiées peuvent conjuguer leurs réflexions et leurs efforts pour progresser ensemble sur la voie de la Connaissance, contribuer à éclairer leurs concitoyens à la Lumière des valeurs humanistes que nous défendons et suggérer, par leurs propositions, aux responsables politiques, économiques ou sociaux les solutions les plus consensuelles possible aux problèmes complexes que nos sociétés modernes doivent résoudre.

Nous respectons la règle impérative d'un mouvement ordonné où, à la différence de l'affligeant spectacle des débats politiques au cours desquels personne n'écoute personne, la parole est donnée mais jamais prise, la critique toujours remplacée par un argument constructif ou une remarque interrogative, respectant l'autre, conscients que personne ne peut détenir de vérité absolue et que chacun peut s'enrichir des apports d'un point de vue différent.

Nos propositions élaborées à l'aide des moyens les plus divers (audition d'experts, groupes d'études, appel aux think tanks, consultation d'organismes officiels) s'inspirent des textes fondateurs que nous reconnaissons, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elles ne sont jamais émises au service exclusif d'un parti ou d'une idéologie quelle qu'elle soit et nous dialoguons avec tous afin d'aider au rapprochement des points de vue même les plus éloignés.

Nous vivons, comme en témoignent les abstentions record de nos récentes consultations électorales, un curieux moment de désenchantement de notre histoire politique.

L'éducation irréformable aux mains de syndicats politisés, l'entreprise sous le poids de prélèvements obligatoires insupportables et d'un Code du Travail rocambolique, l'immigration incontrôlée dans un pays devenu incapable d'appliquer l'assimilation républicaine qu'imposent les valeurs universalistes qu'il a toujours prônées à la face du monde, l'abandon aux technocrates carriéristes bruxellois de la défense des citoyens européens face à l'ultra capitalisme et à la mondialisation aveugle qui servent ses intérêts, l'assistanat social généralisé, tonneau des Danaïdes sans véritable contrepartie d'insertion, la délinquance impunie démobilisant ceux qui doivent maintenir l'ordre dans les cités, la pauvreté qui progresse face à l'opulence et à l'égoïsme des nantis... Tout cela nourrit les grands mouvements populistes tels que le Front National qui peuvent espérer aux prochaines élections des scores historiques parce qu'ils s'intéressent aux

problèmes quotidiens des Français et qu'ils disent, contrairement à l'autisme des grands Partis traditionnels, ce que tout le monde constate, même si ce sont de mauvaises réponses à de vraies questions.

Rassembler ce qui est épars.

C'est autour de valeurs communes fortement affirmées que les Hommes et Femmes libres doivent se rassembler pour un nouvel espoir.

La convocation de nouveaux « *États Généraux des Citoyens* » pourrait remettre à plat grâce à la force de la Vox Populi ce que les Partis, soucieux d'abord et avant tout de la réélection de leurs membres et du maintien de leurs avantages acquis, sont bien incapables d'appliquer.

Si ces Hommes et ces Femmes libres se dressaient, demain, leur légitimité naîtrait de l'immense clameur du Peuple de France, qui veut se retrouver autour des valeurs éternelles qui ont édifié la Nation.

Mais pour que s'élève cette clameur il faut définir un cap !

Remettre la France au travail

Le chômage, cancer des sociétés décadentes, nous ronge depuis trop longtemps. Libérer l'entreprise qui seule peut créer des emplois durables, c'est se souvenir de ces sages paroles d'Abraham Lincoln qui disait qu'« *on a jamais enrichi les pauvres en appauvrissant les riches* ». C'est demander aux entrepreneurs et à leurs salariés de « *s'engager ensemble autour d'un projet participatif* », desserrer l'étouffement administratif et fiscal qui freine la création d'entreprises, libérer le travail qui, contrairement à ce qu'ont si longtemps prétendu les socialistes avec leurs 35 heures, n'est pas un gâteau immuable qu'on doit partager mais au contraire un gâteau proportionnellement extensible à l'aune de notre compétitivité.

Pour se préparer à la terrible concurrence des pays émergents, il faut former énergiquement notre jeunesse aux métiers de demain, stimuler la plus haute émulation possible pour nos futurs cadres au sein d'une Université régénérée ouverte au monde tout en revalorisant l'enseignement technique et professionnel pour former nos jeunes, dans tous les secteurs de l'économie, à des emplois généralement non délocalisables et aux métiers dont le Pays a besoin.

Les emplois d'avenir ne sont qu'un emplâtre sur une jambe de bois alors que nous supportons déjà la charge pléthorique du plus grand ratio (nombre de fonctionnaires/population active) des pays développés. L'Allemagne avec 30 millions d'habitants de plus et 1, 7 millions de fonctionnaires de moins est-elle sous administrée ? Les USA avec 100 Sénateurs et 435 Représentants sont-ils moins gouvernés que nous le sommes avec nos 927 Parlementaires (350 Sénateurs et 577 Députés) ?

Tout cela pèse lourd sur les épaules du travailleur français obligé de se battre sur les marchés internationaux contre les poids légers de nos concurrents. Et l'État ne veut rien voir, rien faire ! Même la TVA sociale n'a pas trouvé grâce à ses yeux !

L'assistanat généralisé qui est la conséquence obligée de ce chômage endémique (l'oisiveté n'est-elle pas la mère de tous les vices ?) plombe les comptes de la Sécurité Sociale et des Assedic. Il fera croire, un temps, à ses bénéficiaires que le puits est sans fond, jusqu'à un douloureux réveil dont les retraités seront sans doute les premières victimes !

Patriotisme ou Nationalisme ?

Romain Gary affirmait que « *le Patriotisme est l'amour des siens, le Nationalisme est la haine des autres* ».

Or, la France, plus que tout autre pays, a su au cours de son histoire assimiler les étrangers.

J'écrivais déjà en 2004 dans une « Lettre aux Fils et Filles de l'Alouette » qu'*Il y a bien longtemps, venus de l'Est, les lointains descendants indo-européens des Hommes de Cro-Magnon ayant envahi ce petit cap du continent asiatique qu'est l'Europe, bousculèrent, doux euphémisme, les populations de Neandertal qui peuplaient ces régions et repoussèrent les derniers survivants jusqu'au détroit qui plus tard, sous l'Antiquité, sera dénommé les Colonnes d'Hercule puis au Moyen Age lors de l'invasion maure le Djebel Tarik (Gibraltar).*

Les Celtes, une des peuplades primitives descendant de ces « envahisseurs » divisés en d'innombrables tribus, les Parisii, les Eduens, les Arvernes, les Allobroges, les Séquanes, et bien d'autres encore, s'installèrent dans ces contrées, partageant à défaut d'une langue unique « un certain esprit fait de hardiesse, de gaieté et de truculence » (St Paulin).

Leur Pays, la Gaule, terre du jus soli (le sol y fait le droit et non le sang comme chez les Germains) capable selon Saint Hilaire, évêque de Poitiers « d'absorber, d'assimiler, de faire siens les étrangers », avait pour emblème l'Alouette (Gallia en latin, d'où la Gaule) et non le Coq qui s'est imposé à la suite d'une regrettable confusion de scribe entre Gallia et Galina, la poule !

Cette terre s'illustra sous toutes les époques et dans tous les domaines, politique, religieux, artistique, militaire, au travers de personnages si illustres que le Président américain Jefferson ne put s'empêcher de dire : « Tout homme a deux Patries, la sienne et puis la France » !

Nous sommes les héritiers de ceux qui, depuis le Mont des Martyrs (Montmartre) où 50 chefs gaulois rebelles à César furent crucifiés, firent l'histoire de notre Patrie

Allons-nous l'oublier alors que, confrontés aujourd'hui, après l'immigration réussie de générations de Polonais, Italiens, Espagnols, Portugais, qui ont largement participé à la reconstruction de la France après la seconde guerre mondiale, nous nous montrons incapables d'assimiler les populations arabes et africaines venues de notre ex-empire colonial.

Que leur reproche-t-on ?

- De ne pas avoir compris que si notre Pays s'inscrivait dans une longue tradition judéo-chrétienne, il avait mis fin depuis un siècle, aux querelles religieuses en instaurant la Laïcité ?

- De profiter d'un système d'assistanat social généralisé unique au monde, voté par NOS élus ? Reproche-t-on aux papillons d'être attirés par la lumière ?
- De se regrouper en communautés dans des cités devenues des zones de non-droit où NOS policiers n'osent plus entrer ?
- De ne pas s'intégrer au sein de la société française et de nourrir la délinquance ? Qu'avons-nous vraiment fait pour se faire aimer d'eux ?

En fait nous LEUR reprochons NOS propres erreurs, fustigeant par la généralisation hâtive du « *délit de faciès* » ceux qui justement se sont assimilés, ont respecté nos traditions, prospèrent dans le respect de la Loi, enrichissent le Pays de leur présence.

Incapables d'imposer clairement nos Règles de vie, nos politiciens hésitent et tergiversent sur l'immigration clandestine, le port du voile, la polygamie, les prières de rue, les cités rebelles. La Gauche qui doit aux Français musulmans sa courte élection est visiblement incapable de dresser un barrage républicain suffisamment crédible pour prévenir les pogromes qui s'annoncent !

Ah! Il a la part belle, le Front National qui dans un État en crise, devant un chômage irréductible et un Gouvernement au plus bas dans les sondages, dispense son discours d'exclusion !

Soyons clair ! Affirmons nos valeurs ! Ouvrons-nos cœurs à celles et ceux qui veulent vivre chez nous dans le respect de la Loi. Ils seront une force pour la France de demain. Mettons en œuvre les moyens d'une assimilation réussie de l'école maternelle à l'Université, ouvrons nos ateliers aux immigrés qualifiés, faisons régner partout l'ordre républicain et reconduisons chez eux avec dignité mais sans faiblesse ceux qui le transgressent tout en donnant généreusement la nationalité française, comme l'ont fait nos pères, à ceux qui la méritent et qui veulent vivre parmi nous en respectant nos valeurs.

Lutter contre la corruption

Il faut de toute urgence dépoussiérer un système qui s'étouffe car trop de dépositaires de la puissance publique nous montrent à l'évidence que Ruy Blas n'est pas mort !

Quand Angela Merkel fait seule ses courses dans un hypermarché, nos 10 anciens Premiers Ministres continuent de bénéficier à vie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un Officier de sécurité !

Quand François Mitterrand entretenait clandestinement aux frais de l'État son deuxième foyer, une compagnie de CRS était dévolue à la seule sécurité de Mazarine et de sa mère !

Nos dirigeants cumulent des retraites insensées (32.000 € par mois, Conseil Constitutionnel inclus pour un de nos anciens Président, sans parler de la brigade de gendarmerie toujours présente dans son château de Lozère et de son appartement parisien « toujours prêté » par les héritiers de Rafic Hariri !

En multipliant bien inutilement les niveaux décisionnels Europe, État, Régions, Départements, Cantons, Communautés urbaines ou d'agglomérations, Intercommunalités, Communes, on s'est empressé de multiplier les postes de fonctionnaires, les Hôtels et les véhicules de fonction, les caves bien garnies où certains se sont fait prendre la main dans le sac !

On nous rabat les oreilles avec les commissions indécentes perçues par des intermédiaires douteux dans les grands contrats internationaux, faisant semblant d'oublier que les rétro-commissions en favorisent l'existence quand elles ne les suscitent pas !

On négocie tout ! Tel Député devient avocat pour son seul carnet d'adresses, tel édile cumule à Paris et en province tous les postes exécutifs possibles et imaginables, chaque fonction, même la plus modeste, s'accompagne d'une indemnité qui à Droite comme à Gauche muselle toutes les consciences. Les médias le savent mais n'en disent mot. Le népotisme est à son comble. Le seau des finances publiques est percé de tant de trous qu'il est illusoire de vouloir le rendre étanche.

On a même assisté en 2007, lors de la dernière séance de l'Assemblée Nationale présidée par Jean-Louis Debré, aujourd'hui Garde suprême du Conseil Constitutionnel, à un vote unanime des membres du Bureau, communistes inclus, portant à 3 années l'indemnisation « chômage » des Députés non réélus !

Faudra-t-il qu'un corps d'Incorruptibles nettoie les écuries d'Augias pour que le service de l'État ne soit plus un Self-service ? On a vu récemment que le Ministre du Budget, super gendarme de la fraude fiscale était lui-même un fraudeur ! Que va découvrir la Commission de transparence mise en place après ces événements par l'actuelle majorité ? Si on ne lui coupe pas les ailes !

Faire confiance aux Français

Notre peuple est largement capable d'accepter de durs sacrifices s'il comprend où on le conduit et s'il a le sentiment que les efforts de tous seront équitablement partagés.

La Démocratie doit désormais devenir plus participative. À quand la Carte électorale à puce qui permettra de chez soi, gratuitement et sans risque de falsification de se prononcer sur les sujets d'intérêt général ? Le jour, sans doute, où contrairement à 2005 on ne travestira pas le vote des Français par un tour de passe-passe parlementaire !

Seule la voie du Peuple peut renverser les bastions du conservatisme. Encore faut-il qu'il puisse être éclairé par des médias qui ne soient pas aux ordres (d'un gouvernement ou des groupes financiers qui les possèdent) et que nos élites soient capables de participer à des débats télévisuels autrement qu'en préférant au dialogue, les petites phrases assassines rodées par leurs communicants !

Il faut retrouver le chemin de la Vertu. Je parle d'une Vertu républicaine favorisant le vivre ensemble ! Hors partout, nous la voyons bafouée, jeunes sautant sans ticket les barrières du Métro dans l'indifférence générale, conducteurs capables pour une peccadille de se transformer en assassins de la route, parents ne supportant pas la moindre remarque d'un Maître d'école envers leurs enfants, fraudeurs sans remord puisque tout le monde profite, solidarité trop souvent absente ou ciblée par un côté festif genre téléthon, égoïsme

devenu la règle pour tous les nantis, recherche systématique de leur intérêt par nombre de chefs d'entreprises qui lorsque l'opportunité se présente n'hésitent pas à délocaliser et à procéder à des licenciements boursiers, oubliant ceux qui leur ont servi de tremplin !

La liste est longue de ces incivilités qui au fil des ans ont détruit notre tissu social. Qui se lève encore dans un Bus pour céder sa place à une vieille dame ? Quel piéton respecte systématiquement les feux rouges ?

Et bien sûr je ne parle pas de cette délinquance déferlante à l'heure où, manquant de place en prison on finit par ne plus exécuter les peines !

À ce rythme on trouve normal des comportements tels que ceux observés récemment à Trappes où les délinquants viennent dire aux forces de l'Ordre : « Si vous voulez le retour au calme, vous n'avez qu'à partir ! »

Ne nous contentons pas de regarder la paille qui est dans l'œil du voisin et soyons tous, autour de nous, des veilleurs vigilants s'organisant pour une Fraternité retrouvée !

Rôle des Élités

C'est là que les élites doivent redevenir le Sel de la Terre. Car si bon nombre d'entre vous partageront quelques-unes de ces réflexions, peu passeront aux actes pour s'organiser, mobiliser, convaincre, bref s'engager. Tous auront de bonnes raisons pour cela : travail, famille, soucis d'argent, de santé ou autres.

Ils se réveilleront le jour où leurs intérêts vitaux seront finalement touchés et seront tout surpris de constater qu'il sera malheureusement trop tard.

Est-on condamné à une succession binaire de majorités qui défont le travail des précédentes ? Doit-on accepter sans réagir l'avènement des populismes ? Faut-il pour toujours regarder en chien de faïence l'autre moitié de la France ? Va-t-on enfin rappeler les valeurs et les traditions qui ont façonné notre Pays et les faire respecter ? Peut-on faire respirer la Démocratie en limitant le nombre de mandats pour une meilleure participation de tous ? Peut-on ranimer notre devise nationale en la faisant s'imposer à tous ceux qui la bafouent ? Va-t-on protéger la planète pour léguer, embelli, à nos enfants, ce qui nous a été prêté ? Va-t-on enfin permettre à l'Europe des Peuples à l'ère des continents organisés de protéger ses concitoyens tout en coopérant à l'émancipation des Pays émergents.

De votre réponse à toutes ces questions et à bien d'autres dépend, n'en doutez-pas l'avenir de la France et le vôtre.

NDLR : Les auteurs qui ont participé à nos réflexions nous donnent un point de vue personnel exposé sous leur seule responsabilité qui ne reflète pas forcément la synthèse élaborée au cours des débats. Qu'ils soient grandement remerciés de leur contribution, prélude obligatoire à l'action.

1ère Partie
La République et ses valeurs

Réveillons-nous !

Par Pierre Chastanier

Depuis 50 ans, après les errements de la 4^{ème} République où les gouvernements successifs passaient rarement la semaine, l'élection du Président de la République au suffrage universel et les réformes constitutionnelles qui suivirent donnèrent au régime une apparente stabilité confortée, après l'adoption du quinquennat, par la concomitance des élections présidentielles et législatives, sensées interdire les périodes bicéphales de cohabitation.

Et c'est vrai que les cabinets ministériels surent se maintenir longtemps en place, donnant le sentiment d'une continuité dans les politiques gouvernementales successives.

Mais ce calme apparent dissimulait mal le profond fossé qui allait se creuser, opposant petit à petit deux France devenues idéologiquement inconciliables !

À mon avis l'erreur fondamentale du Général, se voulant pourtant au-dessus des Partis, fut d'avoir choisi pour mode de désignation du « *monarque républicain* » le suffrage uninominal à deux tours qui institue par essence une bipolarisation au soir du second tour et qui soumet la Vème République à la toute-puissance des Partis.

Le suffrage uninominal à un tour aurait fait élire comme dans la tradition ancienne de la monarchie élective un « *Primus inter pares* » qui n'aurait sans doute jamais été majoritaire mais qui, comme cela se passe dans tous les autres pays d'Europe, Roi ou Reine, Président ou Présidente, joue un indispensable rôle de représentant et d'arbitre sans interdire, comme c'est le cas en France depuis 1958, des majorités d'idées pouvant conduire à des coalitions gouvernementales plus ouvertes et plus larges que l'affrontement figé Droite-Gauche actuel.

Dans cette guerre frontale, les partis, brutalement opposés se sont usés au fil des ans, cherchant plus à se maintenir en place qu'à conduire le Pays vers les utiles réformes qui s'imposaient.

C'est vrai d'une UMP en plein désarroi dans l'attente d'un retour hypothétique de Nicolas Sarkozy. C'est vrai d'un PS qui contrôle mal ses alliés de Gauche.

C'est la raison pour laquelle prospèrent les populismes, Front National et Front de Gauche, tout aussi néfastes l'un que l'autre mais que les Français, si déçus par leurs élus peuvent choisir d'« *essayer* » sans forcément en mesurer les conséquences !

Tocqueville disait qu' « *en démocratie, les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent !* »

Réveillons-nous pour prouver que le Peuple français peut encore surprendre et que dans son infinie sagesse il saura trouver les ressorts qui lui permettront de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

La société civile que tout le monde voudrait attirer dans ses rets, me fait dire, paraphrasant l'Abbé Sieyès parlant du Tiers-État:

Qu'est-ce que la société civile ? : Tout

Qu'a-t-elle été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? : Rien

Que demande-t-elle ? : A être quelque chose !

Mais voilà, si l'on veut rassembler la société civile pour que par le *dialogue*, elle trouve en elle-même les voies du renouveau, il faudra exiger que tous ces « *Chefs* » potentiels patientent en coulisse le temps de la laisser s'exprimer avant qu'elle ne confie elle-même à celles et ceux qu'elle aura librement choisis le soin de maintenir le cap qu'elle aura fixé.

En effet si l'on réunissait aujourd'hui les porteurs de pancartes de Clubs ou de Partis, aucune discussion ne serait possible. On ne le voit que trop dans ces insipides débats télévisés où personne n'écoute personne, attentifs seulement à sortir au moment opportun la petite phrase assassine concoctée par des communicants pour déstabiliser l'adversaire !

Oublions donc ces pancartes qui nous divisent et aidons nos citoyens à se retrouver pour imaginer ensemble ce qui est bon pour la France.

Un exemple volontiers provocateur :

Il est de bon ton à Droite d'affirmer la main sur le cœur plus par crainte d'être politiquement incorrect que par sincère conviction, qu'on refuse toute alliance avec le Front National !

Ce piège tendu par François Mitterrand a d'autant mieux fonctionné qu'il avait trouvé en la personne de Jean-Marie Le Pen, un « *allié objectif* » comme disent les marxistes, propre à enfermer la Droite dans un dilemme mortifère.

Sa fille, même si elle est portée par la vague populiste, ne saura guère s'affranchir de ce triste héritage aux Municipales où la tragique médiocrité de ses militants de base fera sans doute obstacle à ses ambitions, mais elle réussira certainement beaucoup mieux aux Européennes, scrutin de liste où l'on vote plus pour un Parti que pour des individus.

Or, regardons les faits :

Si peu de gens veulent épouser les thèses fascisantes national-populistes du vieux patriarce, la société civile, sur de nombreux points, est sensibilisée à Droite comme à Gauche par de vraies questions auxquelles les populismes donnent de mauvaises réponses.

Est-ce être Front National que de réfléchir aux problèmes mondiaux posés par une immigration incontrôlée ?

Est-ce être Front National que de rêver d'une société moins incivile où Force reste à la Loi ?

Faut-il en revanche, à l'heure des continents organisés, malgré la gestion calamiteuse des coûteuses instances européennes bien peu démocratiques, cultiver un euroscepticisme qui nous ramènerait 60 ans en arrière ?

Faut-il se replier sur l'hexagone sans s'ouvrir au monde et aux infinies possibilités qu'il offrira à notre jeunesse ?

La société civile, plus que les Partis, peut s'emparer de ces thèmes de discussion et trouver en elle-même, par le dialogue, des réponses consensuelles pour peu qu'elle soit éclairée par ceux de ses membres qui voudront bien se dévouer avec désintéressement à sa cause.

Il y a le temps de la réflexion et du choix, puis, il y aura, avec ceux qui s'y investiront, le temps de l'action. Mais l'action ne peut être bien conduite que si le maintien d'un cap librement consenti est confié, le moment venu, à une équipe librement choisie, après que se soient exprimés tous ceux qui prétendent servir.

Quelques exemples :

Devant la misère des ouvriers de Florange abandonnés à l'imprévision des puissants, les candidats se succédèrent, chacun promettant la lune. Aujourd'hui, un Président bien empêtré vient encore, puisant 320 millions d'Euros dans le budget national, de faire croire aux 680 salariés restant sur le carreau qu'on allait voir renaître le site.

Il aurait mieux valu donner 500.000 € à chacun pour en finir une fois pour toutes : on aurait payé qu'une fois et fait d'un coup 680 gagnants du Loto !

L'idée même d'un Ministère du Redressement productif est malheureusement une fausse bonne idée qui dupe le peuple. L'avenir industriel de la France réside plus dans un enseignement universitaire, technique et professionnel d'extrême qualité, propre à former des ingénieurs, des informaticiens, des scientifiques, des chercheurs de haut niveau dans tous les domaines de la connaissance, favorisant l'innovation, la robotique, l'automatisation des tâches, les énergies du futur, la biologie, la recherche fondamentale, que dans l'espoir, avec un SMIC à 2500 € par mois charges comprises, de redonner une compétitivité non subventionnée à des ouvriers français en concurrence avec l'Asie du Sud-Est, l'Inde, le Bangladesh et demain l'Afrique !

En revanche il est criminel de ne pas préparer des générations de jeunes aux *métiers non délocalisables*, bâtiment et infrastructures, énergie, environnement, transports, commerce, santé, tourisme, loisirs, sécurité et surtout services à la personne sous toutes leurs formes, *activités de main d'œuvre pourvoyeuses d'emplois* dont notre assistanat social en péril a le plus urgent besoin et qui, aujourd'hui, même si cela paraît incroyable, ne trouvent pas toujours preneurs.

À côté des emplois hyper qualifiés qui prospéreront de plus en plus, ne vaut-t-il pas mieux avoir comme nos voisins allemands un certain nombre de mini-jobs à temps partiel sous-payés (autour d'1/2 SMIC) mais qui pourraient être complétés chez nous (grâce à un système social, héritier de 1945, plus solidaire que chez nos

voisins) par un *revenu citoyen* permettant une vie décente, que de financer à fonds perdus des millions de chômeurs ou de Rmistés?

Faut-il persister dans l'erreur d'une administration pléthorique (avec 60 millions d'habitants nous avons 1.7 millions de fonctionnaires de plus que les 85 millions d'Allemands) d'une gouvernance accumulant le mille feuilles des structures de décision (Europe, État, Région, Département, Communautés d'Agglomérations, Intercommunalités, Cantons, Communes) chacune bien sûr se gratifiant (*c'est le mot*) d'installations propres bien inutiles mais tellement coûteuses ?

Faut-il 577 Députés, 343 Sénateurs, 78 Députés Européens, 2040 Conseillers Régionaux, 4042 Conseillers Généraux, 36.635 Maires, 38.000 élus intercommunaux, 519.417 Conseillers Municipaux au total 601.132 élus pour diriger 60 millions de Français ? 1 pour cent où chacun veut sa part de reconnaissance publique qu'elle lui soit donnée (cumul des rémunérations) ou qu'il la prenne (avantages indus, corruption, népotisme) ?

Notre pays détient le triste record mondial des prélèvements obligatoires. Or, l'Impôt payé par les sociétés, surtout les PME (*celles du CAC 40 ayant depuis longtemps découvert les charmes de l'optimisation fiscale*) rapporte au Trésor 55 Milliards par an alors que dans le même temps l'État redistribue 110 Milliards de subventions diverses aux entreprises (surtout les grosses), pas toujours là où il faudrait, c'est le moins qu'on puisse dire!

Des fonctionnaires pour encaisser, d'autres pour redistribuer!

Faut-il faire fuir les riches qui peuvent aussi bien résider fiscalement à Bruxelles par exemple, à 1 heure de Thalys de Paris, où il n'y a ni droit de succession, ni ISF ?

Faut-il pressurer comme jamais la classe moyenne par une imposition confiscatoire où l'argent public est si souvent gaspillé ? Malgré une dette qui s'emballe (600 milliards de plus sous Sarkozy, 200 milliards de plus déjà sous Hollande) on cherche en vain, paraît-il, où freiner la dépense publique, alors que la société civile le sait parfaitement, tant les exemples abondent !

Inversement, faut-t-il laisser croire que les pauvres ne paient pas d'impôts ? Certes, par insuffisance de ressources, ils ne paient pas l'impôt sur le revenu mais celui-ci ne représente que 24% des recettes de l'État. Ils paient en revanche, *proportionnellement*, beaucoup plus que les riches toutes les autres taxes (TVA, TIPP, Taxes locales, CSG-CRDS...).

De tout cela nous pouvons débattre ensemble, instruits par les plus informés d'entre nous, sous réserve qu'ils soient aussi les plus désintéressés, dans un souci de dialogue à la recherche de consensus, oubliant au vestiaire les pancartes partisans qu'on a pu porter un jour, fixant les lignes de force des valeurs que la société française peut accepter et veut promouvoir, en faisant de *notre Institution, qui par essence ne saurait prendre, en tant que telle, une position politique pour rester accueillante à tous ses membres*, ce lieu privilégié et fraternel de réflexion et d'échange favorisant le dialogue que j'appelais déjà de mes vœux en fondant en 2004 « *Dialogue et Démocratie Française* »

Le rôle de ceux qui veulent être des élites est de mettre sur le chemin. Il faudra qu'ensuite leur action soit amplifiée, relayée par tous ceux qui voudront individuellement ou au sein de mouvements associatifs, au cours de réunions de quartiers, d'échanges sur Internet, de rassemblements populaires, favoriser des retrouvailles citoyennes et non des manifestations hurlantes.

Il faut à terme, au cours de véritables États Généraux, que ceux qui veulent aller plus loin, prennent en compte les doléances de nos concitoyens pour choisir la voie originale qui nous convient et que seule la force populaire pourra imposer (pensez-vous qu'il soit possible d'imposer quoi que ce soit aujourd'hui aux personnels syndiqués de l'Éducation Nationale ou, par exemple, aux Agents de la SNCF pour qui nous ne sommes même pas des clients mais de simples usagers ?)

Il faut donner des réponses claires à des problèmes cruciaux : l'éducation des jeunes, la formation professionnelle, l'Université et la recherche, la structure de l'entreprise, l'immigration choisie, l'intégration des étrangers, la sécurité publique, les retraites, l'environnement, la Santé et la protection sociale, la Défense, l'intégration européenne, la structure de nos Institutions, la famille et sa place dans la société, la politique en faveur des handicapés et des personnes âgées, la laïcité et la tolérance aux religions, la réforme fiscale, le Logement, la politique étrangère, l'aide au développement pour les pays du tiers monde, la transition énergétique, le commerce, l'agriculture, le tourisme, la politique culturelle, et bien d'autres thèmes encore...

Comme ce fut déjà le cas dans un passé récent, Internet et les réseaux sociaux peuvent nous aider à nous rassembler.

En effet, le monde complexe dans lequel nous vivons donne bien à chaque citoyen un droit de vote mais celui-ci est malheureusement trop canalisé et insidieusement conditionné sous la pression de puissants lobbies (*notamment les médias et ceux qui les contrôlent*).

L'avenir est à la démocratie semi-représentative car la société civile veut désormais participer au choix des décisions qui la concernent. Au pays qui a inventé la « Carte à puce », ne peut-on par une carte électorale sécurisée questionner le peuple à la manière de nos voisins helvétiques, après l'avoir aidé à se forger sa propre opinion, grâce à des « *éclaireurs* » parmi lesquels nous pourrions jouer modestement notre rôle?

Il faudra pour cela d'abord s'engager, vouloir « *vouloir* ».

Ainsi renaîtra l'espoir !

Ma République !

Par Josiane ATTUEL

La République est notre maison commune, notre patrie mentale, notre référence morale, notre structure institutionnelle. Elle exprime cette exception culturelle qu'est la France, son originale et singulière valeur. Originale donc rare, singulière donc précieuse.

Mais la République aujourd'hui est, comme l'est la France, tourmentée, fragilisée par les turbulences de la mondialisation et de ses mutations continues. Il nous incombe, à tous et à chacun, d'en préserver la force et l'esprit.

En affirmant comme prérequis notre attachement à la « Res publica », il nous incombe aujourd'hui, comme on le fit au cours des siècles, de continûment la faire évoluer pour l'inscrire dans la modernité et lui préserver lustre et puissance.

Les menaces sont nombreuses, et visibles.

Premièrement. Pour qu'une idée vive, et la République est une grande et belle idée, il faut qu'elle anime, qu'elle insuffle une dynamique, il faut qu'elle s'incarne, il faut que les citoyens la fassent vivre, se l'approprient, la respectent, la célèbrent.

Il faut donc redonner le goût du politique, **restaurer** l'image de la République, l'image du serviteur de la république, élu, décideur, acteur ou simple citoyen.

Deuxièmement. Pour que la République vive, il lui faut un contexte qui lui permette de s'épanouir, de rayonner. La mondialisation, par sa nature polymorphe et aléatoire, crée continûment le risque économique et social, et donc culturel et politique. Réfléchissons donc à ce qui en protégera l'autonomie, afin de **prévenir, d'anticiper** les effets potentiellement destructeurs de la mondialisation.

Troisièmement. La France n'est plus seule souveraine de ses décisions. Elle est européenne. Certes, elle l'a toujours été, par son histoire, sa géographie, participant activement à faire naître et vivre ce cœur de la pensée occidentale. Mais aujourd'hui le défi prend une nouvelle complexité.

L'Union Européenne exige une réflexion mûrie sur l'organisation étatique, à **définir** à l'échelle nationale pour en exprimer la légitimité à l'échelle supranationale. Les conséquences d'un pouvoir exécutif communautaire renforcé, voire d'un fédéralisme, pourraient remettre en cause nos principes fondateurs, particulièrement les rapports entre l'État et la Nation.

Plus généralement il importe de repréciser la **structure** institutionnelle de notre République, pour préserver les relations fondatrices d'équilibre que doivent entretenir l'économique, le politique, le social, le culturel dans le fameux concert des nations.

Face à ce constat d'évolution nécessaire, il est un socle qui semble stable. La Révolution française a établi notre société sur deux grandes idées-socles, et la République qui en est née après tant de soubresauts, les impose, encore aujourd'hui, comme un préalable.

1° idée-socle : la République est une et indivisible. Elle repose sur la définition d'un intérêt général commun. La République est une communauté d'esprit tendue vers la recherche du bien commun. Ce principe a donné naissance à deux points-force, la notion de service public et la pratique de la démocratie, caractéristiques majeures de notre pays.

2° idée-socle : La République est immuable. Elle est fondée sur des valeurs, inscrite dans la devise, liberté, égalité, fraternité. Elle édicte des principes normatifs, exprimés dès la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et repris dans toutes nos Constitutions jusqu'à notre actuelle 5° République.

L'article 1er de la Constitution proclame que «La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale». Nous excluons bien évidemment de cette continuité historique, «l'État dit français» de Vichy, qui ne s'est d'ailleurs pas dénommé république, et qui reste dans notre histoire une parenthèse, unique, mais d'alerte sur le risque de dérive.

Où en est l'esprit républicain ?

Est-il victime de son succès ? Est-il toujours inspirateur de l'avenir et du progrès ?

Il fut à l'origine un concept de combat, né de l'esprit des lumières, moteur de la révolution française. Les philosophes des Lumières, exaltés par la soif de connaissances, en lettres, en sciences, en philosophie, ont créé un mode de réflexion logique et rationnel, qui ne pouvait que s'indigner des inégalités de l'ancien régime. C'est ainsi que survient un impératif de «citoyen actif», animé par le goût pour la «chose publique», ce goût qui est l'une des bases permanentes de la citoyenneté. C'est ainsi que se formule la théorie du «contrat social», qui exige du citoyen son implication dans l'espace public, sur toutes les questions intéressant la communauté des citoyens.

Rousseau le décrit comme une action en réciprocité et un sacrifice de l'individu au bénéfice de la collectivité. Le citoyen participe à l'exercice de la souveraineté générale par son engagement civique, mais il accepte en retour, en tant que sujet, les délibérations de la volonté générale.

Au cours des siècles, le combat a changé d'adversaires : être républicain au 19° siècle, c'est adhérer aux grands principes de 1789, s'appuyer sur la patrie et le peuple, rejeter le cléricisme et le bonapartisme. Avec Condorcet et Ferry, on se tourne vers la lutte contre les inégalités culturelles, pour la naissance d'un citoyen éclairé, par l'Ecole notamment, puis vers la lutte contre les inégalités économiques, qui font permettre l'avènement de l'État providence, et le souci primordial de la redistribution des richesses.

À la suite de la défaite de 1871, l'esprit républicain de combat apparaît sous une nouvelle forme : on inculque le culte de la patrie par l'école et le service militaire. L'affaire Dreyfus, quant à elle, exprime une opposition

fondamentale, prééminence de l'individu contre prééminence de l'État. L'enjeu de la République y écrase l'enjeu de la personne, de la révision du procès. Mourir pour la patrie est, en 1914, la forme paroxystique de l'engagement du citoyen et l'on y retrouve les ardeurs de Valmy.

Quel est donc le combat aujourd'hui ?

Peut-on dire comme Victor Hugo, « il n'y a plus de combat à mener puisque la République est acquise » ?

Cette fraternité, que l'on a rebaptisé solidarité, tolérance, ne cache-t-elle pas un désengagement civique, un individualisme croissant, la polarisation de la société sur la consommation, sur la production de richesse, tout comme le mouvement de décentralisation, indispensable certes, n'incite-t-il pas chaque collectivité à agir seule, selon son propre mouvement ?

Si oui, que faire pour enrayer ce glissement ?

L'État-providence, à bout de souffle sur le plan financier, peine à maintenir le lien social. L'individu a confié la gestion de l'entraide à l'État, délaissant même la traditionnelle et si chaleureuse entraide familiale, il se replie sur lui-même, jugeant, selon le mot de Benjamin Constant, « toutes les interventions de l'autorité comme une gêne. » Comment ne pas se désengager, par ailleurs, face à la technicité et à la complexité des sujets et des affaires publiques contemporaines ?

L'affaiblissement de l'engagement civique est l'une des facettes du problème. Un autre se révèle tout aussi évident, l'affaiblissement de la mémoire historique.

Où en sont les gardiens de la mémoire, Panthéon, Collège de France, Académie française, saluant les progrès des savoirs fondateurs, où en sont les commémorations nationales saluant le souvenir des sacrifiés de la patrie? Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, où un culte nouveau se célèbre, qui consacre le primat du scoop, du surf, du zapping, c'est -à - dire de l'obsolescence.

Nous pouvons pourtant, avec optimisme, observer des réalisations, où l'esprit républicain perdure, sous de nouvelles formes, par la mise en place de règles ou d'institutions nouvelles. Ainsi le devoir de solidarité fait évoluer les pratiques par la mise en place de mécanismes sociaux diversifiés, Smic, RMI, RSA, CMU, aides au logement, allocations familiales, primes de rentrée scolaire, assistance aux personnes âgées, pensions d'invalidité...

Les exigences de laïcité, fondatrices, officiellement, de l'esprit républicain depuis la loi de 1905, sont omniprésentes. Elles animent le débat et les négociations actuelles visant à organiser l'intégration des nouveaux arrivants comme des pratiquants des différentes religions. On pourrait aussi parler de la préoccupation, nouvellement prégnante, envers l'environnement, depuis que le principe de précaution est intégré dans notre constitution afin de protéger ce bien commun.

Le Parlement reste le gardien de l'esprit républicain, puisqu'aussi bien c'est à la tribune que la parole républicaine est née. A-t-il les moyens de continuer à exercer ce rôle ?

Le **mérite** dit « républicain » reste un pôle structurant de notre société. La république récompense au nom du mérite : décorations nationales, médailles selon les différents secteurs d'activité. Plus généralement, la société française a intégré cet « élitisme républicain », cette « méritocratie ». L'entrée dans la fonction publique se fait sur concours, l'accès à certaines études supérieures se fait sur dossiers et/ou épreuves de sélection. De nombreux étudiants bénéficient de bourses au mérite.

Il reste le point majeur de la **transmission** des vertus républicaines. Le service militaire étant supprimé, c'est à l'école aujourd'hui qu'incombe cette lourde tâche d'inculquer un fonds commun, culturel et linguistique, le sens de l'effort et du travail, mais aussi l'indispensable animateur de la démocratie, l'esprit critique. À elle, mais aussi à la famille, institution majeure, en profonde mutation. Comment régénérer chaque jour le vouloir vivre ensemble, apprendre que le citoyen n'a qu'un maître, la loi, que cette loi, délibérée en commun, affranchit de la tyrannie du plus fort et qu'elle conduit à la dignité de la personne humaine ? « L'association des hommes n'est pas possible dans l'état de nature, elle n'est possible qu'en état de culture » disait **Hobbes**. Le sujet est vaste...

L'engagement associatif peut, d'une autre part, être considéré comme un témoin nouveau de la persistance de l'engagement individuel, quand il devient une forme de participation civique et que l'action des associations peut engager l'ensemble des citoyens.

Ajoutons les commissions non élues, les instances sans responsabilité exercées, les réunions d'experts ou de sages qui tentent de remettre au centre de la société politique la volonté du citoyen. Nous-mêmes, pourquoi pas ?

Mais il y a surtout le poids du monde. Le poids du monde, omniprésent, qu'il faut intégrer, auquel il est impératif de répondre, au plan économique, politique, social comme culturel.

Quelques grands axes, qui ne sont nullement exclusifs, me paraissent se dégager pour travailler à l'adaptation de ma, de notre République, de ses institutions et préceptes, au « monde comme il va » :

- l'organisation de l'état, l'évolution des institutions majeures, la répartition des responsabilités et des tâches entre l'état et les collectivités territoriales
- la représentation des citoyens, les mandats, les modalités des suffrages
- la séparation des pouvoirs et du contrôle des pouvoirs, l'équilibre à trouver entre l'exécutif, le législatif, entre l'exécutif et la judiciaire
- les valeurs, le « vivre ensemble »

D'autres sujets pourront s'imposer, bien évidemment. Le pacte républicain est-il à réviser ? Si oui, comment ?

Juste un éclairage :

Les nouveaux entrants dans notre pays, quelle que soit la diversité de leur origine et de leur culture, doivent adhérer au pacte républicain, mais ils ne peuvent le faire que partiellement. S'ils sont citoyens à part entière, ils peuvent être aussi selon la boutade, entièrement à part. En effet, si la République a fini par reconnaître le droit à la différence, elle a peur de produire des droits différents. De même, la diversification croissante des référents identitaires chez les jeunes renvoie au déclin des régulations opérées par les institutions traditionnelles, famille, églises, école, nation... Que faire ?

Pour finir ma présentation et ouvrir le futur, je me réfèrerais paradoxalement à un vieux texte, qui me paraît pourtant d'une actualité brûlante. C'est un extrait de « Qu'est-ce qu'une nation ? » d'Ernest Renan en 1882 :

« Une nation est une âme, un principe spirituel.

(...) Une nation est une grande solidarité, elle suppose un passé, elle se résume dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. (...) L'homme n'y est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des montagnes. Une grande agrégation d'hommes (...) crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. »

Que les philosophes soient rois et les rois philosophes, disait Platon. Nous sommes quelque part des philosophes, jouons donc aux rois ! Et partageons nos expériences, frottons nos cervelles les unes aux autres. Retrouvons nous dans la fraternité de notre engagement, sur le chemin.

Choisir un Président !

Par Pierre Chastanier

Le nouveau quinquennat commencé depuis moins de 2 ans, ils sont déjà nombreux sur la ligne de départ qui lorgnent 2017: François Hollande, qui sera, demain, le Président sortant ; Jean-François Copé, François Fillon, Xavier Bertrand, Bruno Lemaire, Nathalie Kosciuszko-Morizet , sans parler de Nicolas Sarkozy lui-même ; Jean-Louis Borloo ou son successeur pour l'UDI ; François Bayrou quoi qu'il en dise pour le Modem; Jean-Luc Mélenchon pour le Front de Gauche; Marine Le Pen pour le Front National et sans doute quelque inévitables figurants, dont les responsables de petits partis, ne serait-ce que pour des questions de « gros sous » liées au financement des campagnes électorales que les initiés connaissent parfaitement.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'exposer les raisons institutionnelles pour lesquelles tout en reconnaissant le surplus démocratique de l'élection du Président de la République au suffrage universel, je préférerais pour ma part, plutôt que l'actuel scrutin uninominal à deux tours qui crée une inévitable bipolarisation et empêche l'expression populaire de s'exprimer dans toute sa complexité et sa diversité, le scrutin uninominal à un tour, reprenant la tradition initiale de la monarchie élective - où le Roi n'était que le « *Primus inter pares* »- et élisant un Président arbitre (comme en Allemagne, en Autriche ou en Italie...) équivalent républicain des Souverains d'autres États européens (Grande Bretagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Suède, ou Danemark,...), par principe au-dessus des Partis, qui serait particulièrement utile au pays, tout au long d'un septennat, notamment en temps de crise, aux côtés d'un Premier Ministre ou d'un Chancelier, Chef d'une Majorité législative, par définition plus brève - pourquoi pas à mi-mandat - conduisant la politique de la Nation sous le contrôle du Parlement.

Mais, Chef de l'exécutif (voire Hyper Président comme ce fût le cas pour Nicolas Sarkozy) ou mieux véritable Chef de Gouvernement à côté d'un Président-arbitre, il faut tout de même que l'action politique soit conduite par un « Chef » ce qui est dans l'ordre ontologique des choses car les puissants individualismes qui s'opposent ne peuvent s'accorder sur des compromis acceptables que si quelqu'un maintient le cap fixé par le peuple, ultime détenteur de la souveraineté, et tient fermement la barre pour que les coups de butoir donnés à hue et à dia par les uns et par les autres ne transforment le sillage du navire en un ridicule mouvement brownien !

Un bon « Chef », à la différence des dictateurs ou même des despotes éclairés, ne doit rien revendiquer pour lui-même. Il tient son pouvoir momentanément de la volonté populaire, aujourd'hui lasse de voir des politiciens de tous bords ne respecter aucune de leurs promesses.

Une fois la route tracée, il déploie des trésors d'imagination et une volonté de fer pour incarner quoi qu'il en coûte la voie de l'intérêt général, dût-il, au bout du compte, en périr car la grandeur n'a qu'un temps et bien vite les intérêts catégoriels et leurs lobbies reprennent le dessus !

Nous avons connu de tels êtres dans le passé et l'histoire des peuples est émaillée de l'apparition soudaine aux moments les plus sombres, d'hommes ou de femmes qui s'élevèrent en leur sein et qui, un temps, les conduisirent vers des destinées augustes !

À nouveau, l'image du Général nous vient naturellement à l'esprit, suivie bien vite par les « *10 ans ça suffit !* » de Mai 68 puis du « *Oui mais !* » giscardien qui conduisit au 28 Avril 69 !

De même, pour ne prendre que quelques exemples, des Pierre Mendès-France chez nous, des René Lévesque au Canada ou des Gerhard Schröder en Allemagne ont, eux aussi, lancé délibérément des réformes indispensables tout en sachant qu'à terme, elles entraîneraient presque inmanquablement leur défaite électorale.

Et pourtant ils l'ont fait car plus que d'être réélus, ils voulaient être utiles aux hommes.

Aujourd'hui la situation financière de la France, comme celle d'autres pays de l'Europe du Sud, est particulièrement préoccupante. Certes nous ne manquons ni d'intelligences, ni de ressources, ni d'atouts géographiques mais notre peuple est inquiet. De Gaulle, déjà, ne craignait-il pas que la France ne devienne un jour « *une grande lumière qui s'éteint* » ?

Deux années à peine après son installation à l'Élysée, François Hollande n'est plus qu'à 18 % d'opinions favorables !

Ceux qui assommés par les premières mesures du quinquennat réclament plus de justice fiscale sont terriblement déçus. La progressivité de l'impôt sur le revenu par exemple, tire certes sa légitimité de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui stipule en son Art 13 que, « *pour l'entretien de la force publique, une contribution commune doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés* ». Si les pauvres paient peu d'impôts directs, ils paient cependant largement la TVA, la TIPP, la CSG, les cotisations sociales et les taxes locales, mais la pression fiscale est surtout exercée sur la classe moyenne car paradoxalement le 1% des Français les plus riches (qui contrôlent un bon tiers du patrimoine national) voient leur part relative fortement diminuer (quand ils acceptent encore, pour partie au moins, de déclarer leurs revenus en France !).

Une réforme fiscale d'envergure mais juste, reste à accomplir et il est dommage que le Président Hollande, cédant à des impératifs électoraux, voire à la pression de ses communicants, l'ait si mal engagée.

Certes, « *On n'a jamais enrichi les pauvres en appauvrissant les riches* », disait Lincoln. Il faut donc agir avec discernement et prendre garde qu'une pression confiscatoire ne fasse peur aux investisseurs potentiels et les pousse à partir et pas seulement quelques vedettes de cinéma ou quelques grandes fortunes qui ont déjà largement pris toutes leurs précautions.

Pour que l'actuel Président soit réélu il faudrait qu'il rassemble, qu'il convainque les Français de sa volonté inébranlable de travailler à l'avènement d'une démocratie apaisée soucieuse de concorde et de compréhension

mutuelle, une démocratie qui libère tout en garantissant la solidarité, qui attribue à chacun de sérieuses chances de réussite et qui donne à tous la volonté de vivre ensemble.

Vaste programme !

Ceux qui réclament plus de justice sociale sont également déçus. L'assistanat généralisé a plombé notre économie. En réalité tout ce qui a été donné sans contrepartie depuis 30 ans aux chômeurs, Rmistes et autres bénéficiaires de l'aide sociale équivaut très exactement au montant total de la dette publique accumulée par les gouvernants successifs de droite et de gauche. On peut certes s'enorgueillir d'être le pays le plus généreux de la planète mais cette générosité s'appuyant sur le principe républicain de Fraternité ne peut être à sens unique car elle provient de « *l'argent des autres* » et nos enfants devront le rembourser un jour ou en payer indéfiniment les intérêts!

Or, si un État moderne ne doit laisser personne au bord de la route, rien ne l'empêche, en échange de la solidarité nationale, de demander aux assistés physiquement et intellectuellement aptes, passée une période d'assurance chômage permettant une formation et une recherche d'emploi, de contribuer sur la base du SMIC à des travaux d'intérêt public, sans que cette proposition, comme le disait autrefois René Capitant et Louis Wallon, qui leur donnerait, « *avec le pain quotidien, la dignité quotidienne* », ne soulève des tollés dans l'hémicycle ou dans les médias dès qu'un parlementaire ose en évoquer même partiellement la possibilité.

Sont déçus aussi dans cette France aux 3 millions d'illettrés les 120.000 jeunes qui, selon le Rapport de la Cour des Comptes (2012), quittent chaque année notre système éducatif sans la moindre qualification professionnelle.

Sont déçus les 4.700.000 chômeurs dont 3.170.000 en catégorie A (2013), chiffre qui augmente de plus de 1.000 chaque jour ouvrable, désespérément à la recherche d'un travail stable alors qu'ils sont victimes d'une mondialisation incontrôlée au seul profit d'un capitalisme triomphant trouvant meilleur compte à exploiter un prolétariat d'Asie du Sud-est qu'à maintenir des emplois en France, et laissant bêtement s'instaurer dans trop de domaines une désindustrialisation coupable du pays.

Sont déçus les citoyens agressés par des incivilités de plus en plus fréquentes dans certains quartiers (et pas seulement à Marseille), les malades aux prises à un système hospitalier public entièrement à revoir, les étudiants malmenés dans des Universités peu contrôlées qu'un véritable salaire fiscalisé, accordé après sélection à l'entrée de l'Enseignement supérieur, pourrait enfin conduire à plus de responsabilité, les retraités qui à l'heure où s'installe la dépendance dans une société individualiste qui a oublié les solidarités familiales élémentaires s'inquiètent pour leur devenir, les immigrés attirés tels les papillons par les lumières de la ville qu'on ne sait réellement ni dissuader, ni encadrer, ni intégrer et dont les enfants nés en France risquent, si rien n'est fait, de nourrir demain la cohorte des bandes (où d'ailleurs il n'y a pas que des enfants d'immigrés) qui estiment avoir des droits mais pas de devoirs!

La liste des déceptions est longue...

Or ai-je dit nous ne manquons ni de matière grise, ni de bonnes volontés. Il faut donc faire jaillir l'étincelle qui créera le choc catalytique nécessaire pour relancer la machine.

Il faudra qu'une nouvelle génération de politiques entre en lice posant, avec l'aide de Sages (accumulant expérience et désintéressement), un bon diagnostic, proposant des solutions pour conduire à terme un « Pacte » proposé aux Français quoi qu'il en coûte, en sachant d'emblée que le nouveau « Chef » ne sera reconnu qu'au regard de l'Histoire.

Il n'est ici ni le lieu ni l'heure de désigner un tel « Chef ». Il peut s'agir d'un candidat ou d'une candidate qui dans ce colloque singulier s'établissant avec le peuple soit brutalement embrasé par la volonté de servir la Nation. Il pourra même s'agir du Président actuel s'il en a le profond désir, et s'il prend conscience du rôle éminent qu'il doit jouer pour sortir le pays de la crise. Il peut s'agir, car l'Histoire surprend souvent, de l'arrivée inopinée d'un « inattendu » surgi du peuple. Il peut malheureusement aussi, une fois de plus, s'agir d'un rendez-vous manqué et, si rien ne change, d'un retour à 2002..., d'un 2002 à l'envers ou pire de l'arrivée toujours possible d'un gourou ou d'un dictateur!

Le rôle qui doit être dévolu aux élites, dans un total désintéressement, est d'évoquer des pistes, de contribuer à faire des propositions, d'exposer des manières d'être ou d'agir, pour éclairer le peuple et le faire participer à l'élaboration des choix dont pourront se saisir ceux qui prétendent représenter leurs concitoyens pour se forger une conviction et se préparer à tenir fermement le cap.

Voilà pourquoi, ceux qui veulent dans ses profondeurs incarner les espérances du Peuple, doivent préparer des propositions pour la France qui dépassent largement, même s'ils sont déjà engagés dans un camp ou dans l'autre, le soutien particulier à tel ou tel Parti ou à tel ou tel homme ou femme providentiel.

Car c'est pour la France que nous devons trouver tous les 5 ans, ce « Chef » capable de la conduire avec l'aide de la représentation populaire, des corps constitués et des membres engagés de la société civile, sans faiblesse et dans le seul souci de l'intérêt général vers les réformes indispensables qui espérons-le seront refondatrices d'une République humaniste.

LE CHEF EN DÉMOCRATIE

Par Nicolas Saheliar et Alain Grangé-Cabane

Eschyle, dans les suppliantes, s'exprime ainsi « *La démocratie c'est cela, celui qui a bon avis, pour la Cité, qu'il s'avance et qu'il parle* ».

En dépit de ce qu'il dit, Eschyle admettra parfaitement l'autorité de ses chefs lors des batailles de Marathon et de Salamine auxquelles il a participé.

Quelques années plus tard, Thucydide, dans « *La guerre du Péloponnèse* » soutient qu'Athènes a « *[le nom de] démocratie mais, en fait, [est] régie par son premier citoyen* ». C'est à dire Périclès et cela durera 40 ans !

Aujourd'hui, ce que nous appelons démocratie, c'est la démocratie représentative. Nous élisons des représentants qui sont censés parler et gouverner en notre nom.

On aurait pu penser que le pouvoir personnel ne résisterait pas à la démocratie moderne, à la division des pouvoirs et au partage des savoirs.

Cependant, quel que soit le type de démocratie et, en dépit de l'égalité entre les citoyens postulée par celle-ci, la nécessité d'un chef ne fait pas de doute. Pourquoi ?

On comprend bien que toute activité humaine demande des responsables. Il n'y a pas de bâtiments qui se construisent sans chefs de chantier. On peut rassembler les meilleurs solistes du monde, sans un chef d'orchestre, ils ne feront pas de bonne musique.

Je pose donc comme postulat que l'aventure humaine a besoin de chefs. Pourquoi ? Ce serait un vaste sujet à débattre.

Existe-t-il une permanence anthropologique ? Nous sommes après tout des mammifères bipèdes et les troupeaux ont des chefs.

Est-ce un fait social ? La complexité des aventures humaines faisant que les h ne peuvent se structurer qu'autour d'individus extraordinaires, disposant d'une vision et d'une aura ?

Je ne m'étendrais pas la dessus car mon propos c'est : qu'est-ce qu'un chef en démocratie ?

De très nombreux penseurs ont réfléchi sur les phénomènes d'autorité. On citera par exemple Aristote, Platon, Montaigne, Montesquieu, Fustel de Coulanges, Max Weber, Kojève, Noam Chomsky ...

De leurs travaux a émergé une typologie de l'Autorité qui a semblé longtemps la plus complète : elle distingue le père, le maître, le juge.

Or il semble que le chef démocratique est une chose bien particulière, qui s'inspire évidemment de cette typologie mais qui s'en distingue nettement.

En effet la dissociation du chef de la figure du maître, du juge et du père est un indice de liberté.

Dans un état autoritaire, le chef est présenté comme le père de la nation, le petit père des peuples, ce qui permet de couvrir les pires exactions.

La séparation des pouvoirs exécutifs, judiciaires, législatifs, c'est la fin du roi/juge, j'allais dire juge et partie.

Enfin le chef démocratique s'est rapidement différencié de la figure du maître, à qui le peuple serait lié comme un serviteur.

L'une des différences fondamentales du chef démocratique avec les figures précédentes, c'est son mode de sélection, il est élu.

En outre il est élu par des personnes qui lui sont égales en droit. C'est la reconnaissance même du fait que le gouvernant et le gouverné sont essentiellement semblables qui a donné naissance à la conception du pouvoir civil comme délégation et contrat.

La perte de crédibilité des théologies politiques qui dotaient le dirigeant d'une supériorité immanente a produit la quadrature du cercle démocratique.

Désormais le chef est aussi le semblable. Il commande, mais il est aussi commandé par le peuple qui peut le rejeter.

Alors quelle est la qualité essentielle du chef, pourquoi est-il reconnu comme chef ?

Supposons qu'un groupe d'individus se trouve là, à ne rien faire. Soudain l'un d'eux propose qu'on aille au cinéma.

Si sa proposition est acceptée, il est probable que sa voix comptera plus que celle des autres quand il s'agira de choisir le film et le cinéma où aller le voir.

Il sera pour un petit instant en position de chef car il a été capable de changer les choses.

Évidemment avec un ordre de magnitude sans équivalent, cette capacité d'entraînement, si elle s'applique à des sujets de plus en plus complexes et sur une période de temps suffisante peut amener aux plus hautes fonctions.

C'est cela aujourd'hui la qualité première d'un chef. Etre capable de changer les choses ou faire croire qu'il en est capable.

Si une personne s'affirme ainsi, elle obtient l'obéissance de ses partisans. Mais on ne sait pas si cette obéissance est la conséquence d'une identification au meneur, la foule déplaçant sur lui des investissements libidinaux jadis investis essentiellement dans le père ou la mère selon Freud.

Tout au contraire on pourrait avancer que c'est de l'égalité elle-même que jouirait la foule, de la communion enfin possible entre des égaux unis par le même amour du chef.

L'attrait exercé par le meneur serait alors un effet narcissique indirect, un amour de soi projeté dans une figure plus libre, plus audacieuse, plus résolue.

Tous égaux, sauf un ou une, en quelque sorte.

Un chef, c'est une personne à qui se fier, on a confiance dans ses paroles et dans ses actes. C'est aussi une personne qui a entendu un appel mystérieux mais impératif et qui veut y répondre.

Toutefois le leadership politique ne se confond pas avec la morale. L'intérêt personnel, la passion subjective, le compromis, voire la compromission, l'énergie et la volonté font partie des qualités des chefs, pas la sainteté.

Le chef en démocratie n'est pas un héritier, il est lui-même sa propre origine. Le mérite du leader se forge peu à peu et il se confirme à travers des élections.

On a cessé maintenant de croire que le pouvoir était exercé par des êtres supérieurs. Pour diriger on admet qu'il faut des qualités particulières, mais le chef n'est plus ontologiquement au-dessus.

On lui reconnaît un don, mais les vertus dont il est paré sont séculières et non d'essence divine ou monarchique.

C'est là qu'apparaît l'un des premiers dangers propre à ce genre de leader, à savoir la professionnalisation de la politique.

De plus en plus on voit apparaître des personnes dépourvues de convictions fortes et dont la politique est le métier et même le gagne-pain.

Au départ ils avaient plutôt comme ambition de devenir conseiller du prince, mais la structuration étatique partisane de la vie politique moderne peut les propulser au sommet de l'État.

Or une vie politique dépourvue de la dimension supérieure de la conviction et de la vocation, ne devient qu'un champ de manœuvres d'appareils pour un partage de la gestion et du pouvoir.

Il n'y a certes pas lieu de mépriser la gestion, mais la France, ce n'est pas un bilan.

Avec l'arrivée de la technocratie, c'est une vraie noblesse d'état qui a capté le pouvoir du peuple. Cela crée une énorme frustration parce que, comme le notait Bourdieu :

« La loi fondamentale des appareils bureaucratiques veut que l'appareil donne tout à ceux qui lui donnent tout.

L'indignation morale ne peut comprendre que réussissent dans l'appareil ceux que l'intuition charismatique perçoit comme les plus bêtes, les plus ordinaires.

En fait ils réussissent non pas parce qu'ils sont ordinaires, mais parce qu'ils n'ont rien d'extraordinaire, rien en dehors de l'appareil».

Or, si le dirigeant est incapable de sortir de sa logique d'appareil, s'il se montre un chef médiocre, c'est d'autant plus dramatique que le libéralisme économique prend le pas sur la possibilité pour le peuple, de décider de ses dirigeants et de sa politique.

Trois exemples suffiront à expliciter mon propos.

En 2012 le premier ministre grec voulut soumettre à référendum un plan de réduction drastique des dépenses publiques.

Cet acte démocratique par excellence provoqua un tollé phénoménal dans les institutions financières.

M. Papandréou fut rapidement remplacé par M. Papademos, ancien conseiller pour l'Europe de Goldman Sachs, la banque qui nous a précipités dans la crise !

La même année, les marchés commencèrent à se défier de l'économie italienne. En peu de jours, les marchés obtinrent ce que des décades d'opposition et de juges n'avaient pas réussi à implémenter.

Berlusconi fut remplacé par Mario Monti, ancien ouvreuse de portes de la banque G S.

Il ne s'agit pas de verser une larme sur le « cavalier » mais on voit bien que la finance ne s'embarrasse pas des complications de la légitimité électorale.

Du reste lors du premier mandat d'Obama, élu pour régler la crise causée par les institutions financières, le chef de la politique économique était Bob Rubin, ex-Président de G S, le Ministre des Finances était Henri Paulson, ancien DG de GS et le patron de la Réserve Fédérale était Timothy Geithner, ancien lui aussi de GS.

Voilà pour ceux qui douteraient encore de savoir où se trouve la vraie puissance.

Or le chef démocratique est d'autant plus mal placé pour répondre aux défis de la mondialisation qu'il est tombé dans une sorte d'exhibocratie politique.

La télé démocratie flatte l'ego des dirigeants. La création et la gestion de l'image du gouvernant occupe la majeure partie du temps qu'il devrait passer à gouverner.

Livré aux caprices des sondages, à l'exposition de sa vie privée, à la vulgarisation du langage le chef voit sa fonction dégradée et ramenée au niveau du peuple.

En outre l'excès de communication politique conduit à considérer comme fabriqué toute qualité qui pourrait appartenir effectivement au dirigeant.

Un retour à une certaine sobriété républicaine s'impose.

Peut-être que le prestige de la fonction sera rétabli de manière tout à fait inattendue pour nous qui avons du pouvoir une image essentiellement masculine, politique et guerrière.

Aujourd'hui l'autorité se recompose sur une autre base que le modèle patriarcal et phallocratique, modèle qui pense essentiellement le citoyen comme citoyen mâle et citoyen soldat.

Le champ du pouvoir s'ouvre aux femmes, mais rien n'est encore écrit.

Ouvrons les yeux, tout change. Par exemple voici l'irruption des masses dans la vie politique moderne. On ne cesse de les désigner comme les seules dépositaires de la souveraineté, mais elles n'exercent jamais le pouvoir qui reste aux mains d'un groupe dirigeant.

Cela produit une frustration continue et violente qui trouve une compensation dans les théories du complot et la recherche constante de boucs émissaires.

« *Si tout ne va pas mieux, c'est que tout le mal vient d'eux* », cette idée fausse est présente partout.

Du reste le chef finit toujours par devenir le bouc émissaire du désir de pouvoir qu'il a à la fois attisé et frustré dans les masses.

Alors, face à tout cela on a peu tendance, quand on le rend pas responsable de tout, à se dire « le chef, pauvre diable » et pourtant, plus que jamais nous avons besoin de chefs.

Puisque nous sommes en crise, quel que soit le contenu de ce terme fourretout, il faut bien quelqu'un pour donner un sens à ce qui apparaît comme un gigantesque désordre et pour nous tisser une vision commune de l'avenir.

Je pense qu'un chef aujourd'hui doit être avant tout un homme de conviction.

« *Le génie politique consiste en l'identification de l'individu avec un principe* » disait Hegel. Un chef, c'est celui qui saisit son époque et traduit celle-ci en actes.

C'est à dire que pour qu'il y ait chef, il faut la rencontre entre une situation sociale déterminée, d'où émanent des attentes populaires, et un personnage.

Le vrai politique a donc cette capacité à remettre en cause ce qui est.

Aujourd'hui c'est la soumission à des intérêts économiques irresponsables et apatrides, pour paraphraser de Gaulle, qu'il faut secouer.

Un chef démocratique, c'est aussi une personnalité à même de recréer une certaine homogénéité sociale minimale qui fonde une société démocratique.

Quand dans le monde 2% de la population détient plus de 50 % du patrimoine mondial, il y a danger pour la démocratie.

Depuis les Grecs jusqu'à aujourd'hui, il y a une association entre la démocratie et les démunis.

La démocratie porte dans son essence un type de gouvernement qui se penche d'abord vers les intérêts des groupes socialement opprimés ou défavorisés au plan de la naissance ou de la fortune.

Il faudrait que nos chefs démocratiques s'en souviennent au lieu de plier sous la dictature des agences de notation.

Le chef démocratique doit aussi savoir faire preuve d'autorité. Ce serait une erreur funeste de croire que la régression de l'autorité de l'État s'accompagnerait d'une amélioration de la liberté.

Tout le monde connaît la phrase de Lacordaire « *entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit* ».

Le chef démocratique doit donc exprimer des principes et les mettre en action. Sinon il y aura toujours préservation du statu quo jusqu'au moment où la situation deviendra insupportable et explosive.

Le Chef doit aussi avoir une majorité et celle-ci peut le démettre. Enfin il doit être responsable dans son champ de décision.

Rien ne m'énerve plus que la position du « *président arbitre* ». On n'est pas en train de jouer au foot, le chef décide et il répond de ses actes.

Deux ou trois choses encore pour conclure.

Certes un chef, c'est un déviant mais pour qu'un leader puisse éclore il faut que l'environnement le rende possible. En premier lieu il faut qu'un chef soit éduqué, or l'école a failli à l'une de ses missions qui consiste à nous apprendre à vivre ensemble.

Par ailleurs un chef moderne doit connaître le monde. Rappelons la phrase de G. Bush père « *les Présidents américains se font élire sur des problèmes de politique intérieure. Une fois élu, ils passent le plus clair de leur temps à tenter de régler les problèmes internationaux* ».

Il n'est plus possible pour les chefs d'ignorer la dimension mondiale qu'imposera de toute façon l'urgence écologique.

Ensuite on ne peut pas être un chef et porter un costume couleur muraille. Quand même il faut un peu de grandeur dans cette fonction et il n'y a pas d'abaissement à obéir à un chef légitime.

Malraux écrivait « *j'appelle être libre, se soumettre à celui qui, en nous, nous dépasse* ».

Durant l'exercice de différents métiers, j'ai approché quelques chefs, démocratiques ou non. J'ai remarqué qu'il leur fallait 3 qualités très prosaïques pour durer :

- 1) Il faut qu'ils soient compétents, ou tout au moins que la majorité du peuple en soit persuadée.
- 2) Il faut qu'ils aient du caractère. Quand on décide, on est seul et il faut tenir
- 3) Il faut être accepté.

Cela peut paraître extrêmement simple mais que l'une de ces qualités manque et le chef saute.

Enfin, à une époque où l'on nous assène sans vergogne des sincérités successives, je souhaiterais que tout chef appelé à prendre les commandes médite cette pensée de Confucius :

L'homme honorable commence par s'appliquer ce qu'il veut enseigner, ensuite il enseigne.

Le Chef en Démocratie (suite)

Par Alain Grangé-Cabane

C'est un honneur de succéder à Nicolas Saheliar.

C'est aussi un défi, tant il a mis haute la barre !

Si bien que, au moment de m'engager dans ce "contre-rapport" qui m'a été demandé, je me sens un peu dans la même situation que le septième mari de Liz Taylor, qui – le soir des noces – aurait dit : *"j'ai bien une vague idée de ce qu'on attend de moi, mais je ne suis pas sûr de faire mieux que le mec d'avant"*.

Si plus sérieusement l'on revient au thème proposé, il saute aux yeux que, en apparence du moins, il y a une absolue *contradiction* entre les deux termes.

Le chef est celui qui conduit, qui dirige, qui commande, qui exerce le pouvoir ;

Mais en démocratie, le pouvoir dépend du peuple, il procède de lui, il est contrôlé par lui.

Dès lors, se pose une double question :

- a) Le chef peut-il s'accommoder du contrôle du peuple ?
- b) Le peuple peut-il s'accommoder du pouvoir d'un chef ?

On peut aussi poser le problème en termes de dilemme :

- soit le chef est trop puissant : c'est l'atteinte aux libertés, la dictature ;
- soit le chef est impuissant, voire inexistant : c'est le défaut d'autorité, la déliquescence du pouvoir, l'anarchie.

En d'autres termes, peut-on concevoir un régime politique dans lequel :

- le chef soit doté d'un pouvoir réel sur le peuple qu'il commande,
- Mais dans lequel, *en même temps*,
- le chef soit soumis au contrôle réel du peuple qu'il commande.

Au fond, c'est l'éternel problème du conflit/conciliation entre autorité et liberté, entre Antigone et Créon.

Mais - s'il y a bien une contradiction fondamentale entre les deux termes,

- en même temps, l'expérience nous enseigne que leur conciliation est indispensable,
- et cette conciliation est même le seul moyen de dépasser la contradiction.

C'est au fond la magistrale synthèse d'Albert Camus à propos de ce conflit entre liberté et autorité : *"Bien sûr qu'Antigone a raison, mais Créon n'a pas tous les torts"*.

Juridiquement, on observe que les peuples, selon les étapes de leur développement, donnent des réponses différentes à ce dilemme, même si, *historiquement*, on observe globalement une évolution semblable.

Cette évolution (en la simplifiant à grands traits) peut se décomposer en trois temps – ceux que nous aborderons successivement :

- 1°) dans les temps les plus anciens, le chef absolu exclut la démocratie ;
- 2°) puis peu à peu, le chef voit sa toute-puissance rognée ; amené à composer avec son peuple, il finit par se soumettre à un contrôle démocratique ;
- 3°) enfin, de nos jours, on peut se demander si, à l'extrême, certaines démocraties ne souffriraient pas d'un défaut d'autorité.

Vue du côté du CHEF, cette évolution se décompose en 3 mouvements :

- * c'est d'abord le temps de la *toute-puissance du chef* ;
- * c'est ensuite le développement du *contrôle du chef* ;
- * c'est aujourd'hui le risque de *défaut de chef*.

Vue de la DEMOCRATIE, cette histoire fait successivement apparaître :

- * *l'absence de démocratie* ;
- * *l'avènement de la démocratie* ;
- * *la crise de la démocratie*.

A) La conception traditionnelle du chef exclut toute démocratie :

C'est le temps de la *toute-puissance du chef*, et par conséquent de *l'absence de démocratie*.

Dans cette conception traditionnelle, le chef exerce un pouvoir absolu.

Non seulement ce chef n'est nullement contrôlé par son peuple, mais au contraire c'est un chef qui domine son peuple, voire l'écrase (ex. Pharaon).

Cela s'exprime par les 3 traits majeurs du chef tout-puissant :

- sa désignation échappe totalement au peuple ;
- sa personne est absolue ;
- son pouvoir est illimité.

1) la désignation du chef se fait hors le peuple ; le peuple n'est ni associé au choix du chef, ni même consulté sur ce choix.

Le chef en effet est désigné (selon les régimes) :

- par Dieu (c'est à dire par les prêtres) : *théocratie* ;
- par la naissance : *monarchie* ;
- par quelques-uns : *aristocratie/oligarchie* ;
- par lui-même (coup d'État) : *tyrannie*.

2) la personne du chef est incontestable :

- sa *fonction* est d'une essence différente, d'un ordre supérieur ;
- sa *personne* est irréprochable, irrévocable (jusqu'à sa mort, naturelle ou accélérée), voire sacrée.

3) les pouvoirs du chef sont illimités :

- tous actes procèdent du chef (directement ou par délégation) ;
- ses actes s'exercent en tous domaines : législatif, exécutif ou judiciaire ; (sachant que cette distinction est alors inconnue, n'ayant été introduite
- beaucoup plus tard – que pour justifier la séparation des pouvoirs) ;
- les actes du chef ne sont contrôlés par personne.

Cette situation se rencontre dans la plupart des sociétés traditionnelles, premières ou antiques, du moins dès que la dimension de leur territoire ou la complexité de leur société dépassent un cadre restreint.

On ne développera pas plus longuement cette situation, car :

- les traits et caractéristiques de ce pouvoir absolu sont bien connus ;
- la théorie en a été formalisée par de nombreux penseurs (Thucydide, Machiavel, Jean Bodin, Th. Hobbes...);
- Nicolas Sahelien en a largement traité.

Peu à peu cependant, une évolution se fait jour, qui va progressivement rogner cette toute-puissance du chef, pour aboutir, au prix d'allers retours, à la démocratie.

B) La remise en cause de cette toute-puissance mène peu à peu à la démocratie :

L'évolution conduit en effet le chef à négocier avec son peuple (ou le peuple à négocier avec son chef), ce qui entraîne :

- * l'apparition et le développement du *contrôle du chef* par son peuple ;
- * et à terme : *l'avènement de la démocratie.*

1) **L'apparition du contrôle sur le chef** se constate de 2 manières :

- par les limites apportées à ses pouvoirs ;
- par les limites imposées à sa personne.

a) La limitation des pouvoirs du chef s'opère par l'argent et par le droit.

* par l'argent :

- le consentement à l'impôt :

La faiblesse de tous les pouvoirs, leur "talon d'Achille", est leur propension à la dépense : ils dépensent toujours plus qu'ils ne "gagnent" ; il leur faut donc toujours inventer de nouvelles ressources, lever de

nouveaux impôts (*Aucun rapport avec une quelconque situation présente...*).

Très vite les citoyens exigent d'être consultés sur ces impôts, via leurs "États Généraux" (ancêtres des Parlements), marquant ainsi le début d'un contrôle du "peuple" sur le pouvoir du chef.

- assez tôt apparaît aussi une distinction entre les biens personnels du chef et ceux de la collectivité ; ainsi naît la règle que le "domaine" royal est inaliénable.

* par le droit, qui peu à peu limite l'absolutisme :

- dès 1215 apparaît en Angleterre la *Magna Carta* (Charte des Libertés Individuelles, avec notamment l'*habeas corpus*).

- en France, sont progressivement instaurées (de façon coutumière) les *Lois fondamentales du Royaume*, qui s'imposent à la personne du Roi, même absolu, même tout-puissant (comme Louis XIV) ; le pouvoir du Roi est certes *absolu*, mais pour autant *non arbitraire* :

. Ainsi le Roi est-il "*serviteur de la Couronne*" (laquelle le dépasse) ;

. Le pouvoir du Roi doit répondre à une finalité : paix & justice ;

. Le Roi doit respecter l'organisation de la société, avec ses 3 ordres (Clergé, Noblesse & Tiers-État) et ses privilèges (les droits, franchises ou libertés dont jouissent villes, corporations ou citoyens), jusqu'à leur abolition lors de la "Nuit du 4 août".

- au Siècle des Lumières, philosophes et penseurs de la raison font émerger :

. La théorie des pouvoirs et contre-pouvoirs ("*checks & balances*") ;

. La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire).

La traduction s'en trouve dans la première Constitution écrite moderne (celle dont se dotent les États-Unis d'Amérique en 1776).

- l'aboutissement de cette évolution conduit au **parlementarisme** : à partir des États Généraux (réunis de façon sporadique), une Assemblée, élue par les citoyens (quel que soit le mode de suffrage, censitaire puis universel) représente, désormais *en permanence*, le peuple face au Chef, et progressivement limite l'omnipotence de ce dernier.

b) Les limites à la personne du chef :

- sa personne n'est plus inviolable, ni encore moins sacrée ;

- il devient envisageable de se débarrasser du Chef illégitime, puis naturel de le faire (droit à l'insurrection en 1793), voire obligatoire d'y recourir (devoir d'insurrection ; tyrannicide théorisé par Saint Thomas d'Aquin).

Parvenues à un certain stade, ces limitations conduisent à la démocratie.

2) L'avènement de la démocratie :

À mesure que se limitent les pouvoirs du chef :

- la nature du pouvoir change,
- en même temps qu'apparaissent les bienfaits de la démocratie.

a) La nature du Pouvoir évolue

- le pouvoir se *sécularise* ("*Rendez à César ce qui est à César et à Dieu...*" ; cette dichotomie, d'inspiration chrétienne, pose les bases de la laïcité moderne).

- le pouvoir se *relativise*, se fragmente : le pouvoir du chef se cantonne peu à peu à la sphère politique, devant en quelque sorte "coexister" avec d'autres pouvoirs (économique, médiatique, scientifique, intellectuel...).

- le pouvoir se *banalise* :

*le pouvoir devient moins important à mesure qu'apparaissent d'autres *finalités*, que par exemple montent les aspirations à la liberté, ou que s'affirme le droit au bonheur (Saint-Just : "*le Bonheur, cette idée neuve en Europe !*") ;

*d'autre part le pouvoir cesse d'être une *fin en soi* pour ne devenir qu'un *moyen*, au service : de l'individu, de la collectivité, de la paix, du progrès...

b) Apparaissent les bienfaits de la démocratie :

- *Sérénité* : la paix civile, l'État de droit, les libertés publiques font peu à peu reculer l'arbitraire, garantissant ainsi aux citoyens les bienfaits de la sécurité et de la sûreté ;

- *Efficacité* : la démocratie est souvent étudiée du moins de vue de la *justice*, mais plus rarement sous l'angle de l'*efficacité*, laquelle est pourtant l'un de ses atouts :

*la participation des citoyens au pouvoir garantit un meilleur consensus ;

* des décisions acceptées par les citoyens sont mieux appliquées (voir

J-J. Rousseau : "*L'obéissance à la loi qu'on s'est donnée s'appelle liberté*") ;

*n'ayant plus à se protéger de l'arbitraire ou de la tyrannie, les citoyens peuvent mieux s'adonner à leurs activités "civiles" et développer leurs talents (économiques, scientifiques, artistiques...) pour le plus grand bien commun.

- *Réversibilité* : la démocratie, c'est – par principe – le droit de changer régulièrement d'avis ; ce droit à "l'alternance" favorise et développe la culture de l'adaptation, le goût du pragmatisme, le sens de l'évolution.

Mais cette démocratie de plus en plus perfectionnée conduit, depuis quelques décennies, à l'affaiblissement des pouvoirs, pour une double raison :

- *par la logique même d'un contrôle démocratique toujours plus sophistiqué : plus le contrôle se développe, et plus il appelle de nouveaux contrôles ;*

- par réaction aux tyrannies du 20^{ème} siècle – les plus effroyables, par leur dimension, de toute l'histoire des hommes, qu'il s'agisse de l'hitlérisme en Allemagne, du léninisme en Russie, du maoïsme en Chine ou du polpotisme au Cambodge –, nos sociétés modernes se défient désormais de tout excès de pouvoir, voire par suite de tout pouvoir.

C) Les démocraties modernes tendent à affaiblir les pouvoirs de leurs gouvernants (leurs chefs), compromettant ainsi leur propre pérennité.

Dans tout État, le déficit d'autorité, la faiblesse du pouvoir, compromettent l'efficacité des institutions ; il peut en résulter une menace contre le régime lui-même, pouvant à terme compromettre sa survie.

Dans le cas particulier d'une démocratie, un pouvoir trop faible met en péril l'essence de cette démocratie. Ce défaut d'autorité peut ainsi déboucher sur une *crise de la démocratie* :

- en effet la démocratie d'aujourd'hui a besoin d'un pouvoir (d'un chef) fort ;
- or le contrôle démocratique et ses abus tendent à affaiblir ce pouvoir ;
- cela est d'autant plus grave que les problèmes ont changé de dimension : on est passé de la Nation à la planète.

1) La démocratie n'est pas synonyme d'absence de pouvoir.

Non seulement la démocratie ne se confond pas avec l'anarchie, mais encore elle a besoin d'être dirigée par un pouvoir réel, contrôlé certes, mais fort.

La mission de ce pouvoir est en effet essentielle :

- a) pour garantir la paix civile et la cohésion sociale (à l'intérieur) ;
- b) pour assurer redistribution et protection sociale ;
- c) pour gérer les biens communs (air, eau...) ;
- d) pour réguler les puissances économiques ou financières ;
- e) pour lutter contre criminalités et maffias ;
- f) surtout pour se protéger contre les ennemis (intérieurs/extérieurs) de la démocratie : dictatures ou terrorismes.

2) Or les démocraties modernes connaissent un affaiblissement du pouvoir :

Au contrôle démocratique "normal" (institutionnel) s'ajoute de plus en plus un contrôle "extraordinaire" du chef (sociologico-médiatique).

- a) le contrôle "normal" et institutionnel du chef en démocratie résulte :
 - de l'élection : contrôle périodique du chef
 - de la Constitution : limitations du pouvoir :
 - . Mandats limités (en nombre ou en durée)
 - . Pouvoirs limités

. Contrôles renforcés (Assemblées, tribunaux)

b) s'y ajoutent désormais les contrôles "extraordinaires" par l'opinion ; cela résulte notamment de la pression permanente des médias (ceux-ci étant en outre obsédés par la tyrannie de l'instantanéité).

De fait, les démocraties en demandent beaucoup (et de plus en plus) à leurs chefs, au nom de la *transparence* (notion dont il faut d'ailleurs se souvenir qu'elle est consubstantielle au totalitarisme).

Cette transparence porte sur tous les éléments de la personne du chef (pour le meilleur comme pour le pire) :

- ses finances, son patrimoine, ses "faiblesses" (les "diamants de Bokassa") ;

- sa santé (de Pompidou à la prostate de Hollande, en passant par le cancer de Mitterrand ou l'AVC de Chirac) ;

- son passé, dans tous les détails (surtout que désormais Internet n'oublie rien !) ; ex. le passé de Mitterrand à Vichy ou avec René Bousquet ;

- sa vie privée, avec la place démesurée prise par le conjoint ou les enfants : cela vise aussi bien la "fille cachée" de Mitterrand que la mise en cause – à tous égards scandaleuse – des politiques à raison des accusations portées contre leur progéniture (par ex. Laurent Fabius ou Marisol Touraine).

Dès lors, surgit un risque majeur : avec un chef aussi contrôlé, aussi "tenu en laisse", comment les démocraties peuvent-elles résoudre les problèmes croissants auxquels elles sont confrontées ?

Cela est d'autant plus grave que les problèmes ont changé de nature.

3) Ultime contradiction : le changement de dimension des problèmes

a) la démocratie et le pouvoir, aujourd'hui, continuent de s'exercer dans le cadre des *États-nations*.

b) or les problèmes majeurs sont devenus *transnationaux*, qu'ils soient :

-économiques : mondialisation ;

-technologiques : réseaux mondiaux, Big Brother ;

-écologiques : climats, mer, eau ;

-démographiques : migrations de plus en plus massives ;

-idéologiques : terrorisme (djihad recrute partout) ;

-juridiques : grande criminalité, maffias ;

-épidémiologiques : grandes pandémies.

c) la solution à ces problèmes ne peut donc être que *transnationale*.

d) mais il n'existe de fait *aucun pouvoir* réellement transnational.

e) au mieux existent *quelques organisations internationales* (OACI, OMS, UPU, OMC...), mais :

- elles n'ont qu'un caractère "technique",
- elles n'ont guère de pouvoirs (droit de veto, souverainetés nationales)
- elles sont "segmentées" par leur strict domaine de compétence.

f) c'est donc à la construction d'une **autorité mondiale** à caractère général, avec un contrôle démocratique transnational, que nous devons nous atteler.

C'est plus qu'une utopie, c'est devenu une nécessité !

CONCLUSION : nous ne pourrions pas longtemps faire l'économie d'une telle autorité supranationale, si nous voulons concilier les 3 défis qui attendent l'homme de demain :

- le défi de *l'autorité* (c'est à dire le problème du chef)
- le défi de la *liberté* (c'est à dire le problème de la démocratie)
- le défi de *l'universalité* (c'est à dire le problème de l'Homme désormais devenu gérant-responsable de notre planète).

Plaidoyer pour une République Fraternelle

Par Pierre Chastanier

Je suis fier de notre beau pays, de ses terroirs riches et divers, de ses peuples courageux et intrépides rassemblés au cours des siècles qui s'illustrèrent dans maints domaines de manière remarquable.

Je suis fier de notre histoire et des valeurs humanistes et universalistes dont nos pères mieux que bien d'autres ont été les propagandistes zélés en Europe et au-delà des mers.

Je suis fier d'appartenir à la Patrie des Droits de l'Homme dont la voix reste écoutée malgré notre relative faiblesse économique et militaire.

Ces sentiments patriotiques ne me font pas oublier les fameuses paroles de Romain Gary reprises par le Général de Gaulle : « *Le patriotisme, c'est l'amour des siens, le nationalisme, c'est la haine des autres* ».

Car, si je suis fier de la France, je ne suis pas toujours fier de nous, les Français !

Nous avons la chance d'être nés ici. Allons-nous gâcher nos talents pour nous replier dans un individualisme forcené, vivant oublieux de notre grandeur passée, laissant à nos enfants un bien triste héritage, peu soucieux de nos devoirs envers nos Frères humains et envers la planète ?

Allons-nous nous contenter d'être des citoyens de deuxième zone alors que notre devoir est d'être à la pointe du combat pour la liberté, l'équité, la tolérance, la solidarité, la justice, le développement intelligent, l'innovation, la culture, le partage, la protection de notre environnement ?

Pour vous convaincre de l'immense effort qu'il nous faudra accomplir si nous voulons que demain, la France soit encore la France, je vais en quelques thèmes essayer de broser une trajectoire possible pour que nous retrouvions ensemble le chemin d'une République fraternelle.

Commençons par le commencement !

J'ai toujours mis au pinacle des Vertus humaines la recherche de l'Équité.

Dieu sait que les hommes ne naissent égaux ni en fait ni en droit ! La Nature est impitoyable. Dès l'instant de leur rencontre, les gamètes ne vont pas se contenter de s'unir 50-50 entre père et mère (ou presque si l'on se souvient de l'ADN mitochondrial). Ils vont se recombiner dans un crossing-over particulièrement injuste qui fera, par la grâce ou la fatalité du hasard (*fatum*), qu'avec les mêmes matériaux, l'un construira une mesure, l'autre bâtira un palais.

L'injustice apparaît donc au berceau, hérédité biologique, hérédité sociale, mais tout reste encore possible ce qui explique aussi bien les surprenantes déchéances des uns que les succès inattendus des autres.

Le Sage ne se perd pas en conjectures. Il prend pour telle l'œuvre de la Nature et propose d'organiser les sociétés de sorte qu'elles rééquilibrent par des mécanismes compensateurs les disparités les plus choquantes avant qu'un nouveau jet de dés ne transforme la donne !

« À chacun selon ses capacités », disait Saint-Simon, « à chaque capacité selon ses mérites ! »

Dans le toast du Thuilleur d'un rituel maçonnique il est dit, évoquant ceux des Maçons qui sont riches et heureux :

« *Souhaitons-leur sagesse et modération dans l'usage des biens de ce monde* »!

La première règle pour la construction d'un monde nouveau sera donc l'Équité. Elle ne consiste pas à donner la même chose à tous. Nous venons de voir que c'était impossible. Elle consiste à donner à chacun des atouts comparables pour pouvoir au mieux exprimer ses capacités afin d'être plus tard récompensé selon ses mérites. Le thème de l'égalité des chances en est l'illustration.

L'école certes, va jouer un rôle essentiel. Mais attention ! À l'entrée du CP il est souvent trop tard. Pas question évidemment de revendiquer un meilleur des mondes où des couveuses « fabriqueraient » les enfants dont la société a besoin. Mais dès la petite enfance, l'amour des parents, le logement, les conditions de vie, l'éveil psychologique, social et scolaire en maternelle représentent des discriminants si forts que, malgré quelques brillantes exceptions, ils conditionnent souvent toute la suite.

Une société équitable ne peut donc se contenter de laisser naître des enfants sans se soucier de leurs conditions de vie et de leur environnement familial, et sans mettre en place, si nécessaire, un effort éducatif différencié rattrapant les écarts les plus inacceptables.

Une politique de l'enfance doit donc être programmée permettant de faire participer le plus grand nombre possible de familles à l'œuvre commune, tout en comblant les manques les plus criants, pour rééquilibrer les chances sur la ligne de départ.

Le premier des Ministères d'une République fraternelle devrait donc être le Ministère de l'Enfance et de la Famille dont dépendrait la Protection maternelle et infantile, les Allocations familiales, un corps d'Assistantes sociales tissant, sur le terrain, un véritable réseau de « *solidarité responsable* » au contact des ménages. Grâce aux jardins d'enfants, aux écoles maternelles, à une vraie politique du logement, il aurait la charge d'améliorer, afin de les rendre plus équitables, les conditions de vie offertes à tous ceux qui vivent légitimement sur le sol français.

Un tel Ministère engendrerait évidemment beaucoup de dépenses et nous verrons ultérieurement comment les financer par l'impôt mais aussi par le soutien associatif et l'investissement parental. Il préviendrait en

revanche de très nombreuses défaillances ultérieures (échec scolaire, délinquance, chômage...) qui dans d'autres budgets coûtent également très cher, désespérance en plus !

Le meilleur creuset pour un enfant reste indiscutablement la famille où il s'épanouira dans un climat d'amour souvent irremplaçable. Pas question de se substituer à elle. Mais quelle famille ? La famille clanique d'autrefois qui voyait plusieurs générations coexister sous le même toit, la famille nucléaire d'aujourd'hui repliée sur elle-même autour de son écran de télévision, l'aide intergénérationnelle, la famille éclatée, monoparentale ou homosexuelle ? Il ne peut exister de modèle unique mais la société doit privilégier celui ou ceux qui lui semblent être le plus proche de ses valeurs.

J'ai eu personnellement la chance de vivre, avant de le reproduire, dans le plus ancien système, où grands-parents, parents et enfants partageaient, sous un même toit, la vie de tous les jours, chaque génération à l'âge adulte assurant la double responsabilité de ses enfants et de ses vieux parents.

Quand on songe au coût social des crèches et des maisons de retraites on peut sans doute espérer un jour, le retour à une vie plus communautaire où des logements adaptés suffisamment vastes favoriseraient pour ceux qui le désirent, (et pas seulement pour les femmes sur qui autrefois reposait exclusivement cet ancien système), à moindre coût pour la collectivité, des modes de vie s'inscrivant dans la voie privilégiée du « *développement familial durable* » !

Faut-il intervenir lorsque des conditions de vie dégradées, logements insalubres, misère, brutalités conjugales, alcoolisme, pédophilie, inceste, drogue viennent gravement perturber le développement de l'enfant ?

Oui et sans faiblesse ! Bien connaître le terrain tout en excluant l'arbitraire est possible grâce aux acteurs sociaux et éducatifs, aux élus locaux, aux associations afin de sauver l'enfant, avant qu'il ne soit trop tard, des dangers liés à un environnement fatal.

« *Prévenir vaut mieux que guérir* » dit le proverbe. Si l'on ne s'attaque pas à la racine du mal faudra-t-il un jour réinventer des internats musclés encadrés par la police ou par l'armée comme le proposait Ségolène Royal, pour redonner à la jeunesse la plus en danger une chance d'échapper à la délinquance des bandes de certaines cités ? Pourquoi pas ?

Peut-on laisser les plus méritants, victimes encore trop souvent à l'embauche du délit de faciès, être nargués par leurs anciens camarades de cage d'escalier qui gagnent des fortunes grâce au trafic de stupéfiants et affrontent les autorités par d'incessantes incivilités ?

Un soutien scolaire digne de ce nom doit être mis en place, partout où il s'impose et notamment dans les milieux défavorisés. À l'heure de l'économie de la connaissance, les résultats médiocres de l'Éducation nationale quant à l'apprentissage de la lecture ne doivent plus être tolérés. Ce n'est pas à l'entrée en sixième qu'un enfant doit savoir lire c'est au CP et parfois même avant si possible!

Mesure-t-on les gains appréciables que l'on constaterait si dès le départ on bâtissait sur de bonnes fondations ? Ne vaut-il pas mieux investir plus tôt sur l'éducation afin de donner aux jeunes les outils dont ils auront besoin pour comprendre et progresser, au lieu de devoir plus tard investir sur la répression pour tenter de réparer les conséquences des dégâts que l'on aura laissé s'accumuler ?

Le temps de la social-démocratie est peut-être dépassé !

Par Pierre Chastanier

Quelques nostalgiques de la social-démocratie espèrent encore « réformer », tout en maintenant un système qui prétend donner le pouvoir au peuple, il est temps cependant de s'interroger sur le type de régime qui pourrait aujourd'hui convenir à une société au bord du gouffre incapable de régler avec humanité les problèmes de notre société.

L'ultra capitalisme triomphant, la loi du marché, l'indivi-dualisme forcené, l'égoïsme si répandu, la mondialisation irresponsable, l'absence de réelle gouvernance onusienne, la crise, mot commode pour masquer nos incapacités, l'épuise-ment prévisible des ressources de la planète, l'incurie des États dont les dettes deviennent si ingérables qu'elles finiront par faire disparaître l'épargne des classes moyennes, l'incivilité généralisée, les flux migratoires incontrôlés, les nouvelles pandémies, le chômage, la guerre sont sur un des plateaux de la balance.

La science, l'innovation, le brassage intellectuel, social et humain, la volonté de survivre, l'amour, l'humanisme, l'entraide, la coopération, suffiront-ils sur l'autre à sauver notre espèce lui permettant de poursuivre sa route évolutive vers un avenir incertain ?

Le temps du gouvernement des Sages est-il advenu ? Depuis Pythagore, on sait à quel point il est plus facile d'instaurer une dictature, qu'elle soit violente ou plus subtile, que de rassembler aux commandes de l'État, des hommes et des femmes totalement désintéressés, uniquement soucieux du bien public, capables pour une brève période de consacrer leur vie au service de l'intérêt général sans attendre une quelconque récompense puis, tels Cincinnatus, de passer la main à d'autres également désintéressés pour éviter tout risque d'imposer une oligarchie qui inmanquablement voudrait protéger ses privilèges.

Notre système actuel de monarchie républicaine, instauré par le scrutin majoritaire à deux tours qui a durablement installé la bipolarisation dans le paysage politique français, bipolarisation aggravée par la concomitance récente des élections présidentielles et législatives, est maintenant tellement peu crédible que les citoyens, toujours beaucoup plus intelligents que ne le croient les politiciens ont fini par en tirer la conclusion qu'il était inutile de participer à ces mascarades de démocratie que sont devenues nombre de consultations populaires (jusqu'à 50 % d'abstentionnistes, 18% de Françaises et de Français qui ne sont même pas inscrits sur les listes électorales, des votes blancs et nuls qui ne sont pas pris en compte). Tout cela pour dire qu'un parti qui au second tour l'emportera avec 51% des suffrages exprimés ne représentera en fait guère plus de 20% des citoyens dont à peine plus de 10% au premier tour !

Décus par tant de promesses électorales non tenues, nos compatriotes n'espèrent plus que les politiques - profession qui avec celle de journaliste est la plus dévaluée- soient capables d'apporter des solutions durables à leurs problèmes. La persistance du chômage, le sentiment que leurs enfants auront les pires difficultés à s'en sortir, la peur de l'avenir, l'étalage des richesses des nantis, aux intérêts desquels les élus, de droite

comme de gauche, apparaissent souvent comme liés, expliquent ce désenchantement qui aujourd'hui se traduit par l'abstention et qui demain redonnera naissance à de nouvelles jacqueries ou débouchera sur un gouvernement totalitaire !

Un temps encore, le nouveau pouvoir, en connivence avec les médias, pourra faire croire que, crise oblige, il n'y a pas d'autre politique possible que celle qui est actuellement menée, la nouvelle opposition prétendra le contraire... jusqu'à l'explosion finale.

Déjà les indignés donnent dans une faible mesure une idée de ce qui pourrait advenir le jour où 99.99% de la population c'est-à-dire la quasi-totalité des citoyens exceptée l'oligarchie ploutocratique qui possède presque tout (6400 personnes au total représentant 500 familles) et qui manipule à son service pouvoirs et médias soit un jour submergée ici comme ailleurs par un véritable tsunami du ras-le-bol né de la société civile.

Ne parlons plus de Partis, les partis étymologiquement séparent. Or nous avons besoin plus que jamais d'union, sur base de liberté et de responsabilité, de solidarité et de justice, d'égalité des chances, d'intégration crédible pour les plus démunis.

Nous avons besoin de « Parler Vrai » ce qui devant des médias aux ordres, chargés d'anesthésier le peuple à l'aide d'émissions débiles (Panem et circences), est plus facile à dire qu'à faire.

Nous avons besoin d'une mobilisation générale où tous ceux, hommes et femmes de bonne volonté, qui jusqu'alors se disaient de droite, de gauche, du centre, des extrêmes, voudront bien se rassembler sans ostracisme pour ENSEMBLE rebâtir une Nation équitable au sein d'une Europe revivifiée.

Nous avons besoin d'échanger, de trouver des solutions acceptables par le plus grand nombre, de réunir sous nos valeurs républicaines tous ceux Français et étrangers qui, vivant sur notre sol, s'engagent à respecter nos lois. Nous avons besoin de donner l'exemple d'une société équitable sachant exiger de chacun selon ses capacités et récompenser chacun selon ses mérites.

Les intelligences ne manquent pas, la volonté de s'en sortir non plus. Mais le système est bloqué.

En effet, les Partis font la loi. Ils ne représentent réellement que quelques milliers de militants mais s'arrogent le droit, dans un touchant ensemble, de disposer des investitures, de l'aide financière de l'État, des ressources occultes des grands groupes, des médias, des institutions.

Vous voulez participer au sauvetage du Pays ?

Si la crise traîne un peu, couvant sous la cendre des atermoiements des sommets successifs, on ira sans doute jusqu'aux élections présidentielles de Mai 2017 mais ensuite rien ne sera joué.

Les candidatures innombrables aideront certes les groupes politiques à compter leurs voix ne serait-ce que pour encaisser aux législatives qui suivront les fruits de leurs profitables investissements (les Partis, sans

parler du remboursement plus que généreux des frais de campagne, perçoivent en effet en fonction des résultats obtenus aux législatives 1.63 € par voix chaque année pendant 5 ans + 50.000 € environ par Parlementaire élu).

C'est alors qu'il faudra, constatant très rapidement qu'une fois de plus tout est pareil, que tous ceux qui aiment la France et qui veulent l'empêcher de sombrer s'unissent, là où ils se trouvent, pour que, hors des affrontements des Egos, dans un esprit de dialogue et de concertation, tous les Républicains soient capables de ramener le Pays vers des eaux plus calmes, oubliant délibérément les étiquettes qui hier les divisaient, en Parlant Vrai, d'une même voix, celle de la Fraternité.

Attention ! Aucun Rassemblement aussi largement mobili-sateur ne pourra naître sous la férule d'un leader politique quel qu'il soit car, dans un mouvement en formation, la désignation d'un Chef ne doit en aucun cas apparaître comme une décision « a priori ». Elle ne peut être que le choix ultérieur fait le moment venu par les citoyens qui reconnaîtront en leur sein celui ou celle qui pourra le mieux incarner ses aspirations tout en sachant que le peuple désire participer, forger son propre destin et non s'en remettre à un hypothétique sauveur. Mais à l'heure des réseaux sociaux tout devient possible.

Que cherchent-ils donc en effet ces innombrables bateleurs d'estrades, qui avant longtemps ne pourront dégager une majorité en dehors des deux mastodontes durablement en place malgré l'échec patent de leurs politiques successives ?

À faire parler d'eux ? À vivoter au gré des campagnes ? À se rassasier de leurs apparitions sur les chaînes de Télé ? À jouir d'un salaire confortable et d'une copieuse retraite sans parler des mille petits avantages liés à la vie d'élus ? Pour quoi faire ?

L'histoire ne se souviendra guère du passage de cette petite troupe. Dommage car parmi eux beaucoup auraient pu servir et être utiles à la France s'ils avaient recherché le bien public et non leur intérêt personnel.

Si le PS l'emporte à nouveau, l'impossibilité constitutionnelle de réélire le Président Hollande une troisième fois en 2022 créera dès 2017 des tensions centrifuges parmi les prétendants à la succession. Si l'UMP revient, la conjonction des oppositions ne lui favorisera guère la tâche. Sans même parler d'un retour à 2002 dans un sens ou dans l'autre !

Le plus fort dans tout cela c'est qu'une bonne moitié des Français, surtout parmi ceux qui se disent de droite, croit avoir intérêt à faire cause commune avec cette infime minorité de nantis directement ou indirectement aux commandes.

Qu'ont-ils pourtant à voir ces 64 millions de Français avec ceux dont le patrimoine excède 50 millions d'Euros ? On leur fait croire, c'est tout, que leurs destins sont liés ! Entre Bernard Arnaud (21 Milliards d'€) et le pauvre Jean-Paul Gauthier (60 Millions d'€) 500 familles parmi lesquelles de nombreux inconnus se situent entre ces deux extrêmes.

Or, l'essentiel est que la politique de la France ne se fasse pas à la corbeille comme l'avait pourtant si bien dit le Général.

Pas besoin de guillotine ! Ceux qui veulent partir partiront le jour où le gouvernement du renouveau sera en place. En réalité ils l'ont déjà fait, Mulliez (Auchan) est en Belgique, Peugeot en Suisse. Les exilés fiscaux sont légion y compris parmi les chanteurs connus et les vedettes du cinéma ou du sport. Un Gouvernement des Sages n'a pas besoin de boucs émissaires. Reconnaître les mérites et les récompenser largement doit rester possible sans affamer les plus humbles.

Quand on entend une célèbre enseigne de la grande distribution vanter ses efforts pour promouvoir le pouvoir d'achat des Français que ne commence-t-elle à en finir avec cette pratique odieuse qui consiste chez elle à recruter des caissières à mi-temps souvent obligées de revenir deux fois par jour pour 500 € par mois.

Une réforme fiscale est certes nécessaire. Un impôt sur le revenu progressif, touchant toutes les classes sociales au-dessus du SMIC, incluant les revenus financiers aussi bien que ceux du travail. Un impôt sur le patrimoine à taux faible mais n'exonérant aucun type de biens (toiles de maîtres, actions de société, collections...). Une TVA sociale favorisant l'exportation de nos produits tout en faisant contribuer les importations à la solidarité nationale.

Une réforme de l'éducation, commençant dès l'école maternelle, pour en finir avec ces jeunes qui sortent sans diplôme ne maîtrisant même pas les savoirs fondamentaux, pour mieux intégrer les enfants d'immigrés, pour préparer une orientation responsable des jeunes selon leurs désirs et leurs capacités, pour les former aux métiers dont le pays a besoin, pour donner à tous l'accès au savoir et à la culture.

Une réforme de l'entreprise pour réhabiliter l'association capital-travail, lutter contre une désindustrialisation coupable aux seuls profits d'une minorité, favoriser l'innovation garante des succès de demain, offrir à chacun avec son salaire quotidien sa dignité quotidienne.

Une lutte contre les gaspillages notamment dans les dépenses publiques sans sacrifier la qualité du service rendu au public, par plus de simplification, plus d'intelligence, moins de corruption, plus de contrôle *a posteriori*, une lutte contre les gaspillages énergétiques en retrouvant un mode de vie plus économe pour la planète.

La promotion d'une Europe fédérale forte qui à l'heure des continents organisés s'ouvrant sur une plus large participation de nos voisins de l'Est avec qui nous partageons une histoire et une culture millénaire et qui, avouons-le, regorgent des réserves énergétiques qui nous manquent nous donnerait demain la parité que nous méritons face aux blocs nord et sud- américains, indiens ou chinois.

Une société fondée sur les valeurs humanistes dont la France est le chantre depuis deux siècles, respectant dans tous les domaines la liberté de chacun mais soucieuse de ne permettre aucune dérive intégriste, aucune incivilité, aucun acte délictueux non sanctionné de la Loi., solidaire mais exigeante demandant à tous, notamment aux assistés, selon leurs aptitudes, de participer, là où ils peuvent être utiles, à l'œuvre commune.

Pour vous qui espérez en ce sursaut salvateur, une seule solution : oublier vos Partis d'hier et les cloisons mentales qu'ils ont dressées entre nous, oublier vos étiquettes inadaptées au monde de demain, droite, gauche, centre, extrêmes, oublier vos vieux nationalismes exacerbés que certains confondent avec le noble et généreux patriotisme. L'Union, l'union, l'union !

Un seul Rassemblement : celui des hommes et des femmes de bonne volonté pour chercher ensemble ces voies de l'avenir dans le respect de tous, trouvant à chaque problème une solution acceptable, même si c'est momentanément une cote mal taillée car compromis ne veut pas forcément dire compromission.

Donner à tous ceux qui veulent s'engager la possibilité de servir là où leur compétence sera utile tout en évitant qu'ils s'installent dans un pouvoir inamovible pour profiter de privilèges injustifiés.

Simplifier la vie publique pour la rendre plus participative, plus proche des citoyens, dépoussiérée de tous relents d'Ancien Régime, au service de la Nation, et faire que chaque élu puisse retourner à sa vie familiale lorsqu'ayant achevé son mandat il passera le témoin à d'autres, avec joie, pour que la démocratie respire et que la France avance.

Une troisième Force ?

Par Pierre Chastanier

L'UDF, sous Giscard, avait, quoi qu'on en dise, atteint son apogée et, réunissant l'union centriste, les démocrates sociaux et les républicains indépendants, elle représentait tant au Parlement que dans les régions avec ses nombreuses présidences de conseils généraux et ses mairies de grandes villes, une force politique solide qui, rassemblant les démocrates-chrétiens et le courant social libéral, aurait pu, si elle ne s'était endormie sur ses lauriers, s'unir aux gaullistes de gauche, aux radicaux et aux sociaux-démocrates, pas encore totalement englués, à l'époque, au sein du PS, pour participer à la constitution d'une "troisième force", allant de l'aile gauche du RPR à l'aile droite du PS, capable de diriger la France et de conduire les indispensables réformes dont, déjà, le pays avait besoin.

Est-ce la rondeur, la « suffisance » pourrait-on dire, de Raymond Barre qui n'estimait pas nécessaire de forger un parti pour gouverner, est-ce l'inconscience éthérée de Valéry Giscard d'Estaing qui pourtant souhaitait rassembler 2 Français sur 3, est-ce le trop grand nombre de notables préférant périr plutôt que d'accepter de se regrouper autour d'un chef, toujours est-il que 25 ans plus tard une première fournée avait quitté le navire, pour rejoindre, en 2002, le confort électoral du RPR devenu UMP. Le reste s'est dissous pitoyablement après le premier tour de l'élection présidentielle de 2007 lorsque François Bayrou, incapable de choisir son camp, ce qui est une obligation du second tour dans ce type d'élection, allait voir partir, sans gloire, le gros de ses élus vers le Nouveau Centre avant que, quelques mois plus tard, sa nouvelle formation, le MoDem, ne retombe, tel un soufflé entre les deux tours des municipales, prélude à une longue errance voire une disparition annoncée.

Bien sûr, parmi tous ces centristes des années 70, il y avait beaucoup de conservateurs (trop sans doute). Le Général parti, les hommes du renouveau qui restaient encore nombreux parmi les gaullistes de progrès, s'abandonnèrent au chant des sirènes d'un jeune loup plus avide de pouvoir que riche de convictions. Les radicaux, usés par leurs vieilles querelles, allaient poursuivre leur chute vertigineuse tandis que la Gauche aux mains d'un futur Président aussi intelligent que machiavélique allait rejouer l'affrontement idéologique, montagne qui trente ans plus tard accoucherait finalement d'une... souris!

Nous les avons vu tous ces bateleurs d'estrades, plus préoccupés de sauver leurs sièges que de sortir le pays de la crise. Aujourd'hui encore ils s'inquiètent à nouveau. Le PS survivra-t-il aux Municipales de 2014 ? L'UMP éclatera-t-elle en 2017 ? Que se passera-t-il après les Européennes et les Régionales? Combien de temps durera encore la crise ?

Nous ne reprendrons pas les crécelles de Cassandre. Nous connaissons tous la gravité de la situation actuelle de la France. Mais parce que nous croyons en elle, nous savons qu'aux pires moments de son histoire elle a su trouver au cœur même de son peuple les ultimes ressources de son salut.

Nos monuments témoignent-ils seuls de sa grandeur passée? Notre jeunesse a-t-elle désespérément lâché prise? Allons- nous tous apprendre le chinois, nous dont les arrières grands- pères chantaient : "Nous n'apprendrons jamais l'Allemand"? Nos élites vont-t-elles servir leur Patrie ou profiter égoïstement, malgré la crise, des délices provisoires de la mondialisation? Laisserons-nous le peuple s'enfermer dans la pauvreté, la précarité ou le chômage? Laisserons-nous dans nos banlieues trafiquants et voyous terroriser les braves gens?

Les affrontements bipolaires Droite-Gauche durent depuis trop longtemps. Ils paralysent le Pays. Dès que l'un tente une réforme l'autre mobilise la rue. Allons-nous continuer ainsi?

La gauche sociale-démocrate, n'ose pas lâcher la branche sur laquelle elle est assise pour rejoindre les sociaux-libéraux (gaullistes de progrès, centristes, radicaux) parce qu'aucune alliance alternative crédible n'est envisageable aujourd'hui. Elle reste figée dans une alliance molle rose-vert-rouge guère différente de ces moments d'anthologie du programme commun si ce n'est que l'ineffable trio Mitterrand-Marchais-Fabre, devenu Hollande-Duflot-Mélenchon a déjà explosé !

Nous sommes une grande Nation. Nous sommes un grand peuple qui, tout au long de son histoire, a su promouvoir de nouveaux idéaux pour l'humanité toute entière.

Certes le monde a changé et la France n'est plus aujourd'hui qu'une puissance moyenne. Mais son esprit, venu du fond des âges, survit en nous. Relevons-nous ! Unissons-nous ! Partageons dans l'équité ! Ce que les plus nantis perdront en richesse, ils le retrouveront au centuple en Fraternité ! Soyons ouvert au monde sans abandonner les nôtres !

Oui, il est encore temps de s'engager! Il faut pour cela que les Français se retrouvent. Peut-être pas dans les partis car les partis divisent mais rassemblés sur des valeurs conjuguant le souhaitable et le possible, partageant équitablement la planète, retrouvant dans la liberté et la responsabilité un nouvel et durable équilibre !

Partisans éclairés d'un libéralisme social,

Gaullistes de Gauche, vous qui croyez encore à l'association salvatrice capital-travail que les proches du Général eux-mêmes ont torpillée en son temps

Centristes de droite comme de gauche enfin réunis sous vos vrais couleurs et non sous des alliances de circonstance,

Sociaux-démocrates, vous qui portez d'autres espoirs que ceux de vous enfermer éternellement dans un autisme idéologique,

Il est temps d'aider notre pays à retrouver sa fierté !

Et ce nouvel élan ne sera pas comme les autres. Pas de Chef auto-proclamé au départ, imposant l'unité sous son seul contrôle. Mille ferments d'union, au contraire, échangeant sur Internet, dans les universités, dans les usines, dans les quartiers, dans les associations, dans un foisonnement de vie.

Place aux jeunes et aux jeunes d'esprit, parmi lesquels, le moment venu, nous trouverons bien celui ou celle qui sera le (ou la) plus digne d'incarner le renouveau en marche !

Vous, les déçus de la politique, vous qui croyez en la France. Engagez-vous !

Laissant les deux bouts de l'omelette du « conservatisme aveugle », quand il n'est pas fasciste, et de « l'égalitarisme primaire liberticide » destructeur de progrès, construisez ensemble l'avenir de la France !

Mais concrètement que faire ?

On ne réformera pas un système si implanté qui bénéficie depuis la stupide loi sur le financement des partis politiques d'une trésorerie considérable par un coup de baguette magique.

Pourtant, si les Français continuent à espérer de l'affrontement Droite-Gauche traditionnel la solution à leurs problèmes, on ne pourra plus grand chose pour eux. Ils doivent comprendre que si le salut venait de là, au gré des alternances, on les aurait depuis longtemps résolus.

Comment ont donc procédé Canadiens, Danois, Allemands qui ont affronté des difficultés comparables ? Chacun, avec le génie de son peuple a trouvé sa solution. Mais tout s'est fait dans l'Unité.

Il faut donc qu'en France, les hommes et les femmes de bonne volonté abattent les cloisons mentales qui les isolent (souvent dressées par les conservateurs de tous bords) pour se retrouver dans cette œuvre salvatrice, aujourd'hui si nécessaire de rénovation nationale.

Non, il ne s'agit pas de couper les ailes de ceux qui entreprennent. Tout au contraire !

Il est légitime que celui qui a travaillé, qui a investi, qui s'est donné à fond pour le succès d'une entreprise et qui, de ce fait, a contribué à la création de richesses et d'emplois dont ses concitoyens ont aussi bénéficié, soit publiquement reconnu et remercié par des avantages qui lui profiteront ainsi qu'à sa famille. Mais qu'aurait-il fait, seul, sur une île déserte ?

Il faut que tous contribuent à l'œuvre commune qu'est la construction d'une société humaine. Personne ne doit rester au bord du chemin mais chacun doit s'efforcer d'avoir un comportement vertueux.

Changeons nos systèmes de valeur pour que la reconnaissance de l'intérêt général soit, pour nos élites, aussi gratifiante que celle d'un ixième signe extérieur de richesse (yacht, jet, palais,...) dont franchement ils ne devraient avoir que faire, mais également pour que l'assisté, trouve, selon ses aptitudes, dans l'exercice d'une

fonction au service de la société, comme le disaient Wallon et Capitant, non seulement le « *pain quotidien* » mais aussi la « *dignité quotidienne* ».

Il faut pour cela écarter ceux qui à des degrés divers veulent faire échouer la tentative.

Extrémistes de Droite et extrémistes de Gauche ont tous intérêt au statu quo. Les uns pour conserver par aveuglement, des privilèges qui au bout du compte entraîneront leur propre perte, les autres pour justifier par la misère des hommes la légitimité de leur combat !

Tous ceux qui veulent d'une société « *suffisamment libérale pour que l'économie fonctionne et suffisamment sociale pour que persiste la volonté de vivre ensemble* » peuvent en revanche se retrouver dans une même conception exigeante de notre devenir.

Qu'ils s'unissent donc ceux par qui viendra notre salut !

Concertation, participation, partage, liberté, responsabilité, solidarité, équité, effort, travail, amour du prochain, justice sociale, ouverture aux autres, voilà les mots d'ordre de la nouvelle société.

Mais d'abord s'engager !

S'engager, comme le clamait Goethe pour que s'efface le doute et l'inefficacité,

Participer à la réflexion politique et à la recherche d'idées fédératrices,

Prendre des responsabilités en sortant d'un égoïsme douillet, pour qu'au terme d'une longue marche, renaisse, de cette fraternelle convergence des idées et des cœurs, une République nouvelle.

Voulez-vous le statu quo d'une décadence annoncée ... ?

Ou le sursaut salvateur d'une véritable révolution mentale ?

Au cours de la dernière campagne présidentielle, nous avons entendu, une fois encore les promesses des candidats qui ont essayé de nous certifier, la main sur le cœur, qu'ils feraient demain ce qu'ils n'ont pu faire hier : conduire notre pays avec justice et sérénité, vers la prospérité et le progrès social !

Le piège de cette élection au scrutin uninominal à deux tours qui par principe crée la bipolarisation, donne bien peu de chances d'être entendus à ceux qui à droite comme à gauche auraient voulu proposer un discours autre que convenu, mis à part sans doute aux populistes.

Pour tous ceux, hommes et femmes de bonne volonté, qui refusaient l'aventure des Fronts, Front National ou Front de Gauche, il ne restait donc d'autre solution que d'aller une fois de plus, rejoindre au second tour, même en traînant les pieds, le grand candidat de leur choix .

Ce fut François Hollande qui l'emportât !

Ils se doutent bien pourtant, qu'à l'heure où menace l'esprit de décadence, c'est n'est pas par une élection mais bien par une véritable « *révolution mentale* » qu'on pourrait changer la donne et enfin reconstruire.

La France qui n'a plus le moral, qui ne croit plus en ses élus, qui frissonne pour l'avenir de ses enfants pliera-t-elle à nouveau la tête, ou comme elle a su le faire aux heures tragiques de son histoire voudra-t-elle une fois encore se redresser et trouver la voie du renouveau ?

Notre objectif n'est pas de lancer un appel mais d'essayer d'expliquer avec pédagogie quelle autre politique salvatrice pourrait être conduite pour peu qu'on soit capable de s'extraire de la division partisane si artificielle qui s'est malheureusement imposée depuis avril 1969.

Aujourd'hui, en effet, la simple déclinaison de son appartenance politique au cours d'une rencontre (même familiale) rompt toute réelle possibilité de dialogue entre Français des deux bords, alors qu'il est devenu si urgent de chercher en commun ces voies du renouveau.

Oublions donc un instant nos votes du passé, ceux-là même qui nous ont conduit là où nous sommes, et cherchons à déterminer ensemble le cap qu'il faudrait prendre pour retrouver confiance en nous.

Que nos propositions soient des axes de travail. Développées sans tabou, dans le seul souci de l'intérêt général, elles devront être polies et repolies au fil des discussions, car le diable est dans les détails, dans l'espoir de rassembler un jour le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes de bonne volonté.

Mais avant de les examiner une à une, revoyons l'esprit qui les animent.

Une « *révolution mentale* » n'est ni sanglante, ni intégriste, ni collectiviste. Nous sommes attachés à une société de liberté et de responsabilité. Nous voulons que chacun soit récompensé selon ses mérites, mais nous n'acceptons pas dans un monde riche de promesses que des exclus soient abandonnés au bord de la route ou que des profiteurs parasitent une solidarité publique limitée sans contrepartie adaptée à leurs capacités intellectuelles ou physiques.

Alors, après avoir pris connaissance des propositions qui vont suivre, la décision qui s'imposera à vous sera sans doute l'une des suivantes :

- Après moi le déluge ! Je suis conscient des problèmes que nous traversons mais je m'en désintéresse. Quant à mes enfants ils feront comme moi. Ils se débrouilleront !

Ou

- Même si tout n'est pas parfait dans notre système actuel, j'accorde ma confiance au pouvoir en place et ne veux pas personnellement me mêler de politique

Ou

- Je suis conscient du fait que si je ne m'engage pas personnellement il en sera de même pour nombre de mes concitoyens mais je verrai...plus tard

Ou enfin,

- Je suis prêt à m'investir personnellement aux côtés de tous ceux qui espèrent un profond renouveau et à me mobiliser dès à présent à condition que celles et ceux qui prétendent prendre la tête du mouvement renoncent à une guerre des Chefs et s'engagent dès le départ à ne revendiquer « a priori » aucune place « réservée » donnant au mouvement qui va naître le temps nécessaire pour qu'émergent le moment venu les porteurs d'espoir qui pourront dignement le représenter !

Mais on ne s'engage pas sans savoir. Il convient donc d'examiner nos propositions qui, encore une fois, ne sont qu'une base de discussion pour l'élaboration collective d'un ordre de bataille pour le renouveau.

Commençons par la crise puisque crise il y a :

Nous ne reviendrons pas longuement sur ses causes :

- Une monnaie unique lancée à la va-vite sans en mesurer les conséquences
- Une désindustrialisation massive sans protection aux frontières de l'Union
- Un dumping social et fiscal persistant entre les États-membres
- Une immigration non contrôlée
- Un assistanat généralisé financé par l'emprunt
- Une crise morale sans précédent, la corruption s'étalant au vu et au su de tous
- Une jeunesse abandonnée à un système éducatif désuet conduisant au chômage
- Une société trop individualiste oubliant les solidarités les plus élémentaires
- Des médias aux ordres de puissants lobbies endormant le peuple
- Une politique d'assimilation qui a fait faillite laissant nos banlieues dévastées aux mains d'intégristes qui s'attaquent à notre culture et aux valeurs traditionnelles que nous n'avons plus la volonté de défendre
- Un écart social, sans précédent, entre riches et pauvres, écart qui détruit tout sentiment d'appartenance à une même Nation.

Face à une telle situation si un Homme d'État devait envisager des mesures de sauvegarde frappées au coin du bon sens, de l'efficacité et de la justice sociale il proposerait des dispositions radicales hautement symboliques comme par exemple :

- Réduction de 50% des émoluments du Président de la République et des membres du Gouvernement (ce qu'ont fait les Canadiens il y a 15 ans)
- Réduction de 20% du salaire des députés et sénateurs (y compris des députés européens et des fonctionnaires de Bruxelles) et suppression de la plupart des privilèges exorbitants (durée des indemnités en cas de non-réélection, emprunts à taux réduits, salaires des collaborateurs versés à la discrétion des parlementaires eux-mêmes, cumul des mandats avec des postes exécutifs régionaux...).

- Maintien des Allocations familiales indexées sur l'inflation et non sur la croissance mais fiscalisées donc conditionnées aux ressources des familles
- Disparition totale des niches fiscales et forfaitisation des parts imposables (Un enfant donnerait droit à une réduction identique en € et non en part quel que soit le revenu de ses parents)
- Imposition des hauts revenus à un taux maximum de 50%, que ces revenus proviennent du travail ou du patrimoine
- Suppression de l'ISF actuel au profit d'un impôt généralisé à taux faible non progressif, sur le patrimoine des Français au-dessus du double du seuil de pauvreté (y compris sur les actions et parts de sociétés, les tableaux de maîtres et les voitures de collection !), les revenus du patrimoine étant eux fiscalisés comme les revenus du travail
- Limitation à 500.000 € par parent et par enfant, une seule fois, de l'exonération des droits de succession
- Création d'un corps d'incorruptibles rattaché à la Cour des Comptes chargé de la lutte anti-corruption chez tous détenteurs de la puissance publique (fonctionnaires et élus)
- Imposition des transactions financières et séparation rigoureuse entre banques d'affaires et banques de dépôts
- Création d'une TVA sociale permettant une réduction significative des prélèvements obligatoires basés sur le travail
- Établissement de trois taux de TVA (réduit pour tous les produits de première nécessité, normal pour tous les autres services ou marchandises, fort pour tous les produits et articles de luxe)
- Affectation à toutes les familles ayant un revenu inférieur à deux fois le SMIC d'un crédit d'impôt compensant les hausses de TVA
- Remboursement par les entreprises des subventions reçues en cas de suppression d'emploi lors des délocalisations à l'étranger
- Arrêt des exonérations de charges pour les 35 heures et fiscalisation des heures supplémentaires
- Allègement de l'IS supporté par les PME par une exonération importante en cas d'investissement et d'embauche. Création d'un Impôt société minimum prélevé à la source, basé sur le CA réalisé en France et non sur les résultats d'exploitation, pour les Groupes internationaux bénéficiaires
- Mise en place aux frontières de l'Europe d'un système de taxation (droits de douanes) basé sur la balance du commerce extérieur entre l'Union et les pays tiers et, en cas de refus de nos partenaires européens de s'y associer, sortie momentanée de l'OMC et application de taxes douanières aux pays avec lesquels les échanges commerciaux avec la France sont scandaleusement déficitaires.

Mais si des mesures drastiques touchant les plus fortunés et épargnant les plus pauvres peuvent donner un nouvel élan à notre économie, c'est à un niveau beaucoup plus profond de réformes qu'il faudrait s'atteler.

Priorité à l'éducation

- Réorganisation complète de notre système éducatif basée sur la liberté et la responsabilité.
- Refonte de l'école maternelle pierre de base de l'édifice, avec une professionnalisation accrue du métier et une affectation de moyens adaptés au niveau socioculturel des enfants et des familles concernées

- Approfondissement des enseignements fondamentaux (lire, écrire, compter) avec tutorat obligatoire et gratuit pour les plus défavorisés et détection précoce des défaillances par des enseignants compétents formés sur le terrain
- Développement à côté d'un enseignement général d'un enseignement professionnel de grande qualité basé sur l'alternance (apprentissage + école) permettant d'accéder sans restriction autre que le niveau atteint, aux formations supérieures y compris le retour à l'enseignement général s'il est possible et souhaité
- Accès à l'Université et aux formations supérieures professionnalisantes sur la base d'un recrutement sélectif tenant compte des désirs et des capacités des étudiants mais aussi des besoins du pays (avec numérisation pour les professions saturées et large ouverture pour les professions déficitaires)
- Prise en charge des étudiants, comme des apprentis en formation, grâce à un salaire étudiant versé 12 mois par an dont le maintien sera conditionné aux résultats semestriels obtenus. Ce salaire serait rattaché aux revenus familiaux et imposé en conséquence.
- Accueil généralisé des étudiants qui le souhaitent en résidences universitaires proches des facultés (et lancement d'un vaste programme de logements étudiants)
- Création de grands campus universitaires (un par région) pour en finir avec des Universités de sous-préfectures dispersant Professeurs et moyens de recherche.
- Lancement d'une nouvelle tranche d'emprunt national « Innovation et recherche » destinée aux équipes de recherche publiques ou privées coopérant sur des projets industriels d'avenir avec contrôle sévère de l'utilisation des fonds et mise en cause pénale des « détourneurs de subsides » qui seraient détectés
- Autonomie complète, budgétaire et de gestion, des Universités dans un cadre contractuel bien défini État-Région-Université incluant les politiques salariales et le recrutement des professeurs et des élèves

Retour au service national

- Création d'un service national de 3 mois pouvant être au choix civil ou militaire pour tous les jeunes garçons et filles physiquement aptes entre le Bac (ou l'examen de fin de scolarité) et l'entrée à l'Université ou sur le marché du travail
- Mise à profit de cette période pour retrouver par la vie en commun un brassage des classes sociales revivifiant le sentiment d'appartenance à une même Nation
- Encadrement militaire des jeunes difficiles ou délinquants pouvant être reclassés
- Ce service national très diversifié (école, armée, service civil, service militaire, coopération, brigades écologiques, protection civile,...) pourra pour les exclus du système éducatif permettre une réorientation vers des « écoles de deuxième chance » (enseignements fondamentaux, permis de conduire, apprentissage d'un métier,...)

Entreprise et participation

- Il ne suffit pas de réindustrialiser, il faut aussi, dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés mettre en place une nouvelle gouvernance donnant accès aux conseils d'administration, avec minorité de blocage, aux représentants du personnel désignés par vote à bulletin secret au sein de l'entreprise. Les candidats des

différents Collèges (ouvriers, cadres, administratifs,...) devront être des salariés en CDI avec plus de trois ans d'ancienneté dans l'établissement

- Une répartition annuelle des résultats de l'entreprise sera calculée en tenant compte de l'auto investissement. Celui-ci donnera lieu à des distributions d'actions gratuites réparties par tiers entre actionnaires, dirigeants et personnels. Des intérêts de base sur le capital souscrit, prélevés prioritairement sur les dividendes, seront distribués aux actionnaires au taux légal du moment (exemple 2 fois le taux du Livret A). Le reste des dividendes sera partagé également entre actionnaires (super bénéfice) dirigeants et salariés (souscription d'actions librement négociables au bout de 5 ans.

- Une TVA sociale soulagera l'entreprise des charges salariales et patronales n'ayant pas de lien direct avec le travail (assurance maladie autre que les accidents du travail et allocations familiales). Ces dernières seront prises en charge par la solidarité nationale et la consommation. Le coût du travail étant ainsi significativement réduit, la compétitivité de nos entreprises sur les marchés extérieurs sera augmentée d'où l'accroissement de leur carnet de commandes et la possibilité de créer de nouveaux emplois. L'augmentation de la TVA qui ne touchera en rien les produits français (le prix TTC restant strictement constant) frappera les produits importés qui contribueront eux aussi, et ce n'est que justice, à nos dépenses sociales.

- Une retraite par points généralisée sera mise en place permettant à chacun au-delà de 60 ans de prendre sa retraite quand il lui plaira pourvu que le montant de l'allocation ainsi calculé soit supérieur aux minima sociaux (fonds de solidarité vieillesse). Cette disposition permettra « a contrario » à ceux qui voudront travailler plus longtemps (sans limite d'âge) de voir leurs allocations retraites revalorisées par leurs contributions supplémentaires

Organisation des Territoires

- Pour lutter contre le gaspillage créé par la multiplication des niveaux de décision, une nouvelle organisation du territoire sera mise en place correspondant à trois niveaux exécutifs (État, Régions, Cantons ou Arrondissements) au lieu de six (État, Région, Département, Canton, Intercommunalités, Communes)

- L'administration centrale et les ministères régaliens (police, défense, justice, affaires étrangères, finances) resteront à Paris

- Les Régions au nombre réduit à 7 (Nord, Est, Ouest, Ile-de-France, Centre, Sud-est, Sud-ouest) gèreront l'intégralité des activités économiques et sociales (éducation, santé, économie, transports,...) seules ou en coopération avec les Régions voisines.

- Les Départements seront supprimés

- Les Cantons regroupant les actuelles Communes et Intercommunalités (ou les Arrondissements dans les grandes villes) constitueront l'unité de gestion de base des nouvelles Institutions. Leurs élus désigneront en leur sein un Maire et un Conseiller régional.

- Un mandat local ne saurait être cumulé avec un mandat national ou européen. Aucun mandat ne pourra être exercé consécutivement plus de trois fois. Cette disposition fera respirer la démocratie et permettra à un plus grand nombre de citoyens de s'impliquer dans les affaires publiques, faisant de cette fonction un service et non un métier. On veillera cependant avec une attention toute particulière à ce que les serveurs

de l'État ne se transforment pas en dépouilleurs du patrimoine public ou en corrompus impunis (Faut-il rappeler Ruy Blas !)

Refonte du système de santé

- Réorganisation du maillage du territoire par la création d'une médecine moderne, alliant médecine de ville (de préférence dans des Centres de soins pluri-disciplinaires) et médecine hospitalière jouant pleinement la coordination public-privé sur les mêmes critères de remboursement de la Sécurité Sociale mais avec prise en compte par celle-ci des activités de formation, du traitement des cas graves et de la recherche dévolus à certains établissements (notamment mais pas exclusivement hospitalo-universitaires)
- Ajustement des entrées en médecine par rapport aux besoins nationaux et lutte contre les problèmes de démographie médicale dans certains départements par création de postes supplémentaires offerts aux concours assortis d'une obligation d'installation de 10 années après la fin des études dans les régions concernées
- Organisation de passerelles permettant à partir d'une profession de santé de pouvoir entamer de nouvelles études sur la base de l'expérience acquise (exemple passerelle infirmière-médecin)
- Suppression de la clientèle privée à l'Hôpital public et travail à temps plein revalorisé des Praticiens hospitaliers (actuellement dispersés entre service hospitalier, université, recherche, gestion, clientèle privée, expertises pharmacologiques, etc. !) permettant un meilleur encadrement des praticiens en formation (internes, chefs de clinique) et du personnel et une gestion plus vigilante et plus productive du service
- Développement d'une politique de prévention avec incitation des assurés sociaux à une meilleure consommation médicale par un suivi plus rigoureux des parcours de santé (création d'une véritable Carte Bancaire Santé personnalisée, pour régler toutes les dépenses maladies avec contribution personnelle en cas d'abus, arrêts maladie injustifiés, visites itératives, pathologies aggravées par certaines addictions...)

La Science au service de l'Homme

- L'accident dramatique de Fukushima en 2011, 25 ans après Tchernobyl a relancé furieusement en France l'opposition des anti-nucléaires. Pour une grande partie de la population un certain unanimisme prend corps alors qu'il ne repose sur aucune réflexion scientifique sérieuse.
- Au lieu de se dire qu'il fallait être vraiment débile pour construire une centrale aussi importante que Fukushima dans une région sismique, qui plus est en bordure de Pacifique comme si on découvrait tout à coup l'existence de séismes et de tsunamis, comme il avait fallu être débile pour construire en Ukraine une centrale sans enceinte de confinement qui plus est maintenue par des ouvriers qui n'étaient plus payés depuis deux mois, on préfère l'anathème et le rejet des centrales nucléaires allant même pour les Verts jusqu'au chantage alors qu'elles seront peut-être encore demain une chance pour la France.
- Il ne s'agit pas ici d'un discours pro nucléaire. Des études extrêmement poussées doivent être conduites sur les centrales existantes avec démantèlement immédiat de celles qui présenteraient le moindre risque. Toute nouvelle construction ne peut être envisagée au vu de ces deux accidents historiques dans des régions présentant un risque sismique ou un risque d'inondation. Mais surtout ne stoppons pas la recherche, ni sur le projet Iter qui nous ouvrira peut être un jour la voie inépuisable de la fusion, ni sur les

petites centrales autonomes, enterrées, mobiles ou sous-marines dont les risques sécuritaires seront infiniment plus circonscrits, ni sur le traitement par transmutation des déchets radioactifs ou l'enfouissement par forages en grande profondeur.

- Dans ce domaine comme dans tant d'autre la science n'a pas dit son dernier mot.
- Bien évidemment la poursuite d'un tel programme n'est en rien antinomique avec le développement enfin sérieux des énergies renouvelables.
- Malgré certains problèmes liés à ce type d'énergie, et notamment les problèmes de stockage de l'électricité, il aurait été bien difficile de faire pire que ce qui a été fait en France jusqu'à ce jour !
- Pour ne dire que quelques mots des éoliennes ou des fermes photovoltaïques on a voulu faire semblant d'en favoriser le développement ! Mais les obligations d'achat imposées à EDF à des prix tellement élevés par rapport au nucléaire ont poussé celle-ci à freiner des quatre fers mettant en branle son puissant réseau de « corpsards » pour faire échouer tous les projets qui lui déplaisaient et ce d'autant plus facilement que l'intervention dans ces dossiers de développeurs privés souvent sans scrupules était difficilement justifiable (à nuisance publique intérêts privés !)
- Or, un pays qui dispose de 5.500 kms de côtes, de 11.000 kms d'autoroutes et de 32.000 kms de voies ferrées a-t-il besoin de projets privés pour implanter des éoliennes guidés par la seule loi du profit ? Sûrement pas !
- L'énergie la moins chère est bien sûr celle qu'on ne dépense pas et la France peut également jouer un rôle extrêmement valorisant et créateur d'emploi dans le domaine des économies d'énergies. Il aurait été plus judicieux de favoriser pour ces travaux l'attribution de prêts bancaires plutôt que de proposer des incitations fiscales transformant (comme pour la Loi Sellier ou les investissements Outre-mer) les fournisseurs en vendeurs de produits fiscaux !
- Dans d'autres domaines la Science va aussi changer notre avenir. Qu'il s'agisse de l'économie numérique, de la santé, des transports, demain ne sera plus comme hier et les métiers qu'exerceront nos enfants n'existent même pas encore aujourd'hui.
- Il faut donc s'adapter à un changement qui sera de plus en plus rapide. D'où les efforts gigantesques à mettre en œuvre pour la formation, l'aide à l'innovation, la préférence donnée à la recherche, accompagnée de la reconnaissance sociale due aux chercheurs. Ne commettons pas l'erreur de croire que nos compétiteurs chinois ou indiens sont encore loin derrière nous. Ils sont déjà souvent devant !

POUR UN HUMANISME DU DIVERS

Par Martine PRETCEILLE

Dans notre société, la question de l'altérité et de la diversité n'est pas une question récente. Elle a toujours été posée mais en des termes différents, et elle varie selon la conjoncture économique, historique et politique.

S'interroger sur la diversité culturelle, c'est s'interroger sur les modalités de participation à la vie politique, sociale et civique. En effet, la diversité culturelle ne fait que révéler la nécessité voire l'urgence d'une réflexion sur l'adéquation entre le projet politique et la structuration définitivement plurielle du tissu social.

Notre époque est marquée autant par le retour des logiques de fermeture comme les intégrismes, les nationalismes et les ethnismes que par une internationalisation du quotidien. De manière paradoxale, la diversité culturelle est à la fois banalisée et dramatisée. Dans les deux cas, c'est essentiellement la culture de l'Autre qui fait l'objet soit d'un rejet soit d'une acceptation systématique.

La question fondamentale est celle du statut et du traitement de la diversité. Selon la réponse, on aura une configuration sociale différente qui s'organisera, soit sur le mode additif par juxtaposition d'identités singulières avec les dérives « naturelles » que sont l'exclusion réciproque, les rapports de pouvoir et de domination entre les groupes, soit sur le mode fusionnel qui conduit à la négation des singularités et à son corollaire le refus voire le rejet des autres.

Ces deux alternatives maximalistes s'enracinent dans un usage et un dosage inapproprié de la différence, par excès ou par défaut, au détriment d'une reconnaissance de l'autre en tant que sujet singulier et universel. L'altérité est évincée au profit d'une valorisation voire d'une survalorisation de la culture et de l'identité d'appartenance. Cela conduit à une connaissance par catégorisation, description et identification.

L'HETEROGENEITE EST LA NORME, L'ETRANGEITE EST LA REFERENCE

La construction européenne, les migrations, les voyages, la mondialisation, par contacts directs ou indirects via les médias, via les traductions de livres, via internet, etc. sont autant d'occasions de faire l'expérience de l'étrangéité. Malgré une tendance à « l'ilotisme culturel » et aux différentes formes d'intégrisme, de culturalisme et d'ethnisme, qui sont des réponses (certes négatives, mais des réponses tout de même), le mouvement est davantage à une diversification et une hétérogénéisation croissantes du tissu social. Les individus et les groupes sont pris dans une tension permanente dont les pôles sont définis, l'un par l'enfermement, le repli sur soi et sur son groupe, l'autre, par le l'ouverture et le métissage. On se trouve de fait dans une réalité sociale et culturelle polychrome, labile et mouvante.

Pour comprendre l'hétérogénéité culturelle d'aujourd'hui, il ne suffit pas de décomposer la société en une somme d'homogénéités qui, en réalité, sont des homogénéités arbitraires construites *a priori* sur le principe

que les individus qui ont, par exemple, une même nationalité, une langue commune, une religion partagée sont identiques et ont une obligation de ressemblance.

En réalité, chaque individu ne représente que lui-même et a ses manières personnelles d'exprimer sa ou ses appartenances. Il n'est pas le représentant de son groupe et n'a d'ailleurs aucune légitimité pour le faire. Par ailleurs, le rattachement systématique d'un comportement particulier à une appartenance groupale doit être nuancé par rapport aux variations intra-groupales.

L'individu est de moins en moins déterminé par sa culture d'appartenance. Il n'est plus le produit de sa culture, il en est au contraire, l'acteur. La culture a perdu sa valeur de détermination des comportements. En effet, dès sa naissance, l'enfant vit et se socialise dans un groupe marqué par la diversité culturelle. Il est très vite confronté à d'autres références, d'autres normes. Ses choix culturels peuvent s'effectuer à partir d'une gamme très ouverte. Il peut emprunter à d'autres groupes des modèles de comportement, des habitudes, des normes. La manière de vivre et d'exprimer son identité est plus diversifiée du fait de cette personnalisation et de cette autonomisation des comportements par rapport aux groupes d'appartenance.

Les emprunts, provisoires ou non, les transgressions, les pratiques de « zapping culturel » et de butinage complexifient les processus de décodage et de compréhension des conduites et amènent à définir l'appartenance culturelle non plus par filiation mais par personnalisation et création. Ceci constitue un contrepoids à ce que l'on appelle trop facilement la mondialisation et l'homogénéisation des cultures. Plus aucun individu ne se situe dans un cadre socio-culturel hermétique sauf par enfermement individuel et isolement volontaire ou encore sous l'emprise d'un totalitarisme politique, religieux ou sectaire.

Cette réfraction à l'infini des cultures à travers le temps et l'espace, à travers les conjonctures et les subjectivités, les structures et les circonstances débouche sur l'idée de baroque qui, par son idée de juxtaposition d'une quantité d'éléments divers et variés, hors de tout ordonnancement systématique et rigide, illustre l'ambivalence actuelle du concept de culture. Ainsi, le « baroque culturel » est une invitation à sortir du piège identitaire, du récit sur les racines et les origines.

C'est pourquoi, il devient de plus en plus difficile de définir l'individu à partir de sa seule appartenance culturelle ou même nationale. Ainsi, par exemple, un prénom ou encore un nom ne peut plus, de nos jours, être considéré comme un signe d'appartenance à un groupe donné. Il est en de même pour la religion ou tout autre critère d'identification. Les marqueurs traditionnels d'identification (nom, nationalité, âge, culture, religion, statut social et économique...) sont de plus en plus mêlés, ont perdu leur pertinence et ne permettent plus d'identifier autrui *a priori*, encore moins de le catégoriser. Une personne peut être née à l'étranger, avoir un nom étranger mais cela n'autorise pas à l'identifier *a priori* comme un étranger.

De la même manière, l'atomisation de la société par marquage et fossilisation des identités sociales et géographiques (les « banlieues », les ZEP (zone d'éducation prioritaire), les « quartiers et écoles difficiles »), des identités ethniques et culturelles (« les immigrés »), des identités religieuses ou encore régionales ne peut que déboucher sur un pluralisme, c'est-à-dire sur une cohabitation d'entités distinctes évoluant côte à côte selon des objectifs et des intérêts différents et potentiellement conflictuels.

La catégorie « immigrée » est aussi devenue une entité très complexe et le seul vocable « immigré » ne signifie plus rien *a priori*. De même, la formule « issus de la diversité », très à la mode actuellement y compris dans la présentation et la composition des listes électorales n'est qu'une forme euphémisée et « politiquement correcte » pour désigner l'autre, l'étranger, le différent et donc marquer en fait une distance alors que les sus-désignés sont des citoyens français et que c'est à ce titre là justement et à ce titre là seulement qu'ils sont légitimes pour se présenter devant les électeurs.

Après une ethnicisation de l'action sociale, on assiste aujourd'hui, à une ethnicisation du politique, en contradiction totale avec un des principes fondateurs de notre République à savoir l'universalisme abstrait. Certes, il est toujours possible de changer de principe fondateur mais à condition que cela fasse l'objet d'un débat démocratique approfondi et réfléchi.

Les sociétés modernes (ou pour être plus exact dans la formulation, les sociétés marquées par la modernité, en référence à l'anthropologie de la modernité (ou encore appelée postmodernité) parfaitement décrites, notamment, par G. Balandier et M. Augé, M. Maffesoli ainsi que par Ch. Taylor¹), se caractérisent, à l'opposé des sociétés traditionnelles, ou des groupes qui fonctionnent sur le mode de la tradition, (sectes, par exemple), par un processus de différenciation qui conduit à la séparation entre culture, religion, société et personne. Différenciation d'autant plus poussée qu'elle se produit au sein même de chacun de ces domaines. Ainsi, les références communes sont en fait de moins en moins communes. Les "évidences" sont de moins en moins partagées et doivent, en conséquence, faire davantage l'objet d'explicitation et d'objectivation.

Il ne suffit donc pas de reconnaître le caractère pluriel de la société, il faut aussi énoncer dans le même temps, les modalités de sa prise en compte et de son traitement. Les désaccords se situent essentiellement à ce niveau ainsi que dans l'usage et la bonne compréhension des notions. Pluralité, pluralisme, multiculturalisme, interculturel sont des termes utilisés de manière synonymique ce qui renforce la confusion et les amalgames idéologiques et politiques.

Le terme de pluralité renvoie à la description d'une situation, il relève du constat. Une société est plurielle, hétérogène et complexe. En émettant ce constat, on ne dit rien sur la manière de traiter socio politiquement cette pluralité.

Le pluralisme (qui peut être culturel, politique, syndical ou religieux) et le multiculturalisme (variante anglo-saxonne du pluralisme focalisée sur la reconnaissance des différences culturelles) ne sont que des modalités possibles du traitement de la diversité, ce ne sont pas les seuls bien qu'ils soient très répandus. Le multiculturalisme relève d'une décision politique. L'accent est mis sur la reconnaissance et la coexistence d'entités distinctes.

Pour faciliter les débats, nous préciserons que le modèle multiculturel (d'inspiration anglo-saxonne) donne la possibilité à tout individu d'appartenir à une communauté autre que celle de l'État-Nation. Il repose sur une cohabitation, une coprésence de groupes distincts et supposés homogènes et met en exergue les différences qu'il se contente d'ailleurs d'additionner. Une telle conception débouche sur une société mosaïque qui se traduit par une spatialisation des différences (notion de quartiers et d'écoles ethniques, par exemple).

La gestion de l'hétérogénéité est alors résolue sur le principe d'une division de l'hétérogène en une multitude d'unités d'ailleurs de plus en plus petites au fil du temps. On assiste à une production artificielle d'homogénéités partielles et locales, homogénéités qui cohabitent dans le meilleur des cas mais qui s'excluent le plus souvent surtout quand elles sont doublées par une crise économique et/ou politique. Par ailleurs, une des dérives du multiculturalisme est l'enfermement d'autrui dans des catégories et des descriptions généralisantes et englobantes qui favorise la « tribalisation » de la société par enfermement des groupes sur eux-mêmes.

Aux États-Unis, le multiculturalisme est concomitant à la lutte des Droits civiques des années 60 et fait suite à une politique migratoire caractérisée par l'idéologie du melting-pot (c'est-à-dire l'intégration des immigrants de toutes provenances et de toutes conditions sociales dans une même culture).

1 Ch. Taylor décrit trois sources de la modernité :

- L'individualisme : perte de sens, disparition des horizons moraux, rhétorique de l'accomplissement de soi-même.
- Le désenchantement du monde : primauté de la raison instrumentale, éclipse des fins.
- La perte de liberté par le désengagement de l'individu-citoyen et un despotisme doux, "démocratique". In *Le malaise de la modernité*, Paris, Ed Cerf, 1994.

En Europe, le terme de multiculturalisme s'applique surtout aux minorités ethniques ou migrantes (formulation différentes selon les pays) qui doivent s'intégrer dans des États dont la tradition nationale est ancienne.

En France, le poids de la Philosophie des Lumières et du principe d'universalisme abstrait, allié à une tradition juridique qui ignore les minorités explique que le multiculturalisme soit resté extérieur (pour combien de temps ?) à la réflexion et aux initiatives destinées à résoudre la question de l'hétérogénéité culturelle. L'expression est officiellement inexistante quoique les pratiques et les discours en soient souvent imprégnés, le tout dans une confusion généralisée et dommageable pour la clarté des débats et des prises de position.

La référence au multiculturalisme est soit absente, soit confondue avec des pratiques et des discours sur l'interculturel. La situation est d'autant plus confuse que la question de la diversité culturelle n'est pas posée qu'en dehors des crises et des polémiques.

En résumé, dire qu'une société est multiculturelle pour dire qu'elle est hétérogène est donc un non-sens, de même que le pluralisme n'est pas la seule réponse à la pluralité. Les sirènes du différentialisme préservent de déboucher sur une conception mosaïque de la société et donc vers une pluralisation (à ne pas confondre avec la pluralité) au sens d'une différenciation par atomisation et non par ouverture à l'altérité et à la diversité ?

QUAND LA VALORISATION DE LA CULTURE CACHE LA RECONNAISSANCE DE L'ALTERITE

La mondialisation n'est qu'un des aspects de la question de la diversité, de la rencontre et l'expérience de l'altérité. Entre un relativisme absolu par excès des différences et une globalisation par indifférenciation, quelle est la place de l'autre?

1- Différence ou diversité ? Le poids des mots, le choc des idées !

Le discours sur la différence est un discours ambigu. Tenu au nom d'une volonté d'ouverture et de respect, il masque une logique de distance voire de rejet. L'apartheid en a d'ailleurs été une illustration dramatique.

En effet, la différence sert, non pas à attribuer une identité mais à identifier. Elle répond à une volonté de marquage. À travers cette opération de marquage voire de stigmatisation, il s'agit d'établir des frontières et des distances qui, elles-mêmes servent à justifier l'exclusion.

Par ailleurs, l'objectif de cette identification par distinction est de désigner et d'assigner le groupe ou l'individu à un sort qui, très souvent, est celui de la marginalisation. La fonction de désignation est non de dire en quoi l'autre est différent mais qu'il est différent. En réalité, c'est la différence en tant que telle que visent les discours racistes et non le degré de réalité ou de vérité. La différence suppose un jugement, une norme, elle est ethnocentrique et souffre de la marque de l'énonciateur.

En effet, celui qui énonce la différence s'institue implicitement comme le référent, comme la norme.

Ainsi, par exemple, rencontrer une personne étrangère -quelle que soit sa nationalité ou sa culture- est-ce rencontrer un étranger ou une personne dont une des caractéristiques est d'être de nationalité étrangère ? En d'autres termes, est-ce qui la singularité ou l'universalité qui définit le sujet ? Selon la réponse, on se situe sur le registre de l'humanisme ou du déterminisme culturel.

A contrario, mettre l'accent uniquement voire exclusivement sur l'universalité au détriment de la reconnaissance de la diversité, c'est courir le risque de sombrer dans une forme d'universalisme qui n'est qu'une extrapolation au plus grand nombre de traits singuliers. Si on peut tenter un procès à l'universalisme, il est indispensable de reconnaître l'exigence de l'universel. L'idée d'universalité ne recouvre pas celle d'universalisme qui n'est qu'une forme dégradée du principe d'universalité.

Alors que la totalité étouffe et nie le divers et l'hétérogène, l'universel émane du divers. La singularité renvoie à l'un, à l'individu, elle se découvre par une démarche qui conduit de l'universalité à la diversité et réciproquement. Elle est ce qui permet à l'universalité de ne pas dégénérer en généralité et la diversité en différence.

La diversité est ce qui caractérise l'humain et conduit par là même à l'universalité. La reconnaissance des singularités ne doit pas nous conduire à nier le principe de l'universalité de la culture et de la nature humaine. Geza Roheim, dès 1950, estimait que les différences entre les cultures ont été considérablement exagérées pour des raisons psychologiques, on pourrait dire aussi, de nos jours, qu'elles le sont pour des raisons politiques.

2- Obsolescence du concept de culture

La complexité et l'hétérogénéité croissantes du tissu social et des pratiques culturelles imposent de reconstruire le concept de culture car celui-ci ne permet plus de rendre compte, ni des mutations socio-anthropologiques actuelles, ni de la diversité culturelle. Il nous faut donc repenser le mode d'accès aux cultures, et ceci est d'autant plus urgent que dans le domaine des cultures, subsiste une forme de "terrorisme intellectuel" fondé sur l'illusion réaliste et expérientielle soutenu par un climat passionnel et souvent idéologique.

Rappelons que les cultures n'existent pas en dehors des individus qui les portent et les actualisent. L'individu n'est pas que le produit de sa culture, il la construit, il l'élabore en fonction de stratégies diversifiées, selon les besoins et les circonstances et ce dans un cadre marqué par l'internationalisation du quotidien, ce qui multiplie d'autant les sources et les possibilités de références. Marquée par le contexte, inscrite dans un réseau d'intersubjectivités, la culture est utilisée pour signifier quelque chose, pour dire et pour agir. Elle assure ainsi une fonction pragmatique au détriment des fonctions structurale, dénotative dans lesquelles on a trop tendance à l'enfermer. Dès lors, il convient d'appréhender la diversité culturelle non pas à partir des cultures prises comme des états, comme des entités indépendantes et homogènes mais à partir des processus, des interactions selon une logique de la complexité, de la variation (et non des différences).

Ainsi, le concept de culture, entendu comme structure, comme système, comme catégorie, est inopérant car il renvoie à une entité statique, à la notion de différence et de catégorisation. Il convient de passer d'une analyse en termes de structures et d'états à celle de processus complexes et aléatoires car les cultures telles que nous les décrivons ne sont que des artefacts.

Les différences culturelles ne correspondent pas à une réalité mais seulement à la nature des relations entre les individus et les groupes. La culture s'appréhende non pas à partir de constructions *a priori*, ou encore de modèles totalisants et essentialistes mais à partir d'actions, de pratiques qui sont autant de formes discursives, autant de moyens de signifier une relation voire de l'imposer.

À la vision d'une culture comme ordre, comme système succède celle d'une culture comme action, comme communication car la culture n'est pas une réalité sociale en soi que l'on peut appréhender de manière objective, c'est un vécu dont il s'agit de découvrir le sens. Le fait d'admettre que la culture est davantage un espace social et relationnel nécessite le recours à une science qui s'intéresse aux processus et à leur mise en scène, à une science qui s'attarde sur le contexte d'émergence, les stratégies et les manipulations.

Ainsi, paradoxalement, ce sont les relations qui justifient les caractéristiques culturelles attribuées, et non pas les caractéristiques qui définissent les relations. Au-delà des formes de transgression, de métissage de bricolage déjà évoqués, on assiste de plus en plus à des formes de manipulations de faits culturels pour dire, se dire, engager un rapport de force, etc. En ce sens l'évocation d'un trait culturel est davantage le symptôme d'une situation, des relations entre des individus ou des groupes que le signe d'une appartenance culturelle. C'est en ce sens par exemple, que l'on pourrait analyser la question du foulard dit islamique.

En conséquence, l'objectif est d'apprendre à interpréter et à comprendre des informations culturelles qui sont ambiguës car manipulées par les acteurs eux-mêmes. Il s'agit d'apprendre à passer du stade descriptif des cultures à la compréhension de processus en s'appuyant sur des savoirs mêlés, sur ce qu'E. Glissant appelle « la créolisation des cultures ». De même qu'il est « impossible d'interpréter un acte de communication dans les limites d'une analyse purement linguistique² », il est impossible de comprendre une culture à partir d'une analyse purement culturelle, c'est-à-dire à partir de la connaissance de faits ethnographiques.

Plus que le métissage des cultures, c'est une culture du métissage qui reste à construire car c'est elle qui tend à devenir l'axe de création des processus culturels. L'anthropologie du métissage reste à faire et ce, de manière urgente compte tenu de l'accroissement des contacts. Toute anthropologie essentialiste ne peut aboutir qu'à un scientisme culturel et donc à la négation de l'homme dans les sciences humaines, ce qui est, pour le moins, paradoxal.

L'importance de la dimension relationnelle dans la définition et les perceptions culturelles invalide l'approche académique des cultures à partir de savoirs d'autant que le ressortissant d'une culture n'est pas nécessairement le représentant ni le "prototype" de sa communauté.

De ce fait, elle échappe d'une part à toute logique normative qui pointe les différences, d'autre part à toute logique attributive qui vise la connaissance sur ..., la connaissance de..., en adjectivant l'Autre. C'est l'Autre qui est premier, et non pas sa culture.

3- Limites et dangers du relativisme culturel

Le relativisme culturel³ représente un acquis positif de l'école culturaliste américaine des années 50 par son opposition à la conception évolutionniste et ethnocentrique des études ethnographiques d'alors.

Cependant, à partir des années 70, l'absolutisation et la vulgarisation sociologique du relativisme culturel, ont favorisé l'acceptation, sans analyse de tout comportement présenté comme culturel et ont, de ce fait, accentué une impression d'anomie en rendant caduque certaines normes culturelles tout en reconnaissant mais sans les officialiser certaines autres. Si toutes les normes sont posées comme équivalentes, du fait de leur seul attribut de "culturelles", l'individu se trouve confronté à un nivellement des références. Poussé à l'extrême, le relativisme peut conduire à une acceptation passive des formes culturelles les plus aberrantes, même celles qui sont incompatibles avec les Droits de l'homme.

Or, dans tout groupe, il peut exister des comportements culturels contradictoires, voire pathologiques. Par ailleurs, les hommes ne sont pas toujours dupes du caractère incongru de certains de leurs us et coutumes. On ne peut admettre toutes les pratiques culturelles au nom du relativisme. Il convient, en effet, de ne pas oublier que *"la négation obsessionnelle de la légitimité des jugements éthiques peut conduire à un refus de faire des diagnostics scientifiques."*

En conséquence, si la relativisation de la norme peut être considérée comme un acquis positif, l'absolutisation du relativisme conduit à une impasse par l'enfermement de chacun -groupe ou individu- dans sa différence

jusqu'à l'incommunicabilité voire la négation de l'Autre. Érigé en dogme, le relativisme culturel conduit à une impasse aussi dommageable que l'idée de hiérarchisation des cultures.

L'affirmation inconditionnelle de l'équivalence des comportements bloque les initiatives sociales et politiques. Pour G. Devereux, "*le relativisme culturel cherche à détruire l'angoisse en considérant les données culturelles dans un vide humain.*"⁵ C'est cette scotomisation paradoxale de l'humain dans le culturel qui permet de considérer comme équivalentes toutes les normes comportementales sans distinction et de déboucher sur une permissivité illimitée.

La relativisation de la norme n'implique pas la négation du principe d'universalité d'autant que le relativisme culturel ne peut fonder une éthique car ce qui est contingent ne peut fonder l'universalité. En revanche, les erreurs et les errances du relativisme ne doivent pas conduire, non plus, à l'abandon de toute notion de relativité. Les erreurs du relativisme ne doivent pas pour autant invalider la notion de relativité qui suppose au contraire, confrontation et communication, donc une démarche, comme d'ailleurs le concept même d'universalité

4- Le concept central n'est pas la culture, mais l'altérité.

La plupart des propos mais aussi des travaux procèdent par éviction du principe d'altérité au profit d'études sur la culture ce qui conduit à une connaissance par catégorisation, description et identification. La culture est appréhendée selon une approche différentialiste qui privilégie la culture en tant qu'entité homogène dans laquelle viendraient s'inscrire les comportements. Ces approches d'une part, présupposent l'existence de groupes homogènes et, d'autre part survalorisent la variable culturelle

Or, l'accentuation systématique de la variable culturelle débouche sur une forme de « scientisme culturel », une forme de dogmatisme voire d'intégrisme culturel qui nie de la dimension universelle de tout individu. Les cultures n'existent, ni en dehors des individus qui les portent et les actualisent, ni surtout en dehors des discours et des usages dont elles font l'objet. Ancrées dans l'histoire, dans des contextes, dans des relations, les cultures sont des lieux de mise en scène de soi et des autres, elles sont théâtralisées à travers des comportements, des discours et des actes. Elles se jouent des enfermements et des catégorisations et le « faux en écriture culturelle » affleure en permanence.

Ainsi, en focalisant l'analyse sur les cultures on occulte paradoxalement le rapport à autrui.

Il existe une distance indéniable entre les modèles culturels théoriques et les manifestations de la culture au quotidien dans la communication et les relations, c'est-à-dire dans les différentes occasions de rencontrer d'autrui. C'est dans cet écart que se situe une éducation à l'altérité et à la diversité. C'est aussi dans cet écart que se situent les sources de dysfonctionnements et de conflits. C'est ce qui explique que la relation aux autres, dans un monde complexe et diversifié, n'est ni évidente, ni implicite, elle nécessite un apprentissage.

2 P. Bourdieu : Réponses, Paris, Seuil, 1992, p. 118.

3 Le relativisme culturel *"suppose que chaque élément du comportement culturel soit considéré en rapport avec la culture dont il fait partie, et que, dans cet ensemble systématique, chaque détail ait une signification et une valeur positive ou négative."* (cf. M. Mead : l'anthropologie comme science humaine, cité par S. Clapier-Valladon in Panorama du culturalisme, Paris, Ed Epi, 1967, p. 9

4 DEVEREUX G. : De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement, Paris, Flammarion, 1980 (trad. de l'anglais par H. Sinaceur, Ed. Or. 1967), p. 133.

5 DEVEREUX G. op. cité, p. 134.

6 L'universalité ne doit pas être confondue avec l'universalisme qui n'est qu'une forme dégradée de l'universalité, par généralisation à l'ensemble du monde d'un cas particulier, généralement choisi dans la culture occidentale.

5- L'apprentissage de l'altérité, une exigence éthique

En situation de diversité culturelle, l'enjeu ne peut donc être de connaître les cultures, mais de comprendre l'expérience humaine dans ses singularités mais aussi dans sa totale universalité. Ce qui compte, ce sont moins les connaissances que l'expérience de l'altérité qui s'appuie inéluctablement sur l'éthique. Les perspectives sont désormais davantage du côté de la reconnaissance de l'individu et donc d'une philosophie du sujet adossée à une éthique.

En effet, les connaissances abstraites et globalisantes des cultures oblitèrent la re-connaissance de l'individu singulier car elles fonctionnent comme des filtres voire des écrans. Dès lors, on ne rencontre plus Christian, Antonio, Mohamed..., mais le stéréotype acquis et renforcé à partir justement des connaissances culturelles factuelles, ponctuelles, partielles voire partiales sur les Français, les Portugais, les Arabes, etc.

En enfermant l'individu ou le groupe dans une série de causalités et de déterminismes culturels, on reste au stade descriptif, explicatif voire prescriptif (assignation d'une place ou d'un comportement) et on passe subrepticement d'un déterminisme biologique à un déterminisme culturel qui débouche sur une forme de "racialisation de la culture".

Travailler sur la question des cultures, c'est nécessairement, rencontrer les philosophies de la diversité, de l'universalité, de l'altérité et de la singularité. L'altérité repose sur la reconnaissance du principe d'universalité. Il s'agit de trouver un équilibre entre une totale singularité et une totale universalité d'autrui. On ne peut définir autrui en lui attribuant d'autorité des caractéristiques d'un groupe culturel défini hypothétiquement voire arbitrairement.

En réalité, on ne peut donc connaître autrui sans communiquer avec lui, sans échanger, sans lui permettre de se dire, de s'exprimer en tant que sujet singulier. Cette irruption de l'altérité exige une mise en perspective plurielle et fluide, qui suggère davantage une posture d'attention, afin de ne pas entrer dans un discours de maîtrise. L'Autre n'est pas un objet, mais une aventure, un processus, un devenir, un événement et il ne peut,

à ce titre, être ni réduit, ni momifié, ni aseptisé. La formule d'E. Lévinas « *rencontrer un homme, c'est être tenu en éveil par une énigme* » illustre parfaitement cette exigence. Il s'agit d'un problème dont la nature est éminemment éthique et non pas simplement fonctionnelle ou cognitive.

L'objectif est donc d'apprendre la rencontre et non pas d'apprendre la culture de l'Autre; apprendre à reconnaître autrui et non à l'identifier. Ce n'est pas sur la nature des choses, des hommes ou des faits, qu'il faut porter le regard mais sur la manière dont ils se donnent à voir, sur leurs présentations, sur leurs représentations. C'est dans cet écart entre connaissance et re-connaissance que se situe un apprentissage à l'altérité et à la diversité..

L'apprentissage de la rencontre d'autrui, dans un monde marqué par la diversité, est devenu un impératif et ne peut plus se suffire de l'implicite et du mode de l'évidence. L'altérité et la diversité s'apprennent et exigent plus un travail sur soi qu'une connaissance des autres ; travail sur soi afin d'éviter de sombrer dans une projection et un jeu de miroir ou encore dans une forme de tautologie expérientielle où chacun ne fait que reproduire, consciemment ou non, du même, c'est-à-dire en réalité soi-même.

La rencontre de l'autre, l'expérience de la diversité posent directement la question éthique ; une éthique qui ne se construit pas à partir de la logique du même. Il s'agit d'apprendre à rencontrer autrui en tant que sujet, en tant qu'autre et non pas à partir de sa culture ou de ses appartenances. L'éthique de la diversité est cette rencontre de l'autre comme autre, elle s'appuie sur l'exigence de la liberté d'autrui, sur sa complexité, sur ses contradictions, sa non-transparence. Il ne s'agit pas d'agir sur autrui mais d'agir avec autrui. L'éthique de la diversité est en ce sens, un exercice de solidarité, exercice difficile et jamais achevé.

Nous retiendrons en guise de conclusion quelques pistes de réflexion et d'action :

1- La nécessité d'apprendre à penser la diversité et en finir avec l'homogénéité, d'apprendre à penser la tension singularité/universalité est un impératif lié à la diversification et à l'internationalisation du quotidien.

2- L'urgence de proposer à l'ensemble des individus composant une société, une théorie suffisamment dynamique permettant de comprendre les enjeux induits par les transformations en profondeur de la société dont l'hétérogénéité culturelle est sans aucun doute la principale composante.

3- L'obligation qui nous est faite de ne pas faire l'impasse sur la question du sens et donc de définir un nouvel humanisme qui plongerait ses racines dans la tradition humaniste mais aussi dans la prise en compte des principes de diversité et d'altérité.

En abandonnant le paradigme conceptuel de la culture, des aires culturelles, et sa traduction socio-politique dans le multiculturalisme et le communautarisme, ce sont les fractures, les écarts, les métissages, les chemins de traverse qui sont porteurs de sens⁷. A. Appadurai propose de « penser la configuration des formes culturelles comme fondamentalement fractales, c'est-à-dire comme dépourvues de frontières, de structures ou de régularités euclidiennes » tout en les combinant avec leurs chevauchements et leurs ressemblances⁸. L'humanisme du divers fait partie de ces voies qui tentent de penser l'hybride, le segmentaire

4- La formulation d'un humanisme du divers est en fait une ontologie, non pas au sens d'une théorie *a priori* mais d'une ontologie de l'élucidation du rapport à autrui.

7 Cf. M. Abdallah-Preteille : Pour un autre paradigme de la culture : De la culture à la culturalité, pour en finir avec « Babel » in Education et communication interculturelle (1996).

8 APPADURAI A. : op. cité, p. 85.

Droit du sol versus droit du sang : la manipulation des mots

Par Patrice Hernu

On parle des sujets, pas des monarques quand on évoque le sol et le sang. Et le sang n'est pas la race. Il y eut un temps où l'on ne connaissait que la légitimité du sang maternel. La découverte de la responsabilité des pères se fit souvent dans la violence. Le droit du sol entreprit de faire la paix, mais les hordes qui prirent le pouvoir à ceux du jardin, les sédentaires, le firent dans le sang, au nom de la Loi, la loi du même nom. Cette bataille n'a cessé d'opposer les traditions. A-t-elle encore un sens aujourd'hui ? Dans un système dit républicain ?

I - Sang contre sol, Loi contre Foi (fides) : ce n'est pas nouveau !

Justement la république n'aura eu de cesse d'imiter l'Ancien Régime, car le Peuple français vit de la nostalgie de l'Ancien régime contrairement à l'idée souvent véhiculée. D'où l'Être suprême caricature du dieu rejeté, d'où les usages royaux des cabinets ministériels, le code vestimentaire des élus ou la déférence imbécile des sujets vis à vis de leurs élus. La citoyenneté octroyée ne fut que le droit du sang des monarques, dans sa version fantasmée par la bourgeoisie, appliquée à chaque citoyen en remplacement du droit millénaire du droit du sol.

Les sujets du Roi de France naissaient et vivaient sur le territoire dont le Monarque était le Souverain. La justice royale était l'unique loi que tempérerait la religion, parfois, et refuser l'assimilation ne se faisait qu'à son détriment. Sans héritier reconnu dans l'horizon du suzerain, les biens devenaient la propriété du roi, à la mort. La notion de nationalité n'avait guère de définition juridique précise.

Ce qui était au sol revenait au sol.

Cette conception remontait à la plus haute antiquité franque, celte et au-delà sumérienne. Des droits attachés à l'horizon du territoire, qui se disait "ur", d'où urbs, découlait le statut de citoyen, de serf, voire auparavant d'esclaves d'autres citoyens. Évidemment ce droit du sol était équilibré par des obligations symétriques : celle d'abandonner ses propres dieux pour adopter ceux du territoire, adopter sa langue et sa culture. D'où la violence des guerres dites improprement des religions, quand une masse d'esclaves ne se sentit pas "obligée" par le droit du sol : on les "libéra" par le livre et le travail ! Liberté en trompe-l'œil. Violence plus proche quand une autre conception que celle du sol tenta de s'imposer en Europe, une conception dite libérale, saxonne, et donc en partie protestante, laquelle fit son chemin jusqu'à la révolution.

Dans la conception concurrente, le droit du sang appliqué au peuple, la culture, les dieux, les totems, la langue sont liés à l'ethnie, ou encore à la culture ou à la religion, volontiers confondues. C'était ainsi le cas d'Akkad face à Sumer. C'est le cas de l'Allemagne germanique face aux pays celtes de l'Auld Alliance dont une autre partie de l'Allemagne faisait partie. D'ailleurs, souvent, dans les pays de droit du sang, les monarchies relèvent parfois au contraire d'un droit du sol pour leur propre compte. Elles sont même parfois

électives, ce qui fait dire à certains que le droit du sang du peuple est plus républicain, confondant la République de l'Impérialisme avec celle du peuple. ***C'est la thèse du FN notamment !*** Cette opposition explique en grande partie les guerres de légitimité européennes après l'effondrement de Rome, jusqu'à la Révolution.

Le droit du sol devrait exiger la protection du territoire et de sa culture, sinon il n'y a plus de droit du sol que le droit du sang versé comme il l'est souvent devenu, après 1870 notamment.

Le droit du sang exige au contraire la Loi, l'ouma et la protection de la communauté.

Évidemment, les droits du sol et du sang, apparemment très opposés, ne sont souvent que des masques pour éviter de parler de la protection de nos racines face à l'invasion et à la ré-émergence des communautarismes. Pas seulement de nos jours !

Les mots une fois vidés de leur sens portent des valeurs funestes.

La conception monarchique et antique du droit populaire du sol a prévalu jusqu'en 1791. Aucun historien ne l'a jamais sérieusement contesté.

La terreur fasciste symbolisée par les faisceaux de l'impérialisme - qu'on retrouve malheureusement dans les symboles de la République comme dans ceux du fascisme moderne - rompt brutalement avec cette tradition. Mais le droit de la nationalité n'apparaît en fait qu'après la Révolution, et c'est sous le consulat qu'il reçoit sa première définition.

Pas de chance pour la gauche bien-pensante : la nationalité dite républicaine fut fondée sur le droit du sang et l'intention était claire.

L'égalité acquise des Français leur donne ce pouvoir de transmettre à leurs héritiers, à leurs enfants, la qualité qui est désormais la leur d'être citoyens, comme les nobles avant 1789 transmettaient leurs titres de noblesse.

La citoyenneté sera la noblesse du pauvre, et la Révolution ne s'est pas privée de multiplier tous les symboles jusqu'à appeler citoyen Capet le bon roi indécis qui avait pourtant participé à la rédaction des droits de l'homme et... du citoyen, avec Benjamin Franklin.

La révolution et la Terreur voulaient la dictature (apparente) du peuple et donner à chacun les droits du Seigneur tout en abolissant ceux du sol et du territoire. Ce que Lénine théoriserait bien plus tard en expliquant avec clarté ce que la conception totalitaire et marxiste de l'État devait à la Révolution et à la République.

II - La République en perd son latin

La République imite l'Ancien Régime en le subvertissant, comme pour l'Être Suprême ! « Il est donc clair que le droit du sol est monarchique au sens de l'unité : c'est le maître du territoire – le Roi ou la République - qui détermine l'appartenance ou la dépendance » et ses conditions.

Il est tout aussi évident que le droit du sang est une conquête de la terreur révolutionnaire et que le paradoxe veut qu'il est donc en fait le plus républicain des deux, ce pourquoi la République à la française s'accommode si bien du communautarisme, même si ce dernier heurte le principe de laïcité qui, en réalité, ne naît pas avec la République mais en réaction à ses abus. Pensant mettre l'Église au pas, il apparaîtra avec le recul que la loi de 1905 l'a protégée. Les laïcards le savent si bien qu'ils voudraient bien sortir les verges du faisceau au point qu'il est parfois difficile pour les vrais laïcs de se défaire du procès de laïcisme.

Une nouvelle version métissée du droit du sol et du droit du sang aura au préalable refait surface pour des raisons démographiques et militaires et non poussé par le progrès démocratique. Notre pays, de loin le plus peuplé d'Europe avant la révolution et l'Empire, grâce à l'assimilation culturelle - une constante depuis la Gaule antique - voit sa population stagner par rapport à celles de ses voisins et adversaires potentiels.

La défaite de 1870 montre l'acuité du problème et l'urgence de sa solution. C'est dans ce contexte qu'apparaît un droit dit du sol, ombre de lui-même, car sans contrepartie, qui, loin de témoigner d'une générosité particulière, est avant tout le droit du sang... qu'il faudra verser.

Pourquoi assimiler quand il faut mourir au combat ou au travail !

« La loi de 1851 vise à réduire le privilège des résidents étrangers d'échapper au tirage au sort. La loi de 1889, qui précède de peu l'instauration du service militaire a pour but de rendre la nationalité automatique et d'empêcher sa répudiation. Cette évolution va dans le sens de l'égalité puisqu'elle soumet les étrangers et les Français à la même obligation de défendre la « Patrie », mais elle supprime une liberté, celle de s'y soustraire. On est très loin des Droits de l'Homme et de la démocratie. Ce qui a guidé, jusqu'à la dérive récente de la gauche sur ces sujets, le droit de la nationalité était l'intérêt national. Les pays d'émigration préféraient le sang pour ne pas perdre des nationaux. Les pays d'immigration souhaitaient en gagner grâce au sol. La France est passée au XIXe siècle d'un camp à l'autre. »

Les conditions actuelles de la transition démographique comparée des pays d'émigration et d'immigration ont depuis encore modifié la situation.

Désormais la démographie améliorée de la France, surtout comparée à ses voisins, son assimilation inefficace, devraient l'amener à revenir vers la conception antique du droit territorial en renforçant la protection du sol et de sa culture, aspect totalement abandonné sous l'effet d'élites communautaristes - y compris françaises - qui n'évoquent l'indivisibilité de la République que pour maintenir leurs propres castes et privilèges.

Pourquoi la gauche a-t-elle avec succès fait croire que le droit du sol était plus politiquement correct ? Tout simplement parce qu'en réalité, sous le prétexte du sol sans contrepartie, elle défend le droit du sang qui constitue sa vraie tradition.

Le droit du sang correspond à la tradition immémoriale des cultures d'où viennent les nouveaux immigrés. Elle vise selon son habitude l'intérêt des élus et des élites installées plutôt que celui du pays. Elle - la frange

mollétiste de la gauche notamment - pense ainsi que les immigrés récents voteront pour elle, reconnaissant la tradition notamment de l'Islam (avec un I majuscule, pas d'énervement !), tandis que les électeurs, particulièrement les bobos, s'en tiendront à la lettre d'un mythe vidé de son sens : le droit du sol.

Le nœud est désormais si fort, la bataille des mots si mal engagée, la faillite sémantique des vrais républicains si forte qu'il faut donc dépasser l'antagonisme superficiel des mots. L'automatisme du droit au sol sans sa contrepartie, les obligations et le respect des us et coutumes du sol est une atteinte à la liberté et au respect des personnes. Mais, vouloir, c'est aussi vouloir les conséquences de ce que l'on veut : la pratique de la langue, l'adhésion aux valeurs, le parcours d'intégration qui en témoigne, la solennité de l'acquisition dépassant la simple formalité juridique correspondaient aux idées qui font de l'appartenance à une nation et de la liberté du choix des personnes des valeurs essentielles.

L'Allemagne a opté pour le droit du sang. C'est le pays européen de plus forte immigration. Elle pense d'abord à la rente. Elle peut se payer l'illusion qu'en payant 9 Euros de l'heure ses ouvriers immigrés ou ceux de seconde zone, les nouveaux allemands ou les vieilles franges celtiques, notamment du bassin de Ruhr, elle pourra durablement maintenir la rente des allemands de souche. Mais en Allemagne, on apprend à ne jamais prononcer de tels mots depuis les années 40. Si cela lui permet, grâce à l'euro fort, de mettre la France à genoux et d'exporter sa crise, plus profonde que la nôtre, cela ne pourra durer. La crise allemande sera vraisemblablement violente d'ici quelques décennies. Il serait irresponsable de le souhaiter ou de l'encourager par égoïsme. Pour l'immigration, l'Europe est une réalité à gérer en commun mais avec courage.

Si la France ne protège pas la culture de son territoire, elle sera avant cette crise annoncée elle-même submergée par ceux qui déjà annoncent que demain les obligations d'un nouveau sol s'imposeront à tous.

C'en sera fini de l'illusion communautariste. Elle ne sera plus utile.

Aussi, les mots importent peu. Ils sont des jouets dans la bouche des politiques. Seule compte la réalité. La République a un territoire. Celui-ci a une histoire. L'indivisibilité du royaume franc n'existe que par le partage d'une même culture. Elle peut évoluer. Elle n'est pas immuable. Cela n'empêche pas le respect des origines et même l'assimilation réciproque. Il est temps de s'en rendre compte. Elle doit pourtant demeurer une culture qui fonde le partage du sol.

Ne nous battons pas sur les mots. Finalement, nous disons peut-être tous la même chose. Ayons le courage de discuter des obligations qu'on les rattache au sol ou à l'idée de République. C'est peut-être un moyen de la laver et de la réformer pour la sécurité de tous.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE MULTICULTURALISME UNE INCOMPATIBILITÉ ? UNE INCOMPATIBILITÉ ?

Par Christian Vallar

Le multiculturalisme prône une politique de reconnaissance des diversités culturelles, en conférant des droits à des groupes minoritaires. La diversité culturelle est posée comme norme, présentant une valeur en soi. Jürgen Habermas la justifie en tant que moyen de la liberté, l'individu ne devenant une personne qu'en tant que membre social d'une communauté culturelle.

Telle n'est pas la tradition républicaine française. La constitution du 4 octobre 1958 affirme sans son article 2 le principe d'égalité des citoyens devant la loi, d'où découle l'interdiction des discriminations fondées sur l'origine, la race, la religion. Le citoyen est un homme (et une femme !) dont l'individualité est transcendée par son appartenance à la République, sans que le rattachement à un quelconque groupe minoritaire, qu'elle qu'en soit la nature, puisse interférer. La citoyenneté, liée à la nationalité, est source de droits et de devoirs. De ce fait nulle communauté ne doit faire obstacle à l'union citoyen République.

Ainsi le Conseil constitutionnel l'a-t-il rappelé le 9 mai 1991 en censurant pour inconstitutionnalité la notion de « peuple corse », seul **le peuple français composé de citoyens** ayant une reconnaissance constitutionnelle. Le 15 juin 1999 il affirme que les principes d'égalité et d'unicité du peuple français s'opposent à la reconnaissance de droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine de culture, de croyance et de langue.

C'est pourquoi les immigrés doivent **s'intégrer** : depuis 1974 l'intégration républicaine est un des objectifs proclamés de la politique d'immigration. Comité interministériel à l'intégration, Haut conseil de l'intégration ont été institués, cependant que la lutte contre les discriminations (dont le Défenseur des droits est une pièce clé depuis 2008) est une constante des politiques publiques. Les immigrés se sont vu remettre un contrat d'intégration, puis la carte de résident sanctionne leur effort d'intégration. Ainsi la loi du 20 novembre 2007 exige la connaissance de la langue et des valeurs de la République, la langue française étant associée à ces dernières, ce qui implique l'évaluation dans le pays d'origine de leur degré de maîtrise de celles-ci.

Le livret d'accueil distribué par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations expliquait ainsi : « *vous réussirez votre intégration dans notre pays si vous savez découvrir la France ... si vous apprenez la langue de ce pays et respectez ses valeurs fondamentales. Les étrangers comme les Français ont le devoir de respecter toutes les lois...C'est tout particulièrement vrai des principes républicains de liberté, d'égalité des droits, notamment entre les hommes et les femmes, et de laïcité* ». La culture propre de l'étranger n'est certes pas niée, l'État français n'est pas un système totalitaire, mais ne saurait faire obstacle à son intégration.

Ce refus du multiculturalisme est évidemment valable pour tous, nationaux et étrangers, ce qui a été précisé clairement plus haut à propos du citoyen. C'est pourquoi la France, au nom de l'indivisibilité de la

République, refuse de signer les traités de protection des minorités, ou du moins oppose des réserves aux stipulations en rapport (article 27 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, article 30 de la convention cadre pour la protection des minorités nationales de 1994, la France excluant toute reconnaissance de minorités). Néanmoins la République apporte quelques assouplissements à sa rigueur égalitaire.

Ainsi la politique linguistique permet-elle un relatif développement des langues régionales, qui ne remet aucunement en cause l'unité linguistique du pays. La loi Deixonne du 11 janvier 1951 ouvre l'enseignement facultatif des langues et dialectes locaux dans les collèges et lycées, et autorise le recours aux parlers locaux à l'école...une heure par semaine. La loi du 10 juillet 1989 dispose que la formation assurée dans les écoles, collèges et lycées et universités peut comprendre un enseignement de langues et cultures régionales. Mais tout ceci reste facultatif, et ne concerne qu'un nombre réduit d'élèves. La loi du 29 juillet 1982 fixe dans les objectifs des services publics de télévision le soutien des langues et cultures régionales, sans préjudice des radios privées « localistes » : basque, breton, corse, alsacien... trouvent ainsi des voies de diffusion. Mais pour autant il est hors de question que ces langues soient obligatoirement enseignées, et encore moins utilisées dans les services publics : la langue de la République est le français...

Un cas de figure tout autre est celui de l'islam en France. Celle-ci est le premier pays musulman d'Europe, bien avant l'Allemagne et le Royaume Uni, avec une population estimée à plus de 5 millions de musulmans au moins, dont la moitié de nationalité française. Les statistiques prenant en compte l'appartenance religieuse n'étant pas autorisées dans un État laïque, il ne s'agit que d'une approximation. L'arrivée de l'islam, devenu seconde religion du pays, dans l'espace public, a été et reste source de questionnements sinon de conflits, le cœur de la question étant la compatibilité de celui-ci avec la laïcité.

Considérant que l'intégration citoyenne serait facilitée avec une instance officielle représentative du culte musulman, les pouvoirs publics s'attèlent à ce processus qui va durer de 1999 à 2003, et débouche sur l'instauration du Conseil français du culte musulman, interlocuteur officiel de l'État français pour toutes les questions touchant à la pratique islamique (construction de mosquées, aumôneries, période du ramadan...). Il n'est pas pour autant une instance religieuse, et sa représentativité est contestée, sans compter ses querelles intestines. Sans constituer la reconnaissance de droits spécifiques à une communauté religieuse (laquelle d'ailleurs ne présente aucun caractère monolithique : l'islam en France est très morcelé en fonction du pays d'origine, des ethnies, des courants religieux), il y a là la prise en considération de la réalité sociale d'un facteur religieux. La République a authentiquement voulu ériger l'islam en interlocuteur.

Il faut dire qu'il existe un précédent : le Conseil représentatif des institutions juives de France, beaucoup plus ancien (créé en 1944), qui assure une fonction représentative auprès des autorités de la « communauté » juive.

Pour autant le modèle républicain français n'est pas remis en cause, le respect de la diversité des croyances ne saurait porter atteinte à la neutralité de l'État, l'appartenance du citoyen à la République est fondée sur le contrat social, expression d'un choix librement consenti. Dès lors que des attitudes ou des revendications menacent ce fondement, l'État réagit. Face aux manœuvres réitérées visant à permettre le port du « voile » islamique dans les établissements d'enseignement public, sous prétexte d'une laïcité « ouverte », la loi du 15

mars 2004 a interdit le port ostensible de signes d'appartenance religieuse. Plus récemment la loi du 11 octobre 2010 prohibe la dissimulation du visage dans l'espace public, ce qui vise en effet, le port de la burqa ou du niqab, au nom du respect des principes de la République qui ne saurait « *tolérer cette atteinte aux exigences minimales de la vie en société... la République se vit à visage découvert.*

La France n'est pas une nation multiculturelle ou pluri -ethnique, même si la diversité ethnique et culturelle y existe, mais une nation politique et laïque composée de citoyens libres et égaux en droit. Le communautarisme n'a pas droit de cité. Elle ce que Karl Popper appelle une société ouverte, adogmatique et sans domination d'une autorité supérieure, où les individus sont libres de leurs choix. De ce fait elle est vulnérable aux attaques des systèmes de pensée doctrinaires, qu'ils soient religieux ou politiques, armés d'une conception du monde totalisante, victime de son relativisme culturel. Cela va jusqu'à l'autocritique sinon la repentance, dont savent très bien jouer les représentants de ces systèmes à leur profit, comme André Grjebine l'a observé.

La logique communautariste induit la juxtaposition de micro sociétés fermées (Schnapper), le multiculturalisme allant ainsi à l'encontre du pluralisme de la société ouverte (Sartori). Celle-ci ne doit pas reculer dans l'affirmation de ses propres valeurs traditionnelles : « *une société ne peut se maintenir si elle n'est pas attachée inconditionnellement à des valeurs* », rappelle Claude Levi -Strauss. « *une politique trop indulgente à l'égard du communautarisme... peut déboucher aussi sur l'émergence de ghettos...* » (Abderrahim Lamchichi, à propos de la Grande Bretagne). Un auteur comme Will Kymlicka, favorable au multiculturalisme et au droit des minorités, reconnaît qu'il peut y avoir des violations des droits de la personne au sein des minorités justifiant l'intervention du « régime constitutionnel libéral ».

L'intégration républicaine, dont la laïcité est une expression (version française de l'indépendance vis à vis du religieux), conditionne la réussite éducative, sociale et économique, que ce soit pour les immigrés ou pour les citoyens relevant de la « diversité », car justement l'accent mis sur les valeurs de la République écarte tout racisme, au contraire des facteurs communautaires qui exacerbent les différences y compris ethniques.

« *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* » (article 1° Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789).

Réconcilier les Français : Une urgence salvatrice

Par Pierre Chastanier

Il ne suffit pas de se prétendre ouvert au dialogue ou d'afficher un désir sincère de fraternité bienveillante et tolérante, pour croire qu'en démocratie, ce système où, comme disait Tocqueville «*les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent*», la sourde lutte des classes qui oppose toujours dominants et dominés, dans le monde égoïste qui est le nôtre, disparaîtra aisément.

Certes l'époque a changé !

D'un côté, loin de la guerre froide, le Parti Communiste aujourd'hui disloqué n'apparaît plus comme «*un ogre au couteau entre les dents*» et les prouesses tribuniennes d'un Jean-Luc Mélenchon font plus penser à une performance médiatique qu'à un réel appel à la Terreur.

De l'autre, l'habileté des communicants et le poids des lobbies savent dissimuler, pour mieux les faire accepter, les divergences d'intérêts qui persistent entre «*puissants*» et «*pauvres*».

Pourtant lorsque l'occasion s'en présente on reste frappé par la persistance des murs d'incompréhension où l'égoïsme dresse d'infranchissables cloisons mentales entre les êtres.

Hier c'était l'opposition frontale entre Droite et Gauche, cimentée par 50 années d'élection présidentielle au scrutin uninominal à deux tours. Aujourd'hui le populisme s'est convoqué au spectacle et réunit ceux qui ne croyant plus à la politique s'embarquent vers un hypothétique «*ailleurs*» potentiellement lourd de menaces.

Si l'on veut que la France se réveille et avec elle l'Europe, il est temps, il est grand temps de réconcilier les Français non pour gommer entre les classes sociales des différences qui existeront toujours, mais pour permettre un meilleur «*vivre ensemble*» selon la vieille devise saint-simonienne, en demandant «*À chacun selon ses capacités*» et en donnant «*À chaque capacité selon ses mérites*».

Les institutions de la V^{ème} République, affirmées par la concomitance récente des élections présidentielles et législatives, ont certes largement prouvé leur solidité par rapport aux désordres de la IV^{ème}.

Mais si une majorité stable existe encore au Palais Bourbon, des craquements apparaissent de toutes parts qui laissent pressentir d'immenses difficultés pour demain.

Ne nous voilons pas la face !

D'un côté les «*riches*», contrôlant les médias et, à travers eux, l'opinion publique, profitent aveuglément d'un ultra capitalisme mondialisé et financiarisé devenu la règle et détiennent tous les outils leur permettant de se jouer aisément des frontières, optimisant leur fiscalité avec la complicité manipulée, stupide ou intéressée des «*politiques*».

De l'autre la légion des « gueux » chômeurs, Rmistes, Sdf, hébétés par les affres de la survie dans des « bassins d'emplois » à jamais désertés à qui l'on raconte de belles histoires anesthésiantes quand on ne leur reproche pas (parfois à juste titre) de profiter honteusement de l'assistantat social généralisé devenu paradoxalement le modèle de société favori des possédants : « On te paye pour que tu te taises » !

Entre les deux, la classe moyenne, parmi laquelle nombreux sont ceux qui croient être riches ! Or, si avec 1,8 millions d'Euros de patrimoine on entre (tout juste) dans la catégorie des 1% (600.000) de Français les plus aisés (292.000 foyers fiscaux paient l'ISF) on est loin d'être vraiment « riche » pour autant et sûrement pas reconnu comme tel par ceux qui le sont !

En effet, au sein de ces 1%, le plus fortuné, Bernard Arnault par exemple, est 15.000 fois plus riche que le plus « pauvre » de la catégorie! L'écart entre eux est aussi grand que celui existant entre le plus riche et le plus pauvre des 99% d'autres Français!

Mise à part une poignée de milliardaires (ils sont 55 seulement, soit moins d'1 Français sur 1.000.000, à représenter réellement la ploutocratie), face à une poignée toute aussi résolue de dirigeants politiques et syndicaux de l'ultra gauche qui veulent la révolution à tout prix, l'immense majorité de nos concitoyens, même si d'énormes différences persistent, subit plus qu'elle ne dirige ce système ultra libéral qui détruit la planète.

S'ils en prennent conscience, si ces 99,99 % de Français acceptent enfin de se parler non pour tomber dans un unanimité aussi utopique que béat mais pour essayer de résoudre « au mieux » les problèmes de notre temps, alors le chemin de la réconciliation pourra être gravi « ensemble ».

Qui n'a constaté à quel point dans un dîner en ville, une réunion publique ou à plus forte raison un débat télévisé, la polémique plonge vite dans l'impasse, chacun assénant ses arguments sans écouter l'autre ! L'échec est garanti !

Le règne de l'affirmation péremptoire a définitivement remplacé la maïeutique socratique. Impossible d'avancer vers la moindre solution consensuelle et les débatteurs, comme dit l'Ecclésiaste, « *soulèvent la poussière et se plaignent de ne pas voir* ».

Et pourtant, si l'on voulait bien s'écouter les uns les autres, mesurer les arguments des parties à l'aune du bon sens et de l'intérêt général, rebondir sur les éventuelles propositions intéressantes soulevées au cours des débats par l'interlocuteur, écarter l'inacceptable pour finalement tomber d'accord sans qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu sur « *le meilleur possible* » ou à défaut sur « *le moindre mal* », bref se concerter dans un respect mutuel, alors de la discussion jaillirait la lumière et de proche en proche des choses inconcevables deviendraient réalités.

Patronat, Syndicats, Pouvoirs Publics, Élus locaux ou nationaux, actionnaires, salariés, cadres dirigeants, fonctionnaires, familles, étudiants, enseignants, chômeurs, associatifs, agriculteurs, banlieusards, retraités et bien d'autres, sur chaque question qui les concernent, devraient pouvoir trouver au sein des Institutions

républicaines et sociétales des structures de dialogue leur permettant de prendre objectivement acte de leurs divergences pour pouvoir ensuite rechercher consensuellement les nécessaires convergences qui s'imposent.

Le riche sera peut-être un peu moins riche mais son esprit se sera ouvert. Le pauvre sera aussi un peu moins pauvre et il aura l'espoir au cœur. L'imagination reviendra au pouvoir. L'ascenseur social sera rétabli. La participation sabotée par les fossoyeurs du Gaullisme enfin remise en selle.

Liberté, Égalité Fraternité, Réconcilions-nous !

Réconcilions-nous avant qu'il ne soit trop tard !

L'Économie et son devoir de solidarité

Pour une meilleure compréhension des réseaux d'information qui accompagnent voire maintiennent la crise

Par Christian Huglo

I.- Tenter de comprendre la crise, c'est d'abord tenter de comprendre les phénomènes visibles par lesquels elle se manifeste ou qui l'accompagnent, ensuite rechercher les causes ou les explications, cibler les pertes ou les excès de puissance, en déduire les conséquences possibles, et surtout et enfin, déterminer la pertinence ou l'utilité et leur apporter une correction ou une ou plusieurs limites : pour y parvenir, il faut d'évidence faire appel aux sciences et techniques, sociales, économiques et juridiques, voire historiques, et surtout mettre au centre de la réflexion la dimension de l'éthique du sujet.

Or, chacun peut constater que telle n'est pas du tout l'optique première des moyens dits médiatiques d'information moderne et en particulier ceux dits audiovisuels, collectifs ou individuels.

Ceux-ci, généralement liés au monde politique et/ou économique (notamment par la publicité en ce qui concerne ces derniers) privilégient l'instantané, l'effet d'annonce, la répétition, voire, pour maintenir artificiellement l'intérêt, la concentration des projecteurs, soit pour exalter, soit pour stigmatiser un personnage particulier. Qui n'a éprouvé la vérité de la formule «mission impossible» lorsqu'il a été appelé à la télévision pour traiter un sujet sérieux en une minute trente ou en 20 secondes !

En réalité, nous ne pouvons (à de rares exceptions près liées à de trop rares et souvent trop tardives émissions-débats) échapper au minimum à un appauvrissement intellectuel, voire un développement généralisé d'une certaine bêtise ou la tentation du repli devant de tels modes de communication.

Aujourd'hui, ce que l'on appelle généralement les techniques informatiques de la connaissance ne sont nullement accompagnées de la création de lieux d'échange et de dialogue, sauf sous forme inter-individualiste. L'artificiel devient ... le naturel.

Au contraire, chacun peut également constater que la dimension éthique, la recherche du sens, s'établit facilement dans des groupes restreints qui s'imposent comme devoir d'écoute et d'attention aux autres.

Nous voudrions montrer ici que c'est dans un lieu d'échange tel que celui que nous avons constitué que nous pouvons, grâce à la discipline intellectuelle collective et individuelle que nous nous imposons, progresser pour aller un peu plus au fond des choses. La démonstration en est assez aisée et fructueuse (I).

Nous devrions en tirer les leçons car ceci ne doit pas nous conduire à nous en satisfaire mais devrait nous faire réfléchir sur les raisons pour lesquelles dans le monde médiatique dans lequel nous vivons, et

que nous habitons, il est difficile, voire impossible, de parvenir à un résultat comparable. Il faut ici s'intéresser aux travaux de Bernard Stiegler, ce philosophe et sociologue des médias modernes, et surtout à son analyse du monde de la culture artificiel, virtuel, et finalement pulsionnel (II).

Après en avoir décrit les contours, nous pourrions mieux en mesurer les implications et surtout toutes les conséquences sur notre représentation du monde et de nos semblables (III).

Compte tenu des premières conclusions que l'on pourra en tirer, il sera alors possible de passer à une analyse plus poussée du sujet et surtout de réfléchir sur les enseignements à en tirer et les efforts à envisager pour améliorer la situation sans pour autant nier l'importance et l'utilité potentielle des moyens mis à notre disposition (IV).

Pour ceux qui fréquentent des cercles restreints de réflexions comme le nôtre, il est aisé de percevoir que la prévision éthique prédomine assez facilement (mais il faudra sans doute aller au-delà).

Aussi, lorsque nous avons étudié la famille dans tous ses états, la réforme du mariage, et les différents modes de procréation artificielle, nous avons pu constater, grâce à la qualité de nos communicants\ que ce n'est pas le mariage en soi de personnes de même sexe qui faisait grandement difficulté, c'était une vision erronée d'un prétendu« droit à l'enfant» (et cela d'ailleurs au-delà des atteintes à une vision symbolique du sujet et une atteinte à la tradition, liée à la différenciation fondamentale entre hommes et femmes voulue par la nature et affinée par la culture).

Il n'y a pas de droit à l'enfant, il n'y a, à la charge des parents (ou ceux qui entendent les éduquer quels qu'ils soient) que des devoirs vis-à-vis d'un enfant, c'est-à-dire une ou des obligations, donc avant tout une responsabilité.

En affirmant ce point que nous avons donné au sujet sa dimension éthique, à savoir, ce qui justifie une réforme sociale sur le mariage, c'est une vision de la finalité de celle-ci et les moyens d'y parvenir et ici, c'est la question de l'enfant².

Ce faisant, nous n'avons pas vraiment abordé la question du« pourquoi». Pourquoi cette vision du mariage entre personnes du même sexe s'est-elle imposée, et à quel impératif culturel correspond-elle? Que signifie-t-elle vraiment ? Et surtout quelles en seront les conséquences par rapport à l'identification de l'enfant qui y sera accueilli? N'y aurait-il pas eu lieu de faire, en détails, ce que le législateur d'ailleurs techniquement est obligé de faire et qu'il n'a pas fait complètement, à savoir une sorte d'étude d'impact psycho-sociale sur les conséquences de la réforme, soit à long terme, soit à court terme ?

Nous avons manqué ici d'un regard sur ce que j'appellerai le noyau dur du sujet. Mais nous l'avons permis en donnant au sujet sa dimension éthique.

² Martine VALLOT-FOREST, la famille dans tous ses états, Lettre CIU, 25 févr. 2013, et J. Didier VINCENT

Autre exemple, dans un article récent, publié en même temps que le présent article, le sujet de l'éthique à l'école est abordé sous le titre «l'éthique de l'école, éthique à l'école³ ».

La réforme de l'éducation s'impose, qui en douterait? Est-elle possible? C'est évidemment une question bien sûr de technique pédagogique mais aussi de dimension sociale et politique mais surtout éthique : lorsque l'on se tourne vers ce document, on s'aperçoit que l'auteur en a pris toute la mesure du sujet.

L'étude en effet nous fait prendre conscience que les questions de l'éthique de l'éducation sont extrêmement liées à la représentation que la société se fait d'elle-même. Ainsi, la réforme de l'école ne pourrait faire de difficulté dès lors qu'à un projet de citoyenneté doit naturellement être joint un projet d'éducation. Il s'agissait d'éduquer dans la conception républicaine, autant des citoyens que des personnes aptes à la connaissance, scientifiques, techniques ou littéraires au sens large du terme.

Mais surtout, il a été clairement souligné par le même travail, que l'une des difficultés actuelles de cette réforme est l'absence de projet de société. Effectivement, il est impossible de tirer une réforme en avant si l'on ne sait pas où l'on va vraiment et ce que l'on veut vraiment derrière celle-ci.

Enfin, il est judicieusement relevé que, lorsque l'on s'interroge sur la violence à l'école, on oublie trop souvent de rappeler que cette violence à l'école est le produit de la société.

Alors, l'inéluctable question se pose: qui commande telle ou telle réforme ? Pourquoi et pour qui ? Le monde intellectuel de groupes de pressions idéologiques ? C'est-à-dire les partis politiques ? A priori, oui, mais ils sont tous dépassés, et en tout cas sont de moins en moins crédibles : 7 français sur 10 estiment que l'on ne peut faire confiance ni à la droite ni à la gauche. La grande finance internationale ? Ridicule même si l'on veut retomber dans des schémas anciens. Toutefois, sur la question de la famille et de l'éducation, les grands groupes ont tendance actuellement et c'est une observation importante, à créer leur propre système en dehors du système étatique. Alors, qui commande réellement ?

La réponse s'impose: bien sûr les idées ! Ce sont les idées comme toujours, qui expriment une vision de la culture diffusées de façon systématique, portée par la conception de l'enseignement ou de ce qui s'échange dans les familles. Mais elles-mêmes viennent d'ailleurs! Quelle culture est-elle à la base de cela ? Or, de quoi et comment est faite notre culture aujourd'hui?

C'est là le vrai sujet : depuis longtemps il nous interpelle. Il est parfaitement connu que même dans les classes moyennes, les Français, pour la plus grande majorité, ne lisent ni journaux, ni livres. C'est un phénomène bien connu que les jeunes générations regardent de moins en moins la télévision, même si elles y consacrent 30 heures par semaine, (20 heures de télévision pour les jeunes adultes, et 10 heures pour les techniques informatiques de communication, alors que c'est l'inverse pour les jeunes de 16/24 ans: 20 heures

³ Martine PRETCEILLE, Communication du 3 mars 2013

de technique, d'information et de communication, 10 heures de télévision maximum).

Nos spécialistes de l'écologie ont bien vu cet aspect du problème sur un plan technique : plus d'un milliard d'ordinateurs sur terre; plusieurs milliards de postes de télévision. Il faut traiter le problème des déchets électriques et électroniques, forcer au recyclage. Mais ces mêmes écologistes qui se déclarent comme tels mais qui manquent souvent de sens de l'observation dans la question des modes de diffusion de la culture, ne souhaitent que traiter à titre principal l'aspect matériel du problème. Or, le vrai sujet est ailleurs.

Quelle est l'influence de nos médias sur la culture, sur notre vie sociale et nos devoirs d'éducation?

Posons immédiatement la vraie question. N'est-elle pas : nos médias ne nous maintiennent-ils pas précisément dans une situation de paralysie intellectuelle permanente?

Si l'on veut tenter d'aborder cette question ou simplement d'y réfléchir, il faut se pencher sur les travaux de Bernard Stiegler.

-II-

Une première interview grand public du philosophe Bernard Stiegler, directeur de l'Institut de Recherches et d'innovation du Centre Pompidou, parue dans le *Nouvel Économiste* du 29 avril au 5 mai 2010 avait déjà attiré notre attention sur cette face cachée et pourtant si évidente de notre vraie problématique qu'il analysait en commençant par un bref rappel du passé.

Le philosophe nous démontrait que depuis le 18^{ème} siècle, une partie de l'évolution de notre conception de la culture avait commencé une époque où la société économique restait emprunte de symbolisme, autrement dit structurée par fidélité à une croyance, mais aussi à un savoir. Il écrivait:

« Car à partir des Lumières, technique et savoir cessent d'être opposés. Le savoir théorique se rapproche du monde de l'entreprise, échange la finalité, il n'est plus au service de la constitution dans l'espace symbolique produisant de la connaissance, mais au service d'une transformation du monde appelé à produire de la prospérité et de la satisfaction des besoins».

Il démontrait ensuite qu'au début du siècle dernier, le besoin réel étant déjà satisfait, il fallait produire des besoins artificiels afin de développer une consommation... artificielle ! « Le problème du capitalisme n'est plus, disait-il, à cette époque, de produire, mais de vendre. Cela- écrivait-il- ne peut plus s'adresser au désir des gens mais à leurs besoins ; d'où la publicité et le marketing qui vont permettre de mettre en place une technique mondiale de captation du désir via la télévision et tout un ensemble de médias.

Puis il ajoutait ceci: il nous exposait qu'en 1960, 13 % des Français avaient la télévision, en 1970, ils étaient 70 %, aujourd'hui 98 % ; non seulement chacun à la télévision mais dans la moitié des foyers chaque

enfant en a aussi une. Il exposait qu'il y a quinze ans, un jeune américain parlait 1h35 par semaine avec ses parents, aujourd'hui 30 minutes.

Selon d'autres études fiables semble-t-il, les adultes américains passeraient 5 heures par jour devant la télévision; les adultes français 3h35, les adolescents américains passeraient 10h30 par jour devant un écran de télé, d'ordinateur, les jeux vidéo et Msn! Il en concluait que «lorsque vous consacrez 10h30 par jour aux médias, vous êtes plus inscrit dans les circuits sociaux qui servent à créer des fidélités à introduire du symbolisme dans la société de transformer la pulsion en désir ».

Sans doute certains de ces chiffres paraissent excessifs et peu vraisemblables, mais la proportion de réalité qu'ils expriment ne doit pas être très éloignée, quoi qu'il en soit, de cette description.

L'utilisation exclusive de nos moyens informatiques montre que l'on est entré dans un processus de destruction du lien social lié à une montée de l'individualisme qui se manifeste chaque jour, pour aller plus dans le détail à travers le message et surtout le mode de communication principal, véhiculé par les médias, à savoir «l'image» avec les conséquences que cela entraîne.

-III-

Il faut souligner qu'à la captation du sujet qu'entraîne l'image s'ajoute la violence présente fortement dans les jeux vidéo. À côté de cela, plus insidieuses les informations, qui chaque jour sur toutes les chaînes de télévision, quel que soit le niveau, quelle que soit l'heure, rabâchent les oreilles sur les faits divers, les violences, les viols, les conduites destructives.

Un petit ouvrage récemment paru de Marc AUGER Les nouvelles peurs (manuel Payot), retrace bien ce phénomène qui, pour lui, conduit à une défiance dans la vision de l'avenir y compris vis-à-vis du principe de précaution alors que précisément le principe de précaution devrait être perçu comme un principe dynamique et d'action dans l'inconnu.

Les peurs faussent l'évaluation du risque et paralysent la société, désinvestissent les individus et touchent au fond des choses et surtout notre capacité à prendre l'avenir à bras le corps.

Dans son ouvrage « La télécratie contre la démocratie », Bernard Stiegler⁴ montre qu'une bonne partie des questions environnementales et des solutions aux questions environnementales est liée à la revalorisation nécessaire de la formation de l'attention, donc à la façon dont nous recevons la culture.

Il écrit : « depuis la société grecque et dans nos sociétés industrielles, grâce à l'instruction obligatoire instituée par Jules Ferry pour ce qui concerne la France, l'éducation scolaire est le socle et le meilleur garant de la formation de l'attention. Sans doute, le nouveau modèle industriel requis par la lutte contre le réchauffement climatique passe-t-il par des investissements dans la recherche et

⁴ Bernard Stiegler, Éditions Champs essais 2006

l'innovation industrielle, aussi bien que par une politique fiscale ; mais de telles mesures ne sauraient remplacer la formation d'une plus grande attention au monde qui en est le préalable, y compris pour soutenir les nouveaux marchés de la nouvelle industrie. Questions environnementales, politique industrielle, politique éducative, règles encadrant les médias de masse et politique des nouveaux médias, constituent une seule et même question. Nous pensons qu'un très large débat doit être ouvert selon ces perspectives qui œuvrent vers un nouveau projet de société industrielle sur la question de l'information, de protection, et du développement de l'attention dans la société des risques globaux». (cf. introduction page XIX)

Mais s'il y a encore les conséquences plus aiguës sur la représentation que nos médias se font de nos semblables. Une récente thèse⁵ de Madame Nathalie HEINICH, Directrice de recherches au CNRS) montre que la « visibilité » instituée et créée par et grâce aux médias a remplacé la renommée en tant que critère d'excellence.

On y trouve cette idée simple et claire selon laquelle « l'image retourne à l'image » ; « les êtres grandis par leur visibilité se manifestent et perdurent dans le monde par l'instrument même qui a fait leur grandeur » (page 374).

Certes, l'auteur montre que la visibilité peut se transmettre en partie, mais toutes les célébrités ne s'équivalent pas car évidemment, les célébrités ne fleurissent pas forcément et rarement dans le domaine de la dynamique sociale, mais plutôt dans le domaine des loisirs ou des sports qui ne sont pas nécessairement, loin s'en faut, des éléments directs actifs et productifs du progrès social et culturel.

Comme le relève le commentateur de cette thèse dans un article publié dans la revue « Projet »⁶, le problème est que la visibilité d'un certain nombre de personnes, grâce aux médias, entraîne l'invisibilité de l'ensemble de la population qui n'y est pas appelée ... (cf., tous les jeux de télé-réalité, d'où le sentiment de l'inexistence des personnes qui ne sont pas « éclairées » par le système médiatique : c'est-à-dire simplement placées sous le feu des projecteurs).

Si l'on voulait aller plus loin, on devrait réfléchir sur les bases culturelles sur lesquelles est fondé un tel système : pour aller à l'essentiel, il suffit de relever que les « véhicules » qui ont toujours servi à développer la culture sont au nombre de trois: l'image, le concept et le symbole.

Ici, on peut comprendre facilement que l'image appelle un contenu instantané qui s'impose à l'esprit sans discussion; on est « frappé » ou impressionné par l'image. Le concept appelle nécessairement à réfléchir. (Rappelez-vous la célèbre formule (le poids des mots le choc des photos). Le concept est l'idée abstraite et générale et suppose effectivement un premier degré de réflexion.

Le symbole appelle à l'imagination et suppose une heureuse combinaison entre le sens dévoilé et le sens

⁵ Éditions Gallimard 2012, 594 pages

⁶ Eclairer l'avenir, n° 330, octobre 2012

caché. Il nous conduit surtout à la recherche nécessairement du sens ; (or, il y a une connotation entre la signification du mot sens ; dans le sens, il y a signification, il y a aussi direction).

Une société sans symbole ou avec des symboles détruits ou vidés de leur contenu seulement alimenté d'images, ne peut pas créer d'effet positif le jour comme la nuit. L'on comprend très bien par exemple la forte déficience de puissance entre ce qui est montré à la télévision et ce qui est enseigné par l'instituteur du primaire (sans compter que celui-ci doit subir la pression des parents qui estiment avoir des droits sur leurs enfants et nullement d'obligations culturelles). Il est inutile d'aller plus loin sur ce sujet ici.

-IV-

La question de la concentration de l'attention pour les individus comme pour un peuple reste en tout cas fondamentale, et il faut la rétablir en poussant d'abord l'analyse (A) et en rechercher les éléments de solution (B).

A.- Dans un séminaire Groupe de recherches sur la culture et la didactique de l'information tenu à Rennes le 12 septembre 2008, (document disponible sur internet), Alexandre SERRES a résumé l'œuvre de Bernard Stiegler; il montre quelles sont les conséquences d'une perception éclatée individualiste fragmentée du mode de culture lié aux moyens médiatiques qui dominent le ventricule de la culture.

Il écrit « Bernard Stiegler développe livre après livre, et fait, à partir de son approche du phénomène technique, une critique particulièrement forte de ce qu'il appelle le capitalisme pulsionnel dont les principaux effets sont les suivants:

crise du narcissisme primaire sous l'effet des processus de désindividualisation engendré par le nouveau capitalisme, notamment dans « Aimer, s'aimer, nous aimer » paru en 2003, (avec une analyse politique originale reliant les attentats du 11 septembre, le vote front national du 21 avril 2002 et la tuerie de Nanterre par Richard DURAN).

règne de la « misère symbolique » produite par les industries de programmes (dans les 2 tomes de la misère symbolique, en 2004 et 2005)

crise de la sublimation, de la démotivation, effondrement du désir sous les coups de boutoir des médias de masse préoccupés de capter : « le temps de cerveau disponible » (notamment dans les 2 tomes de « constituer l'Europe en 2005 »).

- baisse de la valeur esprit sous l'effet du populisme industriel et appel à un sursaut général pour ré-enchanter le monde en développant une « politique des technologies de l'esprit » (dans *ré-enchanter le monde* paru en 2006).

- critique politique et philosophique du règne de la télécratie au moment de la campagne présidentielle en renvoyant dos à dos Monsieur SARKOZY et Madame Ségolène ROYAL accusés de s'adresser aux «

désirs en souffrance » des Français sous le mode pulsionnel, (dans *la télécratie contre la démocratie* paru en 2006 déjà cité).

- destruction de l'appareil psychique juvénile, crise de l'attention par la domination des nouveaux psycho-pouvoirs qui font des enfants les prescripteurs de leurs parents, crise de l'école comme système de soins à cause des industries de programmes (dans *prendre soin de la jeunesse et des générations*, paru en 2008 approfondi).

-approfondissement de l'analyse des enjeux des techniques actuelles et des psycho-pouvoirs représentés par le marketing (dans *l'économie de l'hyper matériel et psycho-pouvoirs*, publié également en 2008).

Cette liste est assez impressionnante.

Ce qui, effectivement, nous intéresse du point de vue éthique et du point de vue du regard que nous avons appelé intérieur d'un sujet est naturellement l'essentiel dès lors que l'on peut se tourner vers des recherches et des transformations nécessaires.

B.- Bernard Stiegler ne néglige pas de dresser des pistes; il proposait en 2006 d'apporter des éléments de solution en vue de prendre des décisions pour un débat général. Ceci concernait :

1°) les missions qu'il convient d'assigner aux médias, en particulier dans un contexte où ils sont appelés à se transformer en profondeur du fait de la numérisation pour favoriser la reconstruction de l'attention et stopper leurs effets ruineux sur les missions d'éducation;

2°) Les relations qui doivent être organisées et régulées par les Autorités publiques entre l'éducation et les médias ;

3°) Les nouvelles missions qu'il convient d'assigner à l'école et au système éducatif pour faire ainsi des médias non plus leurs adversaires mais leur instrument de travail ...

4°) Les activités de recherches fondamentales qu'il convient d'engager sur ces sujets ;

5°) Les fonds d'aide aux programmes de recherches et de développements technologiques industriels qu'il faut mettre en place pour que se déploie en France et en Europe une industrie de la connaissance digne de ce nom (voir la télécratie contre la démocratie précité p. XX).

Dans un monde où le virtuel et une bonne partie d'artificiel prédomine, il faut s'interroger sur un certain nombre de mécanismes qui en sont fatalement issus, en dehors de la destruction de l'attention et du tissu social qui en résulte et qui a déjà été souligné : il s'agit de la sur-médiatisation de l'image et du visible qui a pour conséquence l'apparition de phénomènes de violence qui s'y rattachent pour la simple et bonne raison que le modèle poursuivi par l'individu qui s'y prête est artificiel et ne correspond pas à la réalité. Si le monde réel ne correspondant pas au monde virtuel, la logique qui s'ensuit est que le second qui a fini par effacer le

premier et à son détriment doit être détruit !

Notre propos est simplement, non pas de faire peur mais de montrer où sont les responsabilités. Il faut s'intéresser à la part de l'éthique et dans le développement et l'influence des médias.

La part du droit y est extrêmement réduite. Les statuts du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) visent essentiellement, tout en se rattachant aux principes républicains, « à réguler la concurrence », à organiser le partage du temps d'écran entre les différentes formations politiques, d'assurer en fin de compte la liberté et la concurrence de la communication.

En effet, l'article 1er de la loi du 30 septembre 1986 dite loi Léotard, dispose : « la communication publique par voie électronique est libre. L'exercice de cette liberté ne peut être limitée que dans la mesure requise, d'une part, par le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté de la propriété d'autrui, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion, et d'autre part, par la protection de l'enfance et de l'adolescence pour la sauvegarde de l'ordre public, par les moyens de défense nationale, par les exigences de services publics, par les contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication, ainsi que par nécessité pour les services audiovisuels de développer la production audiovisuelle. »

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a certes joué un rôle important, par exemple en refusant l'agrément à des chaînes de télévision qui ne respectent pas les principes républicains. Dans une ordonnance du Juge des référés rendue le 13 décembre 2004 (req 274.757), le Conseil d'État, saisi par le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel justifie pleinement la décision de ce dernier de rejeter le recours de la Chaîne Al Manar qui entendait diffuser en France des messages d'appel à la haine.

Mais quand on relit le texte de la loi et de ses principes qui viennent d'être cités plus haut, on peut constater que les principes clairement énoncés sont plus que difficiles à mettre en œuvre : qui est contre la dignité de la personne humaine mais qui assure la qualité des programmes dans lesquels, dans certaines scènes de télé-réalité, la personne humaine est réduite à la plus simple expression victime de ses propres pulsions ...

De même, on ne peut qu'approuver le caractère pluraliste de l'expression des courants de pensées et d'opinion, bien sûr, mais quelles opinions politiques, celles dominantes que refusent 7 français sur 10 qui pensent que le modèle droite/gauche ? qui est contre la protection de l'enfance et de l'adolescence mais limite la production de cette machine à produire de l'inattention contraire à leur développement ?

À cela s'ajoute un incroyable phénomène de déficit associatif.

Nous avons le souvenir effectivement que lors de l'introduction de la publicité à la télévision en 1967, de puissantes associations dont l'association Alerte, (association pour la liberté d'expression à la radio et à la télévision), constituait la clef de voûte d'un contre-pouvoir, ce qui avait permis de conduire les pouvoirs publics à une certaine réflexion. Des recours avaient été intentés d'ailleurs, en vain, au Conseil d'État, mais il y a eu mobilisation de la société civile et limitation de la volonté de toute puissance de la publicité.

Aujourd'hui, la réflexion éthique sur ce sujet semble n'être que le fait de celle de quelques-uns ; c'est

pourquoi il faut faire connaître les travaux de Bernard Stiegler. Quelles actions imaginer, quels atelier ouvrir sur ce sujet essentiel et crucial qui irradie tous les autres ; voilà un thème de travail qui, dans l'époque actuelle, apparaît aussi fondamental que de s'occuper isolément d'économie, de droit ou d'éducation, car la Nation est faite d'hommes, et donc d'échanges d'idées et de morale dans le sens le plus noble du terme. Alors, s'il y a bien du travail à faire, construisons une charte éthique et exigeons son application !

Croissance, PIB, Emploi, Mondialisation, Emprunts ...

Par Pierre Chastanier

Comme l'aurait dit le sapeur Camember, nous allons faire disparaître le chômage d'un coup de baguette magique !

En répartissant 3.100.000 chômeurs, 2.000.000 de bénéficiaires du RSA et 2.000.000 de travailleurs à temps partiel en deux équipes payées à temps complet au SMIC, l'une creusant des trous et l'autre les rebouchant !

La dépense, charges sociales comprises, sera d'environ 12 Milliards d'€ par mois soit près de 150 milliards d'€ par an.

En contrepartie, on fera disparaître de nombreuses charges actuelles, Assedic, RSA (40 milliards), Financement de la formation professionnelle (24 milliards), déficit de la sécurité sociale (20 milliards), subventions à l'emploi d'un nombre incroyable d'organismes...

En intégrant le salaire et les charges sociales des salariés à temps partiel qu'on ne paiera pas deux fois (24 milliards) et l'excédent de TVA perçu par l'État du fait d'un accroissement du pouvoir d'achat de ces catégories défavorisées (22 milliards), on s'aperçoit qu'on ne sera pas très loin du compte.

Il manquera tout au plus 20 Milliards soit 1 mois et demi de financement à demander aux riches par un effort fiscal raisonnable !

Bien entendu on pourra toujours essayer de faire mieux :

Soit en généralisant l'assistantat social en payant définitivement tous les « parias » au SMIC à ne rien faire (*« On te paie pour que tu te taises! »*)

Soit bien évidemment, en les occupant à des tâches plus utiles à la société (Travaux d'Intérêt Général, dans le domaine de l'éducation, du social, de la sécurité, de l'environnement...), véritable renaissance des « Ateliers Généraux ».

Cette proposition idyllique en apparence ne résout malheureusement pas le problème !

En effet le coût de l'assistantat social depuis 30 ans est curieusement égal au montant total de la dette publique contractée pendant la même période. On peut donc dire que cet assistantat social a été entièrement financé par l'emprunt.

Par ailleurs, la croissance ne fait qu'enrichir en apparence l'État lorsqu'elle découle de dépenses autres que l'investissement productif, financées par l'emprunt et ainsi, l'accroissement du PIB lié à des dépenses inutiles ou somptuaires ne fait que nous leurrer !

En réalité depuis 20 ans on a lâché progressivement la bride à un capitalisme sauvage qui mettant à profit la globalisation de la planète, a durablement détruit nos économies.

Pourquoi, se disent les tenants de cette mondialisation, acheter à des salariés occidentaux relativement bien payés, respectant les normes sociales, fiscales et environnementales que leurs Parlements leur imposent, alors qu'on peut acheter cent fois moins cher à des esclaves de l'Asie du Sud-est dont les Maîtres n'hésitent pas à faire travailler les enfants, les prisonniers, les vieillards dans une concurrence faussée, avec la complicité de gouvernements occidentaux aveugles manipulés par nos lobbies, qui, aux vertus supposées de la mondialisation, n'osent opposer la moindre barrière douanière ?

Pourquoi s'embêter avec la désindustrialisation des pays développés dont nous ne subissons pas personnellement les conséquences puisque les consommateurs-chômeurs ne peuvent plus guère acheter autre chose que ces produits bon marché que nous leur fournissons sans contraintes avec d'excellentes marges et puisque leurs gouvernements-mêmes se nourrissent de la déflation importée que nous leur procurons, remède partiel à l'incurie de leur gestion ?

En fait l'impasse dans laquelle nous nous sommes laissés enferrer n'a que deux sorties possibles :

- Soit l'autarcie
- Soit l'assistance sociale durable pour les « laissés-pour-compte » des pays développés

Choisir l'autarcie c'est se couper du monde. Cela ne peut s'envisager qu'au sein de continents organisés disposant sur leur sol de ressources matérielles et humaines suffisamment diversifiées pour pouvoir ne dépendre de personne ou presque.

Cette hypothèse serait effectivement envisageable pour ce cap du continent asiatique qu'est l'Europe surtout si on y incluait la Russie. Mais attention, tels des papillons, les vagues d'immigrés seront durablement attirées par les lumières de la ville et cela nous conduira à des politiques de plus en plus répressives, génératrices de violences extrêmes.

L'autre terme de l'alternative consiste à considérer que pour longtemps encore les pays développés, où résident les consommateurs, trouveront meilleur compte à utiliser comme « usine du monde » aujourd'hui l'Asie du Sud-est et demain d'autres pays émergents (Inde, Brésil, Afrique) en y transférant massivement leurs industries quitte à acheter la paix sociale dans nos Nations de plus en plus désindustrialisées, ne vivant plus que de services, par le maintien et même la généralisation au plus grand nombre, de cet assistanat social qui, nous l'avons vu, plombe nos déficits.

La première solution est possible tout en maintenant avec le reste du monde un courant d'échange significatif à condition qu'il soit soumis à une stricte règle de réciprocité exigeant l'équilibre constant de nos balances

commerciales (« *Je ne t'achète que si tu m'achètes pour des montants analogues et au-delà je t'impose des droits de douane exorbitants* »). Pour l'Europe elle exigerait une gouvernance fédérale, que nos peuples inconscients de l'urgence semblent malheureusement incapables d'accepter.

La seconde crée un monde à deux vitesses, ceux qui ont la chance de travailler (hautes technologies, services à la personne, enseignement, santé,...) et ceux qui devront se contenter de survivre en regardant les autres s'épuiser à la tâche, la plupart d'entre eux devant tendre leur sébile, car la généralisation des TIG (Travaux d'Intérêt Général) finirait par entraîner une concurrence faussée à l'économie marchande...et paradoxalement à attirer un nombre grandissant d'immigrés.

Mais si l'on veut s'exonérer de ces déficits insensés qui détruisent nos finances publiques alors, plutôt qu'à l'emprunt, c'est à l'impôt payé par ceux qui ont le privilège de travailler ou de posséder qu'il faut demander « *d'acheter la paix sociale* » sans laquelle la révolte des gueux se transformerait un jour ou l'autre en jacquerie des temps modernes (les « *indignés* » n'en sont-ils pas déjà un signe avant-coureur ?).

Attention enfin à ne pas croire trop naïvement que c'est par l'innovation et la recherche seules qu'on pourra échapper à ce dilemme. Certes nos vieux pays ont accumulé au cours des siècles une expérience difficilement remplaçable mais, à toute vitesse, les pays émergents nous rattrapent qui forment chaque année des cohortes d'ingénieurs, de médecins, de savants tout aussi compétents que les nôtres.

L'équilibre sera atteint le jour (sans doute encore lointain) où les exigences salariales des pays émergents rattraperont les nôtres poussant alors les tenants de l'économie de marché à réindustrialiser le vieux monde... (Faire et défaire c'est toujours travailler !)

Comme vous le constatez, nous serons confrontés à des choix difficiles et chaque nouvelle campagne électorale nous donnera à entendre beaucoup de bêtises (« Y-a-qu'à », « Faut qu'on ! »).

À nous en citoyens éclairés de forger rapidement de nouvelles propositions. En voici quelques-unes qui transcendent les barrières partisans :

- Marche en avant vers une gouvernance européenne au moins avec ceux des pays de la zone Euro qui ont pris conscience de la situation dramatique qui se profile (autour du couple franco-allemand si c'est encore possible)
- Mise en place d'urgence d'une TVA sociale ne faisant plus peser sur le coût du seul travail des charges indues qui appliquées à la consommation rendraient nos productions un peu plus compétitives
- Examen au pas de charge d'une réforme fiscale trop longtemps différée qui taxerait de manière équivalente les revenus du capital et du travail, appliquant à l'impôt en fonction des facultés de chacun, la progressivité fondatrice de nos principes républicains

- Réveil et implication de notre jeunesse pour qu'avec l'indispensable investissement intellectuel qui s'impose, la reconnaissance de l'effort de formation de tous, étudiants ou apprentis, soit matérialisée, après sélection, comme pour une embauche, par un salaire de « jeune en formation » fiscalisable donnant à chacun l'espoir d'une intégration équitable et rapide dans la société civile
- Redonner à l'Éducation un rôle de tout premier plan, revalorisant le statut mais aussi l'engagement des enseignants et la coopération intergénérationnelle, formant nos jeunes aux métiers dont la Nation a besoin, développant la recherche fondamentale et les échanges université-industrie
- Retour aux valeurs sociétales collectives, rappelant à chacun ses droits et ses devoirs, sans lesquelles aucun groupe humain ne peut durablement survivre, lutte contre l'exclusion sociale, les incivilités, l'inégalité des chances, l'intégrisme sous toutes ses formes, promotion de la politique familiale, rétablissement d'un service national civil creuset d'une coopération inter-jeunes au service de la Nation,
- Mise en place d'un revenu national minimum généralisé pour les exclus du travail ou les personnes en fin de droits en cas de chômage, accordé, sur la base du SMIC horaire, en échange d'une contribution à des tâches d'intérêt général, à tous les ressortissants français et aux immigrés en situation régulière
- Rétablissement de l'esprit d'entreprise dans notre industrie et nos services grâce à une relance véritable de la participation et de l'association capital-travail stimulant les zèles et, par le partage, sauvegardant le plus possible l'emploi
- Réelle intégration des populations étrangères en règle avec nos lois, par un apprentissage amélioré de la langue, une instruction civique, une formation efficace, une protection contre la petite délinquance, une politique du logement adaptée, une participation à la vie associative et citoyenne permettant, pour ces futurs Français, l'acquisition la plus rapide possible de la nationalité avec les droits qui lui sont attachés (droit de vote entre autres).
- Aménagement du territoire donnant une véritable chance à la régionalisation, transférant au plus près des intéressés la gestion des affaires qui les concernent, réduisant drastiquement les circuits de décision encore trop redondants, revoyant le statut des élus pour aérer la démocratie par l'interdiction du cumul des mandats et luttant impitoyablement et définitivement contre la corruption des décideurs publics (corrompus et corrupteurs)
- Plus grande coopération entre les Nations, mise en place progressive sous l'égide de l'ONU d'une véritable gouvernance mondiale n'autorisant que sous son seul contrôle un droit d'ingérence humanitaire, lutte commune contre les trafics, les guerres, les atteintes aux droits de l'homme, promotion d'une véritable indépendance alimentaire au détriment des cultures d'exportation, mettant gratuitement à la disposition des plus démunis les médicaments indispensables, encourageant l'éducation et le développement d'une économie locale.

La dette publique : un mal nécessaire ?

Nous savons tous qu'en France la dette publique est passée de 90 Milliards d'Euros en 1981 à près de 2000 Milliards aujourd'hui.

Nous n'ignorons pas que le Budget se garde bien de comptabiliser les engagements hors bilan au premier rang desquels figurent les retraites non financées des fonctionnaires estimées selon le rapport Pébereau entre 790 et 1000 Milliards d'Euros supplémentaires, ou le « trou » de la Sécurité sociale !

Le déficit budgétaire annuel se creuse d'année en année, depuis 1974, atteignant aujourd'hui plus de 90 Milliards d'Euros, l'impôt sur le revenu ne couvre même plus le service de la dette, c'est-à-dire le paiement des seuls intérêts qui soit dit en passant, représente pour de nombreux pays (les États africains en savent quelque chose) par le biais d'emprunts itératifs, une spoliation usuraire.

Bref, la France s'appauvrit. Le nombre réel de chômeurs dépasse largement les 3 millions alors que les critères de Maastricht nous obligent à des contorsions insoutenables entraînant un surendettement que nous ne pouvons plus régler, monnaie unique oblige, par une anesthésiante inflation !

Je ne vous abreuverai pas de chiffres que vous pouvez facilement retrouver sur les sites officiels pour en revenir à des hypothèses simples passées au rasoir d'Ockham.

Qui paie ses dettes s'enrichit dit le vieil adage ! C'est sans doute moins vrai pour les États que pour les particuliers mais nous avons déjà connu au cours de l'histoire des périodes de fort endettement, ne serait-ce qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale où la dette exprimée en pourcentage du PIB de l'époque dépassait les 240%, un peu moins tout de même que celle de la Grèce aujourd'hui (290%)!

La première dette que l'on n'aura pas à rembourser n'est-elle pas celle correspondant aux dépenses inutiles qu'on aura su éviter ? La chasse au Gaspi devrait donc être la préoccupation majeure de gouvernements incorruptibles s'ils pouvaient exister.

Il est au contraire des dettes bénéfiques, celles qui, faites pour générer des profits pendant de longues années, relèvent de l'investissement productif : qu'il s'agisse aussi bien d'investissements humains, la formation de nos enfants, la santé de nos concitoyens ; de travaux structurants amortissables sur plusieurs générations, nos routes, nos logements, notre production énergétique ; ou enfin d'investissements conjoncturels permettant de développer nos industries ou nos services, de créer des emplois durables ou de protéger notre environnement.

Chacun sait au fond de lui-même que s'il avait à gérer l'État en bon père de famille il s'affranchirait de cette masse de dépenses inutiles qui du haut en bas de l'échelle plombe nos finances publiques.

Quelques exemples :

Le coût total de l'assistanat social sous toutes ses formes dépasse aujourd'hui en France le coût salarial qui serait donné sur la base du SMIC à tous les bénéficiaires de l'État-Providence. Un comble !

Bien sûr il n'est nullement question de renoncer aux bienfaits d'une politique familiale ambitieuse, d'une éducation renouée, rempart s'il en est contre l'ignorance ou du soin à apporter aux personnes âgées ou dépendantes mais l'objectif, plus que de venir au secours des statistiques, en en escomptant un profit électoral, par le versement intempestif de minima sociaux, véritable tonneau des Danaïdes, doit être d'affecter aux politiques publiques, au plus près des citoyens, des moyens budgétaires suffisants favorisant l'intégration, l'égalité des chances, la lutte contre l'exclusion sociale et l'offre d'un réel travail.

Assez de ces innombrables fraudes à l'aide sociale sous toutes leurs formes qui entretiennent les oisifs, découragent les travailleurs, et nourrissent des cohortes de bénéficiaires indus.

Oui à une aide généreuse -aide-toi le ciel t'aidera- à tous ceux qui veulent réagir, s'investir, dans le respect de la Loi, dans ce cercle vertueux, formation, emploi, citoyenneté qui les réinsère dans la société.

La chasse au gaspi dans la fonction publique est un autre exemple de politique volontariste anti-déficit. Il n'est nullement question de réduire là où les besoins s'en font sentir le nombre d'enseignants, de policiers ou d'infirmières. Souvent au contraire il faudra sérieusement l'augmenter. Mais dans la chaîne hiérarchique du « mammouth », pour reprendre au niveau de l'État l'expression d'Allègre, il y a tant d'économies à faire :

Qu'il s'agisse des exécutifs des administrations où des 3 niveaux décisionnels d'autrefois État, Département, Commune on est passé à 6 Europe, État, Région, Département, Intercommunalité, Commune multipliant à chaque étape, locaux, véhicules de fonction, personnel administratif, fonctionnaires territoriaux, sans jamais « dégraisser » les administrations centrales des personnels devenus excédentaires

Qu'il s'agisse de l'Éducation Nationale où le nombre des administratifs est prêt de la moitié de celui des Enseignants.

Qu'il s'agisse de la Sécurité Sociale ayant plus d'employés, malgré la généralisation de l'informatique, qu'il n'y a de Médecins installés...

Même le principe, voulu précédemment par Nicolas Sarkozy, du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, n'aurait-il pas dû être revu en engagement budgétaire plutôt qu'en nombre, un fonctionnaire du cadre A coûtant beaucoup plus cher qu'un agent de grade inférieur (sans même parler, allusion à une actualité récente plutôt comique d'un Professeur de Philosophie-Ancien Ministre n'effectuant aucune de ses heures de service mais passant chaque mois à la caisse).

La boulimie budgétaire des collectivités locales au cours de ces 20 dernières années s'est traduite par une multiplication des dépenses par 3,5 alors que dans le même temps le PIB ne progressait que de 2.6 et les prix de 1.7. La faute, certes, à la décentralisation mais aussi à une politique électorale irresponsable, au pays des 36.000 communes, favorisant notamment l'embauche et les subsides aux associations pour s'attacher les votes. Pas question bien sûr de revoir tout cela (En Allemagne la taille moyenne d'une commune est de

17.000 habitants) ! Ce ne serait politiquement correct, ni à droite, ni à gauche ! Tant pis si les impôts locaux s'envolent et les emprunts avec.

On pourrait multiplier les exemples.

Il est donc grand temps de restructurer notre modèle de croissance, de lutter contre les excès prévisibles de l'ultra capitalisme, de ne pas abandonner entre les mains avides, manipulatrices et insatiables des puissances d'argent le destin du monde, de conserver notre indépendance financière en maîtrisant notre endettement au sein d'une Europe solidaire qui devra enfin naître si elle ne veut pas mourir !

L'Euro pour sortir de la crise ?

Nous pourrions avoir paradoxalement, au moment où certains parlent avec légèreté de sortir de l'Euro, la possibilité exceptionnelle de trouver dans la monnaie unique un remède efficace à la crise financière que nous traversons, si les gouvernements et les peuples européens voulaient enfin comprendre et sortir de leur mortelle torpeur.

Il est, certes, évident qu'on n'aurait jamais dû passer à la monnaie unique en maintenant l'individualisme cacophonique d'un pseudo gouvernement de l'Europe mais je reviendrai ultérieurement sur ce point.

À l'heure des continents organisés, l'Europe, première puissance économique du monde avec un PIB à elle seule presque égal avec ceux des USA et de la Chine réunis, ne peut pas continuer à demeurer un « nain politique » avec pour gouvernement une Commission non élue et un Parlement représentant des peuples, aussi dénué de pouvoirs.

Oui le fédéralisme européen s'impose, qui peut respecter les traditions nationales en appliquant scrupuleusement le principe de subsidiarité (ne traitons au plan européen que ce qui le mérite et laissons à chaque État le soin d'appliquer à sa manière les directives qui peuvent être adaptées sans risques aux particularismes nationaux ou même régionaux).

Si l'erreur a été commise d'élargir à 27 avant d'avoir suffisamment approfondi, persévérer dans l'erreur serait une fois de plus diabolique et il est temps, il est grand temps que les nations européennes décident enfin si elles vont oui ou non entrer dans la zone Euro, si elles vont oui ou non entrer dans l'espace de Schengen, si elles vont oui ou non entrer dans une Europe fédérale.

Souhaitons bon vent hors de notre Communauté, tout en nouant avec eux des relations de coopération comme nous le faisons avec d'autres pays du monde, à ceux qui, servant d'autres Maîtres, refuseraient d'adhérer à ces principes (Messieurs les Anglais tirez *(vous)* les premiers !).

Avant d'explicitier cette démarche faisons un peu de politique fiction même si les définitions qui vont suivre doivent être développées ultérieurement.

Supposons que les gouvernements allemand et français prennent l'initiative, devant la gravité de la crise de proposer à nos partenaires de l'Union une modification des règles dans le sens du fédéralisme.

Nous pourrions enfin donner naissance aux « États-Unis d'Europe » harmonisant selon un calendrier réaliste outre la monnaie, l'Euro, les politiques fiscales, sociales et économiques des pays fédérés et mettant en place une politique étrangère et une politique de défense commune renégociant ses alliances sur une absolue parité avec ses alliés nord-américains.

Le gouvernement de l'Europe serait assuré par un Chef de Gouvernement élu au scrutin uninominal à deux tours par le Parlement européen siégeant en Congrès réunissant les deux Chambres qui seraient constituées.

La Chambre des Députés, représentant les groupes politiques européens serait élue au suffrage universel direct par scrutin de liste, chaque liste comportant un nombre de membres répartis entre les différents pays de l'Union au prorata de leurs populations.

Le Sénat serait élu par les Parlements nationaux. Il serait composé d'un nombre de membres répartis selon l'importance économique des pays (population, poids économique, poids financier, puissance militaire).

Le Chef de Gouvernement et ses Ministres remplaceraient la Commission et seraient chargés de conduire la politique des États fédérés sous contrôle des deux Chambres.

La représentation internationale de l'Union serait assurée par un Chef d'État élu par ses pairs au scrutin uninominal à 1 tour au sein d'une Cour Européenne constituée de l'ensemble des Chefs d'État des pays membres.

Nous serions ainsi devant une structure de gouvernement fédéral qui mettrait progressivement en place ses moyens d'action et de contrôle sous le regard et l'autorité des citoyens.

Pour en venir tout de suite à la crise financière, l'Union pourrait racheter immédiatement la totalité des dettes des pays membres et substituer à ces créances, après négociation avec les émetteurs (certaines dettes étant devenues douteuses), des Euros Bonds garantis par l'Union à travers la Banque Centrale Européenne qui serait placée sous la double autorité du Gouvernement européen et du Congrès. La BCE doit en effet accompagner la politique économique du Gouvernement tout en n'étant pas directement liée à la vie politique de celui-ci. Les décisions importantes, émission d'Euros Bonds, dévaluation compétitive ou autres devraient être prises avec l'assentiment du Congrès, plus haute autorité politique représentative des peuples.

Première décision ; en finir avec la dictature du dollar et du yuan. Les Européens ont servilement accepté que leur monnaie ne soit pas prise à l'égal du dollar comme monnaie de paiement international du pétrole. Ils ont durablement accepté la sous-évaluation du dollar et de la monnaie chinoise. Demain, si rien n'est fait, ils accepteront les dictats des pays émergents !

Ça suffit ! Unis, nous serons encore et pour longtemps la première puissance économique mondiale. Ne cherchons pas à donner des leçons aux autres mais réclamons notre dû !

En ramenant les parités Euro-Dollar-Yuan à un niveau acceptable, nous restituerons immédiatement à nos dettes, presque exclusivement libellées en Euros, un poids infiniment plus supportable.

Rappelons que l'Euro avait au départ été émis presque à parité avec le dollar (1.16). Il est même descendu à 0.80 cents en l'an 2000 pour remonter ensuite jusqu'à 1,60 !

De même le dollar vaut actuellement 6,47 Yuan alors qu'il n'en valait que 1,53 en 1981 !

À nous de (*ne pas*) rire (*jaune*) !

On parle de nos problèmes financiers alors qu'on a laissé sans réagir la Chine qui nous étouffe, provoquer volontairement une dévaluation compétitive de sa monnaie d'une ampleur incommensurable (- 422% contre le dollar en 30 ans, -516% contre l'€, le temps de déstabiliser mortellement notre industrie, déstabilisation que nous avons béatement supportée avec la complicité de politiciens irresponsables !)

Si demain l'Euro était ramené à parité avec le dollar et si États-Unis et Europe conjointement obligeaient la Chine à une réévaluation plus réaliste de sa monnaie (1 dollar ou 1 € contre 3 à 4 Yuans au maximum) le paysage économique mondial serait brutalement changé.

Quelques conséquences :

Face à une dette publique mondiale qui atteint 100.000 milliards de dollars, la dette européenne qui dépasse pourtant les 12.000 milliards d'€ (94% du PIB) pour 500 millions d'habitants comparée à la dette américaine qui atteint déjà 17.000 milliards de dollars pour 300 millions d'habitants ne nous placera pas devant une situation aussi catastrophique qu'on veut bien le dire.

Or si on retrouvait une parité entre l'Euro et le dollar, cette dette, libellée principalement en Euros fondrait d'un coup de 40%. Les émetteurs européens qui ont prêté en Euros seraient remboursés en Euros à la juste parité qu'il n'aurait jamais dû perdre et les émetteurs non-résidents qui représentent les 2/3 de nos créanciers ne pourraient plus, comme ils l'ont fait jusque-là avec la complicité passive de la BCE, se «gaver» des remboursements si longtemps payés avec une monnaie trop forte qu'ils transformaient immédiatement en dollars pour leur plus grand profit !

Imaginons pour préciser les idées une banque américaine qui aurait prêté à la France par exemple 10 milliards d'€ en l'an 2000 pour 10 ans au taux de 5%. Elle aurait pour cela déboursé au départ 8,2 milliards de dollars et aurait perçu au cours des 10 ans un remboursement total de 13 milliards d'€ ce qui au cours du jour (et c'est loin d'être le meilleur) représenterait 18.5 milliards de dollars soit un taux réel de 18%.

Ne peut-on pas parler d'usure !

Deuxième conséquence. Le retour à la parité euro-dollar donnerait un véritable coup de fouet à nos exportations.

Le Commerce extérieur de la France par exemple est chroniquement déficitaire (400 Milliards d'€ d'exportation pour 450 milliards d'€ d'importations avec une répartition 60-40 entre la zone Euro et le reste du monde)

Pour les 60% intérieurs à la zone euro il n'y aurait guère de changement mais pour les 40% extérieurs, certes la dévaluation compétitive augmenterait le coût de nos importations pétrolières (environ 20 milliards d'€ pour la France) mais cette surcharge serait très largement compensée par l'accroissement de nos exportations (au moins 160 milliards d'€) !

Ne laissons plus comme nous l'avons fait depuis des années, Américains, Chinois et Japonais se tailler une part IMMÉRITÉE de notre consommation intérieure, uniquement en raison de la faiblesse diaboliquement voulue de leurs monnaies.

Troisième conséquence. L'augmentation de nos exportations, associée à une vigoureuse réindustrialisation d'une Europe qui exigerait de ses partenaires un rééquilibrage des échanges commerciaux, au besoin en rétablissant par des droits de douane une compétitivité fiscale, sociale et environnementale équitable avec les pays qui ne respectent pas actuellement les règles de l'OMC, entraînerait un retour à l'emploi de populations immenses qui aujourd'hui par l'assistanat social généralisé défont nos économies.

L'Europe ne cherche pas à vivre en autarcie mais, un jour, elle n'acceptera plus des échanges déséquilibrés, des transferts de technologies prématurés, des compétitions impossibles (avec des enfants, des prisonniers, ou ces esclaves modernes que les pays du Sud-est asiatique nous opposent) des contraintes environnementales unilatérales et des monnaies qui trichent...

Si nous le voulons nous pouvons connaître une nouvelle période de développement plus équilibrée, plus solidaire, plus innovante, plus respectueuse de la planète, utilisant nos immenses ressources intellectuelles, culturelles, industrielles, agricoles pour un mieux-être de nos populations sans oublier pour autant nos devoirs envers les peuples émergents au sein d'une réorganisation du monde en blocs humainement gérables, qui, tous, doivent trouver leur propre équilibre, continents organisés unis sous l'égide de l'ONU.

C'est dans un tel cadre que les « États-Unis d'Europe », riches d'une si longue histoire peuvent jouer un rôle éminent si les actuels gouvernants veulent enfin comprendre que l'Union fait la force !

Crise, énergie, monnaie et efficacité productive

Une autre analyse

Par Patrice Hernu

La crise économique et la crise financière majeure qui malmènent les entreprises et les états, sont généralement présentées comme la conséquence du dérèglement du système financier et de son excessive virtualisation. En répondant plus longuement à des questions réellement posées par une revue économique, je propose ici une toute autre vision que celle couramment admise.

Pour résumer, la virtualisation est abordée ici comme la conséquence de l'incapacité du système productif des pays antérieurement dits développés à nourrir leur production matérielle par l'énergie et des matières premières nécessaires. En clair, la théorie keynésienne est totalement obsolète. Elle reste pourtant la base explicite, surtout à gauche, ou implicite, également à droite, de tous les programmes. Ces derniers sont donc voués à l'échec et les politiques européennes ne font qu'aggraver ce constat. Les dérives financières sont jetées en pâture à l'opinion publique. Le capitalisme financier joue ainsi le rôle de bouc émissaire et cela d'autant plus facilement que la crise a accentué sa réelle corruption. Cette corruption trouve son fondement dans sa prétention à créer de la valeur sans lien direct avec sa source. Mais cela n'a rien de nouveau comme le mécanisme de la première crise spéculative longuement étudiée, celle de la tulipe, le montre.

Cette crise semble l'occasion dans le monde, en Europe et en France, comme cela va être le cas aux USA, d'une revue générale de l'efficacité des systèmes de lutte contre la dérive climatique. L'idée est juste électorale, pour prendre en compte le fait que les citoyens n'accepteront plus de redonner leur caution à ces politiques s'ils n'ont pas la conviction qu'elles sont encadrées et régulièrement questionnées sur leur rapport coût/efficacité. Mais ceci est encore un leurre puisqu'aucun des moyens mis en œuvre, ces indulgences modernes, n'est en mesure de juguler les émissions incriminées et que, par ailleurs, celles-ci ne constituent qu'une petite part des dérèglements ayant réellement un impact sur notre vie.

Depuis quelque temps, le terme de « transition énergétique » est apparu. Il désigne même l'axe structurant des politiques supposées prendre la suite des thèses du précédent gouvernement sur le mix énergétique. La plus grande ambiguïté règne puisque pour les tenants de cette nouvelle urgence, cette transition désigne autant la baisse à venir de l'approvisionnement en pétrole puis en gaz que le remplacement souhaité d'une partie du nucléaire par « autre chose ».

Or chacun de ces présupposés est erroné. La part de l'énergie fossile augmente au fur et à mesure que l'épouvantail de la pénurie paraît plus grand, notamment grâce au charbon et aux gaz de schiste. L'abandon de tranches de nucléaire se traduit sans exception par une augmentation de la part des énergies fossiles.

Ce simple constat devrait faire prendre la mesure des causes de la crise : un déséquilibre structurel entre la répartition de la richesse des nations et celle des ressources. Si bien que toute réflexion sur notre avenir économique et financier devrait d'abord s'appuyer sur la compréhension du lien très fort, mais sous-évalué, qui lie énergie et économie. L'idée abstraite d'une transition énergétique semble fort sympathique. En revanche en faire un axe de politique économique et environnementale, sans que personne n'ait la moindre idée de la situation vers laquelle l'économie est mise « en transition », procède d'une religiosité des mots plus que du suivi d'un cap à peu près clair.

1/ Estimez-vous que l'Union européenne fait suffisamment en faveur des économies d'énergie et êtes-vous satisfaits des différentes législations obligeant à réaliser des économies d'énergies, certificats d'économie d'énergie ?

L'énergie est d'une certaine façon fondatrice de l'idée européenne. À travers la CECA en 1951 puis la CEEA en 1957. Or le déficit énergétique de l'Europe est la cause première de l'accumulation des dettes des États et de celles du système productif global sur les pays émergents. La financiarisation ne fait que masquer ce lien systémique et d'une certaine façon joue un rôle d'amortisseur, de retardant. Ce point est capital pour bien comprendre le rôle déflationniste des économies d'énergie menées sans discernement ni politique commune. Au terme des stades successifs qui vont de la difficulté à s'assurer durablement les ressources énergétiques – et les matières premières critiques –, aux États souverains, se développent toutes les contradictions qui résultent de de l'absence de vrais choix.

Certains économistes ont bien pointé que les mesures de limitation de l'endettement conduiraient à priver les États des moyens d'une croissance nécessaire au paiement des investissements futurs. La fuite en avant par l'inflation n'est pas possible non plus.

L'inflation n'est en effet désormais possible qu'en autarcie. Certes la « mondialisation » économique et financière paraît à première vue déterminante dans ce processus de déflation de longue durée. Lorsque la monnaie d'un pays est reliée par des parités fixes aux monnaies de réserve et de change qui lui sont utiles, il lui est désormais impossible de faire plus d'inflation que le moins inflationniste des pays auxquels il est lié. Tel est le problème de l'Euro et de ses satellites. Si le taux de change flotte, la marge de manœuvre n'est guère plus grande dans la mesure où les marchés sanctionnent plus vite et plus lourdement qu'auparavant. Il est alors tentant de s'en prendre aux marchés, à la finance sans voir que ceux-ci ne font que refléter l'impuissance des États à relancer leurs économies par les mécanismes traditionnels. D'où les sempiternels débats sur le « fine tuning » de la relance par la demande ou l'investissement. Rien ne fonctionne plus comme attendu. Les processus keynésiens de refinancement des dettes par le produit attendu d'une assiette en perpétuelle croissance s'anémient. Pourquoi ? Tout simplement parce que les ressources manquent au final dans le système de production de la valeur ajoutée.

Il existe toutes sortes de stratégies pour contourner cette réalité qui n'est pas le mur de l'argent mais le mur de l'énergie : délocalisations pour remplacer le capital par du travail à bon marché, inflation des bons du trésor, manœuvres géostratégiques pour le contrôle des approvisionnements, négociations d'alliances,

acceptation de la dépendance, encouragement à l'efficacité énergétique, déport de la part critique de la valeur ajoutée produite et... économies d'énergie !

Ainsi replacées dans leur contexte, ces économies d'énergie ne paraissent plus aussi automatiquement vertueuses. Nécessaires, peut-être, pour des raisons climatiques, elles ne sont utiles économiquement que si elles limitent réellement notre dépendance et ne sacrifient pas des segments de la valeur ajoutée qui serait tout simplement abandonnée, durablement, aux pays qui disposent des ressources énergétiques – et de matières premières – à moindre coût.

L'Allemagne, un pays à la démographie vieillissante, tente d'imposer à l'Europe une politique d'énergie à la mesure de la paix à laquelle elle aspire légitimement. C'est-à-dire une absence de politique au prix d'une dépendance pacifique à la Russie considérée à tort comme devenue politiquement muette. Certains leaders écologistes tentent, au nom de la paix du continent et de la lutte contre l'effet de serre – ce n'est pas le moindre des paradoxes puisque ces politiques contribuent à le développer – à entraîner la France dans le sillage de cette tentation. Les Allemands sont tentés d'en faire une des conditions de la sauvegarde de l'Euro alors qu'ils sont sans doute les premiers à avoir tout intérêt à le maintenir en l'État. Un euro fort mais légèrement sous-évalué par rapport à un mark autonome représente pour eux la garantie d'un rapport de change favorable avec la Russie.

De fait, il n'existe pas à proprement parler de politique commune de l'énergie à l'échelle européenne. Certes, l'article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pose le fondement d'une politique européenne de l'énergie reposant sur le fonctionnement du marché de l'énergie, sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies nouvelles et renouvelables, et enfin sur l'interconnexion des réseaux.

L'Europe a adopté un cadre politique de mise en œuvre de cette « politique » à travers le paquet climat-énergie sous présidence française. Il se fixe pour objectif les dits « 20-20-20 » ou « 3x20 ». Officiellement, il s'agit de faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 %, de réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % et d'accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020. Les deux premières mesures sont apparemment contraignantes, tandis que la troisième n'a aucune valeur juridique. Ces mesures n'ont aucune efficacité quant aux objectifs finaux de réduction de l'effet de serre ou d'indépendance énergétique par rapport aux puissances du carbone. Elles n'ont pas permis à l'Europe de marquer leur présence sur la scène internationale de négociation post-Kyoto et Copenhague. De plus, le paquet climat-énergie a confirmé et étendu le système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ en renforçant son champ d'application, ses procédures de contrôle et son coût pour les pollueurs. Ce système, reconnu comme comportant de nombreux effets pervers, a connu divers scandales de fonctionnement à côté desquels ceux de la finance traditionnelle font pâle figure. De plus, alors que la Commission souhaitait que les producteurs d'énergie soient contraints à acheter 100% de leurs quotas de CO₂ aux enchères dès 2013, le chiffre retenu est celui de 30%. Cette politique est donc pour une large mesure un leurre.

Pourtant, certains proposent d'aller plus loin. En ramenant la consommation des différentes sources d'énergie (hydroélectricité, carburants) au watt (unité de puissance correspondant à la consommation d'un joule par

seconde), la consommation moyenne par personne en Europe occidentale est d'environ 6 000 watts, soit deux fois moins qu'aux États-Unis. Les premiers émetteurs de la dette énergétique des nations. L'objectif de la « société à 2 000 watts » (Négawatt) revient donc à diviser par trois la consommation énergétique moyenne par personne en Europe occidentale. De ces 2 000 W, seuls 500 devraient provenir de sources d'énergie non renouvelables, le reste de sources renouvelables.

Bel objectif ! Louable ! Mais si cet objectif est obtenu au prix d'une délocalisation des industries à forte intensité carbone, cela revient tout simplement à accélérer le mouvement de déflation des économies développées. La dette des États n'est que le miroir de la dette carbone. Aussi bien, ce n'est pas tant un objectif, d'ailleurs assez largement irréalisable en l'état, dont l'Europe a besoin mais d'une politique sectoriellement différenciée visant à améliorer la compétitivité carbone sans détruire l'industrie.

Menée sans discernement, ces objectifs sont sans effet sur la planète et ravageurs pour l'industrie européenne. En revanche, elle peut être très vertueuse dans des domaines où l'économie d'énergie est nette, non délocalisable et créatrice d'emploi comme de mieux-être.

Ainsi l'AIE évalue que l'immobilier peut diminuer de 24 % ses émissions de CO₂ avant 2050, avec les technologies disponibles : 710 millions de tonnes équivalent pétrole seraient économisés. L'habitat ancien est le plus concerné. Car la ville de 2050 était déjà construite pour l'essentiel. En 2010, en France, le crédit d'impôt encourage l'isolation par l'extérieur (150 €/m² pour une isolation par l'extérieur, et 100 €/m² par l'intérieur). Une réhabilitation thermique d'habitat coûte en France en 2010 de 12.700 à 24 200 € HT (hors rénovation des équipements énergétiques et de ventilation). C'est donc une politique industrielle adaptée à chaque secteur qu'il convient de mettre en œuvre, comme le fait actuellement la Chine avec son 7^{ème} plan en faveur du développement durable.

La politique européenne n'affiche à son image que des finalités globales et indistinctes, assurer aux Européens un approvisionnement en énergie durablement au moindre coût et faire de l'Europe un partenaire loyal du reste du monde dans la lutte contre le changement climatique. Quel enjeu ! À quel prix ! La concurrence, l'efficacité énergétique, la priorité à tout prix donnée aux renouvelables ne sont alors que des moyens mais aucune politique industrielle ne permet de s'assurer qu'ils seront nécessairement en harmonie avec les objectifs affichés !

Dans le même temps, le retrait du nucléaire va priver l'Europe de KWh décarbonés à coût modéré à un rythme plus rapide que celui qu'exigeait le seul vieillissement des équipements. À moyen terme, le remplacement se fera largement par la combustion de gaz naturel dont le prix risque d'augmenter en Europe et augmentera la dépendance à la Russie. Le développement – souhaitable – des énergies renouvelables continuera à se faire dans l'incohérence et à une vitesse très supérieure à la baisse des coûts de production, l'éparpillement des moyens contrariant l'efficacité des économies. Aussi bien la politique d'économies apparentes va se traduire par une augmentation du prix de l'électricité en Europe, ce qui affectera la compétitivité des secteurs gros consommateurs d'électricité et entraînera de nouvelles délocalisations et un recours plus intensif au carbone dans les industries délocalisées.

Pour toutes ces raisons, dans les prochaines années, les émissions de gaz à effet de serre vont s'accroître, au moment même certains voudraient porter à 25% l'objectif de baisse des émissions en 2020 par rapport au niveau de 1990.

À l'évidence, l'Europe des économies d'énergies est mal partie. Elle n'existe tout simplement pas.

2/ Vos propositions sont assez novatrices en matière d'économie d'énergie, pouvez-vous nous expliquer ce que vous proposez, en matière d'intégration ou de réintégration du carbone dans la monnaie ?

Il faut une véritable politique industrielle permettant de proposer une offre économiquement viable. Une telle politique a besoin d'une régulation au plus haut niveau du marché, plus que d'une planification normative laquelle, en horizon incertain, n'a aucune chance d'aboutir à des solutions économiquement acceptables.

Même si le CO2 n'est pas le diable incarné comme il est trop souvent présenté, il représente bien une sorte de marqueur universel de tous les vrais fondements du système économique. Il constitue un étalon standard de toutes les activités issues de l'industrie humaine, tout particulièrement celles qui sont polluantes comme celles qui sont fondées sur des ressources rares. Nous vivons dans ce qu'il est convenu d'appeler l'ère de l'anthropocène. Il vient que combattre le CO2 revient en première approche à décourager les activités les plus problématiques, notamment celles d'un côté des pays anciennement développés, de l'autre des pays les plus pauvres, lesquels sont chacun déficitaires en ressources rares comme en énergie carbone.

Aussi bien s'en prendre au seul CO2 comme une litanie ressemble plus à une indulgence des temps modernes qu'à un vrai plan de lutte. Il serait assez aisé de montrer qu'en réalité cette litanie sert plus la rente du lobby du fossile (pétrole, gaz, charbon, huiles et schistes) que l'environnement proprement dit.

En effet, cet étalon de mesure n'est pas toute la réalité. Il n'en est que la principale projection dans un plan simplifié d'action politique. Il ne suffit pas. Et pourtant, en première dérivée, comme l'était le travail dans l'approche théorique de Marx et des économistes libéraux, le carbone est le fondement de tout système d'équilibre de la valeur sur les marchés.

Faut-il se résigner à abandonner toute recherche de la vérité écologique dès lors que, au fond, la communauté internationale prétend lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, que la messe soit dite sur ce plan au nom du dieu « réchauffement » puisqu'en fin de compte, il faut effectivement lutter contre ces émissions !

Certes dans ce théâtre de faux semblants, la communauté internationale a quelque peu peur de son ombre. Elle agit « virtuellement ». Car les scientifiques savent que *combattre le CO2 est utile mais ne suffit pas*. Elle baisse les bras avec l'aide des écolos qui ont le nez sur le guidon d'un électorat prétendument captif. Ils sont assez largement influencés, souvent malgré eux, par le lobby du gaz. Comme l'Allemagne et sa dette sur les générations futures en est la victime avec l'Euro à sa suite.

L'Europe ne réalise toutefois que 11% des émissions de GES. Ses stratèges, absents des discussions et volontiers moralisateurs, voudraient limiter celles de la Chine et des pays émergents. Ces derniers soupçonnent – ont-ils totalement tort ? - que l'Europe manquant de ressources tente de limiter leur rattrapage par un fossile bon marché qui constitue une des formes de la dévaluation compétitive. L'impact en retour de la crise sur les aspects géostratégiques risque de démontrer les limites de cette politique. La Chine a d'ailleurs entrepris de libeller les prix de certains marchés d'import-export en équivalent prix du brut pétrolier.

Les ressources évoquées concernent également les matières premières critiques. L'écologie, parce qu'elle constitue une réalité de la politique, a la tête plongée dans les réalités de la géopolitique. Notre attitude fait donc sourire la communauté internationale. Nous sommes de plus de bonne foi car nous avons séparé les rôles entre les « écolos » et les autres ! La Chine mettra en œuvre « sa » taxe carbone bien avant que l'Europe ne comprenne enfin où est son intérêt. Peut-être ira-t-elle même jusqu'à rediscuter de mécanismes apparentés à la TIPP flottante pour ménager une protection illusoire de la consommation fossile incorporée des ménages. Pourtant les dangers impactant gravement l'avenir des hommes sur la planète sont légion et, pour une part, indépendant du CO₂ réel⁷ comme ainsi les feux de tourbes et des anciennes mines de charbon, la fonte du pergélisol et la libération du méthane, l'enfoncement des deltas, le saccage des sols, l'entassement des villes émergentes près de côtes, les barrages pharaoniques qui détruisent le climat plus sûrement que le CO₂ ou les pratiques agricoles contre nature et bien d'autres éléments.

Il n'y a aucune commune mesure entre les effets directs du CO₂ et ceux croisés et multiples de l'industrie humaine.

Certes, la production de CO₂ dans un monde carboné reste liée à tous ces effets et de plus elle dope, amplifie les impacts néfastes de l'industrie en contribuant à perturber le cycle, vital, de l'eau. L'eau devenue pour notre siècle le problème n°1.

Les énergies renouvelables, actuellement, sont loin de gagner le match contre les énergies fossiles. Nos économies vivent donc, peut-être provisoirement, une sorte de rareté relative. De ce fait, la valeur actuelle ou la valeur d'anticipation de tout bien, de tout capital, se mesure en première dérivée à l'aune des quantités de carbone marchand qu'il a fallu accumuler pour le produire et dont il faudra disposer pour le reproduire. L'économie globale est donc passée de la valeur travail à la valeur carbone. En réalité, il faudrait ajouter au carbone toutes les ressources rares et la question primordiale de l'eau, plus complexe car son équation s'exprime de manière différente selon les régions.

Il semble logique que la régulation de la finance adapte ses outils à ces nouvelles réalités. Tel est la base de mes propositions. Là est l'essentiel. Les modalités sont évidemment discutables. Car la crise de la dette n'est en fait que l'expression monétaire et financière du déficit des ressources critiques des pays concernés, et au premier chef du contenu carbone. S'en prendre au thermomètre ne change pas la température.

⁷ À ne pas confondre avec le CO₂ virtuel

La question première est donc : comment réguler le carbone, avant même de discuter des émissions. Or le carbone présente une nature multiple qui complique sa régulation.

Le Carbone est avant tout un facteur critique du développement. À écouter les arguments développés dans les grandes conférences internationales, les responsables politiques finiraient par l'oublier. Le carbone demeure un des facteurs du développement au sens classique du terme dès lors qu'il constitue sous sa forme fossile, pétrole, gaz et charbon, ou sous sa forme biologique, forêt, tourbe et biomasse primaire, la première source d'énergie de substitution au travail humain. Ces marchés, lorsqu'ils existent sous leur forme classique, ne sont pas totalement interconnectés. De plus, le carbone n'est pas un bien totalement fongible. Ses différentes formes fossiles possèdent pourtant une caractéristique commune : aucune n'est suffisamment renouvelable pour « satisfaire durablement l'explosion prévisible de la demande mondiale à un coût socialement acceptable d'exploitation ». Le carbone « vivant » issu du cycle court de la photosynthèse, ne l'est pas non plus.

Le carbone sous toutes ses formes est donc devenu la ressource globalement rare. L'efficacité énergétique et les économies d'énergie pour les pays développés d'une part, et la recherche d'énergies alternatives d'autre part, n'ont pas gagné la course. Contrairement aux discours écologistes des responsables politiques de tout bord, le carbone reste « vainqueur ». Même si les ressources semblent limitées à terme, il n'est de mois où de nouveaux gisements ne sont découverts repoussant l'horizon de la pénurie totale. Cela illustre bien à quel point le discours dominant des partis écologistes sur la limitation des ressources, pourtant légitime sur le très long terme, n'aboutit à moyen terme qu'à contribuer à optimiser la gestion de la rente au profit des lobbies fossiles. Il serait vain de nier qu'ils ont largement contribué à l'essor du mouvement antinucléaire par exemple, dans ses débuts.

Le Carbone est en second lieu le facteur « standard » ou « l'indicateur notionnel » de la régulation. En effet, le régulateur doit donc organiser les marchés de manière à pousser les acteurs vers l'économie des biens rares sans étouffer le développement, en rattachant les diverses formes de carbone à une sorte de « carbon exchange standard ». D'où l'exigence d'une **régulation par les prix**. Cette régulation concerne en outre le carbone considéré comme capital de reproduction du vivant. Les destructions de la biosphère représentent sans doute une part très importante des désordres climatiques. Ce carbone vivant pose des défis d'évaluation et de prix de référence qui sont un des enjeux des formes futures de la finance carbone élargie au vivant.

Enfin, il est admis que le carbone, réémis sous la forme du dioxyde de carbone (CO₂), constitue un facteur anthropique du réchauffement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) propose des objectifs quantitatifs globaux de limitation. Ce nouvel étalon or du climat et des émissions repose sur une **régulation par les quantités**.

Sans entrer dans un débat théorique qui agite les économistes depuis longtemps, une loi est bien établie : réguler le prix et la quantité ne peut normalement se réaliser que dans le cadre de la monnaie et de ses contreparties. Par conséquent, plutôt que de créer des pseudo-monnaies-carbone en parallèle et à terme concurrentes des monnaies de réserve ou des armes fiscales de dévaluation compétitive, il paraît logique de réformer directement le système monétaire international. Nos propositions tendent à préparer le cadre de

cette nécessaire réforme.

Dès demain, dans un premier temps, il faut imaginer de nouvelles pistes pour la finance carbone, en faisant évoluer les marchés du carbone vers des dispositifs plus compatibles avec les objectifs et les politiques locales ou régionales. Devant l'ampleur du défi, peut-être faudra-t-il passer par des étapes intermédiaires.

À terme, la proposition consiste à transformer les gisements de carbone en *certificats monétaires*. Ceux-ci, sous certaines conditions, pourraient être annexés aux contreparties que représentent les monnaies de réserve. Cette proposition, dans son principe, avait été discutée entre John Maynard Keynes et Pierre Mendès France en... 1945 ! L'entrée dans un tel dispositif pourrait se montrer progressive, par exemple d'abord en gelant la ressource carbone des fonds marins profonds ou toutes les ressources dont les titres de propriété sont encore litigieux ou incertains. Il serait envisageable également d'y intégrer les ressources dont les objectifs négociables de type « post Kyoto » voudraient en limiter l'usage en permettant aux pays signataires de mobiliser ces ressources sous la forme des contreparties monétaires correspondantes. Tel pourrait être l'objectif d'une conférence de type G20, une sorte de « Bretton Woods du carbone ». À terme, aucune monnaie ne pourrait être détenue avec le statut de monnaie de réserve sans la constitution préalable de ces contreparties, gage d'un développement équilibré et... *solvable*⁸ du point de vue des ressources critiques⁹.

3/ Le Mix énergétique est-il appelé à se renforcer progressivement en Europe malgré ou parallèlement à la tendance générale visant à réduire la part du nucléaire ?

La question ainsi posée semble impliquer une volonté planificatrice normative. Je voudrais d'abord souligner la puissance régulatrice de l'intégration de la valeur carbone dans la clef de voute que constituent les monnaies de réserve et le fait qu'ainsi les énergies échangées sur les marchés dans le cadre d'un panier ou mix énergétique multilatéral se retrouveront libellés dans une monnaie qui signerait son équivalent de contenu carbone.

Comme pour les systèmes de régulation avancée de « quotas carbone standard », la priorité première sera la création d'une *banque de compensation* des ressources à la fois « critiques pour la soutenabilité » et utiles au développement. La seconde priorité est dans l'assurance que *la valeur de ces certificats échangeables sur le marché monétaire puisse vraiment fixer une valeur*, un prix « équitable » pour ces ressources, stabilisé par

⁸ Non générateur indirect de dettes souveraines.

⁹ Carbone dans une première approche, le problème étant plus complexe au départ pour les autres ressources qui auront besoin d'une échelle repère.

l'intervention de cet organisme sur les marchés. Ceci implique que le recueil, le monitoring et la traçabilité des ressources carbonées (fossile et vivant) soient réalisés dans des conditions incontestables¹⁰.

Comme pour les monnaies, des parités seront utiles entre les formes de source, d'usage et de transformation du carbone. Ce sont ces parités de marché qui définiront les rails autour desquels les politiques d'État ou des collectivités pourront encourager telle ou telle énergie dès lors que le marché sera à même d'apporter une sanction lisible. Alors que tel n'est pas le cas aujourd'hui. C'est particulièrement dommageable pour la confrontation entre le nucléaire, les énergies fossiles et les multiples énergies réellement ou prétendument renouvelables.

Il faut souligner que l'objectif de préservation de la biosphère est inclus dans le champ d'un tel type d'outil. À côté de la réduction des émissions de CO₂, biodiversité, humus, forêts, tourbes, nappes phréatiques sont autant d'éléments déterminants dans la préservation de ce qui est englobé sous le terme parfois un peu flou de « climat ». La définition d'une finance carbone élargie, c'est-à-dire non seulement d'un standard carbone mais également d'un « *exchange standard carbon* » est une nécessité pour que l'édifice de la préservation de nos environnements ait une clé de voûte compatible avec le développement.

C'est la confrontation d'un marché disposant enfin d'un outil de régulation monétaire de la valeur carbone et des politiques des acteurs, Europe, États, collectivités et entreprises, face à la réalité de la demande, qui déterminera la composition du mix.

Pour ce qui concerne l'énergie nucléaire, seule la comparaison du coût marginal consolidé, grâce à la transparence des coûts, notamment des coûts du démantèlement qui devrait devenir une vraie industrie, au coût marginal des autres énergies, toutes aménités intégrées, devrait influencer un acteur dont il est difficile qu'il ne soit pas l'État. En France, cela pourrait conduire à baisser la part du nucléaire à très long terme sauf à ce que les autres pays européens, dans le cadre d'un smartgrid intégré et négocié, reconnaissent le service rendu par la France et s'abstiennent de spéculer pour nous faire payer l'énergie des pointes à des tarifs multiples (jusqu'à dix fois l'hiver précédent) de celui que nous leur rendons en exportant de l'électricité dite de base, alors même qu'ils alimentent indirectement la contestation de ce type de production. Sans politique réellement concertée au niveau européen, la politique de la France risque d'être un jeu de dupe. À moins que de nouvelles centrales à gaz ne soient construites sur notre sol, par Siemens par exemple en 2012, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes.

4/ Les énergies renouvelables sont-elles assez promues en France et en Europe ?

Les efforts sont notoirement insuffisants. Juste un exemple. La chancelière allemande Angela Merkel a dû présenter une feuille de route pour crédibiliser la sortie du nucléaire. Celle-ci se fonde essentiellement sur la

¹⁰ Ce qui risque d'être contraire au principe de souveraineté nationale tel que l'exprime l'accord de Copenhague. Preuve supplémentaire que le cadre onusien de ce type de négociation est inadapté.

construction d'éoliennes offshore. Les turbines en mer constitueront la colonne vertébrale du futur bouquet énergétique allemand.

Ainsi Berlin veut mettre à l'eau 5000 turbines géantes sans que cela ait fait l'objet de la moindre discussion européenne. Pour que les électriciens produisent 35% de l'électricité qui sera consommée en 2020 sous forme renouvelable, la capacité éolienne marine devra atteindre 25.000 mégawatts en mer du Nord. Cette option implique un renforcement des réseaux de transport d'électricité, le maillon faible des futurs dispositifs d'EnR. Avec ces 4500 kilomètres supplémentaires, le coût devrait dépasser les 200 milliards d'euros selon l'Institut de Recherche économique de Berlin (DIW).

Programme indépendant dont nul n'a envisagé les impacts sur les fameux smartgrids toujours aussi inexistantes malgré les discours européens et l'absence de vrais projets industriels.

Pendant ce temps, les industriels français attendent désespérément un marché pour lequel l'État français semble tergiverser. Certes, ce dernier a été échaudé par les erreurs commises sur le photovoltaïque. Or le constructeur des sous-marins nucléaires français pourrait trouver avantage à se diversifier dans la fabrication des énergies marines renouvelables, les EMR. Il est le seul à posséder l'ingénierie des quatre filières, l'énergie thermique des mers, l'éolien offshore flottant, les hydroliennes (éoliennes inversées profitant des courants marins) et les centrales houlomotrices. Quelques petits projets existent mais l'industriel en est réduit à lorgner vers les marchés écossais ! L'Ecosse prévoit d'investir près de 5 milliards d'euros dans les centrales EMR. La France reste en retard. Pas de cadre réglementaire finalisé. Et surtout pas de projet de réseaux de transport permettant d'acheminer l'électricité produite des lieux vers les lieux de consommation. Encore moins de projet d'intelligence de l'énergie. Les Investissements d'Avenir issus du Grand Emprunt, comme le rappelait Michel Rocard, n'ont été qu'un petit investissement de 80 millions d'euros consacrés à cette filière. Des études sur le potentiel économique de gisements d'Enr sont promises par Bercy. RTE « travaille » sur les éventuels raccordements des fermes éoliennes mais aucun projet d'ampleur comparable à ce qu'avait été l'effort du nucléaire n'est envisagé.

Faute que l'Europe ne tire de tels projets par le haut, et ne réalise des choix prioritaires au lieu d'un saupoudrage à des projets aux équilibres économiques incertains, la France, forte de son nucléaire, ne réalise pas les efforts nécessaires. Or, ces orientations ne sont pas contradictoires. Les grands fleurons de l'industrie française trouveraient intérêt à se diversifier dans de vrais projets. Encore faudrait-il qu'ils ne soient pas des gadgets concédés à la mode du « green washing » et managés par les industriels qui n'y ont pas un intérêt immédiat.

5/ Comment envisagez-vous les mutations énergétiques au cours des 50 prochaines années

Elles vont bouleverser notre économie. Le principal problème sera de définir des priorités claires face à une complexité croissante des défis économiques, écologiques et géostratégiques. D'un côté, pour faire face à l'accroissement démographique des pays émergents, les pays développés devront accepter de payer plus cher le prix de leur indépendance énergétique, notamment par rapport aux diverses formes d'énergie carbonée. D'un autre côté, les pays émergents seront confrontés à des défis qui mettront en péril nos propres équilibres. La concentration démographique dans les grands centres urbains, le renchérissement du coût des

approvisionnement en pétrole et gaz naturel classique et leur concentration au Moyen-Orient, en Russie et en Iran, et le recours polluant des émergents au Charbon conduiront les pays développés à une course sans précédent à l'innovation technologique.

La demande mondiale en énergie augmentera de 80% d'ici 2050, essentiellement du fait des économies émergentes. Malgré la course technologique, cette demande restera couverte à 85% par du fossile. La qualité de l'air urbain deviendra la première cause environnementale de décès dans le monde. Les citoyens chinois et indiens seront les plus touchés. Mais les pays européens risquent de suivre. La France est déjà pointée du doigt en raison de l'inanité de la politique du bonus-malus qui a été mise en place par Serge Lepeltier puis Jean-Louis Borloo sous la pression des lobbies verts. Le gouvernement actuel envisagerait de lui donner une nouvelle vie. Mais c'est la biodiversité qui paiera le plus lourd tribut. Les pays développés devront se protéger et payer très cher le fait d'éviter l'apocalypse sanitaire.

L'engagement « intelligent », écologiquement et économiquement viable dans ces nouvelles voies conditionnera les nouveaux rapports de puissance pour la seconde moitié du siècle. Toutes les structures industrielles doivent être progressivement repensées dans cette perspective ainsi que la configuration des villes. Ces mutations sont lentes ; il faut donc s'y préparer tôt.

La plupart des technologies sont déjà potentiellement présentes: énergie marine, solaire artificiel (photosynthèse génétique), hydrogène comme solution de stockage de l'électricité, etc.

La France, contrairement à l'idée reçue, me paraît être le pays qui possède les meilleurs atouts au monde. À condition qu'elle s'en persuade et qu'elle trouve les moyens de vivre en paix économique avec l'Allemagne, un pays alourdi qui choisit désormais les solutions de facilité parce que son problème est de gérer la rente d'une population vieillissante : euro fort, inflation minimale, sortie du nucléaire, recours au gaz russe, développement d'éoliennes de confort qui ont plombé les finances des lands, etc.

6/ Quel bilan dressez-vous du Grenelle de l'Environnement ? Va-ton vers un nouveau progrès avec le concept de débat sur la transition énergétique ?

Le principe du Grenelle est bon mais il s'est heurté à un grand nombre de problèmes. Ce processus n'a pas remplacé la disparition du commissariat au plan. Il y a eu trop de discours. La place a été faite trop grande aux associations représentant sans mandat la nature au sens large. Les arbres n'ont pas de bulletin de vote pour désigner leur syndicat. Aussi bien, la tentative de Nicolas Hulot de rassembler sous la bannière de l'Alliance quelques organisations dites représentatives, avec l'objectif en fait de cannibaliser la légitimité de la seule organisation à la fois française, implantée, diversifiée, historique et ayant noué des relations avec toutes les collectivités, a mis le processus du Grenelle sous l'influence de lobbies politiques non représentatifs.

D'autres voies sont possibles. La création d'un véritable ministère du développement durable prenant la suite du Commissariat au Plan en intégrant les nouvelles données de la société et des contraintes environnementales. La transformation du Sénat en une chambre des espaces environnementaux et territoriaux.

En matière d'écologie, il faut juger sur les actes. Le Grenelle a voulu entreprendre un grand mouvement de transformation. Mais certains aspects majeurs lui échappaient. Par exemple, la politique nucléaire qui est pourtant fondamentale. Si l'écologie et le développement durable sont si importants, alors ils s'identifient à la politique. Un processus aussi ambitieux et vertueux que le Grenelle ne peut régler seule la question de la gouvernance nouvelle.

Sur la question de l'habitat, le Grenelle a bien fonctionné. Pourquoi ? Parce que le gouvernement s'est trouvé face à des corps intermédiaires responsables, informés et relativement indépendants des partis verts et des ONG. Sur les autres questions, ma conviction est qu'un processus parlementaire et gouvernemental normal aurait abouti à de meilleurs résultats. Le Grenelle est par exemple caricatural sur des questions aussi importantes que celles de la fiscalité : bonus-malus, épisode comique de la taxe carbone, etc.

Malheureusement les travaux sur la transition énergétique, nouvel habit du concept Grenelle, ne me paraissent guère mieux orientés. Ils sont dès le départ pénalisés par quelques conditions initiales dont la mesure n'est pas prise :

- Aucune transition énergétique d'un pays européen ne peut exclure des tensions internationales mettant gravement en jeu l'approvisionnement en combustibles fossiles ;
- Cette transition énergétique se déroule dans une Europe sans croissance et toute limitation énergétique se traduira inexorablement par un supplément de récession structurelle ;
- Tout investissement dans les énergies renouvelables pour remplacer de l'énergie nucléaire serait sans impact positif sur la dépendance aux combustibles fossiles, et donc sans effet pour éviter les récessions futures liées à des chocs pétroliers ou gaziers futurs, quelle qu'en soit la raison : pénurie réelle ou, plus vraisemblablement, conséquence de conflits géostratégiques ;
- Enfin, à défaut de financer la "bonne" et donc improbable transition, nous accélérerons l'effondrement économique, ruinant les conditions préalables des politiques de transition lorsque l'horizon commencerait effectivement à se préciser si les bonnes incitations et les bonnes politiques de développement et d'innovation étaient menées.

Les chiffres abondent souvent pour masquer le fond des difficultés. Mais malgré tout, pour montrer l'inanité d'une transition énergétique vers un mix indéfinissable, rappelons simplement que passant du nucléaire à l'éolien, « il faut multiplier les investissements par 3 à 4 (hors actualisation, et hors coût de stockage) pour obtenir la même quantité d'électricité. Pour passer du nucléaire au photovoltaïque il faut multiplier l'investissement par 15, hors coût de stockage (avec stockage cela serait par 40 à 60). » Reprocher son coût au nucléaire devrait logiquement conduire les (faux) écologistes à se montrer encore plus opposés à l'éolien et au photovoltaïque ! Car si nous ne disposons pas des ressources pour renouveler le nucléaire, comment trouver 5 à 10 fois les investissements nécessaires pour faire fleurir des éoliennes équivalentes dans le contexte de récessions économiques à répétition...

Et 5 à 10 fois les investissements, cela représente à l'échelle internationale, près de 5 fois plus de fossiles consommés comme le rapport international consolidé énergie-mix-valeur du capital le montre. Ces prêcheurs

« verts » sont des alliés du lobby fossile. Pas « objectivement » comme les marxistes le disaient pour condamner la duplicité des classes moyennes et des intellectuels, ils le sont réellement. Nous pourrions développer la même problématique de la valeur pour la question de l'eau.

8/ En quoi, précisément, l'eau sera-t-il le problème fondamental pour l'avenir ?

Le focus international est mis sur le réchauffement climatique. Progressivement, les désordres climatiques, réels, ont remplacé le réchauffement dans nombre de discours. Pourtant le vrai problème est celui de l'assèchement. Il impacte l'eau de plusieurs manières.

Le Forum mondial de l'eau s'est essentiellement préoccupé du droit d'accès des populations. Suivent des engagements, des intentions, des solutions partielles. La plupart sont généreuses mais, au regard d'une approche éco systémique de l'eau, elles ne font qu'aggraver le problème global.

Quel est le problème ? L'eau va de plus en plus « trop vite du ciel à la mer » et des terres au ciel.

Le CO2 n'est qu'une des causes du réchauffement climatique. En revanche, il participe largement à l'assèchement et à l'acidification des écosystèmes. Cet assèchement est anormal, beaucoup plus que ne l'est le réchauffement.

Ainsi, entre 9000 et 4000 ans avant notre ère, suite au réchauffement climatique de l'holocène, l'Afrique du Nord et le Sahara étaient recouverts de savanes et de forêts et bénéficiaient de pluies abondantes. À l'instar de leurs voisines méditerranéennes, les communautés locales y étaient prospères ; elles élevaient moutons et chèvres et d'anciennes peintures rupestres les représentent pêchant dans des lacs et des rivières. Vers 3500 avant JC, après et en raison du refroidissement climatique, les terres se sont asséchées. Au fil du temps, l'une des plus vastes zones qui abritait la vie sur notre planète est devenue le plus grand et le plus chaud des déserts, le Sahara. Les premiers grands travaux en Égypte, à Sumer comme dans les futurs pays celtes ont consisté à produire des ouvrages pour retenir l'eau des pluies dans les nappes phréatiques et permettre à des écosystèmes agricoles inventés par l'Homme de se maintenir.

En clair, il est anormal que le réchauffement actuel s'accompagne, au contraire de tout ce que nous apprend l'histoire du climat, d'une désertification croissante. Le discours ambiant contredit l'évidence : la biodiversité devrait s'accroître. Or elle se réduit.

Pourquoi ? Cela résulte sans doute de l'industrie humaine : d'une part, si le CO2 émis ne réchauffe pas autant qu'on le dit, il contribue avec d'autres facteurs à un assèchement radical – et, d'autre part, des facteurs exogènes encore mal compris (cycles, etc.) jouent sans doute également.

Il est donc une certitude : il faut combattre ce mouvement. En multipliant les ouvrages permettant de réhydrater les sous-sols. Faire des réserves en surface pour combattre la sécheresse est une erreur. Ce sont des machines à évaporation. Il est clair que planter des arbres au Sahara ne sert à rien si l'on ne recrée pas les

conditions d'un écosystème local viable et durable. Une ONG comme Pro-Natura international propose d'autres solutions.

L'eau revêt donc un aspect multiforme : eau potable, sécheresse et inondations, les deux faces d'une même pièce, et surtout la perte dramatique de biodiversité qui en est la conséquence directe.

Pour ralentir le cycle de l'eau, il faut « bieffer » comme l'ont fait les ingénieurs du moyen-âge qui ont inventé le paysage à la française. Il faut éviter les retenues trop grandes. Telle est la politique que mène l'Inde pour contrecarrer l'assèchement qui résulte des politiques menées par la Chine, au Tibet ou dans d'autres régions par la construction de grands barrages : tout faire pour que l'eau des pluies n'aille pas à la mer !

L'essentiel est dans la reconstitution de stocks d'eau douce non évaporable. Ceci condamne les grands barrages dont les effets sont catastrophiques, même à petite échelle comme l'illustre l'impact du barrage d'Assouan sur le delta du Nil et Le Caire, une mégalopole qui s'enfoncé inexorablement sur ses nappes asséchées.

Si ces réseaux étaient construits, l'eau de pluie suffirait en majeure partie. Le dessalement pourrait faire le complètement. La France est également concernée. Si 15% des eaux de pluies sont effectivement retenues, au final seul 3% des eaux ne finissent pas dans la mer après passage de la plus grande partie dans les robinets. Le climat et les ressources en eau sont un seul grand problème éco systémique, même s'il prend des visages très diversifié selon les continents.

Une urgence, l'emploi

Par Pierre Chastanier

Le deuxième septennat du président Mitterrand fut celui d'un homme, gravement atteint par la maladie, plus préoccupé de questions philosophiques que de gestion des affaires publiques. Après tant d'années de lutte, ayant largement goûté aux délices du pouvoir, il ne cherchait plus à se « *distraindre* » au sens pascalien du terme. Ce deuxième septennat sans ambition allait se terminer sur une cohabitation molle avec Édouard Balladur.

Le premier septennat de Jacques Chirac tourna rapidement court. Il contrôlait l'Assemblée et le Sénat, le Conseil Constitutionnel, les régions et les mairies des grandes villes mais, mal conseillé, manquant de confiance en ses capacités, et craignant une brutale sanction aux Législatives de l'an 2000, il prit les devants en 1997 lors d'une calamiteuse dissolution qui amena cinq longues années de cohabitation combative avec Lionel Jospin.

Le second mandat de Jacques Chirac devenu quinquennat allait lui aussi s'éterniser sans grand profit pour le Pays, entre un début monotone prétendant incarner la France d'en bas et une fin présomptueuse marquée par les furieux affrontements de deux coqs dans une même basse-cour.

Le quinquennat de Nicolas Sarkozy, marqué par la crise, conduit par l'attelage d'un Hyper Président et d'un Premier Ministre voulant durer à tout prix, ne sut pas rallier les suffrages populaires. De peu tout de même, il rata sa réélection sans avoir pu, malgré bien des efforts, redresser le pays.

Près de 30 ans de perdu (1988-2012) pour donner à la France, l'élan qui s'imposait et les réformes qui devenaient indispensables.

C'est ainsi que la dette publique finit par atteindre des profondeurs abyssales (80 milliards d'euros en 1981, 1900 milliards aujourd'hui).

C'est ainsi qu'avant la crise, aucun de nos engagements dans le cadre de la zone euro (dette inférieure à 60 % du PIB, déficit annuel inférieur à 3 % du PIB) ne fut respecté.

C'est ainsi que notre taux de chômage qui s'aggrave de jour en jour, malgré toutes les manipulations statistiques possibles et imaginables, reste parmi les plus élevés des pays développés, source d'angoisse pour les jeunes et de désespoir pour les seniors que la situation présente ne risque pas de calmer.

C'est ainsi que notre société, confrontée aux problèmes non résolus de l'intégration des immigrés, des incivilités à l'école et dans la rue, du défaut de citoyenneté dans les banlieues et même dans les « beaux

quartiers », se replie sur des positions identitaires peu conformes à l'esprit du « jus soli » d'une France jadis capable d'assimiler les étrangers et de faire émerger cette richesse cachée dans l'éclectisme de sa population.

C'est ainsi qu'une société de castes, mondialisée, est en train de se constituer, selon une nouvelle triade : riches, de plus en plus riches, profitant allègrement de la mondialisation et des bulles financières même quand elles explosent, tout prêts à quitter nos frontières pour des cieux fiscalement plus cléments ; classes moyennes de plus en plus pauvres craignant pour leur emploi et leur retraite ; parias de plus en plus nombreux, RMIstes et chômeurs, SDF et mal-logés, clandestins et expulsés des « centres de rétention » !

On pourrait décliner la litanie de nos problèmes. Mais, face à leur ampleur, la méthode utilisée consistant à détourner l'attention n'est sûrement pas à terme, la plus judicieuse.

On attendait du Président Sarkozy qu'il fixe un cap, qu'il indique avec pédagogie le calendrier des réformes et qu'il programme les objectifs qu'il souhaitait fixer au pays. Il ne l'a pas vraiment fait ! Le Président Hollande visiblement prend le même chemin, indécision en plus.

Notre peuple, aussi intelligent que frondeur, pourrait pourtant comprendre que des étapes sont nécessaires. L'essentiel est de commencer par le plus urgent.

Et, l'urgence, c'est encore et toujours de redonner espoir aux Français en montrant que les réformes qui doivent être conduites respecteront le triptyque de notre devise nationale :

« *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

Avant le « *mariage pour tous* », il aurait mieux valu s'attaquer d'abord à l'emploi. Le chômage, nous le savons bien, est un cancer qui ronge depuis trop longtemps la société française. Restaurer l'emploi et non multiplier les formes déresponsabilisantes de l'assistanat social, c'est restaurer la confiance, c'est rééquilibrer les comptes, c'est raffermir la solidarité, c'est reconforter la jeunesse.

Il ne s'agit pas de développer ici des recettes conjoncturelles qui, si elles existaient vraiment, auraient depuis longtemps été mises en place mais de comprendre pourquoi d'autres réussissent là où nous échouons.

Une refonte de la fiscalité

J'ai déjà indiqué que la ponction fiscale sur les revenus, dans une économie ouverte, ne pouvait être confiscatoire.

Sous Sarkozy, l'idée d'un bouclier fiscal, choquant, à juste titre, les plus modestes, qui entendaient chaque jour égrener à la Télévision les montants faramineux des bonus des uns et des parachutes dorés des autres était insupportable, et pourtant elle ne suffisait pas à retenir ceux, parmi les contribuables les plus riches et les plus dynamiques, qui voulaient prendre le large.

Le cadeau fiscal de 12 à 15 milliards d'Euros du bouclier fut abandonné.

Pourtant dans la situation financière où nous nous trouvons (déjà en 2007 François Fillon ne parlait-il pas d'un pays en faillite !) charger la barque, sans cesse, de nouveaux impôts, comme l'a fait le gouvernement Ayrault, suppression des niches fiscales, baisse du forfait enfant, fiscalisation envisagée des allocations familiales, suppression de la demi-part des étudiants, sans parler du super impôt à 75% retoqué une première fois par le Conseil Constitutionnel, fait peur aux classes moyennes, aux petits patrons, aux professions libérales, forces vives de l'économie nationale.

Pourrait-on essayer de concilier les contraires ?

D'abord il faudrait être crédible et faire admettre au contribuable que la nouvelle politique fiscale sera enfin pérenne et renoncera définitivement à une pratique inquisitoire peu soucieuse des droits du justiciable.

Le prélèvement maximum sur les hauts revenus ne devrait pas dépasser 50%, comme dans le bouclier, et l'ISF dans sa forme actuelle si peu productive (seuls les petits patrimoines paient vraiment, les autres échappent allègrement (outil de production, œuvres d'art, loi TEPA...) devrait être abandonné.

Les droits de succession qui en fin de vie alimentent l'expatriation des plus riches (l'un des plus gros Consulats de France est aujourd'hui à Bruxelles !) devraient être repensés, tout en notant cependant que pour la plupart des Français, ces droits sont déjà en pratique abandonnés (les donations hors droits sont autorisées à hauteur de 100.000 € par parent et par enfant renouvelable au bout de 15 ans ce qui permet tout de même à un ménage ayant 3 enfants de distribuer sans droits de succession au moins 1.200.000 € en 16 ans).

Mais dans le même temps, il faudrait maintenir un impôt sur le patrimoine, à très faible taux, donc plus facilement accepté, généralisé à tous les Français vivant au-dessus du seuil de pauvreté, car si l'écart entre les salaires est communément de 1 à 10, chez ces mêmes contribuables, l'écart entre les patrimoines peut aller de 1 à 10.000).

Ce nouvel impôt généralisé porterait sur l'ensemble des actifs (foncier, habitation, actions et avoirs financiers, œuvres d'art, entreprises) sans ces innombrables niches qui font la joie des fraudeurs ou de ceux qui peuvent s'offrir des conseillers avisés.

Une responsabilisation des entreprises

De nombreuses sociétés profitent largement des aides de l'État dans le cadre de leur implantation, des exonérations de cotisations sociales accompagnant le passage aux 35 heures, des contrats de générations, des contrats aidés, des exonérations fiscales et des subventions régionales ou locales à l'emploi.

Alors que l'IS, impôt sur les sociétés essentiellement payé par les PME (Les sociétés du CAC 40 ont depuis longtemps découvert les charmes de la délocalisation fiscale de leurs profits) rapporte à l'État 55 Milliards d'Euros par an, dans le même temps, ce sont 110 Milliards d'Euros qui sont redistribués (ce qui, par

parenthèse, alimente une administration déjà pléthorique : des fonctionnaires pour encaisser et contrôler, d'autres pour redistribuer !

La « subsidologie » fait même partie du management moderne des entreprises, n'hésitant pas à mettre en concurrence départements et communes avant de choisir une nouvelle implantation.

Or, il est clair que la France ne peut durablement accepter de voir son industrie totalement délocalisée vers des pays qui ne respectent aucune des règles internationales de l'OMC (travail des enfants, absence de droit du travail, non-respect des contraintes environnementales, parité déraisonnable des monnaies, violation des brevets).

Le déficit français du commerce extérieur avec la Chine, par exemple, croît régulièrement depuis 1995 (nous achetons actuellement aux Chinois deux fois plus que nous ne leur vendons et les transferts de technologie massifs, exigés par eux lors de la signature des grands contrats, menacent cruellement l'avenir)!

Lors des délocalisations décidées par des sociétés bénéficiaires, il paraît donc équitable d'exiger que les exonérations et les subventions versées par l'État ou les Collectivités territoriales au cours des 10 dernières années pour favoriser leur implantation et créer des emplois soient remboursées au prorata des réductions d'effectifs, les aides nouvelles ne pouvant être reconduites sans engagements précis de longue durée destinés au maintien d'une forte activité industrielle garante de l'emploi dans notre pays.

Le développement de l'innovation et des services.

La répartition internationale du travail, beaucoup trop facilement encouragée, transférant progressivement vers des pays pauvres les activités de main-d'œuvre et les industries de base nous oblige à revoir profondément notre système éducatif pour former des gens plus éduqués, plus performants, ouverts aux technologies nouvelles. Mais, à côté de cela, l'emploi doit également se tourner vers les activités de services car il n'est plus tolérable que des centaines de milliers d'emplois soient non-pourvus en France, faute de trouver chez nous les personnels qualifiés dont nos entreprises ont besoin.

Il conviendra donc de recenser très précisément les filières d'emploi déficitaires, d'en apprécier le volume et la pérennité, d'en revaloriser très rapidement les statuts par les salaires et la considération sociale qui leur sont accordés et de modifier très vite notre système de formation pour pouvoir délivrer à de jeunes Français ces qualifications manquantes.

En attendant, il ne faudra pas hésiter à amorcer la pompe par une immigration sollicitée correspondant à ces profils, assortie d'une délivrance rapide de la carte de séjour. Ces emplois qui faute de combattants ne seront pas attribués à des Français, profiteront, au moins, aux immigrés qui, par leur consommation et leurs cotisations sociales, contribueront au développement de l'activité économique et à l'équilibre de nos comptes sociaux.

Rappelons à cet égard que l'immigration clandestine, véritable caillou dans la chaussure, qui doit être vigoureusement combattue, sera d'autant plus facilement écartée que l'immigration légale sera favorisée,

sans ces files d'attente indécentes et inutilement humiliantes aux guichets des Préfectures, pour ceux qui, ayant un vrai contrat de travail, payant leurs impôts, vivant dignement, respectant la loi, pourront justifier de leur aptitude à devenir Français (en commençant par en apprendre la langue) pour ensuite seulement faire venir leur famille.

De vastes gisements sont disponibles pour peu qu'on fasse preuve d'imagination et de souplesse en se rappelant que la plupart des métiers de demain n'existent pas encore (qui, il y a 20 ans, aurait parié sur le tout numérique !);

De nombreux « petits boulots » à temps partiel (avec maintien du SMIC horaire) peuvent être remis au goût du jour dans le secteur non marchand si l'on en simplifie considérablement la création et la gestion (exonération fiscale et exonération des charges sociales jusqu'à un certain niveau de revenus, 500 € par exemple, et simple souscription à une assurance pour accidents du travail), allègement de notre Code du Travail, souvent véritable dispositif anti-emploi, dans le sens d'une harmonisation européenne (Dans le Pays de Gex, les emplois créés à grand renfort de subvention dans cette région frontalière franco-suisse ont tous disparu en 5 ans par transfert des entreprises de l'autre côté du Léman où le Code du Travail tient en 15 pages alors que le nôtre doit être chaque année réédité sur du papier pelure de plus en plus fin pour tenir en un seul volume!)

Les exonérations de charges favorisant l'emploi seront principalement réservées à des activités non commerciales pour lesquelles les statistiques démontrent que les « nouveaux employeurs » ne feront pas appel à des prestataires de services dans les conditions actuelles et préféreront le travail au noir !

Rappelons que l'exonération des charges sociales pour l'embauche d'un Smicard coûte moins cher à la Nation que le paiement d'un RMistes et à plus forte raison d'un chômeur. En effet, chaque fois qu'on accorde un dégrèvement temporel de charges sociales en contrepartie de l'embauche d'un Smicard ou d'un chômeur à un « nouvel employeur » (à ne pas confondre avec ces entreprises en quête de subventions qui délocaliseront rapidement ensuite), l'État fait en apparence une opération blanche, mais l'assisté concerné rentre dans le cercle vertueux du travail, il gagne davantage et consomme à nouveau (l'État s'y retrouve vite par la TVA et le mieux-être des travailleurs concernés).

Simplifier l'installation des micros entreprises.

Malgré le poids des lobbies, il faut impérativement faciliter l'installation de toute personne désirant travailler à son compte. D'abord, bien sûr, par une immense simplification administrative devant permettre, avec l'aide des chambres de commerce, de créer une entreprise individuelle en un quart d'heure ainsi que par la mise en place de fonds régionaux de cautionnement mutuel facilitant l'ouverture d'un compte en banque aux entreprises qui démarrent et l'obtention d'un premier micro crédit.

Qu'on en finisse également avec cette règle obsolète des baux commerciaux qui, à l'heure des NTIC où certains peuvent facilement travailler chez eux, oblige encore, dans les grandes villes, les micro entreprises à

s'installer dans des locaux commerciaux ou à « tricher » grâce à des sociétés de domiciliation sans aucun intérêt.

Qu'on aère nos dispositifs de contrôle en supprimant, au-dessous d'un certain seuil d'activité, les si nombreuses tracasseries administratives qui détournent le jeune créateur d'entreprise de son objectif vital : se développer, durer, faire des bénéfices, créer des emplois.

Qu'on mette à profit le nombre de plus en plus grand de nos jeunes retraités en leur permettant d'exercer sans charges, jusqu'à un certain niveau de revenu complémentaire, des missions diverses notamment de conseil auprès des jeunes entrepreneurs, missions éventuellement rémunérées à terme en parts de capital.

Sous-traiter certains services publics

On a souvent répété, sous Sarkozy, qu'il convenait d'utiliser les nombreux départs à la retraite du papy-boom pour ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux. Cette mesure vite abandonnée sous Hollande demanderait à être affinée secteur par secteur, car s'il est des secteurs où au contraire il convient d'augmenter nettement le nombre de fonctionnaires (justice, sécurité, services de proximité, fonctionnaires territoriaux), elle reste néanmoins bien timide puisqu'à ce rythme, il faudrait plus de 50 ans pour atteindre un ratio Nombre de fonctionnaires/Nombre d'habitants équivalent à celui de la Grande Bretagne !

Or, la réduction de la dépense publique est impérativement nécessaire. Notre déficit budgétaire est colossal. Si notre administration ne nous coûtait pas comparativement beaucoup plus cher que celle de nos voisins allemands, dont on ne peut pas dire qu'ils soient sous-administrés, nous afficherions un BENEFICE annuel de 100 Milliards d'Euros ! Il y a en effet 1,7 million de fonctionnaires de plus en France qu'en Allemagne qui pourtant comporte 30 millions d'habitants de plus que chez nous ! Cette charge pèse trop lourd sur l'épaule des Français. C'est une immense passoire où des économies d'échelle considérables pourraient être réalisées (achats, frais de fonctionnement, locaux etc.).

Or, nous voyons maintenant que, grâce aux NTIC, de nombreux métiers pourraient être pratiqués à domicile et que la plupart des activités non régaliennes de l'État pourraient être déléguées à des entreprises privées ou même à des particuliers pour un coût global bien inférieur à celui de la fonction publique.

La poste, par exemple, dans les petites localités a déjà sous-traité à des commerçants les nombreux services qu'elle rend aux particuliers. Sous réserve du maintien de la confidentialité qui devrait s'accompagner d'une procédure assermentant les sous-traitants (respect de la déontologie sous peine de radiation), ce type de transfert pourrait être généralisé permettant de maintenir à bon compte, dans de nombreux villages, la présence des services publics (services au public !).

Face à une hyper concentration urbaine génératrice de tant de problèmes dans un territoire de plus en plus vide, cette présence au plus près des citoyens, rendue possible par l'informatique favoriserait l'implantation à la campagne, de nombreuses activités intellectuelles ou de services, tout en donnant aux sous-traitants, à meilleur compte pour l'État, une rémunération complémentaire appréciable.

Embellir la nature

La France est un grand pays touristique. Elle doit donner l'exemple en matière de protection de la nature en créant des brigades vertes sur tout le territoire capables de jardiner l'espace public (entretien des forêts et des cours d'eau, entretien des chemins vicinaux, police du paysage, amélioration de l'habitat rural, lutte contre les dégradations de l'environnement, assistance aux petites municipalités etc.).

Cette activité non marchande pourrait être exigée, à temps partiel, des personnes assistées physiquement aptes (Rmistés, chômeurs au-delà d'une certaine durée de recherche d'emploi infructueuse, prisonniers aptes aux TUP). Elle pourrait également entrer dans le cadre de petits boulots rémunérés grâce à la fois à un financement public (le nettoyage des forêts par exemple permettrait de faire de belles économies dans la lutte contre les incendies) et un financement privé (taxes locales, péage à l'entrée des parcs naturels, taxe sur les loisirs et sports de nature etc.)

Renforcer la sécurité

Pas question de constituer des milices armées municipales ou privées visant à se substituer aux forces de maintien de l'ordre et à la police d'État. Prendre conscience, en revanche, de la dangerosité du monde moderne et de la nécessité d'élever le niveau de sécurité publique (écoles, hôpitaux, stades, gares et aéroports, supermarchés, métro, cités difficiles) semble indispensable.

Dans le cadre de la protection civile, la création d'emplois, en complément des actions menées par les forces de sécurité (police, pompiers, armée) est envisageable dans de nombreux domaines.

Qu'il s'agisse pour de jeunes éducateurs ou pour des assistants de sécurité de multiplier la prévention dans les écoles, les lieux publics, les moyens de transport, pour des militaires d'encadrer des brigades de jeunes délinquants en cours de réinsertion, pour des entrepreneurs d'organiser méthodiquement le travail en prison des condamnés qui désirent améliorer leur cadre de vie et préparer utilement leur sortie (réhabilitation des prisons par exemple), tout cela représente une importante activité, non marchande donc ne concurrençant pas directement le secteur privé mais pourtant créatrice d'emplois particulièrement utiles qui, même s'ils ont un coût, généreront aussi de très sensibles économies pour l'avenir.

Entourer les personnes dépendantes

Nous savons que l'évolution démographique va entraîner un inévitable vieillissement de la population avec l'apparition de toute une pathologie nouvelle accentuant la dépendance (Alzheimer, Parkinson, cancers et autres maladies dégéné-ratives). La structure de la famille nucléaire, dans les conditions de vie actuelle, permet rarement, nous l'avons dit, la vie sous un même toit de plusieurs générations et le maintien à domicile, sans aide, des personnes âgées dépendantes.

Le seul système actuellement en place coûte cher aux familles et aux départements. Il s'agit de maisons médicalisées et d'hospices dont le prix de journée est trop élevé pour permettre de faire face à la véritable explosion qui nous attend. C'est tellement vrai que ce nouveau secteur attire de nombreux spéculateurs (quand on a une autorisation d'ouverture, on est assuré du paiement du prix de journée par le département et l'on peut presque sans fonds propres mobiliser suffisamment de crédits pour bâtir un établissement !).

On pourrait beaucoup plus économiquement faire face à certaines dépendances en maintenant à domicile les personnes âgées lucides ou en regroupant en petites unités, au sein des quartiers, dans des logements collectifs, des personnes partiellement dépendantes (aidés entre autres par des personnes âgées non dépendantes à faibles revenus payant par leurs services une partie de leur pension).

Nous savons tous que de nombreuses activités, lorsqu'elles sont prises en charge par l'État, coûtent extrêmement cher alors que lorsqu'elles sont exercées par le secteur privé ou associatif elles sont souvent bénéficiaires. Pour s'en convaincre l'exemple des cliniques est significatif. Depuis quelques années elles se sont progressivement regroupées au sein de structures capitalistiques importantes (possédant parfois plusieurs centaines d'établissements). Ces structures attirent de nombreux fonds de pension et de grands investisseurs institutionnels. Dans le même temps, les hôpitaux publics qui, pourtant, bénéficient d'un prix de journée nettement plus élevé, sont constamment déficitaires (On ne peut faire croire qu'aux ignorants que c'est la pathologie parfois lourde traitée en CHU qui en serait la cause !).

Faut-il également rappeler que les soins aux personnes âgées nécessitent souvent plus d'amour que de réelles compétences médicales. Pourquoi payer au prix fort des honoraires libéraux à des infirmières, des kinésithérapeutes ou des médecins pour passer quelques minutes par jour au chevet d'une personne âgée (avec tous les abus constatés) alors qu'un membre de la famille, formé en conséquence en s'assurant de ses aptitudes, suffirait le plus souvent.

Revenir pour l'emploi sur le tutorat scolaire

Il ne sera pas possible, chez nous, d'améliorer considérablement, comme cela doit se faire, le niveau scolaire et éducatif des enfants, dès la maternelle, sans un accompagnement personnalisé par des personnes compétentes et volontaires (enseignants mais aussi étudiants, retraités, chômeurs, personnes sans profession ayant les qualifications nécessaires, sous réserve, bien sûr, du contrôle de leurs aptitudes pédagogiques, pourquoi pas par un diplôme spécifique).

L'acquisition des savoirs fondamentaux et l'apprentissage de la vie en collectivité sont certes indispensables et ne sauraient remettre en cause le statut de l'école. Mais la diversité des aptitudes, les situations sociales particulières, la variété des motivations créent une dispersion préjudiciable à la nécessaire revalorisation de notre ascenseur social tellement dégradé par le chômage endémique. Comme disait Claude Allègre : « *Enseigner le français aux enfants de Bondy dont les trois quarts des parents ne le parlent pas avec les mêmes méthodes qu'aux enfants de Neuilly, ce n'est pas l'égalité des chances* ».

Ce gisement d'emplois est considérable. Il profite actuellement aux enfants des familles les plus aisées capables de payer à certains organismes spécialisés des prestations de l'ordre de 30 à 60 € de l'heure, donnant droit à une déduction fiscale de 50 % (certes plafonnée car la plupart des bénéficiaires ont aussi du personnel de maison !).

Or, dans une république fraternelle tous les enfants de France devraient pouvoir bénéficier d'un soutien personnalisé individuel ou en binôme d'au moins une heure par jour (rattrapage pour les uns, stimulation pour les autres). Cela changerait radicalement les résultats scolaires et préparerait notre jeunesse aux défis du futur.

Avec 12 millions d'élèves jusqu'à la fin du second cycle, cela correspondrait à 12 millions d'heures de travail par jour. En se contentant de binômes, on retomberait encore à 6 millions d'heures. Si l'on considère qu'1/3 des élèves en bénéficient déjà, cela représenterait tout de même un supplément de 4 millions d'heures de travail par jour.

S'agissant d'un job complémentaire pouvant être effectué au mieux deux heures par jour, le soir après l'école, la mise en place d'une telle mesure générerait un supplément de 2 millions d'emplois à temps partiel de 2h par jour, l'équivalent de plus de 500.000 emplois à temps plein de salariés du privé ou à 1.000.000 d'emplois d'enseignant (!), de quoi mobiliser au service de la Nation tous les volontaires, enseignants, étudiants, mères de familles, retraités et assistés (Rmistes et chômeurs) prouvant qu'ils ont les compétences requises.

La rémunération des tuteurs serait exonérée de charges sociales et d'impôts. Elle serait étagée de 10 à 30 € de l'heure selon le niveau des cours dispensés (de la maternelle aux classes préparatoires), ce que perçoivent d'ailleurs les enseignants des officines de cours privés. Cette formation serait soumise au contrôle d'enseignants chargés de s'assurer de la qualité de la prestation. La participation des familles serait indexée sur leur niveau de revenu (gratuite pour les familles modestes, payable à plein tarif pour les plus riches).

Sur la base d'une prise en charge moyenne à 50% par l'État et à 50 % par les familles aisées et pour une rémunération moyenne de 20 € de l'heure cela représenterait pour 4 millions d'heures de cours par jour pendant 20 semaines un budget annuel pour l'État d'environ 4 Milliards d'Euros (sur 8 Milliards) qui révolutionnerait notre système éducatif. Cette somme importante serait intégralement transformée en pouvoir d'achat pour ces enseignants le plus souvent modestes et l'État récupérerait immédiatement 20% de la totalité sous forme de TVA ne gardant finalement à sa charge que 2,4 Milliards d'Euros soit moins de 2 % du Budget de l'EN !

Le tutorat pourrait être exercé soit à l'école, plusieurs enseignants pouvant travailler simultanément dans la même classe, chacun avec deux élèves, soit au domicile du tuteur, soit au domicile de l'enfant. Bien sûr tous les élèves n'en ont pas besoin mais tous ont besoin de sentir auprès d'eux l'attention bienveillante d'un adulte.

Les grandes mesures traditionnelles

J'ai égrené quelques exemples de mesures ponctuelles diverses qui, chacune dans son environnement, pourrait améliorer la qualité de vie des Français et l'emploi de nombreux laissés-pour-compte. Ces mesures, bien évidemment, viennent en complément des grandes mesures structurelles traditionnelles qu'il convient de maintenir pour sauvegarder l'emploi.

À l'heure où, malgré la crise, les masses financières en circulation sont si importantes et où la signature de la France malgré la perte du AAA, reste encore un temps acceptable, on peut, sans que cela soit inflationniste, Euro oblige, mobiliser des emprunts auprès de la BCE pour de grands travaux contribuant à structurer le développement économique du pays. Qui peut croire un instant que les péages d'autoroutes ou le pont de Millau ne sont pas bénéficiaires ? Même le tunnel sous la Manche serait rentable, si le montage financier retenu avait été plus intelligent (les petits actionnaires grugés ayant largement contribué à apurer les prêts bancaires et les entreprises du BTP s'étant confortablement rétribuées pour d'immenses travaux supplémentaires...imprévus).

L'aide à l'emploi doit être maintenue au niveau des entreprises mais constamment recalculée en fonction du bilan social global dans chaque société. Un soutien particulier doit être envisagé pour les PME, cœur de l'emploi dans notre pays, et notamment pour les entreprises en développement qui doivent trouver plus facilement et plus simplement les concours financiers indispensables à leur progression.

Quand le bâtiment va tout va ! Alors que nous manquons cruellement de logements sociaux les responsables départementaux des Offices d'HLM se plaignent du fait que les entreprises de BTP ne participent plus aux Appels d'Offres préférant, plutôt que d'embaucher, se réserver pour des chantiers à haute valeur ajoutée. Il faudra être plus interventionniste car le gisement d'emplois dans le secteur de la construction, de la rénovation et des économies d'énergie est considérable. Pourquoi pas en exigeant, par exemple, ce qui serait un facteur retrouvé de mixité sociale, que les 20% de logements sociaux prévus par la loi soient obligatoirement aménagés à l'intérieur des programmes immobiliers traditionnels (Inutile de se rappeler Émile Zola et les Rougon-Macquart pour comprendre que c'est l'invention de l'ascenseur qui a détruit cette proximité sociale en renvoyant en banlieue les familles modestes qui vivaient sous les combles des immeubles haussmanniens!).

Le secteur agricole, dans le cadre de la PAC, doit rester prospère. Il s'agira toutefois de favoriser avec un discernement contrôlé la petite exploitation et pas seulement l'agro-industrie qui ne profite qu'à quelques-uns (les fameux BBM -Blé, Betterave, Megève- qui ne cultivent pas la terre mais les subventions !).

L'artisanat et le tourisme, non délocalisables par essence, doivent également être encouragés par une meilleure formation des personnels, par une fiscalité moins lourde et par des contrôles administratifs moins tatillons. Rappelons que si le secteur hôtellerie-restauration avait en France le même ratio Nombre d'employés/Chiffre d'affaire qu'en Angleterre ou en Allemagne cela correspondrait à 1 million d'emplois supplémentaires ! Pas étonnant que le service s'en ressente et qu'on attende si souvent !

La famille enfin doit être considérée comme une micro-entreprise, toutes les charges payées par elle au titre des emplois créés déclarés et soumis aux cotisations sociales devraient être déduites du revenu brut ce qui,

d'un coup de baguette magique, ferait disparaître le travail au noir, l'URSSAF récupérant largement par les cotisations sociales ce que le fisc perdrait par les déductions de charges.

Il faut remettre la France au travail sans pour autant défiscaliser les heures supplémentaires, ce qui n'a guère de sens, mais en supprimant les charges sociales au-delà des 35 heures.

La durée légale du travail restant à 35 heures, ce qui représente un progrès social notable comme le furent les 40 heures après le Front populaire, on peut en effet considérer qu'en ayant payé ses charges sociales sur cette base légale chaque Français a ainsi apporté sa contribution normale à la solidarité nationale.

Si au-delà des 35 heures on exonère de cotisations sociales les heures supplémentaires, on améliorera sensiblement le coût du travail, donc la capacité de vente de l'entreprise, tout en augmentant le pouvoir d'achat des salariés. Bien évidemment cette médaille a un revers puisqu'elle pousserait les employeurs à favoriser outrageusement les heures supplémentaires au détriment de nouvelles embauches. Une mesure sage consistera alors à limiter cet avantage à cinq heures supplémentaires par semaine (ce qui nous ferait retrouver les 40 heures d'antan) quitte à surtaxer les suivantes.

N'oublions pas cependant que, contrairement à un discours aujourd'hui très répandu notamment récemment par le Président de Titan, les Français (hors chômeurs et Rmistes) travaillent plus en moyenne que leurs voisins Anglais ou Allemands. Ce qui nous différencie des autres, c'est le poids considérable de charges qui pèse sur l'entreprise (+20% par rapport à l'Allemagne, + 50% par rapport à la Grande Bretagne). En fait nous préférons payer collectivement ce que d'autres payent individuellement (Santé, retraites...). La question est de savoir s'il ne vaudrait pas mieux charger la consommation que le travail.

Pour moi la question est tranchée !

L'exemple coréen

En 2012, la Corée du Sud, 60 ans après une terrible guerre, remplaçait la France au 4ème rang mondial derrière les USA, le Japon et l'Allemagne pour les dépôts de brevets, alors que son ancienne Province du Nord qui vit aujourd'hui enfermée derrière un rideau de bambous sous la férule du dictateur communiste Kim Jong il, reste un des pays les plus pauvres du monde.

Comment un tel exploit a-t-il été réalisable au Sud en une seule génération ?

La Corée du Sud a tout misé sur l'Éducation. Dès leur plus jeune âge les enfants sont soumis à un rythme infernal encore plus accentué dans les classes les plus aisées. Les autorités cherchent en permanence à améliorer la compétitivité du système sous la pression des parents qui voient dans la réussite scolaire la clé de l'ascension sociale. 50 heures hebdomadaires dès le primaire, tous les enfants ont un an d'avance. On a même dû instaurer un couvre-feu, pas toujours respecté, pour que les cours qui ont commencé à 8 heures du matin, six jours sur sept, s'arrêtent à 22 heures.

Pendant ce temps, même si ce rythme est évidemment excessif, nous discutons sur les piquets de grève pour savoir comment faire évoluer les rythmes scolaires de 4 jours à 4 jours et demi !

L'Éducation est la reine des batailles. Grâce à elle tout est possible, intégration des enfants des populations immigrées, promotion de l'ascenseur républicain, mise à disposition de la Nation de tous les corps de métiers dont le Pays a besoin, innovation dans tous les domaines.

Emploi, compétitivité, préparation du futur, ouverture au monde, TOUT commence par l'Éducation.

Seulement voilà, notre système bloqué par les égoïsmes suicidaires de « profs » non reconnus socialement, semble irréformable. Pour la plupart, les Ministres successifs qui voltigent rue de Grenelle comprennent vite que le mieux est de ne rien faire si l'on veut durer.

Avec plus d'un million de fonctionnaires pour 12 millions d'élèves, l'Éducation Nationale ne veut rien entendre. 30.000 professeurs sont dispensés de service pour « *représentation syndicale* » soit tout de même 300 en moyenne par département ! Le ratio de 1 fonctionnaire pour 12 élèves explique mal les classes surchargées à 40. Et pourtant l'Éducation avec une dépense globale de 137 Milliards (dont 11 par les ménages) représente le premier poste budgétaire de la Nation !

Lutter contre le chômage ou risquer l'inflation ? Relancer la croissance ou imposer l'austérité ? Emprunter sans cesse pour dépenser plus ? Taxer jusqu'à plus soif pour rembourser la dette ?

Par Pierre Chastanier

Près d'un siècle plus tard, à travers leurs émules, le débat Hayek-Keynes se poursuivra-t-il encore longtemps ? Jusqu'à ce que « *in the long run* » nous soyons tous morts ?

On se souvient qu'en pleine dépression, au début des années 30, le britannique Keynes et l'autrichien Hayek, confrontés à la grande récession et au chômage de masse qui sévissaient en Occident, s'opposaient âprement sur la voie à emprunter pour sortir de la crise.

Fallait-il imposer l'austérité pour défendre la monnaie, couper hardiment dans les dépenses publiques et augmenter les impôts pour rembourser la dette ou au contraire, emprunter encore et encore et dépenser plus pour promouvoir la croissance, face à l'incapacité des marchés à s'autoréguler ?

Cela ne vous rappelle-t-il rien ?

Pour « *éclairer* » nos concitoyens essayons modestement de distinguer un chemin, sans chercher à s'en tirer, comme Keynes, par une pirouette lorsqu'il répondait à ceux qui lui demandait comment tout cela allait finir : « *À la fin nous serons tous morts* » !

Aux optimistes, le cercle « *périlleux* » de la croissance à tout prix. Le New Deal : Empruntons et diminuons les impôts pour pouvoir dépenser plus. Maintenons les taux d'intérêt au plus bas. Engageons de grands travaux. Le marché répondra en restituant des emplois qui permettront, plus tard, de rembourser nos dettes.

Aux pessimistes, le cercle « *vertueux* » de l'austérité car pour eux, toute tentative de tromper le marché, par une demande artificielle, s'avérerait à terme bien inutile et l'intervention massive des gouvernements dans l'économie, même si les trente glorieuses ont pu faire illusion, finirait toujours dans la « *stagflation* » !

Cette combinaison d'inflation et de stagnation, la « *stagflation* », particulièrement ressentie après le premier choc pétrolier a donné naissance au milieu des années 80 au « *monétarisme* », politique visant à contenir l'inflation, souvent d'ailleurs grâce à une « *déflation importée* » vite qualifiée de « *mondialisation* », quitte pour cela à développer indéfiniment « *à crédit* » un assistanat social de plus en plus lourd.

Lors de la crise financière de 2008, les membres du G20 ont choisi de retourner aux bonnes vieilles pratiques keynésiennes pour sauver les banques de la faillite mais aussitôt les protestataires conservateurs du Tea Party sont revenus à la charge. La discussion reste donc pleine et entière :

Faut-il stimuler l'économie ou laisser les marchés guérir spontanément (quitte à mourir guéris)?

Faut-il lutter contre le chômage et risquer l'inflation?

Faut-il introduire la relance ou imposer l'austérité ?

Faut-il emprunter pour dépenser ou taxer pour rembourser la dette ?

Ceux qui estiment contre Keynes que la relance ne marche pas et gaspille l'argent du contribuable, qu'il faut réduire les dépenses publiques au nom de la prudence économique, tentent désespérément de maintenir une intégration politique européenne parfois contestée en exigeant impérieusement aujourd'hui un retour aux budgets équilibrés de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, demain, de la France et peut-être après-demain des Pays-Bas!

Ils risquent d'engager l'Europe dans une décennie de douloureuse austérité et de rectitude fiscale sans mesurer pleinement le prix politique à payer. Car si la croissance économique ralentit et le taux de chômage, déjà élevé, augmente encore, les désillusions à l'égard des gouvernants face à un tel gâchis pourraient, à nouveau, comme après Weimar, pousser les électeurs vers les pires extrémismes !

Ceci justifie pour les keynésiens une politique de relance (Euro bonds, Project Bonds pour les grands travaux, mutualisation des dettes), politique sans laquelle, au lendemain de la seconde guerre mondiale, nos pays dévastés n'auraient jamais pu aussi vite remonter la pente. Ce qui fit dire au Général De Gaulle : « *La politique de la France ne se fait pas à la corbeille* » !

Il serait outrecuidant d'essayer de trancher entre ces deux mastodontes de la pensée économique, nous nous contenterons de faire appel à cette chose qui manque terriblement et qui pourtant devrait être unanimement partagée : le bon sens !

Constatons tout d'abord qu'un système fermé (la planète Terre) ne peut correctement fonctionner si, autour de la table, les « *joueurs de Monopoly* » n'appliquent pas la même règle.

Les pays compétiteurs que la mondialisation brutale a dressés les uns contre les autres s'affrontent dans une concurrence monétaire, fiscale, sociale, environnementale si prétendument « non faussée » qu'il faudrait être fou pour laisser encore longtemps, dans nos vieux pays, des frontières ouvertes sans aucun contrôle à ces envahisseurs d'un nouveau genre.

Comme l'ère d'une gouvernance planétaire n'est pas encore d'actualité, il convient, pour un temps, que des continents organisés, l'Europe en tentant d'inclure la Russie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Inde, la Chine, le Moyen-Orient et demain l'Afrique si elle sait réagir à temps, sans oublier bien sûr les pays du Pacifique, Japon et l'Australie, se constituent petit à petit en blocs relativement autonomes sinon autarciques, autour d'une politique économique ouverte certes, mais basée sur un équilibre commercial intercontinental des échanges, chaque bloc n'hésitant pas, par un protectionnisme judicieux, à protéger ses citoyens face à ceux qui, en face, ne respecteraient pas la règle.

À l'intérieur d'un ensemble continental, l'Europe pour ce qui nous concerne, une politique solidaire n'excluant nullement, bien au contraire, un comportement vertueux devrait faire en sorte que les populations

concernées progressent ensemble à un rythme proche sinon identique au sein d'une union fédérale progressivement renforcée.

Pas question ainsi d'oublier la Grèce mais pas question non plus de laisser scandaleusement son administration persister dans la corruption, comme elle l'a fait depuis 30 ans, en dilapidant notre aide.

Les échanges entre blocs concurrents ne devront plus laisser les uns jouer avec leur monnaie pour rembourser leurs dettes en imprimant du papier (comme font les USA depuis 1971) ou mettre leur exportations en surchauffe (comme la Chine depuis son explosion commerciale) détruisant ainsi les économies européennes, alors que les autres, figés dans une politique rigoriste comme la France depuis la loi de 1973 qui interdit à notre banque Centrale de faire des avances au Trésor (ou comme pour l'instant la BCE depuis sa création), seraient condamnés à mourir idiots dans un enfer pavé de bonnes intentions.

L'abandon de l'étalon-or en 1971 par les Américains leur a permis de financer avec une « monnaie de singe » que nous étions forcés d'accepter (superpuissance oblige) leur incroyable dette souveraine (aujourd'hui supérieure à 17.000 Milliards de dollars soit 60.000 dollars par citoyen US quel que soit son âge ! Au début des années 80, le Dow Jones qui navigue aujourd'hui autour des 13.000 points était inférieur à 1000. Cela donne une idée de la croissance vertigineuse de la masse monétaire en 30 ans!

Chez nous, l'incroyable loi de 1973 (n'oublions pas que Georges Pompidou était banquier !) constitue un véritable défi à la souveraineté nationale. La Banque centrale ne peut pas prêter à l'État mais elle peut indéfiniment prêter aux banques privées qui prêteront à leur tour aux États avec des taux usuraires !

On peut, certes, croire à la bonne foi des législateurs de l'époque qui, après les « *trente glorieuses* » cherchaient à préserver le pays des cycles inflation-dévaluation incessants traduisant les abus des gouvernements successifs incapables de s'imposer une discipline budgétaire et résolvant leurs problèmes en émettant de l'argent « *créé* » sans contrepartie.

Mais ces bonnes intentions finirent par faire aussi le jeu de la finance, celle-ci voyant tout l'intérêt qu'elle pouvait tirer d'un système dans lequel les Gouvernements allaient devenir ses otages !

Pensant plus facilement mobiliser l'épargne en faisant appel aux banques privées, de très nombreux pays européens optèrent pour cette politique monétariste en renonçant à financer, pour éviter l'inflation, les excédents de dépenses publiques par leurs banques centrales.

Le sommet du ridicule fut atteint lorsque les traités européens interdirent à la BCE de procéder à des avances au bénéfice des États au même taux qu'elle prête aux banques privées, ce qui fit qu'au bout du compte, coincée par tant de stupidité, elle finira par racheter de la dette aux banques, moyen détourné de faire de la création monétaire, pour sauver les banques puisqu'elle ne pouvait plus sauver les États !

Mais ne soyons pas naïfs ! Comprendons bien que ce nouveau dogme de l'indépendance des banques centrales, construit sur une vision d'un monde politique qui serait perpétuellement enclin au laxisme budgétaire, fut la

conséquence d'un lobbying intensif prônant la nouvelle panacée: *un marché mondial totalement ouvert et dérégulé !*

Je ne sais quel lobbyiste a soufflé cette formule à Ronald Reagan "*l'État n'est pas une solution à nos problèmes, l'État est le problème*" mais elle prospéra, mettant aujourd'hui en concurrence l'ouvrier occidental et l'ouvrier chinois et laissant les capitaux librement circuler pour le plus grand profit de la finance mondiale ultra capitaliste (même l'Allemagne, championne de l'exportation n'arrive pas à résorber son déficit commercial avec la Chine).

« Produire chinois, vendre aux Pays occidentaux, encaisser les bénéfices dans des paradis fiscaux » : tel est le nouveau paradigme !

Jusqu'à quand ? Une nouvelle nuit du 4 Août ?

Les Gouvernements européens pour se maintenir politiquement n'ont pas trouvé d'autres solutions que de développer un assistanat social généralisé, nouveau tonneau des Danaïdes qui a mécaniquement augmenté les dettes souveraines de façon régulière.

En France depuis 81, cet assistanat social a coûté près de 1700 milliards d'Euros soit un montant identique à la partie visible de notre dette publique. On peut donc dire un peu schématiquement que « tout ce passe comme si en 30 ans nous n'avions cessé de financer notre assistanat social à crédit » !

L'alliance objective qui s'instaura peu à peu entre l'industrie financière et les multinationales vantant « *la mondialisation heureuse* » et les bienfaits du « *marché autorégulateur* », allait donner naissance à une véritable pensée unique que les lobbies imposèrent planétairement à des médias aux ordres (magazines économiques, chroniques boursières, journaux télévisés).

Pour mieux dominer cette réalité économique faussée (n'oublions pas que la spéculation financière, véritable « économie de casino », représente en valeur 40 fois les échanges internationaux de l'économie réelle) on a même suscité la création d'agences de notation payées par... l'industrie financière, capables d'enfermer les États dans la dépendance de l'endettement (*Obéis à ceux qui nous paient, nous te donnerons une bonne note qui te permettra de continuer à emprunter à bas taux. Sinon...*) !

Savez-vous que depuis 1973 la France a remboursé en intérêts aux banques privées une somme EGALE à la totalité de sa dette d'aujourd'hui !

On va même plus loin.

Aux USA, les enquêtes du FBI ont clairement démontré que la crise des subprimes était « *la conséquence d'une entreprise de malfaçons, minutieusement conçue et organisée par les plus prestigieuses institutions financières dans ses diverses étapes de réalisation* » (fausses déclarations de revenus par des rabatteurs aux ordres, titrisation de Junk bonds, falsification des comptes de Freddie Mac et Fannie Mae, les deux géants

américains du refinancement des prêts immobiliers, permettant le blanchiment d'argent de la drogue et la revente aux petits porteurs, sous couvert d'institutions prestigieuses donnant confiance, d' « actifs pourris », jusqu'à ce que le scandale oblige les banques centrales pour fournir des liquidités aux banques privées surchargées de titres dévalorisés mais discrètement protégées tout de même par les CDS (Credit Default Swaps) acceptent de prêter enfin en se garantissant sur ... ces actifs pourris !

Privatisation des profits, nationalisation des pertes !

Après la crise financière de 2008, les banques centrales ont voulu régulièrement alimenter le système bancaire pour chercher à soutenir l'économie et l'emploi. Mais, nous l'avons dit, les masses financières gigantesques qui ont ainsi été prêtées, plutôt que de financer des projets ont surtout alimenté la spéculation au moment où la récession diminuait brutalement les recettes publiques (conséquence de l'augmentation du chômage et de l'assistanat social) alors que la réduction des dépenses ne pourrait être que très progressive.

Tout cela rend donc l'endettement public difficilement maîtrisable. La crainte de la banqueroute accentue la pression sur les taux d'intérêts. Et si, pour nous en Europe, la BCE refuse de monétiser la dette des États, la seule issue sera la faillite successive des plus faibles, accompagnée d'une sortie de l'Euro et de la dévaluation brutale des monnaies nationales retrouvées !

À moins, ce que nous espérons, que la BCE ne soit réformée à temps pour sortir de cette nasse !

Suivons donc Hayek car refuser l'austérité pour persister dans le laxisme budgétaire, c'est aller dans le mur et transmettre à nos enfants le poids de nos erreurs.

Mais convenons avec Keynes que soutenir l'économie devient impossible sans une vision claire et une stratégie à long terme, que ne peuvent avoir les marchés !

À ceux qui appellent la croissance de leurs vœux en faisant des « sauts de cabris » comme l'aurait dit le Général, rappelons que seule est utile une croissance qui ne se résume pas à une dépense (On a vu qu'on réglerait immédiatement le problème du chômage en faisant creuser des trous à la moitié des chômeurs tandis que l'autre moitié les reboucherait !).

Aux nantis qui n'ont, pour les autres, que l'austérité à la bouche, rappelons qu'une abolition trop tardive des privilèges n'empêchera jamais une nouvelle « Nuit du 4 août » et une révolution sanglante.

Il faut donc, rapidement, « trouver des remèdes à la crise ». Mais avant d'examiner les solutions possibles, rappelons que nous ne nous sauverons pas seuls et que, puisque l'Union fait la force, le salut pour nous Européens ne se trouvera que dans l'Europe.

L'Europe n'est pas notre problème, l'Europe peut être la solution de nos problèmes !

Nous l'avons dit, à l'heure où devrait s'imposer l'idée de continents organisés, des forces centrifuges mettent en péril l'avenir de l'Europe, certains traînant les pieds pour sauver la Grèce ou l'Espagne, d'autres menaçant d'abandonner la monnaie unique, personne ne faisant de véritables efforts pour avancer vers l'intégration fédéraliste pourtant indispensable, laissant ce géant économique demeurer un « nain politique » face à la superpuissance américaine, alors que l'avancée démographique et économique aujourd'hui de la Chine, demain de l'Inde et du Brésil, le fanatisme islamique régressif à nos portes, la désespérance de l'Afrique malgré ses incontestables atouts, l'usure babélique de nos vieilles nations pétrées d'histoire, le désarroi de notre jeunesse devraient nous pousser à réagir avant qu'il ne soit trop tard, pour ne pas voir décliner notre continent, de l'Atlantique à l'Oural, comme une bougie qui s'éteint.

Rien ne sert de revenir sur les erreurs du passé, optimisme excessif des pères fondateurs, prééminence technocratique, élargissement trop rapide au lieu d'approfondissement, invitation à la table européenne des seules Nations tournées vers l'Ouest, mise à l'écart de la Russie pourtant riche de ses immenses réserves énergétiques, persistance de compétitions intra-communautaires économiques, sociales et fiscales, absence de politique étrangère commune, maintien d'une défense séparée, gouvernement européen réduit à la figuration, non implication des peuples, perte d'influence sur le « Far South » africain de demain, flux migratoires incontrôlés, mondialisation inconsciente, égoïsme des Nations qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez...

Plutôt que de ressasser de pareils malheurs, voyons ce qui pourrait être fait pour que demain, une nouvelle superpuissance, la Grande Europe Fédérale, telle le phénix qui renaît de ses cendres, participe au concert des Nations organisées, avec l'incalculable apport de ses valeurs humanistes, une puissance scientifique et industrielle retrouvée, offrant à l'ensemble de la planète une expérience civilisatrice irremplaçable.

La colonne vertébrale d'un tel renouveau est bien sûr l'axe Paris-Berlin qui pourrait être transformé un jour en un axe Paris-Berlin-Moscou.

L'Europe du Sud, l'Europe du Nord et l'Europe centrale rejoindraient sûrement cet axe salvateur, Anglais et Polonais devraient une fois pour toute décider s'ils préfèrent l'histoire à la géographie, Turcs, Maghrébins et autres Peuples de la Méditerranée, pourraient même signer avec la Grande Europe des accords de coopération renforcée, prélude possible à une intégration ultérieure éventuelle, le jour où l'évolution des mentalités le permettrait enfin, renouant ainsi avec un passé bimillénaire (*Mare nostrum*) qui fit la gloire des grandes civilisations.

L'Europe continentale de l'Atlantique à l'Oural représente le troisième foyer de peuplement planétaire après la Chine et l'Inde. Forte de 800 millions d'habitants elle représente encore de loin et pour longtemps la première puissance économique du monde, le premier Produit Intérieur Brut, bien supérieur aux USA, la première richesse de la planète. Il n'y a que les Européens eux-mêmes pour ne pas s'en rendre compte.

Pourquoi aller chercher en Chine, face à un tel marché, au mépris de toutes nos règles éthiques et économiques, une main d'œuvre taillable et corvéable à merci, qui devra bien tôt ou tard faire face, sans piller l'Occident, à la propre autosatisfaction de ses besoins ?

L'Europe doit pouvoir aujourd'hui être présente au monde comme défenseur de la paix, de l'humanisme, de la coopération, du développement, sans pour autant sacrifier par des politiques à courte vue, le bonheur de ses citoyens. Elle doit prioritairement leur donner du travail, éduquer utilement sa jeunesse, nourrir ses populations, assurer sa défense, favoriser les échanges intracommunautaires, puis, s'appuyant sur ces bases sereines, être utile à l'humanité toute entière.

Pour revenir en arrière après tant de dégâts, le couple franco-allemand doit jouer un rôle irremplaçable. Si Français et Allemands ne prennent pas conscience de l'enjeu vital qui se présente et de la nécessité de s'unir pour sauver ce qui peut encore l'être alors il faudra quitter l'Europe au moment de l'inévitable naufrage.

La mise en place d'un État fédéral franco-allemand déléguerait aux anciennes Nations, selon le grand principe de subsidiarité si mal utilisé jusque-là, tout ce qui relève du gouvernement des affaires locales (on veut tout réglementer depuis Bruxelles jusqu'à la texture des fromages alors qu'aux États-Unis, même la peine de mort échappe au ressort fédéral).

Mais, unissant immédiatement nos politiques économiques, sociales et fiscales, elle créerait instantanément des conditions particulièrement favorables au redéploiement économique de l'Europe et au sein de cette nouvelle entité le Benelux et les Pays-Bas retrouveraient immédiatement leur place, facilitant au passage la résolution des problèmes belges, puis les autres pays de l'Union, sous réserve d'une acceptation préalable par leurs Gouvernements, ratifiées par referendum par leurs populations pourraient décider alors soit d'intégrer le nouvel ensemble et d'appliquer chez eux sans en changer une virgule les règles fédérales, soit de persister dans l'ancienne Union vite redevenue un Conseil de l'Europe, soit de rejoindre, Anglais en tête s'il persistent dans leur splendide isolement (ils ne font aujourd'hui partie ni de la zone Euro ni de l'espace Schengen) d'autres phares d'attraction (USA ou Commonwealth).

Il est grand temps d'agir. Jamais la Grèce malgré les nouvelles élections législatives, ne s'est retrouvée aussi proche de la sortie. Si nous la laissons retourner à la drachme, demain elle sera incontrôlable et d'autres pays surendettés feront de même, à l'instar de l'Angleterre, aujourd'hui en faillite, et monétiseront leurs dettes à coup de rotatives !

Mais le temps nous est compté car les marges de manœuvre des gouvernements en place, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont de plus en plus réduites, coincées entre les promesses électorales et les exigences des marchés.

La zone Euro, jusque-là protectrice nous a fait gagner du temps, mais ce temps, nous l'avons bêtement gaspillé !

Des remèdes à la crise

Nous venons de voir que sans progrès important dans la voie du fédéralisme, l'Europe toute entière ne pourra émerger de la crise. On accepte de faire des sacrifices les uns pour les autres que lorsqu'on est en famille, sinon c'est chacun pour soi !

Rappelons aux Allemands que s'ils se veulent Européens ils doivent faire pour les Espagnols ou les Grecs ce qu'ils ont fait pour l'ex-RDA. La drachme et la peseta valent bien l'Ost mark !

Alors, au moment où la cohésion européenne vacille sur les « Euro Bonds », lançons au moins au plus vite les « Project Bonds » applicables sur des achats exclusivement européens qui permettront de rénover ensemble nos grandes infrastructures, prélude au renouveau économique de demain (énergie, économie numérique, télécoms, logements, voies de communication, tourisme, transports...)

Mais surtout redéployons immédiatement au moins au niveau de la zone Euro un véritable plan de réindustrialisation (lutte contre une concurrence internationale faussée et contre le dumping social, fiscal et environnemental de l'Asie du Sud-est) quitte pour cela à violenter les Marchés non par un protectionnisme frileux mais par l'obligation imposée aux partenaires commerciaux étrangers de la zone Euro de respecter un équilibre raisonnable des échanges.

La France tout particulièrement s'est grandement désindustrialisée depuis 10 ans (plus de 2 millions d'emplois industriels ont été perdus) et même si l'on sait qu'une partie de cette désindustrialisation a été compensée par des gains de productivité, plafonnant malheureusement aujourd'hui, (la France vient de quitter le Top 20 des pays les plus compétitifs remplacée par la Corée du Sud) et par la création d'emplois dans les services, il n'en est pas moins vrai que le déficit chronique de notre commerce extérieur (avec un record de 70 milliards d'Euros en 2011) nous amène à constater des déséquilibres totalement inacceptables dans nos échanges avec certains pays.

Notre plus gros déficit est avec la Chine (30% du total) ! Or, si dans un monde ouvert, une critique hystérique anti mondialisation est peu constructive, un grand pays comme la France peut et doit exiger des pays étrangers une réciprocité équilibrée des échanges (*je t'achète si tu m'achètes*) étayée au besoin par des mesures de rétorsion efficaces.

Mais si l'on connaît bien les raisons qui poussent la grande distribution qu'on a laissé devenir incontournable, à s'approvisionner sur ce marché à concurrence déloyale (avec l'appui tacite des politiques qui se réjouissent de cette déflation importée qui masque partiellement leurs erreurs) les ménages français finiront bien un jour par comprendre qu'acheter chinois c'est payer deux fois : une première fois pour le produit (dont on retrouve aussi l'origine dissimulée pour partie dans d'autres importations) et une seconde fois, par nos impôts, pour le chômage en France et l'assistanat social qui résulte de ces « faux bons » achats asiatiques.

Pourquoi Airbus, incapable d'une entente à long terme avec Boeing, a-t-il accepté des transferts de technologie massifs qui feront dans 10 ans des constructeurs chinois les premiers avionneurs du monde ? Pourquoi Peugeot a-t-elle obtempéré à l'injonction de délocaliser un centre de recherche en Chine si elle

voulait avoir le droit d'y vendre ses voitures sans que, par voie de rétorsion, le Gouvernement français ne s'oppose immédiatement à ce diktat inacceptable au moins par des quotas d'importation sur les produits chinois, en attendant de convaincre ses partenaires de l'UE d'appliquer des taxes douanières aux frontières de l'Union ?

Le coût de la main d'œuvre qui, sans justifier notre coupable faiblesse, explique ce désastre commercial avec la Chine, ne peut en revanche être invoqué pour nos deux autres plus grands déficits des échanges qui s'établissent avec l'Allemagne et... la Belgique !

Pourquoi Renault ou Peugeot ne sont-ils pas capables de fabriquer des véhicules hauts de gamme comme Mercedes, BMW, Volkswagen ou Audi ? Pourquoi Renault est-elle devenue une grande entreprise exportatrice...roumaine ? Pourquoi a-t-on vendu à Mittal une sidérurgie qui avait englouti tans de subventions nationales pour aujourd'hui, à la place, payer des chômeurs devant des hauts fourneaux éteints ? Pourquoi notre Education Nationale, souvent irresponsable, est-elle incapable de former des générations de travailleurs dans les domaines in délocalisables (le BTP par exemple) où les offres d'emploi ne trouvent pas preneurs et obligent à faire appel à une immigration massive, y compris clandestine, qu'on poursuit bien mollement quand elle n'est pas parfois utilisée sans complexe comme ce fut le cas récemment par un membre du Gouvernement précédent ?

Pourquoi dans un pays qui a tant donné à la science ne peut-on retrouver des Universités puissantes de taille mondiale, travaillant avec nos entreprises pour former des ingénieurs et des chercheurs de haute qualité alors que chacun sait que l'avenir du siècle est plus dans le progrès des connaissances scientifiques et technologiques que dans un repli frileux anti-croissance ?

Le véritable remède à la crise, c'est le retour à l'emploi.

Il ne s'agit pas bien sûr de multiplier les emplois aidés non justifiés ou le nombre de fonctionnaires dans un pays déjà sur administré par rapport à ses voisins. Les services publics « à la française » comme l'assistanat social généralisé ne tiennent qu'en période de vaches grasses. Vouloir retrouver de la croissance en créant de la dépense non directement productive, quelle tromperie pour le peuple !

Créer de vrais emplois, utiles au pays en aidant les entreprises à maintenir leur compétitivité lorsqu'elles embauchent est possible.

Voici quelques recettes ouvertes au débat :

- Exonérer d'impôt sur les sociétés les bénéfices réinvestis en France. Cette exonération serait conditionnée à la création d'emplois durables pour une période minimum de 5 ans (dans le cas contraire, en cas de délocalisation par exemple, les bénéfices seraient immédiatement réimposés)

- Exonérer de charges sociales le premier emploi de deux jeunes dans toute entreprise sous réserve d'une embauche en CDI ou d'un CDD de deux ans minimum (cette exonération coûtera moins cher qu'un RSA !)
- Interdire les licenciements boursiers et lier impôt société et pratique salariale (impôt par tranches, variable selon le ratio valeur ajoutée/emploi et le ratio emplois CDI/ emplois totaux).
- Revaloriser les métiers déficitaires (au plan national ou par régions) par une meilleure formation, des salaires plus élevés, des facilités d'accès à la profession dans les régions déshéritées (exemple : places supplémentaires aux concours de 1^{ère} année de Médecine dans les régions sous médicalisées pour les étudiants souscrivant à un engagement d'installation de 10 ans à la fin de leurs études dans leur région de formation)
- Mettre en place une participation effective dans l'entreprise en modifiant la structure des Conseils d'administration (1/3 des sièges au Management, 1/3 aux actionnaires, 1/3 aux salariés par exemple), partage tripartite annuel d'actions nouvelles correspondant au montant de l'auto-investissement entre management, salariés et actionnaires, ...
- Favoriser les emplois à domicile (employés de maison, tutorat scolaire, etc.) en déduisant du revenu imposable la totalité des charges sociales patronales payées pour ces salariés déclarés (ce qui ferait disparaître une grande partie du « travail au noir » qu'on s'apprête à voir réapparaître).
- Faire cesser par des sanctions efficaces, les conditions de travail dégradantes (inégalités à compétence égale des salaires hommes-femmes, travail éclaté en horaires inacceptables dans la grande distribution, emploi d'immigrés clandestins, non-respect des conditions d'hygiène et d'environnement,...)
- Redéployer l'emploi agricole et forestier dans un pays qui, ayant la plus grande forêt d'Europe, est déficitaire sur la filière bois (aide aux groupements coopératifs de petits agriculteurs, contrats d'entretien de la nature dans les parcs régionaux, aide aux exploitations forestières et viticoles, développement de la biomasse, agrotourisme (classes vertes), artisanat, agriculture biologique,
- Remplacer nos fonctionnaires partant à la retraite par des chômeurs indemnisés sur la base du volontariat. Passée une période de recherche d'emploi infructueuse de 6 mois, les chômeurs volontaires bénéficieraient d'un CDD à temps partiel dans un service public (national, territorial, hospitalier ou autre) choisi par eux selon leurs aptitudes et compétences sauf invalidité pendant toute la période d'indemnisation du chômage initialement due (ce qui engendrerait activité, formation, réorientation, utilité pour la collectivité, et espoir d'emploi à l'issue de la période par priorité d'embauche, sans charge supplémentaire pour l'État)
- Favoriser l'aide à la création d'entreprise par la mise en place de banques spécialisées avec simplification extrême des procédures administratives, cautionnement mutuel des prêts, assistance gratuite de cadres retraités, exonération complète de charges la première année...)

- Favoriser l'emploi dans la construction et le BTP (logements sociaux répartis avec prudence dans tous les programmes immobiliers renouant avec une mixité sociale disparue avec les ascenseurs), travaux d'économie d'énergie, logements étudiants dans tous les campus universitaires, logements individuels pour SDF, maisons de retraites communautaires) et grands travaux (autoroutes à péage, lignes TGV, installations sportives et de loisirs...)

Le retour généralisé à l'emploi lorsqu'il s'agit d'un travail productif, coûtera toujours moins cher que l'assistance aux chômeurs et aux RMIstes, redonnera leur dignité quotidienne à tous les déclassés, l'espérance aux jeunes, le sentiment d'utilité aux retraités qui désirent les aider et décongestionnera rapidement nos comptes sociaux tout en permettant de retrouver progressivement des contributions fiscales plus équitables.

Réduire la dépense publique

Dernier remède enfin à manier avec précaution : réduire la dépense publique.

Dans un pays qui « doit » 2000 milliards d'Euros, pour ne parler que de la dette souveraine (il faut y ajouter les dettes des collectivités locales ou des sociétés nationales cautionnées par l'État, le service de retraite des fonctionnaires non abondé, les dettes de la Sécurité Sociale etc.), qui consacre au service de la dette l'intégralité de sa collecte d'impôts sur le revenu, qui ne maîtrise ni son déficit budgétaire ni ses déficits sociaux, on peut toujours tromper le peuple en vendant un temps les bijoux de famille (immeubles régaliens, autoroutes à péage pourtant largement payées par nous), en multipliant les organismes financiers intermédiaires (tels les OPAC si bien nommés), en jonglant comme des équilibristes : tôt au tard la réalité nous rattrape.

Il y a de bonnes dépenses publiques :

Celles qui permettent une administration raisonnable des territoires (on est passé depuis la loi de décentralisation de 1982 de 3 niveaux d'administration territoriale (État-Département-Commune) à 6 aujourd'hui (par adjonction, sans rien supprimer, de l'Europe, des Régions et des Intercommunalités), chaque fonctionnaire au sein de ces nouveaux exécutifs voulant évidemment « fonctionner » !

Celles qui investissent pour l'avenir, Education, Santé, Infrastructures, Logement, Énergie, Aide aux entreprises sachant que toute dépense doit pouvoir être strictement auditée avec pour tous les « tricheurs », outre les sanctions pénales qu'ils méritent, une inéligibilité à vie dans quelque instance que ce soit !

Il y en a malheureusement beaucoup de mauvaises :

Dépenses ostentatoires d'un État qui continue à vivre sous l'Ancien Régime alors que la démocratie respirerait d'une pratique électorale plus ouverte par interdiction du cumul des mandats, plus restreinte dans le

temps, moins ostentatoire et plus soucieuse de l'intérêt général que du service d'un Parti ou d'un groupe de pression.

Dépenses non négociées alors que sur 750 milliards d'Euros d'Achats publics des cost-killers comme il en existe dans la grande distribution réduiraient facilement celles-ci de 10% soit plus que le service de la dette !

Dépenses stupides que tout le monde connaît, celles liées à l'annuité budgétaire (on ne peut ni reporter ni économiser), aux tracasseries administratives (on change chaque année une montagne de formulaires)

Dépenses anesthésiantes où l'on règle les problèmes, le temps d'un mandat électif, par des solutions boiteuses (emplois aidés non productifs, clientélisme, subventions de complaisance, projets non rentables, effets d'annonce)

Nous attendons trop des politiques qui en fait ne s'intéressent qu'à leur propre réélection. En réalité que pourrions-nous d'ailleurs attendre d'eux ?

Qu'ils proposent un changement de paradigme après la mort des idéologies et le triomphe momentané de l'ultra capitalisme ?

Qu'ils infléchissent dans le sens des réformes un budget pourtant déjà déterminé à plus de 97% au moment du débat parlementaire ?

Il faut revenir à la base. C'est pourquoi j'évoquais le bon sens.

Que voulons-nous pour notre société ? Comment faire partager ce point de vue ? Comment l'imposer par des voies démocratiques malgré le poids des lobbies et des médias à la solde des groupes de pression ? Comment éviter ensuite des dérives incompatibles avec les idéaux que nous voulons servir mais tellement liées aux imperfections de la nature humaine comme le rappelle l'acronyme anglo-saxon des lobbyistes « *mice* » (money, ideology, compromise, ego) ?

Une seule solution : la révolution morale où les élites qui prétendent à être des « éclaireurs de l'humanité » doivent forger de nouvelles règles, expliquer, convaincre, utiliser pour la cause le pouvoir nouveau d'Internet et AGIR car sans engagement (comme l'aurait dit Goethe) et sans action tout restera au niveau du verbiage, des bonnes intentions dont l'Enfer comme chacun sait est largement pavé !

Keynes ou Hayek ? Choisissons donc le bon sens, l'altruisme, la fraternité, l'intelligence, la confiance dans l'Humanité et même si comme il disait « *In the long run* » nous serons tous morts, nous ne serons pas morts pour rien !

Pour une véritable réforme fiscale

Par Pierre Chastanier

Rappelons tout d'abord quelques articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) :

Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

Article XIV

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article XV

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration

Article XVII

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Tirons de cet acte fondateur quelques conséquences évidentes pour éclairer nos concitoyens sur les choix qui doivent présider à l'élaboration d'une réforme fiscale équitable.

Chacun doit participer selon ses facultés (impôt progressif) à la contribution commune

Cela signifie que **tous les Citoyens** doivent **selon leurs possibilités** contribuer aux dépenses de l'État, même de la façon la plus modeste. En toute logique on devrait demander très peu **aux pauvres et beaucoup aux riches** mais **sans spolier ces derniers de leur droit inviolable et sacré à la propriété.**

C'est pourquoi **l'impôt ne devrait en aucun cas être confiscatoire et ne pourrait de ce fait dépasser 50% du total des revenus.**

Examinons tout d'abord le caractère, il faut bien le dire, démagogique, de **l'impôt exceptionnel de 75% promis par François Hollande** sur les revenus dépassant 1.000.000€ par an, mesure qui vient d'être retoquée par le Conseil Constitutionnel au motif qu'elle concernait les revenus d'une personne physique et non d'un foyer fiscal.

Sans être méchant, je ne peux évidemment imaginer que cette erreur soit involontaire. Il y a de brillants Inspecteurs des Finances à Gauche comme à Droite et tous ont lu Machiavel!

Elle avait sans aucun doute pour but de faire illusion, le temps d'une campagne électorale, alors que, même si demain, elle devait être rectifiée et appliquée aux foyers fiscaux (ce taux de 75% devenant le taux marginal d'imposition pour la tranche de revenu supérieure à **1.000.000 € par part**) il faudrait pour un couple avec 2 enfants dépasser un revenu du foyer fiscal de **3.600.000 €** par an (300.000 € par mois tout de même) **pour atteindre un taux global de 50% de l'ensemble des revenus!**

Pour être dans ce cas il faudrait appartenir aux 0.01% des Français les plus riches : Presque personne sinon des individus qui ont tous les moyens légaux et illégaux d'organiser leurs revenus de façon à échapper à la sur taxation et qui de toutes façons l'ont déjà fait (Les avocats fiscalistes coûtent chers mais ils rapportent encore plus !)

En tout machiavélisme, le candidat François Hollande (HEC+ENA) s'est donc attiré la faveur des gogos dans l'attente d'une sanction prévisible (peut-être même négociée à l'avance avec certains membres -de Gauche- du Conseil Constitutionnel) qui lui permettrait, une fois élu, de se tirer d'un mauvais pas lourd de conséquences symboliques.

Certes, Bernard Arnaud, Gérard Depardieu et déjà paraît-il, 1500 autres depuis Mai 2012... sont partis ou vont partir mais on oublie vite que les Delon, Noah, Peugeot, Mulliez et autres milliardaires étaient déjà à l'abri depuis longtemps et que Bernard Arnaud n'a pas attendu 2012 pour « optimiser », selon le terme consacré, sa participation fiscale en France...

Or comme le disait Abraham Lincoln il y a plus d'un siècle « **On n'enrichit pas les pauvres et appauvrissant les riches** » et si la Belgique est devenue la terre d'évasion fiscale privilégiée des Français riches, c'est non pas à cause de l'impôt marginal (dont les assujettis potentiels savent bien qu'il est ...marginal) mais pour la taxation des droits de succession dont la Belgique à l'inverse de la France (belle solidarité fiscale d'une Europe de la concurrence !) exonère ses ressortissants.

En réalité, l'IRPP, **impôt sur le Revenu** n'est qu'une des facettes de la « *Contribution commune* » dont parle la déclaration de 1789.

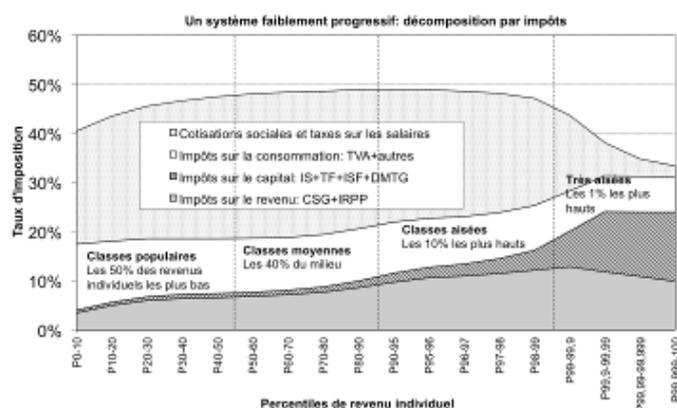
Celle-ci comprend en effet :

- Les cotisations sociales et taxes sur les salaires
- L'Impôt sur la consommation (TVA et taxes diverses)
- L'Impôt sur le patrimoine (ISF, Taxes foncières, ...)
- L'Impôt sur les Revenus (IRPP, CSG,...)

En additionnant toutes ces Taxes on s'aperçoit que le pourcentage d'**impôt global payé par chaque catégorie sociale est loin d'être progressif. Il stagne autour de 40% et est même régressif pour les 1% des revenus les plus élevés !**

Il reste du pain sur la planche sans pour autant faire fuir les riches par des déclarations intempêtes, effets d'annonce dépourvus de sens !

La courbe ci-dessous relevée dans une revue économique démontre à l'évidence cette absence de progressivité. Pour éclairer les hommes il faut être précis !



Les revenus du capital doivent être taxés comme les revenus du travail et il ne doit pas y avoir de double taxation (suppression de l'ISF)

Le principe inviolable des 50% peut paraître un retour en arrière (on a déjà connu sous Mitterrand et même sous Chirac des taux supérieurs à 50%) mais nous allons démontrer en quoi il est supérieur au bouclier fiscal (abandonné en 2011 sous la pression de l'opinion publique).

Il faut taxer les revenus du capital au même titre que les revenus du travail !

Cela paraît équitable.

Mais si l'on veut pousser la logique jusqu'au bout, **il convient de taxer non pas le patrimoine mais les revenus du patrimoine**, exprimés en revenus perçus ou potentiels (revenus financiers ou jouissance gratuite) !

En effet, à partir du moment où les revenus potentiels du patrimoine non placés sont intégrés aux revenus du capital placés et taxés selon les mêmes critères que les revenus du travail **la taxation du patrimoine lui-même n'a plus de sens.**

Si l'on compare au travail c'est comme si, taxant les revenus du travail on taxait aussi l'aptitude à travailler !

Il est donc normal qu'un patrimoine qui ne rapporterait aucun revenu (mais dont le propriétaire jouirait gratuitement) soit taxé sur la base du revenu correspondant à cette jouissance gratuite

Un Exemple : un propriétaire ne paie pas de loyer, un locataire en paie un : il faut donc dans l'évaluation du revenu du capital tenir compte du loyer qu'aurait perçu ce propriétaire si au lieu d'habiter son bien il le louait ou du revenu financier qu'aurait produit les fonds placés correspondant au montant de celui-ci.

On pourrait même, sans tomber dans l'inquisition, taxer la jouissance d'une toile de Maître célèbre à la valeur locative de celle-ci à un Musée (avec une large franchise pour tous les avoirs mobiliers). En revanche, le revenu des actions d'une entreprise ou d'un avoir financier étant taxé comme dividende ou intérêt ne pourrait être taxé deux fois.

Revenus du patrimoine ou ISF il faut choisir mais pas les deux !

Il serait alors possible qu'un contribuable, tout en respectant la **règle intangible de non dépassement des 50% confiscatoires**, paie un impôt effectif plus lourd que 50% de ses revenus financiers seuls si, possédant un important patrimoine, il ne faisait qu'en jouir et, de ce fait, n'ayant aucun revenu, n'aurait à payer d'autres impôts que l'actuel ISF et les impôts locaux ! Le scandale d'étrangers riches vivant en France sans revenus officiels dans de luxueuses demeures, mais bénéficiant tout de même de la CMU, disparaîtrait aussitôt !

En ces temps de crise où l'effort doit être partagé entre tous il est donc bien inutile de **faire peur en parlant de 75% qui n'existent pas vraiment alors que 50% du total serait déjà extrêmement lourd** (trop lourd sans doute) et ne devrait s'envisager que pour les tranches les plus élevées des revenus réels ou potentiels du patrimoine et du travail.

Le droit de transmettre

Certains pensent que chaque génération doit repartir à zéro, tel Bill Gates qui envisagerait de déshériter ses enfants(?). Cela paraît bien utopique. **Chacun pense à ses enfants**. C'est un puissant moteur de l'action.

Or si l'on a taxé comme nous venons de le proposer les revenus du travail, les revenus du capital placé et les revenus virtuels du patrimoine non placé dont on jouit, tout a payé l'impôt.

Alors pourquoi taxer deux fois en ce qui concerne les héritiers en ligne directe ?

Aujourd'hui, seules les successions entre conjoints sont exonérées. L'abandon des droits de succession pour les héritiers en ligne directe (les enfants) serait donc une mesure incitative au retour en France de nos émigrés fiscaux. La taxation ne subsisterait que pour les héritiers éloignés.

L'Europe serait d'ailleurs bien inspirée si elle harmonisait enfin ses règles fiscales et Bruxelles ne serait plus alors notre plus gros consulat à l'étranger ! De toute façon, à moins de rebâtir un rideau de fer, on ne fermera pas les frontières à ceux qui ont un grand patrimoine à transmettre.

N'oublions pas que la taxation actuelle ne concerne que les successions d'une certaine importance puisque les petites, en ligne directe, sont exonérées à hauteur de 100.000 € par parent tous les 15 ans. **Et c'est justement les grandes fortunes et elles seules ou presque qui s'en vont !**

Le droit de contrôler

Payer des impôts est sans doute un mal nécessaire mais voir la **contribution commune** se perdre dans des **dépenses somptuaires ou inutiles** est de plus en plus insupportable.

Les exemples sont multiples à tous les niveaux de l'État de dépenses stupides quand elles n'alimentent pas la corruption, **sans aucun bénéfice pour la collectivité qui, heureusement, n'en a souvent pas conscience (sinon le peuple casserait tout) !**

Je ne me lancerai pas dans une **litanie démoralisante de ces gâchis irresponsables** dont chacun connaît de nombreux exemples. La semaine dernière encore, un de mes employés est resté hospitalisé à Lariboisière une semaine entière pour une Ponction lombaire et une IRM (Coût pour la Sécu au moins 10.000 € alors que des praticiens de ville pratiquant des dépassements d'honoraires jugés scandaleux aurait fait la même chose pour moins de 500 € !)

Ce dévoiement de l'argent public fait craindre l'impossibilité des réformes : tout n'est pas perdu pour tout le monde...pourvu que ça dure !

Que dire des **salaires des élus** (500 € par mois pour un Maire de petite commune contraint au bénévolat ou au trafic du PLU, 19.000 € par mois pour une jeune Ministre, volontiers donneuse de leçon, cumulant son poste avec celui de Conseiller régional), des stratifications itératives insensées de **l'administration des territoires** (État, Régions, Départements, Intercommunalités, Cantons, Communes...), des **postes fictifs** ou détournés (30.000 fonctionnaires de l'Éducation Nationale dispensés de service pour cause de représentation syndicale soit 300 en moyenne par département) des **dépenses de fonctionnement** devant être à tout prix consommées dans l'exercice sous peine de ne pas être reconduites (on brûle de l'essence en fin d'année dans les casernes), de ces innombrables ronds-points qui servent d'ajustement de salaires aux fonctionnaires des Ponts et Chaussées, de ces **avantages étonnants** des employés d'EDF, de la SNCF, de la Banque de France...

Il est donc urgent que le contribuable retrouve son droit de contrôle et puisse **demandeur des comptes à l'Administration et aux Élus** et pas seulement à travers un rapport annuel de la Cour des Comptes dont chacun sait qu'il est destiné à terminer son existence sur une étagère.

Chaque structure de dépense (individu ou collectivité) doit ainsi pouvoir être contrôlée par une Commission Ad Hoc tirée au sort sur une liste d'**usagers** (ce beau mot de l'Administration qui ferait mieux de considérer ses Administrés comme des Clients) directement concernés.

Quand il s'agit, aux Assises, de juger des criminels on tire au sort une liste de Jurés ! Pourquoi n'en fait-on pas de même quand il s'agit de juger du bon usage de notre argent par nos élus !

Une nouvelle conception de l'entreprise

Par Pierre Chastanier

Mais plus que ces seules recettes pour l'emploi qui agissent quantitativement sur le nombre d'heures travaillées, il faut aussi revoir qualitativement l'organisation de l'entreprise.

Personne n'est vraiment revenu depuis longtemps, sur la question de la participation et du nouveau type de rapport qui devrait exister entre salariés et actionnaires. Au-delà du discours il n'y a pas eu de réelle avancée. Au cours de nombreux articles, j'ai longuement insisté sur ce projet initié par le Général de Gaulle, trop précoce sur son temps, qui avait été torpillé par les Pompidou et autres Giscard de l'époque.

J'ai expliqué comment les augmentations d'actifs par autofinancement ajoutées aux bénéfiques après impôts (autrement dit la valorisation globale de l'entreprise) pouvaient, après versement aux actionnaires d'un intérêt raisonnablement incitatif sur les capitaux propres (le double du taux du Livret A par exemple), être équitablement partagées en 3 tiers, sous forme de distribution d'actions nouvelles entre actionnaires, dirigeants et salariés.

Cette réelle participation qui s'appliquerait aux entreprises de plus de 50 salariés (pour ne pas bouleverser l'équilibre fragile des petites PME familiales) ferait d'eux de véritables partenaires entrepreneuriaux et contribueraient à constituer dans chaque affaire un noyau dur stable qui privilégierait le plus possible le maintien de l'emploi. Ce mouvement pourrait être amplifié par une fiscalité un peu plus favorable aux compagnies qui appliqueraient ces dispositions nouvelles.

Bien évidemment cette participation au capital s'accompagnerait d'une participation au Conseil d'Administration (1/3 actionnaires, 1/3 dirigeants et cadres, 1/3 salariés), initiant des rapports nouveaux entre tous ceux qui, à des degrés divers ont intérêt à une bonne marche et à un développement constant de l'entreprise. Il en serait de même des participations et subventions diverses apportées par l'État et les Régions. Personne par exemple, ne comprend aujourd'hui qu'une aide massive au secteur bancaire ne s'accompagne pas d'une prise de participation momentanée au capital, source éventuelle de plus-values ultérieures.

Si, depuis De Gaulle, la participation est restée relativement symbolique et n'a pas durablement modifié le rapport capital-travail c'est que chacune des parties, ne l'abordait que d'un point de vue partial, une compréhension mutuelle était alors bien difficile.

Or, l'entreprise n'est pas seulement un lieu de production de biens matériels ou de services, c'est aussi un lieu de vie, où se joue une véritable aventure humaine qui doit unir les partenaires sociaux au-delà des nécessités alimentaires.

Si le patronat considère l'entreprise du seul point de vue de l'actionnariat, alors il n'existe plus de véritable projet entrepreneurial, toute entreprise peut être vendue ou délocalisée, quel qu'en soit le coût social pourvu que l'actionnaire s'y retrouve. On est loin du capitalisme familial du XIXe siècle où, des maîtres de forges aux industriels du textile, de véritables dynasties, qui, même si elles traitaient souvent injustement les ouvriers avec trop de rigueur, s'ancraient néanmoins passionnément dans un territoire.

À l'opposé, on a vu des PME conduites à la faillite par l'intransigeance des syndicats sciant la branche sur laquelle les salariés étaient assis (rappelons par exemple, il y a quelques années, le sort peu enviable des imprimeries de labeur pendant les grèves du Syndicat du livre !).

L'entreprise est un être vivant. Si les salariés avaient véritablement leur mot à dire, on peut raisonnablement espérer qu'ils seraient heureux d'apporter une utile contribution à l'organisation du travail, à l'amélioration de la qualité, à l'innovation mais ce ne sont pas les quelques « boîtes à idées » péniblement mises en place dans certains ateliers qui suffiront à créer cet état d'esprit de loyale et fructueuse coopération.

Quand on pense, par exemple, au scandale de la Société Générale (affaire Kerviel), on peut imaginer que si toute la structure s'était sentie impliquée dans la marche de l'établissement, une auto surveillance et une vigilance accrue aurait sans doute évité le drame.

Malheureusement, les smicards qui découvrent dans les magazines les rémunérations fantastiques de leurs dirigeants et les montants pharaoniques des stock-options qu'ils s'octroient ne se sentent plus appartenir à la même planète qu'un PDG qui touche en un mois leur salaire de toute une vie!

Or, si nous poussons à l'extrême la logique de l'ultralibéralisme actuellement en vogue, les pays développés subiront rapidement une désindustrialisation massive qui laissera « sur le carreau » des centaines de milliers d'emplois peu qualifiés (ajoutée au fait que la perte d'un emploi industriel entraîne la perte de trois emplois de service liés à l'industrie, conséquence largement ignorée par nos énarques qui ont rarement mis les pieds dans une usine !).

Pendant un temps -c'est actuellement le cas en France- la société réagira en intensifiant l'assistance (déjà le RMIste ou le chômeur, pour peu qu'il se débrouille avec quelques heures de travail au noir gagne plus que le Smicard qui se lève tous les matins pour aller à l'usine). Mais cet expédient a des limites car en augmentant constamment les prélèvements obligatoires par des charges sociales qui, chez nous, je l'ai déjà dit, sont parmi les plus lourdes du monde, on pénalise la compétitivité des entreprises, donc l'emploi, ce qui génère un véritable cercle vicieux.

L'État, en formant des personnels plus qualifiés qui répondraient aux besoins des entreprises, les actionnaires en s'engageant sur le long terme au maintien en France, sous la protection de l'Europe, d'une industrie puissante qui devrait évoluer vers le haut (recherche, innovation, robotisation, automatisation des tâches) les salariés, en se sentant personnellement concernés par la vie de l'entreprise, en acceptant les indispensables mutations qui s'imposent, en faisant l'effort de s'adapter, par la formation continue, aux techniques nouvelles :

tout cela formerait un ensemble cohérent. Or, pour avancer d'un même pas, il convient de partager une même vision de la société.

C'est la raison pour laquelle la participation ne doit pas être seulement un moyen modeste de rééquilibrer le pouvoir d'achat des employés mais un changement complet de paradigme où actionnaires dirigeants et salariés doivent ensemble contribuer à la pérennité de l'entreprise.

Il est dur, certes, d'abandonner ses privilèges. Politiciens et chefs d'entreprises auraient sans doute beaucoup de mal à imaginer seulement vivre avec 1000 € par mois ! Mais attention, face à une trop grande disparité imprudemment affichée, le jour où le système d'assistance (sécurité sociale, assurance chômage, allocations familiales, retraites) sera dépassé il ne restera plus pour les nouveaux « gueux » qu'à faire la révolution !

Ceux qui, dans le droit-fil de la pensée gaulliste, veulent promouvoir une forme régénérée de la relation capital-travail, instituant une véritable participation financière et décisionnelle au sein de l'entreprise, sont donc, en réalité, les seuls vrais défenseurs du libéralisme (doctrine profondément émancipatrice qui contrairement à la loi d'airain des marchés veut faire triompher progrès et équité en assurant l'autonomie et le bien-être de chaque individu) en butte aujourd'hui à l'ultra-capitalisme, perversion du libéralisme qui porte en elle-même les germes de sa destruction.

La méthode proposée peut sans doute varier d'une industrie à une autre mais rien de durable ne peut s'installer sans transparence.

Il faut prendre en compte toutes les variables qui augmentent la valeur de l'entreprise (bénéfices après impôts, auto-financement d'une partie des investissements, financement de la recherche et de l'innovation).

Il faut que les salaires soient à la hauteur du marché reconnaissant par des promotions justifiées, les efforts faits par certains pour progresser, se former, accepter souplesse et mobilité.

Il faut que les intérêts de base payés aux actionnaires soient suffisamment incitatifs pour que ces derniers acceptent l'aventure industrielle plutôt que la rente financière (le double du taux du livret A prélevé prioritairement et majoré ensuite du tiers des profits, les deux autres tiers allant aux dirigeants et aux salariés, paraît raisonnable).

À partir de là chacun aura touché son dû et disposera de l'épargne qu'il aura accumulée sous forme d'actions. Toutefois, afin de favoriser le plus possible le maintien d'une solide trésorerie d'entreprise, gage de son indépendance et de son développement, une incitation fiscale pourra être accordée lorsque, sur les actions distribuées au titre de la participation, un engagement de conserver les titres à moyen terme (5 ans) aura été contracté par les partenaires sociaux.

N'oublions pas en effet que s'il n'y a pas d'entreprise sans entrepreneurs et sans salariés, il n'y en a pas non plus sans actionnaires .

La conception classique de la Bourse résidait autrefois dans le fait qu'apportant son épargne à une industrie plutôt qu'à une rente ou obligation, on courrait plus de risque et que donc, en cas de succès, on était en droit d'espérer une rentabilité supérieure.

Même si la Corbeille crée une dématérialisation, il y a toujours, derrière un investissement en actions, une entreprise qui, grâce à l'argent récolté, pourra se développer, innover, créer des filiales, exporter, prospérer ! L'actionnaire au bout d'un certain temps est récompensé par les dividendes servis et par les plus-values généralement constatées lors de leur revente même si parfois, il perd tout ou partie de sa mise !

Mais les instruments financiers modernes utilisés dans les salles de marchés sont bien loin de tout cela. Ils s'apparentent plus aux Casinos qu'aux Corbeilles d'antan. Warrants et Certificats de toutes sortes, calls, puts, forex, cfd, effets de levier, paris sur les indices, génèrent des spéculations fantastiques plus proches (sauf pour quelques traders avisés) d'un jeu vidéo que d'un projet entrepreneurial.

Les arbres ne grimpent pas jusqu'au ciel et les puits ont toujours un fond ! Certes, mais qui fait les frais de ces mouvements erratiques de yoyo ? Les institutionnels ou les petits spéculateurs ?

Je vous laisse deviner !

On y peut rien diront certains. Mais le FMI ou le G8 doivent encadrer sérieusement ces pratiques financières génératrices de bulles virtuelles si dangereuses pour nos économies et si peu utiles aux entreprises. Au moins pourraient-ils les taxer plus sévèrement comme on taxe les jeux de hasard !

Il faut essayer de voir loin ! L'Europe en général et la France en particulier semblent ne pas se rendre compte de l'avenir sombre qui se prépare écrivais-je début 2008 !

Gavés de déflation importée (d'Asie du Sud-est) qui masque de scandaleux comportements inflationnistes, nous laissons notre industrie et notre agriculture s'enfuir vers les pays émergents. Nous n'avons même plus les moyens de les retenir ayant naïvement laissé des capitaux étrangers prendre le contrôle de secteurs stratégiques (C'est le cas de plus de la moitié du capital des entreprises du CAC 40 et Mittal, par exemple, se « goinfre » ailleurs qu'en France de ses profits sur la sidérurgie après que nous lui ayons bradé tout notre savoir-faire !).

Nous amenons progressivement les Français à se contenter de la mortelle oisiveté de l'assistance plutôt que de choisir ensemble de retrousser les manches. Nous désespérons la jeunesse qui doutant de son avenir pensera : « À quoi bon faire d'inutiles efforts pour essayer de s'en sortir » ! Nous poussons nos concitoyens à l'individualisme et au chacun pour soi.

Politiques, intellectuels, pouvons-nous encore ainsi prétendre éclairer les hommes !

Il est temps de repenser une nouvelle société pour la France (et pour l'Europe) du XXIe siècle. Le monde se rétrécit. Les hordes d'immigrés sont à nos portes. Les nouveaux riches (fonds de pension, princes arabes, oligarques russes, industriels chinois) peuvent tout acheter (immobilier, entreprises, médias, consciences...).

La société de caste tant redoutée par les vrais libéraux est en marche. Faudra-t-il une nouvelle guerre mondiale encore plus dévastatrice pour redistribuer les cartes ? À nos portes les luttes terroristes donnent déjà une idée de ce que sera notre univers le jour où les miséreux n'auront plus d'espoir. Il faut d'urgence trouver un nouvel art de vivre, ensemble, dans le partage, sur notre petite planète !

Contrat de génération :
Un pari sur l'avenir des rapports sociaux en France

Par Haïba OUAISSI,

Promesse du candidat Hollande, le contrat de génération est né. C'est la nouvelle idée que le gouvernement, comme tous ses prédécesseurs, a trouvé pour remédier au fléau du chômage qui prend en France une forme particulière dans la mesure où il touche essentiellement deux catégories de salariés fortement fragilisés en période de crise: l'insertion des jeunes et le maintien des séniors dans l'entreprise.

Ce nouveau contrat aidé s'ajoute donc, sans se substituer à eux, à tous ceux qui, depuis 1997, ont été mis en place soit en faveur des jeunes spécifiquement, soit en faveur des jeunes et des séniors sans distinction.

Leur diversité autant que leur multiplicité montrent la difficulté à résorber ce déséquilibre permanent de la structure du travail en France. S'ils ont été largement utilisés, surtout par les entreprises en difficulté passagère, ils ne semblent être ni une solution durable pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail, ni l'instrument efficace pour qu'un sénior confronté soit aux problèmes d'un licenciement économique, soit à ceux de la nécessaire évolution des techniques puisse se maintenir dans le circuit professionnel. D'ailleurs la Cour des comptes¹¹ émet de sévères critiques pour leur manque d'efficacité au regard des jeunes non qualifiés notamment et des séniors en particulier et pour leur coût élevé.

Le contrat de génération ne sera-t-il donc qu'un contrat aidé de plus, créateur d'effets d'aubaine pour certaines entreprises et sans réel impact, sinon à court terme, sur le niveau de l'emploi ? Son coût financier, parce qu'intégré au financement global du pacte de compétitivité, couvrira-t-il les besoins notamment des PME et TPE, très intéressées par la baisse du coût du travail qu'offre cette aide financière?

Toute l'originalité et l'intérêt de ce nouveau contrat tient en ce qu'il entend traiter les deux générations non dans leur singularité propre, ni dans le miroitement du départ de l'une pour le recrutement de l'autre, mais dans leur complémentarité et la mutuelle dépendance entre un avenir proposé au jeune et une seconde vie offerte au sénior. Dans ce binôme singulier, le devoir de transmettre les savoirs acquis constitue le point d'ancrage essentiel. C'est même la raison d'être de ce contrat : une solidarité intergénérationnelle qui doit se créer, sur le lieu de travail, entre un sénior qui transmet son savoir professionnel et son sens du travail et un jeune qui doit donner à son recrutement la dimension d'un projet professionnel d'intégration dans l'entreprise.

Contrairement à d'autres dispositifs de contrats aidés mis en place par le passé, l'employeur doit s'y impliquer totalement pour que ce contrat soit l'objet non d'une aide financière intéressante, mais d'un choix stratégique

¹¹ Rapport de la Cour des comptes, « Le marché du travail: face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques », Janvier 2013.

en vue d'obtenir un avantage compétitif. Il ne peut donc se contenter de choisir le sénior adéquat et le jeune susceptible de répondre à ses attentes, d'où l'exigence que ce contrat se traduise dans un accord d'entreprise intergénérationnel ou à défaut par un plan d'action entrepreneurial.

Nombreux sont les DRH sceptiques quant à la réussite du contrat de génération ou qui n'envisagent pas d'y avoir recours, faute d'une visibilité suffisante sur leurs carnets de commande dans la conjoncture actuelle. La prise en compte du facteur humain aggrave les possibles incertitudes du recrutement : maintenir le sénior capable de transmettre son savoir, trouver un jeune suffisamment motivé pour avoir son propre projet professionnel d'intégration, avoir l'assurance que le binôme sénior-junior fonctionnera.

Pourtant, fait rare en France, ce contrat fait l'objet d'une relative unanimité auprès des partenaires sociaux dans la mesure où chacun pense y trouver, au-delà du texte et de ses modalités de mise en œuvre, un renforcement de son rôle et du dialogue social dans l'entreprise pour une plus grande flexibilité et une plus grande sécurité du marché du travail.

Il peut constituer un formidable pari sur les nécessaires réformes structurelles dont notre pays a besoin pour moderniser le droit social en général, les rapports sociaux en particulier, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du rôle des partenaires sociaux dans la vie de l'entreprise et son environnement, en passant par des réformes de la formation professionnelle en entreprise et de la durée du travail.

Premier élément de distinction, si originalité il y a, le contrat de génération l'exprime d'abord dans **l'exigence de formation** qui en constitue le moteur principal, sinon le motif premier. Ainsi, pour la première fois est proposé un partenariat étroit entre le formé et le formateur pour justifier leur propre emploi. Le contrat d'apprentissage, la formation en alternance, le contrat de professionnalisation ont certes démontré que la formation n'est plus seulement l'outil d'une politique globale des ressources humaines et un moyen d'insertion, mais qu'elle est aussi un moyen essentiel pour apporter une sécurité professionnelle mais ils restent tous marqués d'une démarche individuelle de formation. Or ce qui caractérise le contrat de génération, c'est que la formation est le but et la cause d'une relation contractuelle entre le nouveau recruté et le salarié ancien maintenu pour cela à l'initiative de l'employeur.

C'est ainsi dans le management entrepreneurial que se situera la réussite ou non d'un tel contrat. L'écueil à éviter est que l'employeur utilise ce type de contrat pour tenter d'amortir les fluctuations conjoncturelles qui se présentent à lui ou de profiter de l'effet d'aubaine. Il faut au contraire que son choix repose sur la détermination préalable des évolutions probables de l'emploi de façon à anticiper les inévitables transitions professionnelles.

S'il use de ce dispositif, l'employeur aura en effet intérêt à ce que ses salariés bénéficient en continu d'une formation professionnelle pour qu'ils soient en mesure de transmettre non seulement leurs savoirs faire, mais aussi le rôle et la place qu'ils occupent dans la stratégie de l'entreprise. La formation deviendra ainsi une

valeur ajoutée forte dans l'entreprise (ce qu'elle aurait toujours dû être)¹² permettant non seulement aux jeunes mais aussi aux seniors, de s'adapter à l'ensemble des fluctuations du marché.

Deuxième élément, la loi qui crée ce contrat lui donne également un autre objectif, celui de servir de terrain d'expérimentation d'une **évolution du droit du travail**, évolution par laquelle **l'accord collectif doit servir de cadre ou d'incitation indirecte pour les partenaires sociaux à négocier**. Certes, dans l'état actuel du dispositif, cet accord collectif ne s'impose pas puisqu'en cas d'inexistence, il peut être remplacé par un plan d'action mis en place unilatéralement après consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel¹³. Néanmoins, les modalités qui président à son recours traduisent une volonté du législateur de continuer à donner au dialogue social une légitimité de création de la norme sociale¹⁴ : la négociation collective s'en trouve renforcée en ce qu'elle devient un outil incontournable dans l'entreprise. De là peuvent [et doivent] naître d'autres chantiers sur lesquels le législateur peut poser son attention. Ainsi, une réflexion doit être menée sur les mesures nécessaires au renforcement des syndicats, du nombre de leurs adhérents. La voie conventionnelle ne peut trouver en effet sa place dans l'entreprise, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises, que si des syndicats légitimes y sont présents. Dans le même sens, la réforme de la démocratie sociale dans l'entreprise initiée par la loi du 20 août 2008 et instituant la règle majoritaire n'est pas achevée. Enfin, l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 ouvre également des pistes de réforme intéressantes.

Troisième élément distinguant ce dispositif, c'est de ce modèle que pourraient s'inspirer les prochaines réformes structurelles indispensables dans le domaine du droit du travail, pour **donner au marché du travail la flexibilité nécessaire et la sécurité attendue**. La négociation actuelle sur la "flexisécurité de l'emploi" confirme la voie empruntée : adapter l'emploi aux fluctuations de la conjoncture en sécurisant non l'emploi lui-même mais le parcours professionnel. En effet, pour l'employeur il ne s'agit pas seulement de trouver le moyen d'assurer l'employabilité d'un senior, ni même de s'assurer uniquement d'une bonne transmission des savoirs mais surtout de se donner le moyen de recruter un jeune, un potentiel humain capable d'absorber les inévitables évolutions du métier et les orientations futures de l'entreprise. La stabilité de l'emploi n'est pas sur le poste occupé mais sur les transformations futures du poste et du métier assumées par un salarié formé et préparé à ces changements.

Ce dispositif original et prometteur qu'est le contrat de génération peut, si le législateur entend poursuivre sa démarche, devenir le terreau fertile à une réflexion plus globale et de long terme, notamment sur les défis suivants : le temps de travail, puisqu'il suggère que le temps de formation doit devenir un temps de travail normalisé ; le développement de la gestion des emplois et des compétences (GPEC) indispensable à la flexibilité ou encore une nécessaire réforme sur le contrat de travail avec soit la possibilité de conclure des

¹² L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009 a institué un premier mécanisme de portabilité du droit individuel à la formation. L'ANI du 11 janvier 2013 ouvre la voie à la création d'un compte individuel de formation. V. également : « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. - Présentation des mesures sociales », JCP S n° 46, 13 nov. 2012, act. 495.

¹³ Nouv. Art. L. 5121-12 et suiv. du Code du travail.

¹⁴ B. Teyssié, Droit du travail, relations collectives, 8^{ème} éd. 2012.

CDI uniquement pour certains projets bien identifiés, soit le recours à l'accord collectif pour la conclusion de CDD.

En somme, en cette période de crise, l'emploi restant la priorité première, la compétitivité le défi incontournable et le dialogue social l'instrument privilégié pour éviter d'ajouter aux soubresauts économiques les tensions de l'inquiétude sur l'avenir, le contrat de génération, s'il est bien appliqué, sera un pas certain vers la réforme profonde du droit du travail que chacun appelle de ses vœux mais que personne à ce jour n'a pu initier. L'objectif, l'idéal même, serait alors, en replaçant l'homme au cœur de l'entreprise, la nécessaire réconciliation entre les impératifs de compétitivité économique sous-jacents à notre modèle économique désormais globalisé et ce que le Doyen Hauriou appelait la Constitution sociale, cet humanisme juridique qui a présidé à l'énonciation des droits sociaux en 1946 et qui fait depuis lors notre modèle social français, particularisme tantôt envié, tantôt décrié mais indubitablement inspirant pour bon nombre.

Quel travail demain pour quel salarié?

Par Haïba OUAISSI et David Ofer

Le monde subit probablement la crise la plus exceptionnelle par son intensité et sa dimension car de financière elle est devenue économique et sociale. Les conséquences en seront multiples et suscitent nombre de réflexions plus ou moins optimistes.

Une certitude se dégage néanmoins : celle d'une profonde mutation du marché du travail qui interpellera tous les acteurs économiques et sociaux et dessinera le devenir des salariés et des employeurs.

Quelles que soient les modalités de sortie de la crise actuelle, il demeure que le marché du travail restera marqué par une forte mondialisation, difficilement régulée par les mécanismes d'un libéralisme qui cherche à s'émanciper de toutes contraintes et notamment par les contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Dans ce contexte, la société des travailleurs se voit confrontée à un triple phénomène :

- un manque de main d'œuvre spécialisée dans certains secteurs de notre économie ;
- un niveau de chômage élevé par inadaptation des demandeurs d'emploi aux réalités d'un marché mondialisé qui réclame plus de mobilité et impose migration et délocalisation ;
- une approche individuelle du travail par le développement des techniques informatiques qui accroissent de manière exacerbée la compétition, le productivisme débridé et le dépérissement d'un État moins protecteur.

Penser l'évolution du travail, c'est mener une réflexion sur un cadre juridique et social nouveau, adapté aux mutations que nous sommes amenés à vivre.

Quelle transformation faut-il réaliser pour que le salarié reste un acteur économique et social, dynamique et efficace? Quel droit social faut-il inventer pour que le salarié de demain trouve réponse à ces attentes légitimes : stabilité, compétitivité, sécurité et solidarité?

Certains États membres de l'Union Européenne proposent un "triangle d'or " de l'activation du marché du travail¹⁵: une grande flexibilité du marché du travail, des indemnités de chômage adaptées pour faciliter les transitions, une vraie politique d'aide au retour à l'emploi¹⁶. Le marché du travail serait ainsi activé par une grande facilité de licenciement donnée aux entreprises en contrepartie d'une plus grande sécurisation du salarié et une meilleure employabilité.

¹⁵ Voir les préconisations de la Commission Européenne dans son Livre Vert de novembre 2006 invitant les États membres à s'inspirer du modèle danois.

¹⁶ Les politiques publiques peuvent stimuler la formation tout au long de la vie grâce à des allègements fiscaux par exemple et développer les possibilités de formation pour tous les travailleurs (en particulier les travailleurs peu qualifiés et plus âgés, mais aussi les travailleurs temporaires).

Sans chercher à reproduire à l'identique un système somme toute représentatif d'un état de droit et des pratiques spécifiques à l'histoire d'un pays, les axes d'évolution du droit du travail français dans les années à venir semblent les suivants :

- I.- Sécuriser l'emploi par plus de souplesse
- 2.- Sécuriser le parcours professionnel par plus de formation
- 3.- Sécuriser l'évolution du droit par plus de dialogue social

Il en ressort la construction progressive d'un nouveau cadre juridique des relations du travail plus à même de concilier les enjeux à venir.

I.- SECURISER L'EMPLOI PAR PLUS DE SOUPLESSE

Le mal endémique de nos sociétés est sans nul doute le chômage. Son niveau élevé et son impact sur les catégories sociales les plus fragiles suscitent un sentiment de précarité de la vie qui contraint les initiatives et les mobilités chez ceux qui le subissent et un souci de précaution qui limite, chez l'employeur, l'envie d'entreprendre et le goût du risque.

Pour conjurer cette double peur d'être licencié ou celle d'embaucher, pour lutter contre le chômage et la précarité de l'emploi, la « flexisécurité »¹⁷ est un concept qui invite à assouplir les règles qui régissent le contrat de travail en ce qu'elles visent à protéger d'abord le salarié avant de protéger l'emploi. Cette stratégie vise à favoriser la mobilité ascensionnelle et le développement des talents.

La durée du travail, utilisée comme variable d'ajustement, a créé une dualité pernicieuse entre CDD et CDI, temps plein et temps partiel, qui a impacté les catégories les plus fragiles du marché du travail : les jeunes, les femmes et les séniors de plus de 50 ans¹⁸. Ce faisant le CDI est devenu la référence majeure de l'emploi stable, la forme normale et générale de la relation du travail. Il n'est pas pour autant la forme normale

¹⁷ « Flexisécurité », « fléxicurité » ou « flexisécurité » est une notion au cœur de la réflexion concernant l'évolution du droit du travail en France et dans l'Union européenne. « Il ne faut pas penser que la fléxicurité consiste à permettre aux employeurs de se défaire de leur responsabilité vis-à-vis des salariés et à donner peu de sécurité à ces derniers. La fléxicurité ne consiste pas à « embaucher et licencier » et n'implique pas non plus que les CDI appartiennent à une période révolue. La fléxicurité consiste à donner aux gens des emplois de qualité et développer leurs talents. Les employeurs doivent améliorer leur organisation de travail pour offrir les emplois qui ont de l'avenir. Ils doivent investir dans les compétences de leurs travailleurs. (...) Plutôt que de se concentrer sur la « sécurité de l'emploi occupé » (job security), la fléxicurité s'axe sur la « sécurité d'emploi et d'employabilité » (employment security). La sécurité d'emploi et d'employabilité signifie que la personne reste employée, que ce soit dans la même entreprise ou dans une autre. » : Rapport de la Commission européenne, « Vers des principes communs de fléxicurité: des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité », juillet 2007 p. 7.

¹⁸ 80% des embauches et 70% des causes d'entrée au chômage.

d'embauche puisque quatre embauches sur cinq se font en CDD. De par son caractère éminemment individuel, il représente un outil de fidélisation de la main d'œuvre. Sa difficile adaptation à la conjoncture et aux fluctuations du marché en fait, souvent par rupture conventionnelle, un outil de gestion de la pyramide des âges pour les entreprises et souvent l'instrument de préretraites déguisées. Il n'est pas un déterminant de la qualité de l'emploi mais seulement de la quantité d'emplois soutenables pour une entreprise en fonction de la conjoncture, de la compétitivité et des changements technologiques. Le CDI incite indirectement les entreprises à ne pas trop embaucher lors des périodes florissantes par peur de subir l'épreuve des procédures de licenciement en cas de retournement de conjoncture.

Introduire une dose de flexibilité dans cette rigidité du droit du travail, c'est dépasser cette approche quantitative du marché du travail pour répondre à l'exigence croissante d'une qualité de l'emploi qui passe d'abord par la création d'emplois et se poursuit par des transitions diverses pour en assurer leur maintien. C'est intégrer une dimension économique dans la gestion du contrat de travail, dimension qui doit se traduire par des évolutions déjà ouvertes par les différents accords nationaux interprofessionnels et les accords de compétitivité (appelés aussi « accords de maintien dans l'emploi »)¹⁹.

En France, le rapport du groupe d'experts, sous la présidence de Jean Boissonnat²⁰, a ouvert la voie à quelques mesures liées à la flexibilité. Les transformations proposées, en particulier la préconisation du contrat d'activité²¹, le renforcement du droit conventionnel, des partenaires sociaux effectivement représentatifs et forts avec de plus grandes responsabilités, ont posé les premières pierres de flexibilité.

La réflexion sur la rénovation du modèle social a connu des développements plus substantiels avec l'accord national interprofessionnel du 21 janvier 2008 notamment en favorisant la rupture conventionnelle du contrat de travail, la création d'un CDD à objet défini réservé aux cadres et aux ingénieurs ainsi que le portage salarial²².

¹⁹ M-A. Souriac et M. Morand, Accords de compétitivité : quels engagements sur l'emploi ?, RDT, 2012, p. 194. V. également : P. Rémy, Les accords collectifs sur l'emploi en Allemagne : un « modèle » pour le droit français, RDT 2012 p. 133.

²⁰ Rapport J. Boissonnat, « Le Travail dans 20 ans », Ed. Odile Jacob, 1995.

²¹ Selon le rapport Boissonnat, le contrat d'activité se définit comme suit : « Englobant le contrat de travail sans le faire disparaître, le contrat d'activité vise, en s'inspirant d'expériences déjà à l'œuvre, à faciliter les projets individuels et la souplesse de l'organisation productive ; contrat individuel adapté à la diversité et aux rythmes des itinéraires professionnels, il garantit la continuité des droits et obligations et peut impliquer une pluralité d'acteurs. Le contrat d'activité a pour vocation "d'absorber" une partie des multiples dispositifs et des actuels mécanismes de financement de l'insertion, de la formation professionnelle, du chômage ».

²² L'article 8 de la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 crée un article L.1251-64 du code du travail qui reconnaît le portage salarial : « Le portage salarial est un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage. Il garantit les droits de la personne portée sur son apport de clientèle. »

Certains pensent que la flexibilité du contrat de travail ne doit pas s'arrêter à son seul aménagement mais s'attacher à la diversité de ses formes, notamment pour mettre fin à la dualité CDD/ CDI. À cet effet, ils préconisent des conditions d'embauche et de licenciement plus souples et plus rapides soit avec le recours à des CDD à objet défini pour ajuster l'emploi aux variations économiques, soit avec le recours à des CDI à droits progressifs dont il reviendrait aux partenaires sociaux le soin d'en définir les modalités (ou à des « contrats d'évolution » pour les chercheurs d'emplois²³), qui remplaceraient la jungle des contrats précaires actuels.

Mais le contrat de travail, au moment de sa formation, ne peut prévoir l'évolution des activités économiques, ni le déroulement de la carrière du salarié. Sa modification reste trop liée au droit du licenciement. La flexisécurité doit permettre un triple ajustement : celui des emplois en fonction de la conjoncture, celui du temps de travail en fonction de la demande du marché, celui des salaires en fonction de la compétitivité de l'entreprise.

L'accord national interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013 (repris par le projet de loi du 6 mars 2013) apporte sur ce point les premières réponses à cette nécessaire évolution du droit du travail :

Répondant au besoin de sécurité du salarié, le CDI doit devenir en principe le mode référent de l'embauche, notamment des jeunes de moins de 26 ans, confirmant ainsi sur ce point le contrat de génération et envisageant un projet de CDI spécifique pour le travail temporaire. Le recours aux contrats courts est ainsi sanctionné par une taxation modulée selon leur durée et doit donc être de plus en plus exceptionnel.

Répondant à leur besoin de flexibilité, les employeurs faisant face à de graves difficultés conjoncturelles peuvent proposer, dans un accord majoritaire de maintien de l'emploi, et sur une durée de deux ans une modulation des salaires et du temps de travail contre d'une part l'engagement de ne pas licencier et, d'autre part, un partage du bénéfice économique au terme de l'échéance. Dans le même esprit, il sera possible soit de recourir à l'activité partielle en cas de besoin ou d'urgence, soit de changer le poste ou le lieu de travail des salariés au sein de la même entreprise sans diminution du niveau de rémunération ou de qualification professionnelle.

Répondant au besoin de l'employabilité du travailleur, est prévue une série de mesures qui sont autant de pistes d'évolution dans les années à venir: une meilleure indemnisation du chômage (droits rechargeables), un

²³ Rapport de la Commission pour la libération de la croissance présidée par Jacques Attali, Une ambition pour dix ans, octobre 2010, p. 19. Selon le rapport, le contrat d'évolution prend la forme « d'un contrat d'activité à durée indéterminée, rémunérant l'activité de recherche d'emploi et de formation. Les bénéficiaires auront accès à un accompagnement. Ce contrat a vocation à devenir à terme l'« offre de référence » du service public de l'emploi en France et il sera proposé à tous les chercheurs d'emploi. Ses modalités seront différenciées selon la distance à l'emploi du bénéficiaire. Il permettra de réduire significativement la durée du chômage et d'allonger la durée d'emploi. Son financement sera assuré par un redéploiement des dépenses de la politique de l'emploi et de la politique de la formation ».

accès collectif à la complémentaire santé ouvrant la voie à plus de protection sociale, un droit nouveau à une mobilité externe volontaire avec droit de retour, un droit à plus de formation.

Ainsi la flexisécurité à la française se caractérise désormais non seulement par la protection d'une certaine qualité du travail dont le contenu et les conditions de travail sont définis par le contrat, mais surtout par la recherche d'une qualité de l'emploi plus englobante et plus ouverte sur le marché du travail, sur ses contraintes et sur ses évolutions. Cette flexisécurité oblige à associer les salariés à la stratégie économique de l'entreprise et à la gestion des compétences et de l'emploi par un dialogue social plus constant et plus ouvert.

II.- SECURISER LE PARCOURS PROFESSIONNEL PAR PLUS DE FORMATION

Les évolutions récentes du marché du travail poussent à développer la réactivité de l'emploi à la conjoncture, mais laissent pendante la question de l'accès à l'emploi, et à fortiori à l'emploi stable. Elles ne résolvent qu'à la marge le problème du maintien dans l'emploi, notamment des seniors. Le succès grandissant de la rupture conventionnelle du CDI prouve a contrario que l'emploi durable ne peut se réduire "à la seule question de la relation de travail saisie dans la durée"²⁴.

La stabilité de l'emploi passe par l'adaptation des compétences aux changements technologiques et informatiques et à l'évolution des métiers. Il faut donc apporter, au-delà du droit d'accès à l'emploi, des réponses collectives à des besoins et attentes individuelles dans la relation au travail, en favorisant les parcours professionnels plutôt que de protéger l'emploi.

Si l'employeur est dans la nécessité de s'adapter constamment aux fluctuations du marché grâce à une certaine flexibilité de l'embauche et des licenciements, le salarié est lui dans l'obligation de développer ses compétences et ses qualifications par une adaptation permanente aux évolutions économiques et technologiques. À la flexibilité réclamée doivent correspondre la sécurité des parcours professionnels et la reconnaissance concrète d'un droit à une formation professionnelle continue dès l'accès à l'emploi et tout au long de la carrière²⁵.

Professionaliser l'accès à l'emploi, assurer l'adaptation permanente à l'évolution des métiers et des technologies et gérer les mobilités professionnelles devraient dans les années devenir la règle.

²⁴ Brigitte REYNES, La primauté du CDI: mythe ou réalité ?, Semaine sociale Lamy n°1523 du 30/01/2012.

²⁵ C'est l'ANI du 5 décembre 2004 qui sacralise le concept de sécurisation du parcours professionnel par la formation en invitant les salariés à être acteurs de leur parcours de développement personnel et en instaurant le droit individuel de formation pour mieux anticiper les évolutions et les mobilités inévitables. En reconnaissant le droit de mobilité externe avec l'assurance du retour, l'ANI du 11 janvier 2013 conforte cette approche de sécurisation en permettant au salarié d'explorer le champ des possibles dans une perspective d'évolution ou de promotion professionnelle, donnant enfin à la GPEC la responsabilité de traiter la compétence non comme une "matière finie", mais comme un élément d'un parcours permanent d'évolution professionnelle.

L'avenir du travail passe en effet par la reconnaissance d'un acquis professionnel et par la continuité de l'expérience par-delà la diversité des statuts et des postes occupés. Le salarié doit obtenir davantage de sécurité pour construire sa vie professionnelle, assurer son épanouissement et préserver son employabilité tout au long de son parcours professionnel par une politique soutenue de formation professionnelle.

Pour mieux s'insérer dans le marché du travail, priorité doit être donnée à une formation initiale valorisant l'apprentissage du savoir-faire²⁶ ou développant les formations en alternance surtout pour les moins qualifiés.

En cela le contrat de génération issu de la loi n°2013-185 du 1^{er} mars 2013²⁷ est d'un apport incontestable en ce qu'il offre aux plus ou aux moins qualifiés une formation pratique sur le poste de travail autour de l'outil de travail en donnant une perspective à cette formation. Il ne s'agit pas d'acquérir seulement l'art de bien faire, de bien utiliser le savoir immédiat mais de replacer cette acquisition dans le contexte plus large de l'entreprise et de l'évolution du métier. Cette approche théorique que l'on acquiert en apprentissage ou en alternance par l'intermédiaire d'un centre de formation externe à l'entreprise se fait avec le contrat de génération sur le poste de travail à l'intérieur de l'entreprise, ce qui fidélise le jeune salarié et donne au sénior, en charge de transmettre sa pratique et ses savoirs, une utilité sociale valorisante.

Contrat d'alternance et contrat de génération devraient devenir les modes privilégiés d'un parcours d'insertion qui vise à combiner une pluridisciplinarité de savoir nécessaire à l'accès à l'emploi: actions d'orientation, acquisition de savoirs pratiques, mise en situation de travail, projet individuel de qualification, etc.

Au Danemark, a été créé un mécanisme de rotation d'emplois permettant aux salariés de se former pendant que des chômeurs occupent les emplois des salariés temporairement absents. En Lituanie, a été mis en place un système proche dans lequel les chômeurs assurent le remplacement temporaire des salariés pendant leurs congés, la durée de ce remplacement pouvant aller jusques 12 mois.

La formation professionnelle, le temps imparti à cette formation doivent devenir un élément intrinsèque du contrat de travail et du temps de travail dès sa signature. Pour le salarié, elle lui donne des possibilités de choix professionnels plus diversifiés et d'amélioration de ses qualifications et des rémunérations. Pour l'entreprise, elle permet une adaptation rapide de la main d'œuvre aux besoins en compétences, une polyvalence face aux différents postes de travail, une motivation des équipes en diversifiant le travail, une accentuation de l'effort de recherche comme facteur d'évolution des métiers et de la compétitivité.

Mais certains proposent d'aller plus loin encore pour mieux sécuriser le parcours professionnel des salariés en créant "une assurance professionnelle" sous la forme "d'un compte social de droits portables tout au long de la carrière afin de favoriser le maintien de droits attachés directement à la personne, tout au long de son évolution professionnelle plutôt que celui de droits attachés à un statut à un instant donné"²⁸. Cela peut aussi

²⁶ Rapport de la Commission pour la libération de la croissance présidée par Jacques Attali, Une ambition pour dix ans, octobre 2010, p.127 : JCP S n° 43, 26 oct. 2010, act. 500.

²⁷ J.O. du 3 mars 2012 (JORF n°0053).

²⁸ Rapport de la Commission des affaires sociales présidé par P. Morange, Mission d'information sur la flexisécurité à la française, 28 avril 2010.

prendre la forme "d'un contrat de travail à droits progressifs" dans le temps (en terme d'indemnisation du chômage, de protection juridique, de formation...) afin d'éviter les effets de discontinuité et de rupture liés à la distinction CDD/CDI²⁹.

III.- SECURISER L'EVOLUTION DU DROIT PAR UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCE

Dans quelques années, l'environnement du travail aura changé de dimension puisqu'on travaillera autant dans et en dehors de l'entreprise avec le développement du monde virtuel, dans et en dehors des frontières avec un partage mondial du travail, dans et au-delà des formations acquises pour un premier emploi. Un nouveau droit du travail devra naître d'un équilibre à trouver entre une protection sociale accrue et une protection de l'emploi plus faible ; une réglementation générale nécessaire et une adaptation permanente aux réalités économiques de l'entreprise.

La flexisécurité, dans laquelle les partenaires sociaux viennent de s'engager avec l'ANI du 11 janvier 2013, est la première réponse apportée aux inquiétudes suscitées par le changement à venir, surtout quand il est contraint. Elle apporte la souplesse recherchée pour adapter l'emploi aux aléas de la conjoncture et la sécurité qu'un salarié se doit d'avoir en reconnaissance de la force de travail qu'il apporte. Mais sa réussite, si on regarde les expériences similaires du Danemark, de l'Allemagne ou de l'Autriche, dépend au principal de la qualité du dialogue social qui met en œuvre cette flexisécurité non seulement dans son principe général, mais dans sa pratique au niveau de chaque entreprise.

La dynamique que va susciter la flexisécurité va donner une nouvelle légitimité au dialogue social car elle ne se limite pas au traitement du chômage mais englobe d'autres sécurités, celle du revenu par un système d'indemnisation qui doit viser à son maintien le plus favorable, celle de l'emploi avec une politique active du marché du travail qui doit assurer l'employabilité permanente du salarié et une meilleure gestion des mobilités professionnelles. Cette dynamique devra se traduire là où se crée, se gère et se maintient l'emploi: l'entreprise. L'architecture de la négociation doit être flexible, déclinée depuis de la négociation de branche vers la négociation d'entreprise. Les organisations syndicales représentatives au niveau national ont vocation à établir des accords généraux servant de cadre de négociation aux échelons de niveau inférieur. Ces accords-cadres laissent ainsi la voie ouverte à une adaptation au niveau de l'entreprise donc proche des réalités de terrain.

On mesure ainsi l'importance que prend la décision de l'ANI du 11 janvier 2013 qui ouvre des droits collectifs nouveaux aux représentants des salariés: association à la stratégie économique de l'entreprise, intégration avec voix délibérative aux conseils d'administration des grandes entreprises, information en temps réel de tout ce qui touche la vie de l'entreprise et surtout un renforcement de leur participation à l'élaboration de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et des plans de formation.

On mesure aussi l'importance que prend tout accord national interprofessionnel dont le contenu, négocié entre partenaires sociaux, viendrait à être scrupuleusement repris par un texte législatif. C'est déjà le cas au

²⁹ V. Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française, Oct. 2010 préc..

Danemark. Le sera-t-il un jour en France qui, en dépossédant le législateur d'un certain pouvoir normatif, verrait la démocratie sociale se substituer à la démocratie politique?

La Cour de Cassation³⁰ tend à reconnaître la norme négociée comme une norme à part entière créatrice d'un droit du travail qui présente trois qualités particulières : son élaboration répond à un besoin et donc à un problème au plus près de la réalité vécue sur le terrain, son applicabilité est assurée par l'appropriation qu'en font les partenaires en négociant, sa stabilité est plus forte que la norme légale soumise au changement de majorité politique³¹.

La position de la Haute Cour ne sera pas sans conséquence. En effet si l'accord collectif au niveau de l'entreprise devait prendre une place dominante dans la création de la norme, deux évolutions semblent nécessaires : la création d'une part d'une instance unique de consultation et de négociation mettant fin à la distinction actuelle entre une négociation qui se réalise avec les représentants syndicaux et la consultation du comité d'entreprise³² sur les accords ainsi obtenus, l'accroissement d'autre part de la représentation du personnel dans les organes de direction et notamment dans les comités de rémunération des grandes entreprises tel que le propose le projet de loi du 6 mars 2013.

Mais c'est dans les accords collectifs d'entreprise visant à maintenir l'emploi que se trouve un champ indéfini d'évolution. Ces accords dits de "compétitivité /emploi" visent " à organiser une variation à la hausse ou à la baisse du temps de travail et de la rémunération dans des proportions non forcément équivalentes afin d'obtenir des effets sur l'emploi"³³. Ils remettent en cause le contrat de travail puisqu'ils s'imposent au salarié. Le lien entre accords collectifs et contrat de travail est le champ futur du droit du travail dans des domaines qui sont au cœur de la flexisécurité recherchée: le temps de travail, la formation et le maintien dans l'emploi.

CONCLUSION

Dans un monde du travail en butte aux trépidations d'une conjoncture instable, à une concurrence de plus en plus débridée, à une mondialisation qui pousse à des migrations mal maîtrisées, le parcours professionnel d'un salarié sera de plus en plus morcelé et ce n'est pas la détention d'un CDI qui lui assurera la stabilité de l'emploi. Le risque permanent d'une précarité temporaire plus ou moins longue en fonction de l'âge et des offres d'emploi disponibles est d'individualiser les démarches et d'affaiblir les collectifs, et cela d'autant plus que le monde du travail ne se limitera plus aux limites contingentes de l'entreprise mais devra prendre en compte l'apport du travail hors les murs avec le développement du télétravail et de la vidéoconférence.

³⁰ V. not. : Cass. soc. 29 juin 2011.

³¹ Olivier Dutheillet de Lamothe, L'accord collectif, une source constitutionnelle du droit du travail, Semaine sociale Lamy n° 1533 du 10 avril 2012.

³² Une réflexion devrait à cet égard être menée sur les seuils d'effectif requis pour la mise en place de cette institution représentative du personnel. Au Danemark, par exemple, les institutions représentatives du personnel sont mises en place à partir de 35 salariés.

³³ Frank MOREL, Les enjeux de la négociation sur la sécurisation de l'emploi, Semaine sociale Lamy n°1551 du 17/12/2012.

Un autre droit du travail devra se construire au fil du temps qui concilie à la fois les apports du passé en ce qu'ils protègent le salarié et sa force de travail et les réactivités nécessaires d'une politique de l'emploi qui assurent la compétitivité de l'entreprise, la sécurité d'un revenu par un système d'indemnisation équitable et une sécurisation d'un parcours professionnel tout au long d'une vie professionnelle où s'alternent le temps travaillé et le temps de reconversion ou d'adaptation.

Ce droit du travail devrait alors reposer au principal sur un droit permanent à la formation professionnelle continue et à la mobilité dans le cadre d'un "Contrat de Longue Durée de parcours professionnel"³⁴ et non plus d'emploi. L'ancienneté d'un salarié, ses droits découlant de son contrat de travail ne seraient plus attachés à l'entreprise avec laquelle il a contracté, à l'emploi qu'il occupe. Ils seraient "acquis tout au long de sa vie professionnelle", au fil des différentes expériences et mobilités grâce à la reconnaissance "d'une portabilité totale de tous les droits, notamment ceux concernant la protection sociale ou le chômage" et par là "d'une protection dans toutes les phases de transition, entre deux emplois ou entre chômage et formation" ainsi que d'une reconnaissance des compétences accumulées.

L'enjeu est majeur. Ce n'est plus le poste de travail qui crée les droits sociaux, mais la continuité professionnelle "par-delà la diversité des situations de travail et de non-travail, les interruptions de carrière et les réorientations d'activité". Ce n'est plus seulement que le temps passé sur le poste de travail qui compte, mais ce sont toutes ces mobilités inévitables et nécessaires, comme autant d'expériences supplémentaires, qui valorisent les savoirs acquis et assurent la protection sociale du travailleur de demain.

³⁴ J. Chartier, « Eloge du travail », ouvrage publié aux éditions Grasset, mars 2013.

Quel Travail demain pour quel salarié ? (suite)

Par David Ofer

L'intervention de Haiba Ouaisi sur le droit du travail nous amène, me semble-t-il, à un prolongement naturel de notre réflexion vers l'entreprise et vers l'économie. En effet, le travail réglementé –dans le cadre du domaine privé- se conçoit au travers d'une structure juridique qui se doit de créer de la valeur pour exister économiquement et par incidence générer des emplois.

Nous pouvons alors nous poser la question de la situation de nos entreprises et de l'état d'esprit de leurs dirigeants. Je n'aborderai pas ici dans le détail les problématiques des grandes entreprises du CAC40 qui sont minoritaires en nombre, mais plutôt le contexte contraignant pour les 2 550 000 PME qui représentent environ 97% des entreprises et presque 50% des salariés du pays.

En utopistes naïfs, nous pourrions penser qu'il suffirait à chacune de ces entreprises d'embaucher un salarié pour que soudain le problème du chômage s'estompe et que le travail, devenu alors accessible à chacun, relance la machine économique et que la crise disparaisse.

Mais l'économie n'est pas si simple. Est-elle véritablement dirigée et contrôlée par les hommes ou l'inverse ?

Adam Smith comme Karl Marx qui ont, les premiers, tentés de penser l'histoire de la société à la lumière de l'économie, n'ont pas réussi à théoriser un modèle efficient et pérenne.

La création de valeur économique liée au travail semble être aujourd'hui limitée par les contraintes légales, les contraintes fiscales ou les contraintes internationales, et nos entreprises perdurent dans leur réticence à embaucher.

En période de grande difficulté économique, certains pourraient être tentés de revenir au modèle keynésien qui suggérait entre autres l'investissement dans les infrastructures pour relancer l'économie et l'emploi. Mais, l'œuvre de Keynes, la « Théorie générale », évoquait également en son temps, un constat lié au coût du travail et affirmait qu'il y avait une diminution de l'emploi face à la hausse des salaires réels.

Comment résoudre alors, sur cette seule base, le dilemme entre (i) une législation du travail rigide qui impose un salaire minimum pour une durée de travail dite « légale » ; (ii) des organisations syndicales qui demandent des hausses de salaire ; (iii) des chefs d'entreprises qui demandent de réduire le coût du travail ?

Aussi, il faut se souvenir que ces derniers ne sont pas les seuls à demander la réduction du coût du travail. Dans son rapport présenté au G20, l'OCDE rappelait que la situation économique des français était inférieure de 15% par rapport au 17 meilleurs pays et recommandait vivement à la France de « laisser filer à la baisse » -sic.- le coût du travail.

Alors que la mondialisation tourne à plein régime sans réversibilité possible, que nos ouvriers du bâtiment viennent tout à fait légalement du Portugal, que nos traders sont basés à Londres -ou à Singapour-, que l'on peut produire du « made in France » en ayant ses équipes de R&D dans des pays à la législation sociale plus souple et sa production en Chine ou en Pologne, faut-t-il persévérer dans un modèle franco-français du droit du travail ?

Les adeptes d'Hayek et du libéralisme vont bien entendu sauter sur ces propos pour contredire tout ce qui se fait et nous rappeler allègrement les travaux de Milton Friedman qui démontrait qu'il y a une contradiction dans la relation revenu/consommation et non pas une corrélation, mais également qu'une hausse des inégalités n'était pas liée au comportement d'épargne ou au travail.

Alors pourquoi dans ce cas, l'Allemagne, que l'on nous cite en exemple permanent, souhaite mettre en place un salaire minimum équivalent de notre SMIC qui n'existe pas actuellement chez elle et, pour quelle raison, l'Angleterre a-t-elle revue la quasi-totalité de sa législation fiscale pour la faire évoluer vers celle de la France l'an passé?

L'impôt sur les sociétés est devenu presque identique dans tous les pays européens, il se pose aux alentours de 30% à 35%. Nous pressentons une tentative d'harmonisation de la fiscalité dans les pays de la zone euro pour contrer une crise dont les enjeux dépassent largement « le vieux continent ».

Mais quelle que soit la fiscalité, la liberté de flux des capitaux et la délocalisation du travail permettront de contourner les règles. Cela nous rappelle Jean-Baptiste Say au XVIII^{ème} siècle. Il avait pris conscience de l'économie politique lorsqu'un beau matin à Londres, il s'était retrouvé avec deux ouvriers en train de murer l'une des deux fenêtres de sa chambre car son propriétaire tentait d'échapper à la toute nouvelle taxe sur les portes et fenêtres qui venait d'être votée.

L'harmonisation de la législation du travail a créé une égalité de droit des salariés mais la conjoncture a créé un nouveau modèle d'inégalité lié aux entreprises. Entre les grandes entreprises pouvant délocaliser aisément et les petites qui sont soumises aux contraintes légales et fiscales, une nouvelle réglementation du travail ne doit-elle pas faire face aux enjeux internationaux ? La position franco-française est à l'évidence difficilement tenable mais à contrario, l'harmonisation du travail, fut-elle européenne avec un périmètre du statut légal et du coût, est-elle une solution ?

Ces quelques propos permettent de renforcer l'idée que tous les économistes, qui ont essayé de modéliser l'économie, n'ont eu raison qu'un temps, et qu'à chaque thèse s'est bien vite présentée une antithèse.

L'évolution des techniques, les technologies, la communication, la célérité de l'information ou les algorithmes financiers, ne laissent plus aujourd'hui le temps aux politiques de mettre en place des mesures de réaction au niveau mondial lorsqu'une crise que l'on pensait jugulée refait surface de manière inattendue et repose la question du travail, de l'économie et du rôle de l'homme.

Alors, et puisqu'il nous faut réfléchir et faire des propositions, pourquoi ne pas reprendre par exemple deux concepts.

Le premier avait été introduit par Alain Peyrefitte avec la notion de confiance lorsqu'il parlait du « tiers facteur » et affirmait sans ombrage que le Capital et le Travail étaient des facteurs secondaires dans le développement économique quand le troisième facteur était, lui, l'immatériel et la dimension sociale. Le modèle « win-win », tant apprécié et mis à toutes les sauces n'est qu'un prolongement de cette confiance que nous devons restaurer dans nos entreprises, auprès des personnes qui travaillent et d'une manière plus large auprès de tous les citoyens du monde.

Pour générer de la confiance, il faut de la stabilité à moyen et long terme. Au-delà de toute considération politique, cela suppose un allègement pérenne des contraintes pour les entreprises, pour les salariés et le

citoyen, tant sur le plan fiscal que sur le plan social avec un engagement ferme de non modification des règles du jeu pour de longues périodes.

Le deuxième concept est lié à la création d'un nouveau modèle d'entreprise et d'un nouveau mode de travail, tous deux exemptés de toutes les anciennes contraintes législatives ou fiscales. L'utilisation des matrices stratégiques « Océan bleu » inventées par Chan Kim et Renée Mauborgne et qui sont enseignées à Harvard ou à HEC pour imaginer de nouveaux modèles économiques, permettraient probablement de créer ces nouveaux modèles en créant une rupture forte de valeurs et de repères.

Nous pourrions alors imaginer un nouveau modèle de travail, affranchi d'un passif légal et fiscal. Le travail vert ; l'abrogation du temps de travail ; la rémunération sur missions opérationnelles ; la garantie financière des entreprises par leurs salariés ; la relocalisation des créateurs de nouvelles technologies en franchise d'impôt sur 30 ans sont, par exemple, autant de pistes à explorer.

Pour sortir des sentiers battus, il faudra admettre la mise en œuvre de ces nouveaux modèles sans s'en indigner ou faire référence aux fameux « acquis ». Ce sont ces dynamiques de liberté d'agir, de créer et d'entreprendre qui permettront de rénover le concept même du travail et de la création de valeur et qui nous permettront de sortir de la crise de manière positive.

x X x

Dossier retraite : Ne pas se tromper de problème !

L'omerta sur les cotisations employeur du secteur public

Par Cécile Champlain

La retraite en France repose sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent les retraites des retraités d'aujourd'hui. Il s'oppose au principe de la capitalisation. Ce principe implique qu'il y ait suffisamment d'actifs ou bien que d'autres sources de financement compensent les écarts démographiques entre les différentes générations (notamment celle du baby-boom arrivant à l'âge de partir à la retraite). De plus, il est par nature solidaire, cette solidarité se faisant au sein d'une même génération mais aussi entre générations.

Plusieurs paramètres peuvent être modifiés lors d'une réforme. L'objet de cette tribune est de montrer la face cachée du dossier des retraites, là où se situe le principal fossé entre le secteur public et le secteur privé, un paramètre qui n'est pas connu mais qui explique les écarts entre les régimes : la différence de taux de cotisations employeurs entre la fonction publique, d'une part, et le secteur privé, d'autre part.

Remarque préliminaire

Les paramètres sur lesquels peuvent se faire une réforme des retraites sont en nombre restreints : allongement de la durée d'assurance, relèvement de l'âge de départ à la retraite revalorisation des retraites, augmentation des cotisations (salariés - fonctionnaires et/ou employeurs), affectation d'autres ressources que les cotisations (impôts ou taxes), modalités de calcul des droits et des conditions de départ en retraite (calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires contre les 25 meilleures années dans le privé anciennement les 10 meilleures).

Ajuster les paramètres de notre système de retraite n'aurait rien d'anormal si l'essentiel du poids des réformes n'était pas mis à la charge des salariés du secteur privé et ce, depuis la réforme Balladur de 1993.

La face cachée du dossier des retraites

Depuis 2008, des mesures prises tendent à faire converger les taux et les durées de cotisation des salariés du secteur privé ceux des fonctionnaires. L'atteinte de ces objectifs mettra encore plusieurs années alors même que les modes de calcul des retraites du public n'ont pas été touchés.

Pendant que l'attention était focalisée sur les mesures prises faisant tendre les taux de cotisation des fonctionnaires de 7,85% vers les 10,55% des salariés du privé, on masquait au grand public une injustice beaucoup plus importante.

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RETENUE POUR PENSION PRÉVUE
PAR LA LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES**

(en pourcentage)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
7,85	8,12	8,39	8,66	8,93	9,20	9,47	9,74	10,01	10,28	10,55

L'écart des taux de cotisation entre les fonctionnaires et les salariés du secteur privé est important, mais l'écart entre les taux de cotisation des employeurs est plus impressionnant encore et ce fait est passé sous silence.

Les faits

Pour le secteur privé :

Le taux de cotisation employeur du privé est de 15,70% (10% pour le régime de base de sécurité sociale plus 5,70% pour la tranche A ARRCO) auquel vient s'ajouter une éventuelle tranche B. Pour les non cadres, cette dernière est de 13,30%. Pour les cadres, elle est de 13,90%, éventuellement complétée par une tranche C de 20,30%.

Pour mémoire, le Plafond mensuel de Sécurité sociale au 1er juillet 2013 est de 3.086 euros.

Tranche A : dans la limite du plafond de la Sécurité sociale, de 0 à 3.086 euros par mois

Tranche B : de 1 à 4 fois le plafond de la Sécurité sociale, 3.086 euros à 12.344 euros/ mois

Tranche C : de 12.344 à 24.688 euros /mois

Le salaire mensuel médian en 2010 est de 1726 euros pour un salarié du secteur privé à temps plein (1458 euros en comptant les temps partiels), soit un taux de cotisation employeur de 15,70% pour ces salariés.

Pour la fonction publique :

Le taux de la contribution employeur à la charge de l'État prévue au 1° de l'article L.61 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour les fonctionnaires de l'État, les magistrats et les militaires est fixé à 62,14% pour les personnels civils et à 108,63% pour les militaires (décret n° 2010-53 du 14 janvier 2010).

Ces taux ne font que progresser comme en témoignent les décrets concernant les années suivantes (décret n°2011-2037 du 29 décembre 2011 et décret n° 2012-1507 du 27 décembre 2012) : 68,59% en 2012 passant à 74,28% en 2013 concernant les personnels civils, ces taux étant de 121,55% en 2012 puis 126,07% en 2013 pour les personnels militaires.

Par contre, le taux employeur pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers affiliés à la CNRACL est fixé à 27,3% depuis 2005. Ces taux dépassent les 50% en 2012 pour les régimes spéciaux (SNCF 63%, RATP 57%,...).

Pour davantage de détails, un rapport de l'assemblée nationale, non médiatisé, paraît chaque année, faisant le point sur les pensions. Il est disponible sur internet à l'adresse suivante

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2013/b0251-tiii-a39.pdf>

TAUX DE COTISATION EMPLOYEUR (2006-2013)

(en pourcentage)

Année	Taux de cotisation employeur de l'État			Taux de cotisations des employeurs autres que l'État		
	Pension de retraite - civils	Pensions militaires	Allocation temporaire d'invalidité - civils	Pension de retraite - civils	Pensions militaires	Allocation temporaire d'invalidité - civils
2006	49,90	100,00	0,30	33,00		0,30
2007	50,74	101,05	0,31	39,50*		0,31
2008	55,71	103,50	0,31	50,00		0,31
2009	58,47**	108,39	0,32	60,14		0,32
2010	62,14	108,63	0,33	62,14		0,33
2011	65,39	114,14	0,33	65,39		0,33
2012	68,59	121,55	0,33	68,59		0,33
2013	74,28	126,07	0,32	74,28		0,32

Source : SRE

* à compter du 13 mars 2007

** en moyenne annuelle

Pour quelle raison, ces taux augmentent-ils ?

Nous reproduisons ici un extrait de la réponse ministérielle publiée au JO le 08/03/2011 page 2243 :

« Ainsi pour le même taux de retenue pour pension à la charge des fonctionnaires et pour les mêmes garanties, le taux de cotisation de l'État employeur a atteint 62,14 % en 2010 (65,39 % pour 2011 selon le décret n° 2011-11 du 4 janvier 2011 qui a abrogé le décret n° 2010-53) pour ses fonctionnaires civils, à comparer avec le taux de cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 27,3 %, inchangé depuis le 1er janvier 2005. Le régime des fonctionnaires de l'État, parvenu à maturité, est confronté à des flux de départs en retraite très importants, qui représentent une charge supplémentaire considérable, de l'ordre de plus de 2 Mdeur/an. Il s'ensuit que le taux de cotisation employeur qui équilibre le compte d'affectation spéciale « Pensions » chargé de financer les pensions des fonctionnaires de l'État doit progresser sensiblement, d'année en année, pour faire face à cette hausse importante et permettre l'équilibre du régime. Cette obligation d'équilibre découle de l'article 21 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances qui impose que le compte d'affectation spéciale des pensions ne soit jamais en situation de découvert. »

Les conséquences

La véritable iniquité réside dans cet écart entre 15,70% (minimum) de cotisation employeur dans le privé et aujourd'hui 74 % pour les fonctionnaires d'État.

La vraie réforme des retraites devrait commencer par cela. Étonnamment, aucune voix ne s'élève pour dénoncer cet état de fait ni de la part de l'opposition actuelle (qui avait passé ce point sous silence lors des dernières réformes), ni de la part du présent gouvernement (qui sacrifie les salariés du privé au profit des fonctionnaires, base de son électorat) et de celle du patronat qui ne parle que des cotisations des employeurs privés (or les prélèvements sur les entreprises financent une partie des cotisations de l'État employeur). Cet état de fait provient probablement de l'origine de nos politiques et parlementaires (essentiellement des fonctionnaires), des experts appelés à réfléchir sur une éventuelle réforme (issus des mêmes corps), jusqu'aux appareils syndicaux largement pourvus par des fonctionnaires.

L'omerta sur les cotisations employeur public permet de ne pas mettre ce paramètre dans le débat public, ni au moment d'une réforme sur les retraites, ni lors des débats sur les lois de finances annuels puisque l'équilibre se fait automatiquement (de par la loi). La presse étant muette sur ce point, les citoyens restent dans l'ignorance.

Les salariés du secteur privé subissent ainsi une double peine : leur régime de retraite est de moins en moins favorable, mais, dans le même temps, ils cotisent chaque année davantage au travers d'impôts et taxes afin que les fonctionnaires conservent leurs propres régimes, sans que les systèmes ne convergent sur les paramètres essentiels (taux employeur, calcul de la retraite). Ceci est d'autant plus choquant que les salariés du privé subissent des difficultés pour entrer dans le monde du travail, au cours de la carrière (les accidents de parcours sont devenus courant) et le chômage des seniors, vrai fléau français.

Ces cotisations employeur public (plus de trois fois supérieures à ceux du secteur privé, répétons-le) servent à financer les avantages dont bénéficient les régimes des fonctionnaires et les régimes spéciaux : calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires contre les 25 meilleures années dans le privé (anciennement les 10 meilleures).

Pour des raisons d'équité entre les Français, les taux employeur devraient, eux aussi, converger, de préférence en diminuant les taux de cotisation de l'État employeur ou, dans un premier temps, en les stabilisant. Ceci permettrait de dégager des marges de manœuvre financière pour relancer l'économie de la France dans l'esprit d'un pacte républicain retrouvé.

Éthique et Finance, ou la Démocratie en danger.

*Forum animé par Michel Dixmier
Christian Huglo et Corinne Lepage*

Introduction.

La nouvelle religion de l'argent, poussée à l'hystérie, fait de ce sujet un immense sujet que je n'ai ni la prétention ni la capacité à traiter, mais que je peux survoler avec vous, en retenant quelques points que je développerai par la suite.

Ce survol, je le traite en procureur, avec une vision partisane, que je fais mienne. Et pour vous faire entrer tout de suite dans le sujet, j'ai conçu une petite introduction dans laquelle j'ai essayé de relever les « apparentements les plus fréquents » que cet oxymore « éthique/finance » génère. Il s'agit tout simplement des sujets repris le plus fréquemment dans les medias, ils sont accablants. Je les ai rangés dans cinq tiroirs :

- . Finance et Pouvoir Politique.
- . Finance et Pouvoir Judiciaire.
- . Finance et Banque.
- . Finance et Économie, hors banques,
- . Finance et Personne privée.

Les sujets traités ne concernent jamais les trains qui arrivent à l'heure. La vertu fait rarement vendre. Sont donc privilégiés systématiquement les sujets en mal d'éthique, même si ce qui marche bien aujourd'hui mérite toujours d'évoluer.

Le constat est sévère alors que j'ai la certitude qu'il ne représente que la partie visible de l'iceberg. La crise de 2007 a failli être fatale à l'ordre économique mondial. La Finance s'est fait peur, pour de vrai. Elle a découvert, stupéfaite, qu'elle ne maîtrisait plus rien, tellement elle s'était aventurée, technologies aidant, dans des mondes qui la dépassaient. Alors on a assisté à ce spectacle extraordinaire du « Tout Marché » appelant à l'aide la puissance publique. Laquelle s'est précipitée, tous micros dehors, pour promettre à l'unisson « du plus jamais ça ! ». Peut-être l'a-t-elle cru elle-même, ivre du pouvoir qu'elle reprenait un instant, mais un instant seulement, sur le Pouvoir Économique.

Nous sommes en 2014, les G20, G8 et autres se sont succédé. Ils ont pris des résolutions concernant les marchés financiers, en préparent d'autres...dont la mise en œuvre, pour l'essentiel, ne cesse d'être reportée, naturellement pour des raisons toujours bonnes.

Alors bien sûr un toilettage a été fait, principalement aux États-Unis, où l'on ne joue pas sans risque contre la règle. C'est le paradoxe incompréhensible de ce grand pays libéral, capable de tous les excès, mais capable aussi quand il régule de faire respecter la loi au prix fort.

Mais pour l'essentiel, ce qui a fait la crise de 2007 demeure quasi inchangé en 2014, sauf peut-être l'attention que les grands médias y apportent désormais.

Les dettes continuent d'enfler, la spéculation de prospérer, les mauvaises manières de se multiplier... On parle, on négocie des solutions sans cesse remises à demain.

Jusqu'à quand ?

Quelques signes sembleraient indiquer que le « Tout Marché » est dépassé. D'ailleurs on ne parle plus d'ultra-libéralisme mais de libéralisme à la sauce social-démocrate, aux contours larges, et à la géométrie variable.

Ce monde découvre que l'aggravation des inégalités serait dangereuse pour l'économie mondiale... Elle doit cesser. Des prix Nobel montent aux créneaux, Joseph Stiglitz notamment qui n'avait pas attendu la crise pour le dire, les nouveaux milliardaires des nouvelles technologies aussi. Ils se sont exprimés haut et fort à Davos sur le sujet.

L'idée de « gouvernance mondiale » ressurgit à son tour, comme à chaque fois que les marchés dérapent. Si l'idée n'est pas nouvelle, elle progresse à petits pas ? Nous y reviendrons.

En attendant les petits « accommodements entre amis » continuent. L'Europe se cherche une régulation bancaire un peu plus sécurisée que les projets sortis à la hâte par les pays qui n'en veulent pas, France et Allemagne par exemple.

Ce qui est plus alertant, parce que symbolique, concerne la Taxe sur les Transactions Financières dite Taxe Tobin inventée en...1972, et reprise par François Hollande en 2012, avec un début de mise en œuvre en Europe, timide certes, très timide.

Ce qui suit n'a pas valeur scientifique, je ne suis ni un économiste professionnel, ni un monétariste, ni le porte-parole d'une institution quelconque. Je suis issu de l'économie réelle, vous savez cette économie dont on va redécouvrir, je n'espère pas trop tard, qu'elle est la seule à produire de la vraie valeur ajoutée. Je réagis en témoin de mon temps, en homme libre qui veut croire que le monde pourrait aller mieux, si l'on renonçait juste un peu à nos égoïsmes particuliers et nationaux, et si l'on acceptait que les évolutions considérables que nous vivons soient prises en compte avec équité au bénéfice mieux partagé de la communauté des hommes, sans rejet ni exclusion...

Et je réagis, parce que le Monde ne va plus supporter longtemps ces errements.

Éthique et Finance : Les apparentements les plus fréquents.

Les apparentements liés au couple « éthique et finance » que j'ai retenus sont ceux que l'on voit le plus souvent cités et traités dans l'édition, dans la presse française et internationale, papier ou numérique, toutes opinions confondues, et dans tous les autres supports de la communication...

Ainsi le couple « Finance/Pouvoir Politique » pose-t-il de façon récurrente les questions :

- . crise, sortie de crise, fond du tunnel (si cher à Raymond Barre)?
- . réglementation et déréglementation en tous genres, banque, droit du travail : faiblesse et yoyo du législatif,
- . aggravation endémique de la dette publique, état, collectivités,
- . l'euro : la perte de souveraineté, l'euro trop fort, l'euro à deux vitesses (Nord/Sud),
- . rôle de la BPE,
- . L'inarrêtable explosion des liquidités, notamment américaine,
- . puissance de la pensée unique libérale : recherche économique publique dévoyée, médias aux ordres, experts de service,
- . relation avec les grandes institutions financières (Banque Mondiale, FMI, BPE, etc),
- . transparence « sous contrôle » : patrimoine déclaré des élus et hauts responsables politiques, frais de représentation, cagnottes et retraites, fonds secrets,
- . corruption endémique,
- . multiplication et puissance des lobbies,
- . déficit des contrôles, en France : AMF, Cour de Comptes, Concurrence...
- . enrichissement personnel,
- . conflits d'intérêt,
- . pantouflage,
- . justice aux ordres, nominations des magistrats,
- . porosité des grands corps d'État avec le privé,
- . subventions détournées, budgets doublons,
- . comités Théodule,
- . et naturellement le « millefeuille » organisationnel politique français qui complique tout.

Le couple « Finance/Pouvoir Judiciaire » :

- . retard historique du Droit et de ses Institutions (exemples : Tribunaux de Commerce, administrateurs judiciaires, monopole des huissiers par exemple, etc.)
- . moyens et budgets limités de l'État,
- . faiblesse du Pôle Financier,
- . insuffisance des formations,
- . lenteurs des procédures,
- . dépendance de la Justice,
- . iniquité ressentie,
- . limites hexagonales, déficit d'accords internationaux, notamment fiscaux.

Le couple « Finance/Banque » :

- . orientations libérales des grandes Institutions Financières Internationales, Europe comprise, agences de Notation,
- . bulles financières,
- . vraie fausse réglementation et...déréglementation, le secret bancaire à géométrie variable,
- . régulation des banques, en France, en Europe, aux USA,
- . absence de fonds propres suffisants,
- . filiales off-shore dans pays non autorisés,
- . mélanges des genres et des métiers, banque dépôt/affaires, banque/promotion immobilière, banque d'industriel, banque/assurance, banque/drugstore (téléphone, alarme, produits de consommation...)
- . spéculation casino et faiblesse des contrôles internes,
- . robotisation des outils de spéculations,
- . sociétés de trading à haute fréquence (THF),
- . fonds et titrisation à risques.
- . rémunérations des traders et dirigeants,
- . fraudes récurrentes : euribor et autres,
- . blanchiment d'argent sale
- . amendes record,
- . comptes en déshérence,
- . timidité du Droit en matière de délit économique

Le couple « Finance/Économie », hors banques :

- . mondialisation financière et ses conséquences : domination de l'économie sur le politique, ses chantres : économistes, experts auto-proclamés à certitudes variables, confiscation de la parole,
- . paupérisation des classes moyennes, chômage, précarité, stages au long cours
- . bulle internet, bulle immobilière,
- . filiales off-shore,
- . optimisation fiscale,
- . multiplication des cabinets d'avocats-audit,
- . faiblesse et représentativité des syndicats, professionnels, salariés, patronaux,
- . porosité des grands corps de l'État avec le privé,
- . accès inégal aux marchés publics,
- . fraudes et abus : abus de biens sociaux, concurrence déloyale, ententes, subventions détournées, TVA, Crédit Impôt Recherche, etc.,
- . dividendes versus investissements,
- . iniquité et faiblesse du droit.
- . acteurs douteux de la vie économique, collecteurs et distributeurs de fonds: l'industrie détournée de la formation, la multiplicité et incompétences des caisses de retraites, le contrôle du charity business, comités et associations Théodule ...
- . cartels et positions monopolistiques : défense, santé, services...

« Le couple Finance/personne privée » :

- . l'argent-roi,
- . explosion des milliardaires,
- . explosion des inégalités,
- . évasion fiscale,
- . fraudes,
- . irresponsabilité sociale,
- . cupidité et marchandisation sans limites,
- . iniquité historique du Droit : « selon que tu seras puissant ou misérable... »

Cette liste à la Prévert montre, s'il en est besoin, quelques-unes des difficultés à surmonter pour trouver un niveau d'éthique plus en conformité avec la demande un peu désespérée des opinions publiques de toutes tendances, sans oublier les bataillons de professionnels de la finance qui ne s'y retrouvent pas davantage...

Éthique et Finance : Fragile démocratie.

Éthique et Finance sont un oxymore, je l'ai dit, qui est né avec la monnaie, s'est développé avec l'économie industrielle, et surdéveloppé avec l'économie libérale et financière.

Le « Tout Marché », cher aux économistes libéraux, nous a mille fois démontré l'inutilité d'une régulation quelconque, parce que le « Tout Marché » devait s'autoréguler naturellement, malgré le décrochage du dollar sur l'or et l'inondation de liquidités qui s'en est suivi aux États-Unis (Nixon 1972). Ce qui a financé allègrement et à crédit la croissance américaine pendant ces quarante dernières années. Et continue presque sur la même lancée, malgré la crise de 2007 qui a failli mettre à mal définitivement l'économie mondiale.

Je dis « presque » parce que les Américains ont fait quelques efforts pour mettre un minimum d'ordre dans la machine, ce que les Européens et les Français n'ont pas réussi encore à faire sérieusement, malgré les « Plus jamais ça ! » que nous avons tous en mémoire.

Et c'est ce même « Tout Marché » qui se précipite dans les bras accueillants des États quand la catastrophe arrive, pour l'oublier très vite dès qu'un pâle soleil revient avec l'argent des contribuables, rançonnés, ruinés, endettés ou remboursés à peu de frais...

Le cynisme de la Finance ne date pas d'aujourd'hui. Il est culturel et en plus de bon ton. Il s'est même approprié une ville, la City, qui a ses propres règles et un représentant permanent au Parlement. On ne touche pas à la City ! Travailleurs et conservateurs en sont d'accord, et Tony Blair donne un étonnant exemple de la schizophrénie qu'elle peut produire !

Nous sommes donc arrivés dans une Nouvelle Belle Époque, la mondialisation financière, qui ne nous leurrera pas constituée vraisemblablement la plus grande menace pour la Démocratie.

Jamais aussi peu d'hommes n'ont possédé autant de pouvoir financier et de pouvoir politique, le premier prenant l'ascendant sur le second. C'est un constat largement partagé.

Entre « La politique ne se fait pas à la Corbeille » de de Gaulle et la sortie mémorable du jeune président fondateur de Facebook: « La vie privée n'a plus de sens ! », il ne s'est guère écoulé que quelques dizaines d'années...

Quand on sait que cette société est déjà entrée dans le Club des 100 premières capitalisations boursières du Monde, on peut peut-être commencer à s'inquiéter. D'autant que ce Club totalise à lui seul l'équivalent du PIB des pays de la Communauté Européenne. À la différence près que la capitalisation des membres du Club croît à la vitesse de la lumière quand le PIB de la CE reste calé en première ! Et détail aggravant : 43 entreprises sur les 100 sont étatsuniennes !

Mais la démocratie, cette fragile idée toujours menacée, n'en est pas à sa première agression.

Déjà en 1961 aux États-Unis pointait un autre pouvoir issu de la même théorie libérale, pouvoir dénoncé par le Président Eisenhower dans son discours d'adieu à la Nation Américaine.

Je cite : « *Dans les conseils du gouvernement nous devons prendre garde à l'acquisition d'une influence illégitime par le Complexe Militaro-industriel. Le risque d'un développement désastreux d'un pouvoir usurpé existe et persistera.* »

Ce concept de « complexe militaro-industriel » faisait sa première sortie officielle.

Ces mots très durs et prophétiques ont été prononcés par un militaire, faut-t-il le rappeler, dont on sait le rôle qu'il a joué dans la victoire sur le nazisme. Il n'aurait certainement pas apprécié « les armes de destruction massive » que l'on cherche toujours en Irak, et encore moins les 47% des dépenses militaires américaines privatisées en 2012.

Remplacer « complexe militaro-industriel » par « mondialisation financière » est sans doute une anticipation, et il serait bien qu'elle le reste. C'est la responsabilité des hommes libres auxquels il appartient de garder l'œil et l'esprit ouverts.

Pour une mondialisation émancipatrice.

La mondialisation tout court de la Planète Terre est irrémédiable. C'est la condition première, à moins qu'elle ne soit unique, de sa survie. Mais le village planétaire n'a pas encore trouvé ses mécanismes d'équilibre. Les Organisations Internationales créées pour la plupart en réponse au choc de la Guerre, et en particulier de la Seconde, constituent déjà une première étape. Des Institutions financières ont suivi, commentées diversement pour leur dépendance aux marchés : FMI et Banque Mondiale. Les Marchés souhaitent aussi une concurrence plus équitable, plus transparente. Même la Guerre a des règles internationales, de plus en plus respectées mais encore mal imposées.

La création de toutes ces organisations internationales, à vocation politique, a toujours rencontré des résistances extraordinaires et suscité des commentaires assassins. Même chez des hommes d'État reconnus pour leur vision de l'avenir. Souvenons-nous de de Gaulle qualifiant l'ONU de « machin » !

Force est de constater que la mondialisation financière a connu moins de problèmes et moins de résistance, surtout depuis l'effondrement du bloc soviétique et le recul des risques de conflits mondiaux. La Chine à son

tour a fait sa révolution libérale sous couvert d'une idéologie qui a perdu son sens. Quand le danger diminue, la notion d'État recule puisque son premier devoir régalien - la défense, perd de son objet.

Les mots « Gouvernance Mondiale » ont été et sont prononcés aujourd'hui par des hommes de talents et de vertu de tous pays, qui appartiennent à tous les univers, politique, scientifique, philosophique, religieux, et économique. Le moins qu'on puisse en dire est que nous allons plutôt mal dans ce sens. Il y a donc urgence à opposer à la mondialisation financière une autre forme de mondialisation, politique celle-là, basée sur les droits de l'homme, une meilleure distribution des richesses, le respect des ressources naturelles et de l'environnement, le développement durable, une consommation réfléchie et la prééminence de la connaissance sur la croyance... Une mondialisation émancipatrice en quelque sorte. J'aimerais y croire....

Nous n'en sommes pas pour autant dans le rêve du « tout égalitaire » cher aux Lumières.

Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France et président de La République des Idées préfère à ce mot « égalité » le mot de « solidarité », plus accessible à ses yeux.

Dans son Essai paru en mars 2013, « La société des Égaux », Pierre Rosanvallon écrit, je le cite : « *Depuis les années 80, les plus riches n'ont cessé d'accroître leur part des revenus et des patrimoines, véritable contre-révolution inversant la précédente tendance séculaire à la réduction des écarts de richesse.*

Les facteurs économiques et sociaux qui ont engendré cette situation sont bien connus. Mais la panne de l'idée d'égalité a aussi joué un rôle majeur en conduisant à délégitimer l'impôt et les actions de redistribution, en produisant du même coup une forme de résignation et d'impuissance face aux inégalités. Il n'y a donc rien de plus urgent que de refonder l'idée d'égalité pour sortir des impasses du temps présent, pour reconstruire une société à la solidarité plus active. »

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, s'est aussi exprimé sur le sujet en signant un ouvrage en 2012, dont on parle beaucoup : « Le Prix de l'Inégalité ».

Je vous livre sa courte préface :

« J'entends expliquer dans ce livre pourquoi notre système économique ne fonctionne plus pour la grande majorité de la population ; pourquoi l'inégalité s'aggrave à ce point-du jamais vu depuis les années 30, et quelles en sont les véritables conséquences. Mon fil conducteur est clair : l'inégalité a un prix, elle est la cause et la conséquence de la faillite du système politique et elle alimente dans notre système économique, une instabilité et une inefficacité qui l'aggravent à leur tour. C'est ce cercle vicieux qui nous plonge dans l'abîme.

Mais ce n'est pas tout : puisqu'il est flagrant que notre système économique ne peut rien pour la plupart des citoyens et que nos gouvernements sont sous la coupe d'intérêts privés, la confiance dans la démocratie va s'éroder. Et puisque nous comprenons peu à peu que nombre de nos pays ne sont plus ceux de l'égalité des chances, c'est sans doute notre sentiment de la justice qui est menacé. »

Joseph Stiglitz continue de faire la promotion de son livre en axant habilement son discours sur le mot devenu magique sur toutes les lèvres : la *croissance*, puisqu'il le présente désormais sous cet angle : *les inégalités freinent la croissance !* Thème repris jusqu'au FMI qui place l'aggravation des inégalités au deuxième rang des risques les plus graves pour la stabilité sociale et pour la sécurité de la planète... Ce thème a fait débat au dernier Forum de Davos, thème que quelques nouveaux milliardaires issus pour la plupart des nouvelles technologies se sont approprié avec volupté. Retenons que le thème est mode...C'est peut-être une bonne nouvelle !

Mais il y a du travail et nous partons de loin.

L'ONG Oxfam a saisi l'opportunité de Davos pour publier un rapport intitulé « En finir avec les inégalités extrêmes ».

Selon ce document « *le degré d'inégalité économique a dépassé ce qui était nécessaire pour le progrès et la croissance (sic). La concentration extrême des richesses menace de priver des centaines de millions de personnes des fruits de leur talent et de leur travail. La fortune du 1% de l'humanité la plus riche s'élève à 110 000 milliards de dollars (81 126 M€), c'est-à-dire autant que celle possédée par les 99% restants. 7 personnes sur 10 vivent dans un pays où l'inégalité économique a augmenté au cours de ces 30 dernières années. Ces données ébranlent la cohésion sociale et les fondements de la démocratie.* »

L'ONG appelle les participants au Forum de Davos à « *s'engager à encourager les États à financer une couverture universelle en matière de santé, d'éducation et de protection sociale, ou encore à défendre un salaire minimum vital dans toutes les sociétés qu'ils contrôlent.* »

Mais revenons aux chiffres : 200 millions de chômeurs dont 75 millions de jeunes. L'emploi n'est pas au rendez-vous de la reprise économique célébrée à Davos. C'est Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE qui le dit. Et Michael Spence, prix Nobel d'économie d'ajouter *qu'après chaque récession dans les pays développés, le rythme des créations d'emplois s'éloigne un peu plus du taux de croissance de l'économie.* Davos a fourni aussi l'occasion au Pape François d'appeler « *à des décisions visant à mieux distribuer les richesses et à créer des emplois* ».

Après le Pape, le président de Coca Cola, seule organisation humaine présente dans plus de 200 pays (l'ONU en compte 192) craint carrément l'explosion : « *La mosaïque sociale va éclater si rien n'est fait pour les jeunes sans emploi.* » Leur discours est étonnamment proche !

Serions-nous à la veille d'une prise de conscience ? Réjouissons-nous, même si le traitement des inégalités passe du plan moral au plan économique, vraisemblablement plus sûr !

L'utopie obligatoire : la gouvernance mondiale.

Le 24 janvier 2014, Michel Rocard co-président du Collegium International Éthique, Politique et Scientifique, faisait une déclaration qui mérite d'être rapportée sur la Gouvernance Mondiale, sujet qu'il

aborde régulièrement, avec la sagesse et la clarté d'expression et d'élocution qui lui sont venues depuis qu'il n'est plus aux affaires !

« Il n'y a ni novation ni découverte à proclamer que le monde va mal. Et quiconque a souci de contribuer à l'amélioration de la gouvernance mondiale a du travail depuis des décennies et risque d'en avoir pour longtemps encore.

L'Appel présenté par le Collegium n'est donc guère nouveau. Il voudrait se présenter par rapport à tous ceux qui l'ont précédé, comme répondant à une urgence aggravée. En effet, dans ses 13 premières années, le XXI^e siècle a vu échouer la totalité des négociations mondiales qui s'y sont déroulées. C'est vrai du climat, de la Paix au Moyen Orient, du désarmement nucléaire, de *la stabilisation de la finance mondiale*, du cycle de négociations commerciales de Doha, ou encore de la création d'aires marines protégées dans l'Océan Arctique. La série est bien noire et le rythme des échecs s'accroît.

Or la multicrise qui frappe le monde est loin d'être traitée. Dans de multiples domaines, elle s'aggrave. D'où la raison de l'appel inquiet que le Collegium a présenté aux Autorités du Monde, et en particulier au secrétaire général des Nations Unies et au président Hollande (ce Collegium se tenait à Paris).

Je voudrai me permettre d'ajouter un commentaire personnel à cette démarche, ajoute Michel Rocard. Qu'ils soient de statut politique ou universitaire, fonctionnaire ou libéral, civil ou militaire, bénévole ou professionnel, les tacherons de la gouvernance mondiale commencent à connaître une certaine lassitude. Après chaque échec, nous reprenons la tâche en essayant encore d'améliorer la nature et la qualité des propositions soumises aux autorités publiques et mondiales.

Mais que ne faisons-nous d'autre que de perfectionner la pertinence des suggestions avancées ; dans l'espoir de rendre plus légitime l'ensemble des solutions proposées, de rendre donc plus couteux et par là plus improbable le recours au veto, qui brise tellement d'élan aux Nations Unies.

Dans ce processus interminable, tous les porte-plume des conseils en gouvernance mondiale ont tous respecté un même tabou : ils n'ont pas osé dire que la tâche est vaine, du moins aussi longtemps que l'inconditionnel respect de toute souveraineté nationale sera la loi ultime de l'ordre international.

L'Histoire montre que la naissance de toute civilisation est conditionnée par l'émergence de règles. Mais la règle, le droit et du coup l'organisation sociale concernée prennent leur essor lorsque le groupe humain intéressé découvre et accepte, pour des raisons de sécurité comme de régulation de la vie collective, qu'il a aussi besoin de règles interdictrices, donc contraignantes. Il n'est pas de collectivité qui puisse vivre si certains comportements n'y sont pas interdits.

Tel est l'état du monde aujourd'hui. Il est de plus en plus évident que la pérennité de la vie sur la Terre appelle quelques interdictions formelles et générales, dans les domaines des armes de destruction massive, de la pollution, de l'émission de gaz à effet de serre et de *la spéculation financière*...

Faut-il continger le droit de veto, en nombre dans le temps, ou l'interdire sur certains sujets majeurs ?

Faut-il donner à l'Assemblée Générale des Nations Unies la responsabilité de définir les rares sujets sur lesquels le consensus ne sera pas recherché, et le vote à la majorité, fût-il qualifié, déclaré insuffisant ?

Faut-il élargir les compétences de la Cour Internationale de La Haye ?

Faut-il ? Les pistes sont innombrables.

Aucun État n'en voudra...Du moins au début. Depuis 30 ans, deux décisions internationales contraignantes ont pu être prises sous une pression très forte de l'opinion publique internationale, et malgré l'évidente réticence de la quasi-totalité des États : la convention interdisant l'usage des mines terrestres en 99, et la création de la Cour Internationale Pénale de Justice en 2002, que ni la Russie ni les États-Unis n'ont ratifiée par ailleurs. Même si elle est étroite, la voie est donc ouverte. La Charte des Nations Unies ne commence pas par les mots « Nous les États » mais par « Nous les peuples ». La souveraineté nationale étant devenu un droit de paralyser, le temps est venu que les peuples entreprennent de mettre fin à cette paralysie. »

Michel Rocard parle d'or, il a encore 20 ans ! Et des peuples se réveillent, signe des temps, et les citoyens communiquent sur les réseaux sociaux qui vont bousculer très vite et très violemment les ordres établis si les règles ne bougent pas. L'actualité le confirme...

L'Europe, la vieille Europe, dans sa désunion donne un signal contraire. L'examen rapide des opinions publiques à la veille des élections européennes, montre que le pari va être difficile. La gouvernance mondiale, immédiatement traduite en perte de souveraineté, reste un sujet en devenir pour quelque temps encore. On ne peut que le déplorer, parce qu'il n'y a pas d'autre solution au déclin inexorable de l'Europe, encore première puissance économique du Monde, en dehors d'une construction politique, sociale et économique européenne, digne de l'histoire des pays qui la composent.

Quitte à commencer avec un noyau dur.

Ce long préambule sur la mondialisation financière, sur le traitement des inégalités et sur la gouvernance mondiale peuvent peut-être surprendre. Mais comment donner à la Finance dans toutes ses activités, une toute petite chance de retrouver des règles et une régulation éthiques et un embryon de code humaniste, quand on oppose toujours que l'éthique ne peut être nationale qu'à la condition d'être internationale, autrement dit mondiale comme le capitalisme libéral. Quand l'un est possible, l'autre ne l'est pas.

Revenons en France !

Et commençons par balayer devant notre porte, nous Français. Surtout quand un candidat à la présidentielle et élu a déclaré la guerre au seul ennemi qu'il connaisse : la Finance !

Paul Krugman, professeur et économiste américain Prix Nobel bien connu, a réagi à la dernière conférence de presse du président français avec des mots étonnants, puisqu'il parle dans les colonnes du New York Times, je cite, du «*scandale Hollande d'adhésion à la théorie libérale !* »

Il s'appuie pour le démontrer sur les propos du président :

« *L'offre crée sa propre demande* ». C'est François Hollande qui a prononcé ces mots empruntés à l'économiste français J.B Say, et considérés comme un des postulats fondamentaux du libéralisme, erreur depuis longtemps démystifiée et discréditée dans presque tous les cercles économiques.

Monsieur Krugman ne doit pas bien connaître l'histoire du Parti Socialiste Français. C'est Pierre Bérégovoy qui a instauré la dérégularisation des banques, et Lionel Jospin battu le record des privatisations. J'éviterai de parler de la douloureuse histoire de la décolonisation française souvent conduite par le PS.

Pour faire vite, il est souvent admis en France que la Droite mène régulièrement une politique de gauche, et que la Gauche mène une politique de droite ! La régulation des banques et la taxe sur les transactions financières (Moscovici vs Barnier) en sont la dernière démonstration !

Les historiens ont du travail, les humoristes aussi !

On peut quand même s'étonner de ce revirement présidentiel et chercher quelques explications. Les politiques n'ont pas tous une culture économique à la mesure des problèmes qui se présentent, et des enjeux économiques à court terme, surtout en temps de crise.

À chacun ses compétences.

La République a donc imaginé des structures capables de la guider dans ses choix.

Le Conseil d'Analyse Economique est rattaché au Premier Ministre et l'Education Nationale a ouvert des écoles d'économie partout en France.

Deux s'en détachent : la PSE comme disent les anglo-saxons ou l'Ecole d'Économie de Paris, et la TSE, l'école d'économie de Toulouse.

Elles s'en détachent pour une raison principale qui consiste à muscler leur budget avec l'apport de riches mécènes, pour la plupart entreprises du CAC 40. Elles se distinguent aussi par le fait que les titulaires de chaires senior bénéficient de salaires ou prébendes sans rapport avec les rémunérations des professeurs d'économie de l'éducation nationale. Le rapport est de 1 à 10 au moins. Il n'est donc pas peut-être complètement surprenant que les professeurs de la PSE et de la TSE développent des théories économiques de tendance plutôt libérales, voire pour certains ultralibérales (Pr Tirole, Pr Landier), que d'aucuns jugeront un peu dépassées. Et ces professeurs sont très présents aussi dans le Conseil d'Analyse Économique, et autres organismes d'État.

Détail iconoclaste : le rapport de la Cour des Comptes 2013 reproche à la PSE un manque de soutien privé ! Ils n'ont pas tenu l'objectif !

Que le lobby libéral cherche à pénétrer le monde de la recherche économique publique ne me dérange en rien. Que l'État fasse appel à des financements privés peut surprendre davantage. C'est encore un mélange des genres, spécialité décidément bien française, héritée des Grands Corps, encore eux.

L'indépendance du débat économique, son honnêteté, son pluralisme sont de la responsabilité de l'État. L'enseignement de l'économie dans le secondaire comme à l'université ne doit pas se sentir menacé comme il le prétend aujourd'hui, avec quelque raison.

Les imposteurs de l'économie.

Autre population à risque, les économistes des plateaux télé, omniprésents, formidables constructeurs de leur citadelle où le langage se doit d'être abscons. Cette caractéristique a pour avantage de pouvoir émettre des idées contradictoires sans avoir à se déjuger.

Laurent Mauduit de Médiapart, media maudit de tous les pouvoirs, les appellent dans un récent ouvrage « Les Imposteurs de l'Économie ». Un vrai régal, si ce n'est qu'il est dramatique !

J'en extrais quelques paragraphes...

«J'ai été frappé de constater, pendant la crise que les économistes les plus médiatisés ont été critiqués. Mais c'est aux États-Unis, pas en France. Nul vrai débat, ni réelle polémique ici, autre qu'underground.

De l'économiste Patrick Artus de Natixis : *la crise est finie !* Jusqu'à l'économiste de Normale Sup Daniel Cohen : *la bonne nouvelle, c'est que cela ne durera pas plus longtemps*, en passant par l'entremetteur du capitalisme parisien Alain Minc, écoutez bien : *la crise est grotesquement psychologique !* Fallait oser ! Anton Brender n'est pas mal aussi : *les paniques bancaires à l'ancienne ont disparu grâce au dispositif d'assurance des dépôts mis en place pour permettre de les éviter.* Il est bien le seul à le croire !

Ces inepties proférées par les économistes français les plus connus ne les ont pas condamnés à l'abstinence médiatique, même courte. Ils continuent, un peu moins seuls...

Et c'est encore le pays le plus libéral qui nous donne une leçon de démocratie et de courage.

Charles Ferguson en 2010 réalise un documentaire diffusé partout et intitulé « *Inside Job* ».

Il y dissèque la crise, démontre le rôle accablant de certains économistes parmi les plus célèbres, décrit la succession des dérégulations, analyse l'accumulation des produits toxiques, dénonce la complicité coupable des gendarmes du marché et l'in vraisemblable consanguinité entre les milieux de la Finance et la Maison Blanche. Il fait défiler tous les acteurs du drame, les uns après les autres : Larry Summers, Martin Feldman, Frederic Mishkin auteur du célèbre rapport sur la santé financière de l'Islande, quelques mois avant la faillite

du pays ! Mais avant lui un grand économiste français avait commis une étude tout aussi étonnante sur l'Islande, il s'appelle Richard Portes très connu à la PSE et directeur d'études à la prestigieuse Ehess.

Qui en a parlé en France ?

George Soros possède l'art de résumer court:

« Le corps des économistes a été le moteur de cette illusion ! »

Ce qui ne l'a pas empêché de continuer à faire son métier et d'encaisser en 2013 quatre milliards de dollars de rémunération sur les 25 milliards que se sont partagés les 25 gérants de « hedge funds » les mieux payés. C'est la plus forte concentration de richesses créée depuis la crise de 2008 ! La crise n'est donc pas mauvaise pour tout le monde !

Quelques économistes épinglés dans le film sont toujours conseillers à la Maison Blanche, preuve que la politique et l'économie ont un peu de mal à faire lit à part...

Revenons à Davos, puisqu'il s'y dit toujours plus de vérités qu'ailleurs. Sur la Finance et les marchés financiers en particulier, les déclarations méritent d'être rapportées.

Honneur à la banque la plus condamnée du monde, HSBC, dont le président Douglas Flint s'indigne : *« bien sûr que les marchés financiers sont devenus plus surs ! Ça serait malheureux si tous les efforts déployés depuis 6 ans n'avaient rien changé ! Mon conseil d'administration passe 80% de son temps à potasser (sic) les nouvelles règles : capitaux plus élevés, coussins de liquidités, régulateurs plus exigeants, transparence accrue, bonus reportés...Il avoue tout cet homme.*

Antony Jenkins, président de la Barclays, confirme prudemment, *« les banques avaient mal évalué le risque mais beaucoup a été fait depuis. »*

Paul Singer, fondateur d'un hedge fund à 22 milliards de dollars d'actifs s'insurge : *« Ici, les taux d'endettement sont dix fois plus élevés que dans les hedge funds ».* C'est de banques dont il parle ! Propos aggravés par Anar Admati, professeur à Stanford, qui vient de publier un livre sévère intitulé *« Les nouveaux habits des banquiers »*. Il déclare y voir beaucoup trop d'aveuglement sur les risques et beaucoup trop de politique dans la banque.

Il reste donc apparemment du chemin à parcourir.

Quelques pistes pour sortir de l'ornière.

Jean Michel Naulot, ancien banquier et membre de l'AMF, lance dans son livre récent *« Crise financière, pourquoi les gouvernements ne font rien »* un véritable cri d'alarme.

Il faut, dit-il, que les citoyens s'approprient le débat sur la finance et pressent leurs élus de passer enfin à l'action. Des solutions efficaces à la crise financière pourraient être mises en œuvre si les gouvernements n'étaient pas aussi sensibles aux pressions des puissances de l'argent.

Le quasi-immobilisme des dirigeants politiques fait peser la menace de nouvelles catastrophes. Car les principaux foyers de crise sont toujours actifs. La bulle spéculative continue de croître, les banques centrales inondent le monde de liquidités, et les gouvernements s'endettent chaque jour davantage. L'Amérique affiche une dette publique et privée vertigineuse. Quant à l'Europe qui a la chance d'avoir un modèle social fondé sur des valeurs de solidarité, elle est loin d'avoir trouvé une issue à la crise de la zone euro.

Raviver la volonté politique est une obligation citoyenne avant qu'il ne soit trop tard.

Le livre énonce un certain nombre de propositions, qui chacune mériterait d'être développée.

J'en dresse la liste :

. les institutions de régulation européennes doivent être vraiment supra nationales.

Jean Paul Jouyet non sans humour résume le problème : « il s'agit de remettre l'église au milieu du village ».

À bon entendeur...

. les produits dérivés au cœur de la spéculation.

En 2013, un peu moins de 10% des dérivés ont été traités de manière transparente sur les marchés organisés, et un peu plus de 90% sur des marchés dits de gré à gré (les fameux OTC).

Le G20 avait déjà critiqué cette situation en...2009 !

Rien ou presque, à par les mots, n'a été fait.

Warren Buffet qualifie les dérivés « *d'armes de destruction massive* ». Enfin des vraies. Georges Soros confirme en connaisseur.

Voilà un autre beau chantier ?

. Rendre plus transparents, plus sûrs et plus couteux les dérivés.

Le G20 a arrêté 6 réformes-clé en 2012. Elles ont pris un peu plus de 2 ans de retard, ce qui ne facilite pas la coordination avec l'Amérique. Il est urgent d'attendre !

. Les mystères de la finance de l'ombre (shadow Banking).

La Fed la situe à 15000 milliards de dollars et le Comité de Stabilité Financière à 23000 milliards aux États-Unis. 22000 milliards de dollars sont annoncés pour la zone euro, et 67000 milliards à l'échelle mondiale !

Il y a peut-être quelque chose à faire ?

Mais ce n'est sans doute pas si simple si l'on en croit David Wright, secrétaire général de l'OICV, organisme qui regroupe les régulateurs du marché financier dans le monde. Sa définition du problème ne manque pas d'humour non plus : « *demander à des régulateurs de superviser la finance de l'ombre, c'est leur demander de superviser des centrales nucléaires sans connaître leurs tuyauteries !* »

Jean Michel Naulot estime que la finance de l'ombre représente entre le quart et la moitié de la finance mondiale. Cette approximation étonnante pour un professionnel de cette qualité, est en soi très édifiante.

. Les hedge funds, propagateurs du risque systémique.

Ce fut le chantier prioritaire du G20 de Londres, qui annonçait, c'était plié, la fin probable de ces fonds. En 2013, ils sont revenus à 2000 milliards de dollars, mais leur effet de levier est beaucoup plus considérable que cette somme affichée.

Quelques grands, très grands noms de la finance se sont illustrés avec ces fonds qui les ont rendu milliardaires : John Paulson, ex-secrétaire au trésor, et Alan Greenspan 20 ans gouverneur de la Réserve Fédérale.

On ne les attendait pas là ! Il n'y a pas que des produits toxiques, il y a aussi des pantouflages toxiques, mais je ne parle pas de morale publique. Qui oserait ? Qui serait légitime ?

. La vente à découvert, miracle de la finance.

Il n'existe que dans la Finance et a abouti à un certain nombre de scandales financiers, surtout dus aux délits d'initiés.

Il a fallu attendre 2012 pour voir adoptées quelques règles, mais quelques règles seulement sur un marché qui mérite un encadrement sévère.

. La financiarisation des matières premières.

Elle a pour effet principal d'amplifier à la hausse comme à la baisse les variations de prix, hors toute raison économique autre que spéculative.

Les lobbies sont au travail pour empêcher, voire annuler toute tentative de régulation.

5 ans après les dysfonctionnements graves des marchés de matières premières, aucune règle nouvelle n'est en place, ni aux États-Unis ni en Europe ! Quand on en connaît les conséquences pour les pays producteurs, on ne peut que se révolter...mais contre qui ?

. Les paradis fiscaux pour longtemps paradis.

Le problème est naturellement politique et uniquement politique. Un seul chiffre : dans 4 pays d'Europe le système financier représente 7 à 10 fois le PIB. Cherchez l'erreur ! Il y a le Luxembourg bien sûr, dont l'ex-premier ministre brigue la présidence de la Communauté !

. Encadrer, voire interdire le trading haute fréquence.

Il a deux caractéristiques :

1/ il représente la moitié des transactions financières,

2/ il travaille à la nano seconde.

Et il est joueur.

Nous avons tous en mémoire le krach éclair qui s'est produit à Wall Street le 6 mai 2010. Il a failli faire tout exploser. Le Dow Jones a perdu 10% en 15 minutes pour remonter de 7% en 10 minutes. Tout cela à cause d'un ordre de 4,2 milliards de dollars inopportun !

L'absurde est dépassé.

Warren Buffet, toujours lui, vient d'annoncer qu'il ne fournirait plus d'informations aux THF.

Exemple à suivre.

. *Converger vers la réalité des comptes.*

C'est la base, et l'enjeu n'est que la stabilité financière mondiale...

Les IFRS progressent à leur vitesse, mais le nationalisme en la matière a la vie dure.

Il est donc urgent d'attendre.

. *Les agences de notation remises à leur vraie place : le conseil aux investisseurs.*

Elles se sont approprié un pouvoir exorbitant, avec des habitudes de travail un peu curieuses et des compétences largement surévaluées. Les grands professionnels de la finance disent qu'ils ont appris à s'accommoder avec elles. Mais les grands seulement. Les pauvres chefs d'entreprise cotée, surtout ceux de l'économie réelle, sont souvent désarmés devant leurs comportements.

Quelques règles sont prévues pour encadrer les agences. On les attend.

Suggestion de Jean Michel Naulot : « *on pourrait confier au moins la notation des pays au FMI qui dispose de vrais moyens d'analyse et de spécialistes compétents. Cela aurait peut-être permis d'éviter quelques catastrophes sociales d'ampleur nationale* ».

Quand on a identifié un problème, disaient nos professeurs, on l'a à moitié résolu !

Nos professeurs ont à l'évidence sous-estimé le niveau de cupidité que les Marchés Financiers affichent et entendent bien conserver, avec des lobbies présents partout et surpuissants, malgré les appels à la réforme de plus en plus nombreux venant de tous horizons. La reprise en main par les politiques reste la seule voie possible, sauf à ce que les peuples qui grondent en décident autrement. L'actualité nous montre que les accélérations de l'histoire peuvent être foudroyantes...C'est bien là le danger surtout quand le climat politique devient à ce point délétère un peu partout dans le monde, France comprise.

Deux premières grandes décisions à prendre.

En 2014, soit 6 années après la crise qui a failli tout emporter, l'Europe décide qu'il y a urgence à réguler le marché bancaire. Urgence parce que les élections européennes à venir risquent de modifier le profil du Parlement européen, et parce que le gouvernement de la Communauté Européenne est arrivé au bout de ses mandats, avec la désignation de nouveaux dirigeants, président et commissaires, objets de toutes les tractations actuelles entre les États membres.

Deux projets sont sur la table :

1/ la régulation bancaire, et

2/ la taxation des transactions financières, dit Taxe Tobin du nom de son promoteur en...1972 ! Une maquette existe adoptée par quelques pays. Elle a rapporté en 2013 :

600 millions €.

Le projet relancé en 2012 par François Hollande lors du Conseil Européen tablait sur...32 milliards € !

La régulation bancaire ?

Volonté politique ou affichage ?

Chaque pays y est allé de sa régulation, les États-Unis, la Grande Bretagne, l'Allemagne et la France pour ne citer que les principaux. Chacun défendant son modèle et protégeant ses intérêts.

L'Europe a décidé de s'en mêler, et Michel Barnier, Commissaire Européen aux marchés intérieurs et services financiers, a présenté le 29 janvier de cette année son projet de réforme structurelle des grandes banques européennes.

Ce texte qui ne pourra être examiné avant les élections européennes de mai, et dont l'examen se fera sous la prochaine mandature, vise à limiter le risque dans la sphère bancaire, six ans après la crise de 2008. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Il cible les 30 plus gros établissements bancaires de l'Union, dont la faillite déstabiliserait l'économie. C'est l'idée.

Deux mesures phares qualifient le projet :

1/ interdire aux banques dès 2017 de spéculer pour leur propre compte sur les produits financiers (actions, obligations, produits financiers complexes) et sur les matières premières.

2/ pouvoir imposer aux banques le cantonnement dans une filiale spécialisée et séparée, d'autres activités de marché jugées à haut risque. Ce pouvoir se transforme en obligation pour des volumes de transactions trop importants.

Le projet Barnier va plus loin que la quasi-totalité des réformes entreprises à ce jour en Europe, Royaume Uni excepté.

En votant leurs lois avant Bruxelles, Français et Allemands avaient espéré donner l'esprit de la réforme...Espoirs déçus si l'on en juge par les réactions violentes du couple franco-allemand.

« *Irresponsables* » commente le Gouverneur de la Banque de France Christian Noyer, habitué à manier des mots pesés au trébuchet et tenu statutairement au devoir de réserve.

« *Ces idées sont contraires aux intérêts de l'économie européenne, a fustigé le banquier central. J'espère beaucoup que la Commission ne le suivra pas et que ce projet restera enterré et qu'il n'aura aucune suite.* »

La réforme Barnier est plus sévère que la loi française votée en 2013, à l'instigation de Pierre Moscovici, ministre socialiste de l'économie.

Ou il apparait donc qu'un ministre socialiste d'un gouvernement socialiste serait moins interventionniste contre le capitalisme financier qu'un Commissaire français issu de la Droite française classique. Cette situation n'aura pas échappé aux observateurs de la vie politique et économique du pays, avec les commentaires et les interrogations que l'on devine...

Si l'on suit la proposition Barnier, les filiales des banques françaises dédiées aux marchés seront toujours moins compétitives dans la tenue de marché que les « *investment banks américaines*. Celles-là mêmes qui

ont amplifié la crise de 2008. Le risque d'affaiblir les banques françaises est d'autant plus réel que le Royaume Uni a obtenu, lui, une exemption pour ses propres établissements. Forts ces Anglais ! Mais faux rétorque la Commission Européenne. « Les banques françaises et britanniques seront également sujettes à la filialisation ». C'est donc la loi la plus exigeante qui s'imposera dans le pays où elle a été votée.

Le feuilleton continue, et la régulation attendra.

Le simple citoyen que je suis peut simplement s'étonner qu'un projet aussi important arrive à un moment aussi inopportun, juste avant les élections européennes, pour être géré ensuite par une nouvelle gouvernance, dont on peut imaginer qu'elle aura son mot à dire et sur le contenu du projet et sur son calendrier.

On aurait voulu encore retarder la régulation bancaire européenne qu'on ne s'y serait pas pris autrement ! La régulation est en marche...lentement !

La Taxation des Transactions Financières (TTF).

L'idée a été relancée en 2012 par François Hollande, avec un profil généreux.

La décision de principe prise par 11 gouvernements de la zone euro en janvier 2013 d'imposer une taxe de 1/1000^e sur les transactions financières, en fait ne porte que sur les devises. Nous sommes loin du compte, et chacun semblait en être conscient.

Aussi lors du Conseil des Ministres commun franco-allemand à l'Élysée du 19 février, la France et l'Allemagne devaient rendre publique leur position commune sur la TTF, qu'il fallait, je cite, relancer.

Aucune décision n'a été communiquée à l'issu du Conseil.

Entretemps, plusieurs pays de la zone euro se sont exprimés, rabotant chacun un peu plus l'assiette de la Taxe.

Avant le Conseil du 19 février, une lettre ouverte signée par 283 Associations, ONG et Syndicats de 17 pays européens, avait été envoyé à François Hollande, reprise par de nombreux médias.

Je pense qu'elle résume bien la situation.

« Nous vous écrivons pour vous faire faire de notre inquiétude concernant l'attitude de la France à propos du projet de taxe européenne sur les transactions financières (TTF).

Lors du Conseil Européen de juin 2012, la France par votre voix, a joué un rôle moteur pour le lancement d'une coopération renforcée avec 10 membres de l'Union pour la mise en place de cette taxe.

Une taxe à l'assiette large, en incluant les actions, les obligations et les produits dérivés, et en touchant les opérations les plus spéculatives, réduirait le volume de la spéculation financière, tout en dégagant des revenus importants, 34 milliards € selon la Commission. Ces sommes doivent, selon nous, contribuer à

protéger l'emploi et les services publics, ainsi qu'à tenir les engagements français et européens concernant la lutte mondiale contre la pauvreté, le sida et le réchauffement climatique.

Mais depuis des mois, les lobbies financiers ont lancé une offensive contre ce projet de TTF. Pour l'essentiel, le secteur oppose des arguments infondés, pour ne pas avoir à réparer les dégâts de la crise qu'il a provoquée, ni à verser une contribution au bien commun. Cette offensive n'a pour l'instant pas ébranlé la Commission Européenne ni le gouvernement allemand, mais votre ministre des finances Pierre Moscovici s'y est montré sensible, déclarant « excessif » le projet de la Commission. S'appuyant lui aussi sur les arguments des lobbies bancaires, le Gouverneur de la Banque de France, M. Noyer, a quant à lui indiqué que ce projet devait être « entièrement revu ».

Pourtant les obligations, et surtout l'ensemble des produits dérivés peuvent être utilisés à des fins de spéculation, et doivent être taxés.

Nous vous demandons de ne pas céder à la pression du secteur financier et d'annoncer la mise en place dès 2015 d'une TTF sur toutes les classes d'actifs, pour enrayer la spéculation et financer les enjeux de solidarité nationale, européenne et internationale.

Qu'advient-il de cette taxe que l'on disait acquise ?

Conclusion provisoire.

La crise est là bien sûr, mais explique-t-elle tout ? Chacun apportera sa réponse. Mais l'histoire a un sens, le progrès humain.

Bien grands mots en vérité que l'individualisme ambiant, le chacun pour soi, les valeurs à la casse, le déficit de citoyenneté et d'appartenance à la communauté humaine, l'argent-roi, rendent de plus en plus aléatoire.

Cela ne restera pas sans conséquence. Alors l'éthique dans tout cela ?

Sommaire du Tome 2

L'école et ses exigences

Éthique de l'École, Éthique à l'École par Martine Pretceille

Rassembler ce qui est éparé : vocation de l'établissement scolaire public Par Michel Payen

L'enseignement obligatoire à l'heure de l'Europe Par Pierre Maurel

Pour un système éducatif juste et efficace Par Catherine de la Robertie

Interrogations sociétales

Quand la jeunesse s'éveillera ! Par Pierre Chastanier

L'ère des émeutes a-t-elle commencé ? Par Jean-Didier Vincent

Assimilation ou Intégration ? Par Pierre Chastanier

Laïcité, Altérité et Démocratie Par Jean-Louis Guignard

Normaliser le Mariage Par Michel Maffesoli

La Famille dans tous ses états Par Martine Valot-Forest

Savoir gérer le mal Par Michel Maffesoli

L'ordre de l'Amour Par Michel Maffesoli

Approche de la destructivité Par Jacques Samouelian

La pulsion de mort ou Thanatos Par Charlotte Riedberger

La question de l'Éthique Par Michel Payen

Pour un rire éthique et transgressif Par Patrick Brunel

Contrat de génération : un pari sur l'avenir des rapports sociaux en France Par Haïba Ouaisi

Expertise scientifique et innovation en santé. A qui peut se fier l'usager ? Les « affaires » : quelles leçons ? Par Henri Parent

Évolution et organisation des urgences hospitalières Par Jean Murat

Adresse au Président de la République Par Pierre Chastanier

Les Ateliers du dialogue

Les ateliers du dialogue au sein du Cercle Inter Universitaire Par Pierre Chastanier

Remerciements

Je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements à tous les membres de CIU m'ont entouré de leur affection et de leurs conseils et plus particulièrement à Patrice Hernu, Christian Huglo, Marcel Laurent, Michel Payen, Pierre Maurel et Yvette Nicolas pour la constance avec laquelle ils m'ont assisté dans l'animation de ce Cercle.

Merci également à Martine Pretceille, Roland Branquart et Gilbert Caron pour l'aide précieuse apportée à la relecture, la maquette et l'impression de cet ouvrage.

Merci à tous les auteurs pour leur exceptionnelle contribution

Merci à tous les membres, amis et invités du Cercle pour leur participation à nos échanges.

Que tous trouvent ici le témoignage de ma fraternelle amitié.

Pierre Chastanier

Édité par CIU Éditions

c/o Pierre Chastanier
5 avenue de Messine
75008 Paris

Directeur de la Publication

Pierre Chastanier

Comité Éditorial

*Bertrand Cluzel,
Alain Grangé-Cabane,
Patrice Hernu,
Christian Huglo,
Pierre Maurel,
Michel Payen,
Yvette Nicolas,
Martine Pretceille,*

Maquette

Société Euro2C

Impression pour la version Papier

Print Offset France

Juin 2014

Pour vos commandes :

Joindre un chèque de 10 € par exemplaire à l'ordre de CIU à :

Pierre Chastanier

5, avenue de Messine

75008- Paris

p.chastanier@wanadoo.fr

**Le Cercle Inter Universitaire (C.I.U.) est une
Association Loi de 1901 fondée en 2011
dont les principaux animateurs sont actuellement :**



**Pierre Chastanier,
Ancien Doyen de Faculté de Médecine
Président du Cercle**



**Patrice Hernu,
Administrateur de l'INSEE
Président de Cénacle**



**Christian Huglo,
Avocat, Professeur au CNAM
Président de Cénacle**



**Yvette Nicolas,
Membre du CESE
Présidente de Cénacle**

**Le Cercle réunit aujourd'hui dans le dialogue tolérant de ses Cénacles
120 membres représentant les différentes disciplines universitaires
et les différents courants de pensée**

